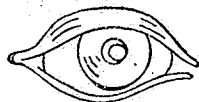


SIGHT - PRESERVING



ACCOUNT BOOK

The specially tinted paper and the combination of ruling colors used in this book are the result of extensive experimenting to produce books which greatly reduce the eye-strain caused by the usual glaring colors of ruling on bright white paper.

Oculists and physicians have enthusiastically endorsed these new books and office workers have reported great relief from eye-fatigue and consequent headache.

This book is made in the following rulings and thicknesses

200 Pages—2 Columns	300 Pages	2 Columns, Cash Book
3 Columns	400 Pages	2 Columns, Journal
4 Columns	500 Pages	3 Columns, Cash Book
Record (Feint & Margin)	600 Pages	4 Columns, Cash Book
D.E. Ledger, 1 Account		Record (Feint & Margin)
Index in front		D.E. Ledger, 1 Account
		Index in front

THIS BOOK IS NO.

1774

TO DUPLICATE IT, SPECIFY THIS NUMBER,
ALSO RULING AND THICKNESS REQUIRED

Also carried in

NO. 1774 LONG DAY, 2 COLUMNS

Sheet Size $16\frac{1}{2} \times 6\frac{3}{4}$

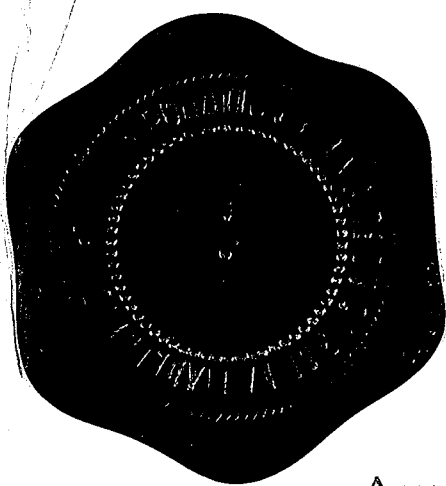
200 PAGES - 300 PAGES - 400 PAGES
500 PAGES - 600 PAGES

MADE IN CANADA

TO DUPLICATE THIS BOOK
SPECIFY

No. **1774** Ruling **RECORD**
500 Pages

T. J. MOORE & COMPANY LIMITED
STATIONERS AND PRINTERS
122 COTE DE LA MONTAGNE - QUEBEC



CAP-DE-LA-MADELEINE, le 18 janvier, 1938
192

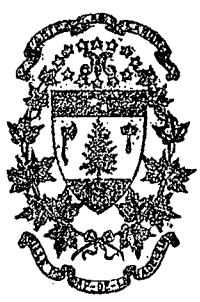
A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
LA CITÉ DU
CAP-DE-LA-MADELEINE.

A V I S

Filière No. C3-2a
SUJET :
SÉANCES DU CONSEIL

Avis, vous est par les présentes, donné qu'une séance ~~générale~~ (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaire des sessions du conseil à l'Hotel-de-Ville, le Vendredi, le 21ème jour du mois de janvier de l'année mil neuf cent ~~vingt~~ trois, à sept heures de l'après-midi.



Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 18ème jour de janvier mil neuf cent trois.

Cette assemblée est convoquée
par Son Honneur le Maire pour les
Raisons suivantes :

1o- Pour passer une ou des résolutions par lesquelles l'achat des terrains nécessaires à l'aménagement des parcs et des rues comprises dans les récentes résolutions relatives aux travaux de drainage.

J. Beaumier
LE GREFFIER.

Memoire de la Commission de la ville de Cap-de-la-Madeleine

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelleine laquelle, assemblée, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions vendredi le vingt-uneime jour de janvier 1938 ^{à 7h P.M.} à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Ravel Rocheleau M.M. Louis Lamy, Georges Buiffard, Albert Boissonnauet, et Henri Pansignant tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Après la lecture, par le greffier, de l'avis de convocation la résolution suivante fut passée et adoptée.

6745

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Buiffard

✓

Et résolu que la presente séance soit ajournée à 10 h P.M. au plus tôt s'il y a lieu

Adopté

6746

à 8⁵⁵ P.M. la séance se continue

Proposé par l'échevin H Pansignant

Appuyé par l'échevin Alb Boissonnauet

✓

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ces dits terrains appartenant à M. J. A. Panguay et comprenant les lots de subdivision No-2270, 2271 et 2272 du cadastre officiel du lot primitif No 387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. Émile-José Berlinguet en date du 1^{er} décembre 1937 pour le prix de \$ 3521.⁷⁰

Monsieur J. A. Panguay devra, de plus, se désister des droits tant de propriété que de suite qu'il pourrait avoir sur partie du lot de subdivision No-1268 du lot primitif 387.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains

Adopté

6747

Proposé par l'échevin H. Gausignant

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage; ces dits terrains appartenant à M. Jb. Duchesne et comprenant les lots de subdivision No-1250, 1271 et 1272 du cadastre officiel du lot primitif No-387. et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. Jb. Berlinguet en date du 22 décembre 1937 pour le prix de \$212.⁸⁵

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relatifs à cet achat de terrains.

Adopté

6748

Proposé par l'échevin Leo Buflard

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage ces dits terrains appartenant autre fois à la succession W. J. Ledus et actuellement à Monsieur Maurice Desilets et comprenant les lots de subdivisions Nos 1333 et 1334 du cadastre officiel du lot primitif No-387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. Jb. Berlinguet en date du 22 décembre 1937 pour le prix de \$400⁰⁰

Monsieur Maurice Desilets devra cependant se rendre aux engagements mentionnés dans sa lettre en date du 7 janvier 1938 relativement à ces deux lots.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relatifs à cet achat de terrains

Adopté

6749

Proposé par l'échevin Lehamy

Appuyé par l'échevin Alb Boussinauet

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ces dits terrains appartenant à Dame Olivier Coquin et comprenant les lots de subdivision nos-1320 et 1321 du cadastre officiel du lot primitif no-387; et plus particulièrement décrits à ^{un} plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhs Berlinguet en date du 18 décembre 1937, pour le prix de # 240.⁰⁰

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté

6750

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin H. Goussignat

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ces dits terrains appartenant à Monsieur Maurice Desilets et comprenant les lots de subdivision nos = 1310, 1311, 1312, 1313, 1314, 1315, 1316, 1317, 1323 (Rue St-Jean) 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332 et 1335 (Ruelle) du cadastre officiel du lot primitif no-387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhs Berlinguet en date du 18 décembre 1937 pour le prix de # 2050.⁰⁰

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté

6751

Proposé par l'échevin Alb Boussinauet

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer les travaux d'aménagement

de parc public, comme travaux de chômage, ce dit terrain appartenant à Monsieur Ernest Arsenault et comprenant le lot de subdivision No-1322 du cadastre officiel du lot primitif No-387 et plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhs Berlinguet en date du 18 décembre 1937 pour le prix de \$124⁶⁹ x

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6752

Proposé par l'échevin H. Goussignault
appuyé par l'échevin Alb. Boissonnaux

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ces dits terrains appartenant à Monsieur J. Henri Beaumier et comprenant les lots de subdivision Nos-1324^a, 1324^b + 1324^c du cadastre officiel du lot primitif No-387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhs Berlinguet en date du 21 décembre 1937, pour le prix de \$300.⁰⁰

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté.

6753 x

Proposé par l'échevin Louis Ramy
appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage, ce dit terrain appartenant à Monsieur Auguste Bouvier et comprenant le lot de subdivision No-1324-B du cadastre officiel du lot primitif No-387, et plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhs Berlinguet en date du 22 décembre 1937 pour le prix de \$75⁰⁰

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6754.

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil sans se reconnaître aucune obligation envers Dame Pierre Rochefort, au sujet du changement de destination pour une autre fin publique, d'une partie de la rue St Pierre portant le no-1290 du cadastre officiel du lot primitif no-387, offre de payer, tant pour ce changement de destination que pour les droits de propriété ou tous autres droits que ladite Dame Pierre Rochefort pourrait avoir sur les lots Nos 1268 et 1309 du lot primitif³⁸⁷, la somme de \$375⁰⁰

Adopté.

6755.

Proposé par l'échevin H. Gausignant

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnael

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer des travaux de prolongement de la rue Monplaisir comme travaux de chômage; ce terrain appartenant à Monsieur J. A. Roy et comprenant le lot de subdivision no-208 du cadastre officiel du lot primitif no-168 et plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. E. X. Thos Berlinguet en date du 9 décembre 1937 pour le prix de \$250⁰⁰

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6756.

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnael

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer des travaux de prolongement

gement de la rue Montplaisir comme travaux de chômage; ce terrain appartenant à Monsieur Léon Rochefort et comprenant Partie du lot primitif No - 171 - du cadastre officiel par la cite du Cap-de-la-Madellerie et tel que plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhs Berlinguet en date du 15 décembre 1937 pour le prix de # 926⁰⁰

Le Maire et le Breffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6757.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer des travaux de prolongement de la rue Montplaisir comme travaux de chômage; ces terrains appartenant à la Succession de M. Paul Mastel et comprenant les ~~lots~~ de subdivision No 2204 et 2205 du lot primitif No - 387; et les lots Nos 163 et 164 du lot primitif No - 171 tous du cadastre officiel du bureau d'enseigntement du Comte de Champlain, et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhs Berlinguet en date du 15 décembre 1937, pour le prix de # 76⁰⁰

Cependant le prix mentionné au paragraphe qui précède ne comprendra pas les frais qu'encausera la succession pour obtenir de la cour l'autorisation de vendre les lots mentionnés plus haut.

Le Maire et le Breffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6758.

Proposé par l'échevin H. Gausignant

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer des travaux de prolongement de la rue Montplaisir comme travaux de chômage

ces terrains appartenant a Monsieur Maurice Desilets et comprenant le no. de subdivision 1091^a en partie, du lot primitif No-387 du cadastre officiel d'enregistrement du Comte de Champlain pour la Cite du Cap-de-la-Madeleine, et plus particulierement decrit a un plan prepare par l'arpenteur M. F. X. Thos Berlinguet en date du 15 decembre 1937, pour le prix de \$750⁰⁰

Le Maire et le Greffier sont autorises a signer tous les contrats et documents relativement a cet achat de terrain.

Adopte.

6759.

Propose par l'echevin Leo Bueffard

Appuye par l'echevin Leo Lamy

Et resolu que la Banque Canadienne Nationale soit prie de payer pour et a l'acquit de la cite les coupons et les obligations qui deviennent dus le 1^{er} fevrier 1938 et se repartissant comme suit:

	Coupons	Obligations	Total
Reglement = 78.	380.-	-	380.-
✓ 115	525.-	300.	825.-
✓ 130.	1952. ⁵⁰	900.	2852. ⁵⁰
✓ 131.	892. ⁵⁰	800.	1692. ⁵⁰
✓ 133	490.-	1100.	1590. ⁰⁰
✓ 136.	97. ⁵⁰	200.	297. ⁵⁰
	<u>\$4337.⁵⁰</u>	<u>\$3300.</u>	<u>\$7637.⁵⁰</u>

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privileges qui y sont attaches.

Le Maire et le Tresorier sont autorises a signer un ou des billets jusqu'a concurrence du montant total ci-haut mentionne; les dits billets seront faits a demande et porteront interet au taux de 4 1/2% l'an.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune maniere modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopte.

6760

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, ici, un ou des ~~tranches~~ n'excédant pas la somme totale de \$ 7637⁵⁰ lequel représente l'échéance de coupons et obligations du 1^{er} June 1938.

Adopté

6761

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

appuyé par l'échevin Alb Boissonnault

Et résolu que la présente séance soit ajournée @ 9^h P.M. pour 11^h P.M. ou plus tôt.

Adopté

A 10^h P.M. la séance se continue.

6762

Proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Geo Bouffard.

Et résolu que ce conseil offre de payer à Monsieur Ch. DeBlais la somme de \$ 3500. pour la partie de terrain que ce dernier s'était réservé dans une entente antérieure et compris dans les bornes et limites suivantes : Au Nord-est par la rue Grandmont, et par les autres côtés à des terrains déjà acquis de Monsieur DeBlais MD par résolution en date du 27 novembre 1937 à une séance spéciale.

Cette offre est valable jusqu'à lundi le 24 janvier 1938 @ 7^h P.M.

Adopté

6763

Proposé par l'échevin Alb Boissonnault

appuyé par l'échevin H. Goussignault

Et résolu que la présente séance soit ajournée à lundi le 24 janvier 1938 @ 7^h P.M.

Adopté

Et son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rochelleau

Maire
Beaumont
Bouffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Modéleine

A un ajournement de l'assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Modéleine, en date du 21 janvier 1938 lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 24^{ème} jour de janvier 1938 @ 7^h30 P.M. à lequel ajournement étaient présents son Honneur le Maire. Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Georges Bouffard, Alphonse Devost, Albert Boissonneau et Henri Pousignant tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6764

Propose par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que la présente séance soit ajournée, en comité, pour jusqu'à 10^h30 P.M. ou plus tôt.

Adopté.

À dix heures P.M. la séance continue. Tous les membres mentionnés au préambule du procès-verbal sont présents.

6765

Propose par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu qu'une délégation composée des membres du conseil soit autorisée à aller à Québec pour le jour qui conviendra le mieux après entente avec le député et demande d'entrevue avec l'Honorable Ministre du Travail, concernant les travaux de chômage. Le Président est autorisé à faire les avances nécessaires.

Adopté.

6766

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que la présente séance soit ajournée à lundi le 31 janvier 1938 @ 7h P.M. pour la même raison que celle mentionnée à l'avis de convocation.

Adopté

Et la séance est ajournée.

Raoul Rochdaleau

Maire

J. Beaumier

Buffard

Croncée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

À une assemblée régulière générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le septième de février 1938 à 7h P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochdaleau M.M. Louis Lamy, Georges Buffard, Alphonse Devost, Albert Boissonneau et Henri Pousignant tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6767

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière générale en date du 17 janvier 1938 ainsi que celui de la séance spéciale du 21 janvier et de son ajournement tenu le 24 janvier 1938, soient adoptés tels que lus.

Adopté

6768

Proposé par l'échevin H. Pousignant

Appuyé par l'échevin Alp Devost

Et résolu que le vote soit demandé de nouveau sur les résolutions nos 6739 & 6740

Volent pour les echevins = a Devost, Ls. Ramy, a Boussin-
 nauet & Housignant.
 Vote contre l'echevin S. Bouffard

6769

Les comptes

A Marchand tal	262. ⁹⁵	/
J. Lannette tal	589. ⁰⁵	/
A Marchand tal	268. ⁰⁰	/
J. Lannette Tres.	2000. ⁰⁰	/
✓ tal	894. ⁰⁰	/
✓ Tres	2200. ⁰⁰	/
✓	2200. ⁰⁰	/
Banque Can. Nat.	6821. ²⁰	/
✓	11083. ⁰⁸	/
Municipalite Scolaire	21. ²⁵	X
Liste de Case No-3	185. ²³	X
Julienne Esbeni	1. ²⁵	X
Jalsonin.	4. ⁹⁰	X
J. Bodin tal	92. ⁵⁰	X
Banque Can. Nat	20. ⁰⁰	X
J. La Belle.	40. ⁰⁰	X
J. Lannette C. Cash.	24. ³⁵	X
- - Tres	1500. ⁰⁰	X
- - tal	894. ⁰⁰	X
Liste de Case No-4	92. ⁹⁸	X
J. Lannette C. Cash.	47. ¹⁴	X
Rocheleau & Frere	10. ⁷⁰	X
J. Lannette C. Cash	10. ⁵¹	X
Edmond Savary	17. ⁶⁵	X
Canadian Lemicide	15. ⁸⁵	X
✓ Pacific Railways	16. ⁷⁶	X
Lafance Frere Ing & Foamite	15. ⁵⁰	X
Underwood Elliott Frere	9. ⁰⁰	X
Fernand Ramy	3. ⁶⁰	X
Edmond Boussonnauel	16. ³⁵	X
Aleide Demers	31. ⁸²	X
Garage Roy & Frere	11. ⁶¹	X
Amand Bouffard	17. ⁷⁴	X
J. Louis Rousseau	17. ⁹²	X

1500.

6769 (suite)

Adolphe Beaumie	24 ⁵⁷	x
Aephonse Roy	17 ¹⁵	x
5 ^{me} Cyelle Daigle	5 ⁰⁰	x
J. X. Hsu Berlinguet Ab.	82 ⁶⁰	x
Bureau d'enregistrement	20 ²⁵	x
Déiste auto Accessoires	1 ⁸⁸	x
J. Ble Loranges	99 ⁵	x
René de Cabret Zénon Habi	180 ⁰⁰	x
Maxime Paquin	2 ⁵⁰	x
Amedee Coulombe	1 ⁵⁵	x
Emery Cannelon	137 ¹⁸	x
Shawinigan W. P. Coy	504 ⁸⁹	x
Bell Telephone Co. of C.	25 ⁶³	x
Arthur Rompré	5 ⁰⁰	x
Arnie Desroberts	4 ¹⁰	x
Canadian Rudlow Vabec	74 ⁰⁰	x
J. Telephons Nadeau	15 ⁸⁴	x
Ray Rotange	2 ⁸⁰	x
Raymond Bernier	8 ⁰⁰	x
L'Amical M ^o du Cap	10 ⁰⁰	x
	<u>\$ 3,559.⁷⁸</u>	

Propose par l'échevin Georges Buffard
 Appuyé par l'échevin Albert Boissinault
 Et résolu que les comptes tels que plus
 haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6770

x

Propose par l'échevin Georges Buffard
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que ce conseil, pour faire
 suite à l'acceptation de l'offre de \$200. faite par
 la cité le 20 décembre 1937 relativement à un ac-
 cident qui serait survenu à 5^{me} Arthur Arcand
 de Ste Marie du Cap-de-la-Madelaine le ou vers
 le 6 février 1937, autorise le Maire et le Président à
 signer un chèque au montant de \$200. en règlement
 complet et final de la réclamation faite par Dame Arthur
 Arcand & M^o & M^o Arthur Arcand devant signer une quittance

finale et complète en rapport avec ce dit règlement.

Adopté

6771

Proposé par l'échevin H. Goussignault

Appuyé par l'échevin Alf. Desaut

✓ Et résolu que ce conseil, en réponse à la lettre de M. M. Basiépy et Basiépy, en date du 18 janvier 1938, serait disposé à faire un compromis pour le remboursement des taxes, de leur client M. E. Hahn, pour ^{la} partie occupée par le chemin Bureau, aussitôt qu'un assentement et un bonnage, indiquant l'endroit dudit chemin sera signé par toutes les parties.

Adopté

6772

Proposé par l'échevin H. Goussignault

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

✓ Et résolu qu'une délégation composée de Son Honneur le Maire et de tous les autres membres du conseil soit autorisée à aller à Québec pour rencontrer l'Honorable J. Bilodeau au sujet de l'aménagement possible du moulin historique du Cap et aussi pour rencontrer l'Honorable M^{re} Tremblay au sujet du prolongement de la rue Orange, et surtout au sujet des dépenses de l'assistance publique pour les mois de décembre 1937 janvier et février 1938

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à faire le nécessaire.

Adopté.

6773

✓ Attendu que le Gouvernement de la Province a toujours mis à la disposition de la Commission de chômage de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, un Inspecteur qui agissait comme Juge de Paix pour la réception du serment seulement;

Attendu que Monsieur Laurent Langlois, assistant-Directeur de la Commission n'est pas en mesure d'asseoir les demandes qui découlent de l'administration des secours d'assistance-publique, vu qu'il n'est pas Juge de Paix;

Attendu que pour la bonne administration et le contrôle des différentes demandes, tant qu'au bureau de la Commission que pour les assermentations à domicile, il serait nécessaire de nommer un Juge de Paix à cet effet, en conséquence;

Sur proposition de l'échevin H. Trousignant
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnael

Il est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Ministère du Travail de faire les démarches nécessaires pour que M. Laurent Langis, Assistant-Directeur de la Commission de chômage de cette cité soit nommé Juge de Paix pour la réception du serment seulement.

Adopté

6774

Proposé par l'échevin H. Trousignant
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonnael

Et résolu que ce conseil accepte l'offre faite par Dame Cécile Rochefort, en date du 31 janvier 1936, et s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public, comme travaux de chômage, les dits terrains et désignés au cadastre d'enregistrement au Compté de Champlain pour la cité du Cap-de-la-Madelerie comme étant les lots de subdivisions Nos 1290, 1268 et 1309 de la subdivision officielle du lot primitif No 387, pour le prix de \$ 800⁰⁰

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

Adopté.

6775

Proposé par l'échevin Alb. Boissonnael
Appuyé par l'échevin Henri Trousignant

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Vendredi le 11 février 1936 à 7 h. P.M. pour compléter toutes les choses commencées et achevées.

Adopté

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rochelleau Maire
 J. Beaumier
 Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

✓ A un ajournement de l'assemblée générale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine du 7 février 1938 lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions vendredi le 11^{ème} jour de février 1938 à 7^h P.M. à laquelle ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy Georges Bouffard, Aphonse Devost, Albert Boissonneau et Henri Pousignant tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Après la lecture de la résolution No-6775 se rapportant à l'ajournement de la séance, le conseil procéda à la séance comme suit:-

6776

Proposé par l'échevin Georges Bouffard
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

✓ Et résolu que la résolution No-6687 faite et passée par le conseil de cette cité le 26 novembre 1937 relativement à l'achat de certains terrains de M. Charles DeBlois M.D. soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adoptée.

6777

Proposé par l'échevin Georges Bouffard
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

✓ Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public comme travaux de chômage; ces dits terrains appartenant à M. R. Dr. Charles DeBlois M.D. et comprenant les parties de terrains suivantes: Cité 126-324, Cité de 126, Cité de 131, les lots de subdivision No-2-8, et 2-9 du cadastre officiel du

lot primitif No-125, le tout tel que plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. E. X. Thomas Berlinguet Als. en date du 7 février 1938, et indiquant aussi, audit plan, une superficie de 263608 p.c.m.a pour le prix de \$11000., à condition que les balises actuellement exigées sur cette partie de terrain soient cédées gratuitement à la cité.

Ce dit terrain sera libre de toutes servitudes actives ou passives en faveur de M. C. N. de Blais. M.D.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté

6778

✓

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil offre de payer pour le terrain nécessaire à l'aménagement de parc public, comme travaux de chômage, et appartenant à la Congrégation des Filles de Jésus et étant connu et désigné au cadastre d'enregistrement du Comté de Champlain pour la cité du Cap-de-la-Madeline comme étant une partie du lot cent vingt-cinq-deux (Pte 125-2) le prix de \$350⁰⁰ et le tout tel que plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. E. X. Thomas Berlinguet en date du 29 janvier 1938.

Si accepté le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté

6779

✓

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin Albert Boissonnaux

Et résolu que ce conseil offre de payer pour le terrain nécessaire à l'aménagement de parc public, comme travaux de chômage et appartenant à M. J. Nestor Perreault M.D. et étant connu et désigné au cadastre d'enregistrement du

Comté de Champlain, pour la cité du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot primitif No-131, le prix de \$450⁰⁰ et le tout tel que plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. E. X. Jho Berlinguet en date du 17 janvier 1938.

Si accepté le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6780.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour effectuer les travaux d'aménagement de parc public, comme travaux de chômage ce dit terrain appartenant à Monsieur François Lotanger et étant connu et désigné au cadastre d'enregistrement du Comté de Champlain pour la cité du Cap-de-la-Madeleine comme étant partie du lot de terre portant le No-125 et Partie de 125-2 et plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. E. X. Jho Berlinguet en date du 28 janvier 1938 pour le prix de \$2000. La superficie telle qu'indiquée audit plan est de 11030 p.c. M.A.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté

6781.

Proposé par l'échevin Georges Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil offre de payer pour le terrain nécessaire à l'aménagement de parc public, comme travaux de chômage, et appartenant à Monsieur Welles Saunders et étant connu et désigné au cadastre d'enregistrement du Comté de Champlain pour la cité du Cap-de-la-Madeleine comme étant une partie du lot No-cent vingt-cinq-deux (Pie-125-2) et Partie du No-125 le prix de \$800.

et le tout tel que plus particulièrement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. X. Jos Berlinguet en date du 28 janvier 1938

Si accepté le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6782

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que ce conseil, demande à La Banque Canadienne Nationale d'avancer temporairement à la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine une somme totale n'excédant pas \$25000.00 pour effectuer les transactions que nécessitent l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement de parcs publics et d'ouverture de rue comme travaux de chômage.

Cet emprunt sera remboursé à même un règlement d'emprunt que ledit conseil soumettra à une prochaine séance régulière comme règlement remédiant au chômage et après que toutes les formalités légales auront été remplies.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant mentionné plus haut. Ce ou ces billets devra ou devront être faits à demande et porter intérêt au taux n'excédant pas 4½%.

Adopté

6783

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu que ce conseil demande à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas \$25000. pour effectuer les paiements des transactions devenues nécessaires par l'acquisition des terrains

nécessaires aux travaux d'aménagement de parcs publics et d'ouverture de rue lesquels travaux sont actuellement

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 14 février, 1935.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, J E U D I, le 17^{ème} jour du mois de février, de l'année mil neuf cent trente-huit, à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce quatorzième jour de février mil neuf cent trente-huit.

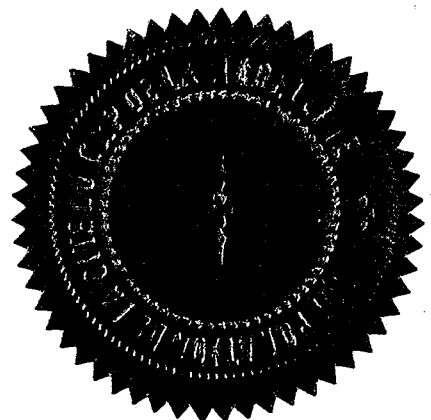
J. Beaumier

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée

par... Son Honneur le Maire

pour les raisons suivantes:- Passer une ou des résolutions afférant aux jugements D. Paquin & Al VS La Cité ou au paiement des dépens y mentionnés dont comptes ont été soumis à ladernière séance régulière.



nécessaires aux travaux d'aménagement de parcs publics et d'ouverture de rue lesquels travaux sont actuellement entrepris par le département du Travail de la Province de Québec, comme travaux de chômage

Cette dite somme sera remboursée après que les procédures, que nécessitent les formalités d'un règlement d'emprunt, pour travaux de chômage, seront complétées

Adopté.

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rochelleau

Maire

Jeanmichel
Bouffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière générale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions Lundi le 21^{ème} jour de février 1938 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M^{rs} Louis Lamy, Georges Bouffard, Alphonse Devost, Albert Boissonnauld, Henri Pousignant et Alphonse Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6784

Proposé par l'échevin Albert Boissonnauld
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès de la dernière assemblée régulière en date du 7 février 1938 ainsi que celui de la séance d'ajournement du 11 février 1938 soient adoptés tels que lus

Adopté

6785

Les Comptes

Cave No-5

J^{rs} Kannelle rue

112⁰⁰ ✓

894⁰⁰ ✓

1006⁰⁰

6785 (suite)

Montant rapporté		
	1006 ⁰⁰	X
Jos Lannette Presoir	173 ⁷⁵	X
Shawinigan W & Coy	328 ⁹³	X
Napoléon Loranger	78 ⁵	X
Joseph Hardy	35 ⁷⁰	X
Rene de Collet Ferron Placé	20 ⁰⁰	X
Hercule Caseneuve	86 ²	X
Roland Rochefort	6 ⁰⁰	X
Denis Babin	40 ⁰⁰	X
Délicie Auto Accessoires	47 ⁵	X
Imprimerie Commerciale	5 ¹⁷	X
Dawson Bros	49 ⁵	X
Dr Chs Demers Md.	102 ²⁵	X
Alphonse Roy (Gazoline)	113 ⁴	X
Case No. 6	187 ⁹⁰	X
Jules Roy (Gazoline)	18 ²⁰	X
Real Loranger + Dreise Eng	20 ⁹⁸	X
	<u>\$1,946³⁹</u>	

Propose par l'échevin George Buflard

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que les comptes ci-haut décrits
sont acceptés et payés.

Adopté

6786

Propose par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin George Buflard

Et résolu que ce conseil accorde à la ^{1^{re}} Cie
de Publication "Le Nouvelliste" un montant de \$30⁰⁰
Trente dollars pour une espace dans l'édition spéciale
du Nouvelliste comme annonce de la Cité du Cop-de-
la-Madeline

Adopté

6787

Propose par l'échevin George Buflard

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que le Maire soit autorisé à
faire ouvrir le chemin conduisant au cimetière Ste-Ma-
delune, et ce pour faire suite à la requête des propriétaires
riverains dudit chemin.

Adopté

échevins formant quorum sous la présidence du
Maire au fauteuil.

6789

Croquis par l'échevin Aephusse Caron
approuvé par l'échevin Henri Pousgrang

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du conseil de la cité
du Cap-de-la-Madeline en date du 21 février 1938
soit adopté tel que lu.

Adopté

6790

Les Comptes

Joseph Lanouette Trésorier	800 ⁰⁰	X
Raymond Bernier	8 ⁰⁰	X
Banque Can. Nationale	8070. ⁰⁰	X
" " "	7771. ⁸²	X
" " "	10586. ²⁰	X
Niel Émery	6. ⁴⁹	X
Joseph Lanouette Trésorier	500. ⁰⁰	X
D ^{me} W. H. Cyr val	32. ⁵⁰	X
Jos Lanouette val	864. ⁰⁰	X
La Cité du Cap	188. ⁷⁷	X
Caie liste Neige	163. ⁷⁰	X
Jos Lanouette Petty Cash.	27. ⁵⁰	X
Edmond Boissinquet	10. ⁴⁵	X
Aleide Démetz	3. ⁴⁵	X
J. B. Lorange	106	X
J. H. Berlinguet abs.	55. ³⁰	X
Jos L. Fortin libé	195	X
Donat Beaumes	36. ⁰⁰	X
Emmeline Héri	3. ⁰⁰	X
Canadian Pacific R.R.	21. ¹⁶	X
Henri Bellevue	42. ¹⁵	X
Aephusse Roy	10. ⁷⁶	X
Jules Roy	21. ⁶³	X
Roy & Fils	999	X
La Cordouene Moderne	3. ⁰⁰	X
Délicie Auto Accessoires libé	1192	X
Bureau d'enregistrement	11. ⁰⁰	X

6790 (suite)

Layre & Layre	16 ⁵⁰	X
Mlle Lannette	20 ⁰⁰	X
Augustin Robichaud	6 ⁰⁰	X
Impression Commerciale Enty	29 ⁷⁰	X
Shawinigan W. & P. Coy.	171. ⁶²	X
Bell Telephone Coy of Canada	23 ⁴³	X
Hercule Gauthier	5 ⁰³	X
Fédération Canadienne de Marché et des municipalités	13 ⁵⁰	X
J. Brunneau	63 ⁶⁴	X
	<u>302.46</u>	¹⁵

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Alphonse Devost
Et résolu que les comptes tels que
plus haut décrits soient acceptés et payés.
Adopté

6791+

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
appuyé par l'échevin Alphonse Caron
Et résolu que le règlement no-201 soit
soumis aux électeurs sur référendum et les dates
ainsi fixés pour ce dit référendum sont les 5ème
et 6ème jour d'août 1938
Adopté.

6792+

Proposé par l'échevin Alphonse Devost
appuyé par l'échevin Henri Pousignant
Et résolu que demande soit faite et
est par les présentes faite auprès des autorités
du département du Ministère du Travail de bien
vouloir accorder à cette municipalité un octroi
au montant de \$ 1881⁵⁰ comme suit

Car nourriture	\$ 983 ⁰⁰
✓ vêtements	168 ⁷⁵
✓ chauffage	278 ⁷⁵
✓ lumière	29 ⁴⁰
✓ altri	421 ⁶⁰
	Total \$ 1881 ⁵⁰

pour être distribuée en assistance publique aux inap-
tes au travail durant le mois de mars 1938

aux 49 chefs de famille et leurs 167 dépendants
ainsi qu'à 9 personnes vivant seule, formant
un total de 225 nécessiteux tous de cette municipalité
Adopté

6793

À 9^h45 P.M. l'échevin H. Proussant quitte son siège.

Attendu qu'il existe un aéroport municipal
dans les limites de cette municipalité;

Attendu qu'au cours de la session actuelle
de la Chambre des Communes, des sommes ont été
votées pour les aéroports municipaux et l'amélioration
de ces dits aéroports;

Il est proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que l'Honorable Ministre des
Transports est respectueusement prié de faire ins-
pecter, sans délai, l'aéroport municipal de cette
cité, et de communiquer à ce conseil, les conditions
précises pour bénéficier d'une partie des sommes
ainsi votées,

Que copie de la présente soit transmise à
notre député fédéral M. Hervé E. Brunelle, avec prière
de l'appuyer.

Adopté.

6794

Attendu que le plus récent annuaire des adres-
ses de cette cité a été publié en 1928;

Attendu qu'il est nécessaire que soit publié
un annuaire des adresses et des faits historiques de
cette cité; En conséquence

Il est proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Albert Boissonnaux

Et résolu que l'assistant du greffier M.
Edmond Biron est spécialement autorisé de préparer
le plus tôt possible un annuaire des adresses et des
faits historiques de cette cité, et de faire rapport de temps
à autre au conseil de son travail et de suggestions
relatives à l'exécution de cette résolution.

Dans les officiers de cette cité et spécialement Monsieur le Maire, Monsieur le Greffier et Monsieur le Trésorier sont priés d'y faire leur concours.

Adopté

6795

Proposé par l'échevin Aphonse Devost
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil regrette d'informer l'Honorable Ministre du Travail qu'il se vante sur sa décision mentionnée à la résolution No- 6738 du 17 janvier 1938, demandant la construction de piscines comme travaux de chômage, parce que cette cité requiert trop de travaux municipaux qui ne comprennent pas plus de matériaux à fournir par le gouvernement que des piscines et qui sont d'une urgence indiscutable.

Et comme l'Honorable Ministre du Travail communiquait à ce conseil dans sa lettre de 3 février 1938, qu'il acceptait la construction de piscines, ce conseil demande respectueusement que la construction d'une annexe à l'Hôtel de ville pour agrandir les rangs municipaux et surtout la salle de l'Hôtel de ville qui est très exigüe soit substituée à la construction de piscines, en outre que soit exigé, dans un bref délai, un réservoir à pression par gravité pour remplacer celui qui existe, mais qui est absolument défectueux.

Adopté

6796

Proposé par l'échevin Aphonse Devost
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, fasse instance auprès du Ministère des Mines et des Pêcheries l'Honorable Onésime Bagnon pour obtenir un professeur chimiste.

Attendu qu'une compagnie de produits chimiques La C. I. L. a l'intention de venir s'établir dans un avenir très rapproché dans ladite cité;

Attendu que la main-d'œuvre compétente est plutôt rare dans les limites de la dite cité et

que pour avoir des employés habiles, la Compagnie se verra forcée de chercher ailleurs des étrangers, alors que nous pourrions facilement entraîner, avec l'aide du Gouvernement, notre jeunesse désireuse de travailler à suivre des cours de chimie pratique;

Attendu que la main-d'œuvre locale serait en mesure de remplir des fonctions dans ladite manufacture,

Une copie de cette résolution soit transmise à notre député M. U. W. Rousseau ainsi qu'au Ministre des Mines l'Honorable Oreste Lognon.

Adopté.

6797

Proposé par l'échevin Alphonse Devost
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Le conseil a résolu que ce conseil demande respectueusement à Monsieur le Directeur du chômage de Québec, de faire exécuter les travaux de l'ouverture de la rue Rotange, de façon à ce que le semblai soit le plus bas possible pour éviter que ce semblai dépose trop le pavé et de manière à faciliter les communications entre les deux parties du pavé.

Adopté.

6798

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amendes de règlement 61 et ses amendements relativement à la fixation de taxes à être payés pour service de l'eau et à l'installation d'appareils enregistrés à ces fins.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine ce septième jour de mars 1938

(signé) Louis Lamy
Échevin de la Cité

6999

Avis de motion

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

Le 12 mars, 1938

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **MERCREDI** **seizième** **MARS** jour du mois de **MARS** de l'année mil neuf cent trente **-huit.**, à sept heures de l'après-midi.

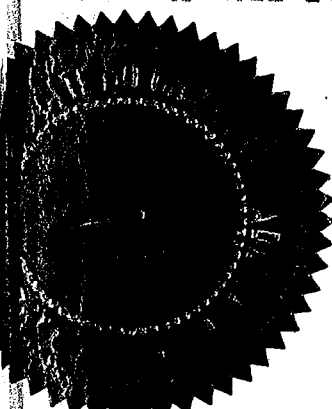
Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **dou-** **zième** **MARS.** **-huit.** jour de **MARS.** mil neuf cent trente **-huit.** **(1938)**

Cette assemblée est convoquée
par **Son Honneur le Maire.**

J. Beaumier

LE GREFFIER.

- pour les raisons suivantes:
- 1o- Pour passer et adopter le règlement amendant le Règlement no-91 concernant les russes et la circulation dans les russes.
 - 2o- Pour passer et adopter une ou des résolutions relativement aux avis requis par le règlement No-201.



6999

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil à appliquer à une ou des fins spéciales l'excédent ou partie de l'excédent des montants requis pour l'exécution du règlement no-198"

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine, ce septième jour de mars 1938

(signé) Alphonse Caron
Échevin de la Cité.

800.

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amendes de Règlement No-91 concernant les rues et la circulation dans les rues"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce septième jour de mars 1938

(signé) Alphonse Devost
Échevin de la Cité

Lecture d'une requête par demande référendum
Ouverture de soumission par avenue
Lecture de diverses autres correspondances
Et Son Honneur levé la séance

Roual Richbourg

Maire

J. Beaumier

Supplé

Cronvance de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la
cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée, réguli-
èrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut
tenue aux lieux et place ordinaires des sessions mer-
credi le premier jour du mois 1938 @ 7h P.M. à la-
quelle assemblée étaient présents Son Honneur le
Maire René Rochelleau M.M. Alphonse Devost, Albert
Boissonneau et Henri Tassinant tous échevins for-
mant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Après la lecture de l'avis de convocation le
conseil passe et adopte la résolution suivante
Proposé par l'échevin M. Devost
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau
Et résolu que la présente séance
soit ajournée par jusqu'à 9 heures P.M. ou plus tôt
Adopté.

Le conseil ayant siégi au-delà de l'heure
spécifiée la séance ne se continue pas.

René Rochelleau
Maire
J. Beaumier
Greffier

Croûnée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelline

A une assemblée régulière générale du conseil
de la cité du Cap-de-la-Madelline laquelle assemblée
fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions
lundi le 2^{ème} jour de mars 1938 à 7h P.M. à la-
quelle assemblée étaient présents Son Honneur le
Maire René Rochelleau M.M. Louis Lamy, Geo. Buflard
Alphonse Devost, Albert Boissonneau et Henri Tassi-
nant tous échevins formant quorum sous la prési-
dence du Maire au fauteuil.

6802

Cronique par l'échevén Louis Remy

Appuyé par l'échevén Albert Brissmauet

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 7 mars 1938 ainsi que celui de la séance spéciale du 16 mars 1938 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

6803

Les comptes

Jos Lannette Trésorier	500 ⁰⁰	X
Liste de Paie No -9	281 ⁵⁰	X
Jos Lannette val	864 ⁰⁰	X
Liste de Paie 21 mars 1938	275 ⁰⁰	X
J. Ble Lannette	30 ⁰⁰	X
Jos Lannette Trésorier	45 ⁶⁹	X
La Labelle	33 ⁰⁰	X
Dr. J. M. Burgens	23 ⁰⁰	X
- Chas Demers	65 ⁴⁵	X
- J. Nestor Perreault	41 ⁷⁵	X
J. Louis Rousseau, garage	24 ⁰⁸	X
Union Pennsylvania Oil	24 ⁶⁰	X
La Pharmacie Perreault	10 ⁴⁰	X
Shawinigan W & Coy	178 ⁵⁶	X
✓ ✓ ✓	325 ⁸⁵	X
René de Cotret, Zerron Hair	20 ⁰⁰	X
Rocheleau & Frère	10 ⁹⁰	X
R. Hon. Trésorier Provincial	4 ⁶⁷	X
Canada Iron Foundry Ltd	45 ⁵¹	X
J. Ble Lorange	2 ⁰⁰	X
Frère Henri Sheffault	9 ⁰⁰	X
O. Duceet valb Rochefort	3 ⁸⁰	X
Emery Ganneton	100 ⁰⁵	X
J. Beaumier	59 ⁵⁰	X
Perreault & Fils	136 ⁰⁵	X
Donat Beaumier Agent	2 ²⁵	X
Alphonse Roy	5 ⁴³	X
R. Lorange & Frère Inc	22 ⁹⁰	X
Délicie Auto Accessoires Ltee	43 ⁷³	X
J. Ble Lannette	1180	X
	<u>3159⁰⁰</u>	

6803 (suite)

Proposé par l'échevin uep. Devost
 Appuyé par l'échevin Albert Boissonnaud
 Et résolu que les comptes tels que
 plus haut décrits soient acceptés et payés.
 Adopté.

6804

Proposé par l'échevin Alphonse Devost
 Appuyé par l'échevin Georges Bouffard
 Et résolu que le règlement No-202
 intitulé "Règlement amendant le règlement No-91
 concernant les rues et la circulation dans les rues"
 soit adopté en première lecture.
 Adopté.

6805.

Proposé par l'échevin Alphonse Devost
 Appuyé par l'échevin Georges Bouffard
 Et résolu que le règlement No-202
 intitulé "Règlement amendant le règlement No-91
 concernant les rues et la circulation dans les rues"
 soit adopté en deuxième et dernière lecture.
 Adopté.

6806

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le règlement No-203
 intitulé "Règlement autorisant le conseil à ap-
 pliquer à une ou des fins spéciales l'excédent ou
 partie de l'excédent des montants requis pour l'exé-
 cution du règlement No-198" soit adopté en première
 lecture.
 Adopté.

6807

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que le règlement No-203 inti-
 tulé "Règlement autorisant le conseil à appliquer
 à une ou des fins spéciales l'excédent ou partie de
 l'excédent des montants requis pour l'exécution du régle-
 ment No-198" soit adopté en deuxième et dernière
 lecture.
 Adopté.

6808

Proposé par l'échevin Henri Trousaint
appuyé par l'échevin Uep. Devost

Et résolu que la question d'un octroi de 1600. a été pris sur l'excédent du règlement n°-198 pour aide à l'organisation du corps musical déjà existant et connu sous le nom de l'Union Musicale du Cap-de-la-Madelaine soit soumise par plébiscite, au scrutin secret, aux électeurs municipaux les jours et le temps durant lesquels le référendum déjà prévu sera tenu à partir du 5 avril 1938.

Adopté.

6809

Proposé par l'échevin Georges Bouffard
appuyé par l'échevin Uep. Devost

Et résolu que ce conseil proteste énergiquement contre la fausse nouvelle parue dans le Nouvelliste du 14 mars 1938, page 8, 2^{ème} colonne et que portait de la remise d'une bourse par le conseil du Cap-de-la-Madelaine à M. Adolphe Bauscher; ce conseil prie également le Nouvelliste de vérifier son information d'une manière générale et le prie de croire que s'il proteste c'est parce qu'il considère le Nouvelliste comme un journal sérieux.

Une copie de la présente résolution soit transmise au Nouvelliste.

Adopté.

6810

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que M. Albert Buissonneau, échevin, soit élu pro-maire pour le terme finissant le 30 juin 1938.

Adopté.

6811

Avis de motion.

Je, soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madelaine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai un règlement intitulé "Règlement

autorisant le conseil de cette cité à contracter un emprunt au moyen d'obligations pour l'achat de terrains nécessaires à l'exécution des travaux de chômage pour l'aménagement de deux parcs publics et pour le prolongement de la rue Montplaisir entre les rue St-Henri et St-Germe.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline ce vingt-unième jour de mars 1938

(signé) Georges Buffard
Échevin de la cité

6812

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alf Devost

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 15 mars 1938 par The Bell Telephone Coy of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués sur le plan annexé à la susdite lettre.

M. Taneside Boudreau, Contre-maître de la voie est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté

6813

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alf Devost

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 18 mars 1938 par The Bell Telephone Coy of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués sur le plan annexé à la susdite lettre.

M. Taneside Boudreau, Contre-maître de la voie est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté

6814

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alf Boissonneau

Attendu que le conseil municipal de La Trappe a récemment adopté une résolution permettant que les municipalités de ville de la Mauricie étudient conjointement l'établissement d'un mode

uniforme d'évaluation des propriétés industrielle et commerciales dans ces municipalités;

Attendu que, tout en félicitant le conseil de La Pique pour son initiative, le conseil du Cap-de-la-Modeline est d'opinion que le but visé ne pourrait pratiquement pas être atteint parce que nombres de facteurs peuvent très difficilement se comparer d'une ville à l'autre.

Il est en conséquence résolu que ce conseil ne croit pas qu'il soit nécessaire d'étudier plus minutieusement ce projet.

Une copie de la présente résolution soit adressée au conseil municipal de la Ville de La Pique.

Adopté

6815

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que la résolution No-6691 faite et passée le 6 décembre 1937 relativement à l'engagement de M. Romeo Croteau comme mécanicien soit abrogée.

Adopté

6816

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que M. Théophile Rivard soit engagé chauffeur du camion de la Voie et mécanicien de la Corporation au salaire de \$18⁰⁰ par semaine.

Adopté

6817

Avis de motion

Je soussigné echevin de la cité donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour effectuer l'élargissement de la rue St-Valère pour raison de servitude"

Fait et signé au Cap-de-la-Modeline ce vingt-uneime jour de mars 1938

(signé) Alphonse Devost
Echevin de la Cité.

celles relatives aux travaux de chômage et aussi pour
 faire suite au rapport verbal d'information de son Honneur le
 Maire avec le Ministre de affaires municipales au sujet
 de l'emprunt y relatif.

Proposé par l'échevin H. Pousignant
 appuyé par l'échevin A. Boissonnaux

Et résolu que la présente séance soit
 ajournée à vendredi le 25 mars 1938 à sept heures P.M.
 pour résoudre toutes affaires inachevées.

Adopté

Lecture de diverses correspondances et plus spécialement #
 Et la séance est ajournée

35 mots en marge sont bons JB

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumes

Secrétaire

Citoyenneté de Québec

Cité du Cop. de la-Modellerie

A un ajournement de l'assemblée régulière du
 21 mars 1938 lequel ajournement fut tenu aux lieux
 et place ordinaires des sessions vendredi le 25 mars
 1938 à 7 hrs P.M. à lequel ajournement étaient présents
 Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau MM Louis Lamy
 Georges Bouffard, Alphonse Devost, Albert Boissonnaux
 Henri Pousignant et cetera. C'est tous échevins formant
 quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6819

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
 Appuyé par l'échevin Albert Boissonnaux

Et résolu que le compte en suspens
 de M. Léon Meskot Ch. au montant de \$ 2480⁴⁰ soit ac-
 cepté pour paiement.

Adopté.

6820

Proposé par l'échevin Georges Bouffard
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que l'offre de la Maison Paul
 Simhaux & Co, Courtes en date du 21 mars 1938 rela-
 tivement à l'emprunt projeté de \$ 30000. Re: Travaux de
 chômage soit acceptés aux conditions mentionnées dans

ladite lettre, le tout, cependant, sujet à l'acceptation du règlement No-204 par la Commission municipale de Québec

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

26 mars, 1938.
CAP-DE-LA-MADELEINE,.....

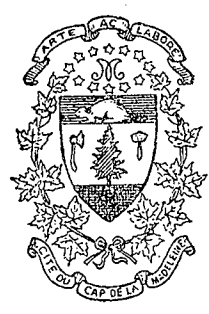
A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **M A R D I** **291^{ème}** le **MARS,** jour du mois de de l'année mil neuf cent trente-**-huit.** à sept heures de l'après-midi.

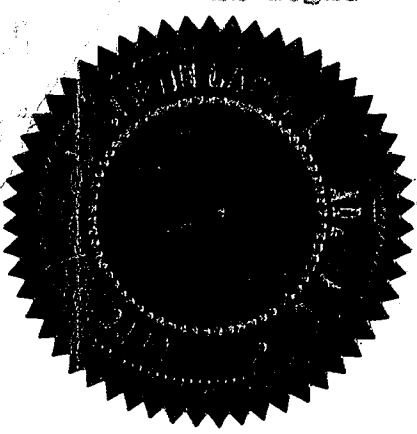


Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **vingt-** **sixième** jour de **MARS,** mil neuf cent trente-**-huit.**

J. Beaumier
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée
Son Honneur le Maire
par.....

pour les raisons suivantes:-
10- Pour passer et adopter une ou des résolutions relativement au règlement d'emprunt \$30,000. Re- Travaux de chômage.



Document communiqué par le maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine

ladite lettre, le tout, cependant, sujet à l'acceptation du règlement No-204 par la Commission municipale de Québec et par le Ministère des affaires municipales de l'industrie et du Commerce.

Que l'Honorable Ministère des affaires municipales est prié d'autoriser la vente de cette émission de gré à gré au prix de \$94⁵⁰ quatre-vingt-quatorze 5/100 dollars pour chaque cent dollars (\$100.) d'obligation tel que mentionné à ladite lettre.

Adopté.

6821

Attendu que le département du chômage aurait peut-être besoin d'endroits plutôt secs pour y faire travailler les chômeurs durant la période du dégel;

Attendu que la cité possède un moulin banal vieux de trois cents ans et qu'il serait plus qu'intéressant de l'aménager pour lui conserver son cachet d'antiquité et de relique des siècles passés;

Il est proposé par l'échevin Henri Tanguant

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Qu'il soit résolu que ce conseil prie l'Honorable Ministère du Travail et Monsieur le Directeur de l'aide au chômage de faire exécuter des travaux de conservation et d'aménagement de ce moulin qui constitue un monument historique; par exemple par en faire un attrait touristique unique, en construisant à l'intérieur, une roue de bois qui fonctionnerait sous l'action de l'eau qui y viendrait de l'éloignement par un canal spécial comme aux temps passés, et en en rafraichissant l'intérieur et les abords tout en lui conservant son cachet.

Monsieur le député, H. W. Rousseau est prié d'appuyer, de son influence, la présente requête

Adopté

6822

Les membres étant tous présents et consentant; à l'unanimité, la résolution suivante fut proposée et adoptée

Proposé par l'échevin Aeg. Devost

Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que tous les propriétaires de la municipalité du Cap-de-la-Madelline qui feront des réparations à leur maison bénéficieront d'une même évaluation pour une période de 3 ans.

Attendu que les estimateurs maintiendront pour trois ans, l'évaluation municipale publiée au rôle avant le commencement des travaux au nom du propriétaire qui a réparé sa maison.

Attendu que les propriétaires qui augmenteront le nombre des logements ne bénéficieront pas de cette évaluation fixe.

Adopté

Et son Honneur le maire lève la séance

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier
Greffier

Croûnée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelline,

À une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelline, laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 29 mars 1938 @ 7 h P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul Rochelleau, M.M. Louis Hamy, Georges Buffard, Alphonse Devost, Albert Boissonnaux, Henri Pausignant, et Alphonse Laroix tous échevins formant quorum pour la présidence au Maire au fauteuil.

Après la lecture, par le greffier de l'avis de convocation le règlement est lu ²⁰⁴ et

Proposé par l'échevin Georges Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que le règlement No-204

intitulé: "Règlement autorisant le conseil à contracter un emprunt au moyen d'obligations pour l'achat de terrains nécessaires à l'exécution de travaux de chômage etc" est adopté en première lecture.

Adopté

6824

Proposé par l'échevin Georges Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que le règlement No-204 intitulé "Règlement autorisant le conseil à contracter un emprunt au moyen d'obligation pour l'achat de terrains nécessaires à l'exécution de travaux de chômage etc..." est adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

Et la séance est levée

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Breffie

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

Une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 4ème jour d'avril 1938 @ 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Georges Buffard, Alphonse Devost, Albert Boissonneau et Alphonse Côté tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6825

Proposé par l'échevin Georges Buffard

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière en date du 21 mars, celui de l'ajour.

nement en date du 25 mars ainsi que le procès-verbal de l'assemblée spéciale en date du 29 mars 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

6826

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le compte du Bureau d'enregistrement au montant de \$297.²⁵ soit accepté pour paiement

L'échevin Aep Dewst demande le Vote

Vote contre l'échevin Aep Dewst

Votent pour les échevins Geo Bouffard, Louis Lamy, Albert Boissonneau & Aep Coton

Adopté sur diversin sur un

vote de 4 contre 1

6827

Les Comptes

Imprimerie Commerciale Enrg	100.	x
✓	9 45	x
Joseph Lannette Trésorier	200.	x
Liste de Parc No - 11	170. ⁷⁰	x
L'Honorable Trésorier Prov	20.	x
✓	50 ⁰⁰	x
Jos Lannette Trésorier	700. ⁰⁰	x
Jas Allaneau	6 34	x
Banque Can Nationale	1376 ³⁰	x
Noël Dumesnil	42 ⁷⁰	x
Jos Lannette	856 ⁵⁰	x
Municipalité Scolaire du Cap	26 ¹²	x
Imprimerie St Joseph	25 ⁰⁰	x
Jos Lannette Petty-Cash	42 ⁷⁰	x
Blé Lannette	4 ⁵⁰	x
Dr Jean Louis Rochefort	134 ⁰⁰	x
Armand Bouillard	56 ⁶³	x
L'Avenir du Cap	97 ⁷⁶	x
Alphonse Roy Sagolins	97 ⁷⁶	x
Jules Roy	10 ⁰⁰	x
Aleide Dumes	99 ⁹⁹	x
Blé Lorange	6 ⁷¹	x
	<u>3904 25</u>	

Montant payé		1
	3904	⁷⁵
Bureau d'enregistrement	6	⁶⁵ x
Napoleon Roy	1	⁷⁵ x
Bell Telephone Co of Canada	22	⁰⁹ x
Emery Cannelm	41	⁹⁰ x
Shawmigon w of Co of Ltd	17	³¹ x
Edmond Bergeron ^{Dome}		⁶⁰ x
J. A. Gilbert	4	⁷⁵ x
H. Massicotte & F. J. Klei	18	⁴⁵ x
Napoleon Lavange	16	⁶⁵ x
Dawson Bros. Ltd	8	⁹⁶ x
J. J. Moore Klei Ltd	14	⁶⁰ x
Sheet & Rochefort	8	⁰⁰ x
R. Honorable Trésorerie Prov	30.	x
Royer & F. J. Klei	9	⁴⁵ x
Edm Boissonneault	15	⁰⁰ x
Adolphe Beaume Bazoline	23	⁴¹ x
	<u>164.197</u>	⁸²

Propose par l'échevin dep. Caron

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrit soient acceptés et payés.

Adopté

6878

Propose par l'échevin dep. Devost

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le Greffe soit autorisé de demander des soumissions pour 3 habits de constable et une pour le chef, pour la prochaine séance.

Adopté

6879

Propose par l'échevin dep. Caron

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneault

Et résolu que demande soit faite et est par les présente faite auprès des autorités du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un prêt au montant de \$1463³⁵ comme suit:-

Prêt remboursable 800⁹⁰

Cour vêtements	134 ⁶⁵	
✓ Chauffage	200 ⁴⁵	
✓ Lumière	29 ⁶⁰	
✓ Abri	297 ⁷⁵	161463 ³⁵

pour être distribuée en assistance aux incapables au travail aux chefs de famille et leurs 194 dépendants ainsi qu'aux 9 personnes vivant seule formant un total de 258 nécessiteux hors de cette municipalité. Cette distribution est pour le mois d'août 1938

6829^a

Que le conseil prie le gouvernement de bien vouloir couvrir le montant plus haut et monter la contribution habituelle ou la pension de moyen de la cité.

Adopté

6830

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Caron

Et résolu que la résolution No-6816 faite et passée par le conseil à sa séance du 21 mars 1938 relativement à l'engagement de M. Théophile Ricard comme chauffeur du camion de la Ville et mécanicien de la corporation soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

6831

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que ce conseil accorde l'approbation faite en date du 30 mars 1935 par The Bell Telephone Coy of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués sur le plan annexé à la présente lettre.

M. Taneseide Boudreau Contre-Maître de la Ville est nommé pour surveiller les travaux

Adopté

6832

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour un char de foin 1 bon No-2 et ce pour la prochaine séance du conseil.

Adopté.

6833

Proposé par l'échevin Alf Devost
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que ce conseil prie la Cie The Bell Telephone Coy of Canada d'enlever de la rue Notre-Dame, ses poteaux, si possible, ou du moins de faire disparaître les doubles-poteaux reliés avec de la brique et de redresser les poteaux, surtout ceux qui penchent du côté de la rue.

Adopté.

6834

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
Appuyé par l'échevin Lo. Lamy

Et résolu que ce conseil décide de requérir les certificats d'hypothèques pour tous les lots et de droits réels pour les lots possédés par les propriétaires des lots primitifs. Cette résolution s'applique aux terrains à acquérir pour les parcs publics et les rues projetées.

Adopté.

6835

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
Appuyé par l'échevin Alf. Eaton

Et résolu que le Trésorier soit prié de préparer pour la prochaine séance du conseil, une liste des propriétaires qui ont des arriérés de taxes d'au moins deux ans et plus en vue de la préparation d'une vente pour taxes.

Adopté

6836

Avis de motion

Je, soussigné, échevin de la cité du Coy-de-la-Madeline, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé: "Règlement autorisant

le conseil a appliqué à une ou des fins spéciales
partie de l'excédent de montant reçus par l'exé-
cution du règlement No-198"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce qua-
trème jour du mois d'avril 1938

(signé) Geo Bouffard
Échevin de la Cité.

6837

Proposé par l'échevin Aep Devost
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que la municipalité du Cap
ayant pouvoir de municipaliser l'électricité il y
aurait intérêt pour la cité du Cap de faire des dé-
marches pour connaître le débit d'électricité que
pourrait fournir l'aménagement de l'étang du parc
en un pouvoir électrique. C'est-à-dire une centrale
pourrait desservir la Ville du Cap en tout au moins
à l'éclairage des parcs.

Adopté

6838

Proposé par l'échevin Aep Devost
Appuyé par l'échevin Aep Caron

Et résolu que le règlement No-205 inti-
tulé "Règlement pour effectuer l'élargissement de
la rue St-Valeil pour raison de servitude" soit
adopté en première lecture.

Adopté

À la demande de M. l'échevin Aep Devost
le proposeur du règlement la seconde
et dernière lecture dudit règlement est renvoyée à
une prochaine séance.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Raoul Rochelle

Maire
J. Beaumier
Bouffard

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions Mardi le dix-neuvième jour d'avril 1938 @ 7 Hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Ruel Rochelleau M.M. Geo Buffard, alp. Devost, alb. Boissonneuet, Henri Bousignant et alp. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6839

Propose par l'échevin alp. Caron

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 avril 1938 soit adopté tel que lu.

Adopté

6840

Les Comptes

Société Auto Access.	5 ⁶⁶	x
J. L. Rousseau Benzoline	19 ⁰⁴	x
R. Lavange & Frère Entq	13 ⁸⁵	x
Alphonse Roy. Baz.	9 ⁴⁸	x
Cyprien Robert	6 ⁵⁰	x
Rochelleau & Frère	13 ⁰⁵	x
Canadian Pacific R.R.	35 ⁶⁹	x
Deneils Ltd	22 ⁷⁵	+
C. A. Brown Entq	87 ⁷⁵	+
Victor Lavange	1 ⁷⁵	+
D ^r Chas Demers Md.	4 ⁷⁵	+
Ray. Lavange	3 ²⁰	+
Eugène Duch	.70	+
Rochefort & Ducelet	16 ⁵	+
Bustave Côté	29 ⁶⁰	+
Abouillard	20 ⁵⁸	+
Hervey D'Amers	8 ⁰⁸	+
Jean Hs Rochefort	49 ⁰⁰	+
Impremie Com Entq	50 ⁰⁰	+
	<u>383.58</u>	

6840 (suite)

Jos Lannette Trésorier	600 ⁰⁰	x
✓ ✓ Tal	878 ⁰⁰	x
✓ ✓ City Cash	31 ⁰⁵	x
✓ ✓ ✓ ✓	50 ⁴⁰	x
L'Honorable Trésorier Prov.	10 ⁰⁰	x
Liste de Cane No-13	187 ³⁸	x
✓ ✓ ✓ ✓ 14	261 ¹⁰	x
Montant rapp	383 ⁵⁸	x
	<u>2346⁵¹</u>	

Proposé par l'échevin des Caron
 Appuyé par l'échevin des Bouffard
 Et résolu que les comptes tels que
 plus haut décrit soient acceptés et payés.
 Adopté.

6841

Proposé par l'échevin des Bouffard
 Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault
 Et résolu qu'à partir du 23 avril 1938
 à minuit jusqu'au 25 septembre 1938 à minuit
 qu'il soit demandé à l'Honorable Ministre des Af-
 faires municipales de l'industrie et du commerce
 d'approuver l'avance d'une lease pour ladite
 période.
 Adopté.

6842

Proposé par l'échevin des Bouffard
 Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault
 Et résolu que ce conseil, sans admet-
 tre sa responsabilité offre de payer à M. Rosseph
 Eloude la somme de \$20⁰⁰ pour dommages et autres
 dépenses qui lui auraient été occasionnés par l'eau
 il y a déjà quelques semaines
 Adopté.

6843

Proposé par l'échevin des Caron
 Appuyé par l'échevin Henri Bourque
 Attendu qu'un référendum a été voté
 par les électeurs municipaux les 5, 6, et 7 avril 1938
 aux fins d'autoriser le conseil à octroyer des licences

pour la vente de la bière dans des épiceries licencées;

Attendu que les licences sont données le 1^{er} mai de chaque année;

Attendu que les documents relativement à ces licences ont été envoyés à La Commission des Liqueurs de Québec ainsi qu'au Receveur du Revenu aux Érivies;

Il est résolu que la Commission des Liqueurs de Québec soit prié de bien vouloir donner son consentement, dans le plus bref délai possible, relativement aux licences dans cette cité; afin de ne pas priver davantage ceux qui désirent prendre ces licences, qui seront au nombre de "trois"

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à la Commission des Liqueurs de Québec pour considération.

Adopté.

6844

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu qu'un permis de licence pour la vente de la bière dans une épicerie, soit octroyé à M. Joseph. Demers Marchand au prix stipulé dans le règlement des licences.

Adopté

6845

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu qu'un permis de licence pour la vente de la bière dans une épicerie soit octroyé à M. Augustin Robichaud Marchand, au prix stipulé dans le règlement des licences.

Adopté

6846

Proposé par l'échevin Aep. Caron

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu qu'un permis de licence pour la vente de la bière dans une épicerie, soit octroyé à M. J. A. Buneau Marchand, au prix stipulé dans le règlement des licences.

Adopté.

6852

Proposé par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que la proposition de M. H. Massi
cette + d'avis l'été, pour les plaques de rue (170) au prix de
196⁰⁰, soit acceptée +

Adopté.

6853

Proposé par l'échevin Geo. Bouchard

Appuyé par l'échevin H. Pousignant

Et résolu que le conseil accorde le permis à M.
Ernest Bouchard pour l'exploitation d'une table de billard
dans les limites de cette cité pour l'année fiscale 1938

Adopté

6854

Proposé par l'échevin H. Pousignant

Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que ce conseil apprend avec regret
la mort de Madame Willie Poisson épouse de M. l'échevin
Poisson des Trois-Rivières. Le conseil prie M. Louis Lamy
de la famille Poisson et de leur offrir ses plus sincères
sympathies.

Une copie de la présente résolution soit
transmise aux familles Lamy du Cop Poisson et Linton
des Trois-Rivières +

Adopté

Ouverture d'une soumission (J. F. Pratte) Habits Police.

✓ de soumissions de fini; les suivantes

M. Joseph Demers

✓ Jalido Demers

✓ R. Lorange + d'avis l'été

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

Raoul Rochelande

Maire

Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Modeline

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Modeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le deuxième jour de mai 1938 à 7^h P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le maire René Rochelleau M.M. Geo Bouffard cep Devost + Albert Boissonneault tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil M. L'Échevin H. Ponsigniant prit son siège à 9^h P.M. et M. L'Échevin La Harvy à 9^h P.M. h.s.

6855

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin cep Devost

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 19 avril 1938 soit adopté tel que lu.

Adopté.

6856

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin cep. Devost

Et résolu que la résolution no 684r faite et passée le 19 avril 1938 relativement à l'offre de \$20⁰⁰ faite à M. Rodolphe Cloude pour dommages soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

6857

Les comptes

H Massicotte + Frères Ltee	178. ⁰⁰ ✓
Alphonse Roy	11. ⁵⁰ ✓
D ^r Chas Demers MD	69. ⁰⁰ ✓
René Leduc	7. ⁰⁸ ✓
Joseph Hardy Ingerson	19. ⁰⁰ ✓
Edmond Boissonneault ✓	11. ⁹⁰ ✓
Rochelleau + Frère	3. ⁹⁵ ✓
J. Leduc cellier	2. ⁶⁰ ✓
Bureau d'enregistrement	13. ⁶⁵ ✓
	<u>267.²¹</u>

6857 (suite)

	Montant rapporté	9 11 9 3
Roland Rochefort	267. ²¹	✓
M ^{me} Edm. Bergeron	3. ⁸⁷	✓
J Ble Lavange	3. ⁶⁷	✓
E. X. Jhs Berlinguet abs.	19. ⁸⁶	✓
Shawinigan W. P. Coy	490. ⁹⁴	✓
Bell Telephone Coy of Canada	29. ⁷⁸	✓
J. B. Deschamps	43. ⁴⁵	✓
Garage Royer & D'erie	9. ¹⁸	✓
R. Lavange & D'erie Entq	55. ²⁹	✓
Panerede Bodeleau	3. ⁰⁰	✓
Liste de paie No-15	280. ⁹⁵	✗
Impremerie Commerciale Entq	50. ⁰⁰	✗
✓	340. ¹⁶	✓
Bureau d'enseig ^{nement}	75. ⁰⁰	✓
E. X. Jhs Berlinguet abs.	15. ⁴⁰	✓
Joseph Lannette	600. ⁰⁰	✗
✓	878. ⁰⁰	✗
Municipalite Scolaire	13. ¹⁹	✗
Banque Can Nationale	8047. ⁵⁰	✗
✓	7219. ⁸⁷	✗
✓	8471. ¹⁰	✗
Joseph Lannette	32. ⁴⁰	✓
Liste de Paie No-15	272. ³⁰	✓
Joseph Bloude	26. ⁰⁰	✓
Total	<u>71,224.⁰⁷</u>	

Propose par l'échevin Geo Buffard
 Appuyé par l'échevin Alb Boussemmeau
 Et résolu que les comptes tels que plus
 haut décrit soient acceptés et payés.
 Adopté

6858

a 9⁰⁰ h P. M. L'échevin Henri Pousignant prend son siège

Propose par l'échevin Alb Boussemmeau
 Appuyé par l'échevin Henri Pousignant
 Et résolu que ce conseil accorde la

permissum de se former en association musicale les membres signataires de la requête et d'être constitués en corporation civile sous le nom de "L'Union musicale du Cap-de-la-Madelaine"

Adopté

6859

Proposé par l'échevin Geo Buflard

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que le règlement No-206 intitulé "Règlement autorisant le conseil à appliquer à une ou des fins spéciales partie de l'excédent des montants reçus par l'exécution du règlement No-198" soit adopté en première lecture.

Adopté

6860

Proposé par l'échevin Geo Buflard

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que le règlement No-206 intitulé "Règlement autorisant le conseil à appliquer à une ou des fins spéciales partie de l'excédent des montants reçus par l'exécution du règlement No-198" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

6861

Proposé par l'échevin Geo Buflard

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Attendu qu'il est nécessaire d'acquiescer une partie de terrain de Monsieur Ursse Marchand pour achever d'ouvrir la rue St Valère

Attendu que cette partie de terrain ne représente que la largeur de 13 pieds sur 20 pieds ladite ~~largeur~~ ^{dimension} de 20 pieds étant celle que le conseil a l'intention de fixer

Il est résolu que la somme de \$200⁰⁰ soit offerte à M. Ursse Marchand pour ladite partie de terrain de 13 pieds par 20 pieds,

Adopté

6862

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

✓

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort tragique de M. Georges Lavange, beau-père de M. Arthur Beaudin, employé municipal de cette cité.

Le conseil prie les familles Lavange & Beaudin d'accepter ses sincères sympathies dans le deuil qui vient de les frapper.

Adopté.

6863

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Henri Tancinant

✓

Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre de gré à gré à M. Arthur Lavergne le lot de terre connu et désigné comme étant le lot de subdivision No-118 du lot primitif No-405 pour le prix représentant le montant des taxes municipales, scolaires et les frais dus lors de la vente pour taxes du 20 décembre 1935 plus les taxes municipales, scolaires et les intérêts depuis ladite vente jusqu'à ce jour.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents relativement à la vente susdite.

Adopté.

à 9³⁰ P.M. L'échevin Louis Hamy prend son siège

6864

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

✓

Et résolu que l'application faite par Mm. E. Massiotte & Co en date du 7 mai 1938 au sujet de permis de construction sur le boulevard Ste. Madeleine, soit acceptée

Adopté

6865

Proposé par l'échevin Alb. Boussoneau

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

✓

Et résolu que ce conseil accepte l'échelle telle que présentée par le distributeur des

argents pour les personnes incapables et l'assistance municipale, laquelle sera en vigueur lors de la distribution du 5 mai 1938.

Copie de l'adite échelle devra rester annexée à l'originale de la présente résolution, pour en faire partie après avoir été paraphé par Son Honneur le Maire.

Adopté

6866

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
appuyé par l'échevin Alb Boissonneault

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$1435⁷⁵ comme suit :-

Con. nourrice	\$790 ²⁰
✓ chauffage	107 ⁴⁰
✓ vêtements	118 ⁹⁰
✓ lumière	29 ⁴⁰
✓ abri	389 ⁸⁵

pour être distribuée en assistance municipale durant le cours du mois de mai 1938 aux 51 chefs de famille et leurs 171 dépendants ainsi qu'à 10 personnes seules formant un total de 232 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

6867 v

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

appuyé par l'échevin Cep Devost

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à encaisser au nom de la Cité du Cuy-de-la-Madeline jusqu'à concurrence de la somme due pour taxes, relativement aux propriétés qui doivent être vendues le 5 mai 1938 à 10 h 00 A.M. à la porte de l'église paroissiale de Ste Madeleine.

Adopté

6868 v

Proposé par l'échevin Alb Boissonneault
appuyé par l'échevin Ls. Lamy

6868 (suite)

Et résolu que le terrain de jeu appartenant à M. Richard Rochefort, soit retenu pour l'année 1938 pour le payer représenter tant le montant des taxes municipales et scolaires payables sur ces dits terrains annuellement

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Et Son Honneur le Maire lève la séance

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cq. de la - Modélène

✓

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cq. de la Modélène laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 16^e jour de mai 1938 à 7^h P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Rs Lamy, Geo, Buffard, dep. Devost, alb. Boissonneau, l'Émigré et dep. Camon tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6869 ✓

Proposé par l'échevin dep. Devost

Appuyé par l'échevin alb. Boissonneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 mai 1938 soit adopté tel que lu

Adopté

6870 ✓

W. H. Saunders

800⁰⁰ ✓

J. Akay

250⁰⁰ ✓

Joseph Duchesne

212⁸⁵ ✓

Ernest Casenave

174⁶⁹ ✓

J. Henri Beaumier

300⁰⁰ ✓

Auguste Bovini

75⁰⁰ ✓# 1762⁵⁴

6870 (suite)

Montant rapporté:		1767. ⁵⁴
Francis Lavange		2000. ⁰⁰ ✓
Lem Rochefort		926. ⁰⁰ ✓
Emile Heroux val		61. ⁵⁰ ✓
M ^{me} H. H. Formidas Juyal		3. ⁹² ✓
J. A. Roy		53. ⁶⁵ ✓
Fr. L. Hammette Presmei		500. ⁰⁰ ✓
M ^{me} Oliver Pagum		240. ⁰⁰ ✓
Care liste No-17		276. ⁴⁰ ✓
L'Hon. Presmei Prov.		10. ⁰⁰ ✓
L ^r Chas DeBlais		11000. ⁰⁰ ✓
J. Nestor Perreault		450. ⁰⁰ ✓
Municipalite Scolaire		18. ³⁰ ✓
Maurice Desilets		2050. ⁰⁰ ✓
"	"	1150. ⁰⁰ ✓
J. Hammette val		878. ⁰⁰ ✓
Liste de Pare No-18		234. ⁸⁵ ✓
Cite du Cop Betty - Cash		29. ³⁰ ✓
Banque Can Nationale		15. ⁰⁰ ✓
L ^r Chas Demers MD		38. ⁵⁰ ✓
L'Hon Presmei Prov		1147. ³⁷ ✓
"	"	4089. ⁶⁷ ✓
"	"	3131. ³⁷ ✓
"	"	567. ³⁷ ✓
Bustave Cabelles		62. ⁷⁴ ✓
Canada Iron Foundry		139. ³⁸ ✓
Giles Roy Gazoline		17. ⁹³ ✓
L. R. Rousseau ✓		10. ⁴⁰ ✓
Canadian Pacific Railway		28. ⁷⁴ ✓
A. Heroux Prolo		3. ⁵³ ✓
Bureau des Examinations		7. ⁰⁰ ✓
La Cie J. B. Kolland		32. ²³ ✓
Imprimerie L. Palmei		49. ⁹⁵ ✓
Rene de Cotet Ferron & Lee		20. ⁰⁰ ✓
Abouillard		1844 ✓
Coa Bruer Enrg		420 ✓
R Lavange & J. Herie Enrg		194. ⁹⁵ ✓
Edmond Boissonneault		15. ⁰⁷ ✓
		<u>31,188.³⁰</u>

6870 ✓ (suite)

Montant rapporté	
31,188. ³⁰	
17 ³⁵ ✓	St. Henri Lacroix
14 ⁰⁴ ✓	Henri D. Lacroix
4 ⁶⁵ ✓	Christine Lacroix
4 ⁰⁰ ✓	Amedee Colombe
2. ²¹ ✓	Houle + Dreze Ensq
103. ⁹⁵ ✓	Richard Rochefort
50 ²⁵ ✓	J. Lacroix
5 ⁰⁰ ✓	A. Bélinas
14 ⁰⁰ ✓	Liste de Paie No-19
6 ⁰⁰ ✓	Jean Louis Rochefort M.D.
<u># 31,396.⁷⁰</u>	

Propose par l'échevin Henri Pousignant
 Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau
 Et résolu que les comptes tels que
 plus haut décrits soient acceptés et payés.
 Adopté.

6871

✓

Propose par l'échevin Albert Boissonneau
 Appuyé par l'échevin Henri Pousignant
 Et résolu que ce conseil apprend avec
 regrets la mort de Monsieur Agénard & Louis, père
 de Monsieur le Commissaire Edmond & Louis de cette
 cité.

Ce conseil prie la famille & Louis d'accepter
 ses plus sincères sympathies dans le deuil dans
 lequel ils sont tombés.

Adopté

6872

✓

Propose par l'échevin Aep. Devost
 Appuyé par l'échevin Aep. Caron
 Et résolu que la soumission de M.M.
 R. Lorange & Dreze Ensq pour de l'avoine de l'Unité cri-
 blée No-1 au prix de \$ 183⁰⁰ pour le sac de 98 lbs, sac inclus
 pour une période de trois mois, soit acceptés.
 Adopté.

6873

Proposé par l'échevin Leo Bouffard
Approuvé par l'échevin Henri Roussant

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter le terrain nécessaire pour l'ouverture de la rue St Valère par le terrain situé entre les parcelles de rue non reliées, ayant une dimension de 86 pieds par 13 pieds de largeur, pour le montant de \$300. ce dit terrain appartenant à M. Urcisse Marchand; de tout tel que plus spécialement décrit à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Jhs Berlinguet A.S. en date du 14/3/31.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrain.

Adopté.

6874.

Avis de motion

Je, sous-signé, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No-77 concernant les licences droits spécifiques de permis et autres"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce
dixième jour de mai 1938

(signé) Aelphonse Caron
Échevin de la cité.

6875

Attendu qu'il existe un litige entre cette cité et M. Emile Halin au sujet de l'endroit où devrait être situé le chemin Bureau homologué en 1879 et au sujet duquel M. E. Halin croit ne pas pouvoir signer aucun des procès-verbaux qui ont été étudiés;

Attendu que tous les tracés étudiés traversent en biais un grand nombre de lots tels que cadastrés, et qu'il serait préférable et nécessaire que ce dit chemin passe plutôt dans les rues telles que cadastrées surtout à cause de la mesentente existante au sujet de l'endroit qui aurait été occupé par ce dit chemin en 1879;

6875 (suite)

Attendu que des taxes, tant municipales que scolaires durant de nombreuses années, ont été payées par M. E. Italin sur la parcelle de terrain d'approximativement 83216. pieds carrés occupé de droit et de fait par^{ce} chemin, et que M. E. Italin a, depuis plusieurs années et à maintes reprises, protesté et réclamé le remboursement de ces taxes: En conséquence

Il est proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que, pour régler ce litige de l'endroit du Chemin Bureau et du remboursement des taxes payées par M. E. Italin, sur un chemin verbalisé, une somme de \$ 300. soit payée à M. Emile Italin, à condition que M. E. Italin s'engage, par contrat, qui sera préparé par Paul Bueche N.P., notaire et enregistré, à toutes les stipulations contenues dans sa lettre du 13 avril 1937 et celle du 15 avril 1938 sauf pour le jour qui sera celui mentionné ci-dessus et à condition également que soit libéré, par ce même acte, La Commission Scolaire, relativement au remboursement de ces taxes.

Adopté

6876

Proposé par l'échevin Geo Buffard
Appuyé par l'échevin Alp. Caron

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Ministère du Travail de leur vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1691.45⁰⁰ commercial

Pour nourriture	987 ⁷⁵
✓ chauffage	134 ⁷⁵
✓ vêtements	148 ⁶⁰
✓ lumière	31 ⁰⁰
✓ Aboi	389 ⁸⁵

pour être distribué en assistance municipale, par cette municipalité durant le cours du mois de Juin 1938 aux 49 chefs de famille et leurs 149 dépendants ainsi qu'à 10 personnes seules formant un total de 208 nécessiteux de cette municipalité.

Adopté.

6877

✓

Proposé par l'échevin Leo Buffard
 appuyé par l'échevin Alp Caron

Et résolu que ce conseil ayant pris en considération et étudié un document signé par un certain nombre de personnes appelées dans ce document "locataires ou occupants" ne peut légalement se rendre à la demande y mentionnée parce que dans le règlement No-200 allégué dans ce document ne peut être considérée comme donnant le droit aux signataires, d'être inscrits sur les listes électorales municipales 1938.

L'échevin Louis Lamy se déclare dissident.

Adopté.

6878

✓

Proposé par l'échevin Leo Buffard
 appuyé par l'échevin Alp Caron

Et résolu que les listes électorales municipales pour 1938 telles que préparées par le greffier soient homologuées après que les demandes en inscription et radiation, acceptées par le conseil, aient été paraphées par le président du conseil. En l'honneur de Marie

Adopté.

6879

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin H. Pansignant

Et résolu que le Maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat de vente en faveur de M. Joseph Tremblay, par un lot de terre appartenant à la cité et situé sur la rue Massicotte pour le prix représentant les taxes municipales et scolaires les frais et les intérêts affectant ledit lot à date

Adopté.

6880

Proposé par l'échevin Alp Devost

Appuyé par l'échevin Leo Buffard

Et résolu que la Cie du Pacifique Canadien soit prié de se conformer à l'article 489 de la Loi de Cité Velle S.R. 1925 Chap 107 et aussi de répondre conformément à la formule que ladite Cie

demande à ce conseil de signer, désignant la valeur de la propriété immobilière du chemin de fer Pacifique Canadien pour l'année 1938

Adopté

6881

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Approuvé par l'échevin Georges Bouffard

Et résolu qu'attendu que la saison du brossage est commencée et que par l'atténuation en notre ville du coup il est nécessaire d'améliorer certaines de nos rues centrales;

Attendu que la rue Notre-Dame est en très mauvais état qu'elle devrait être asphaltée d'un bout à l'autre pour la mettre en bonne condition;

Attendu que la rue Timpin, la deuxième en importance devrait être macadamisée, pierrée, asphaltée ou cimentée de manière à dégager la rue Notre-Dame;

Attendu qu'une délégation composée du député provincial Monsieur Wilfred Rousseau et de deux membres du conseil le proposant M. l'échevin Aep. Devost et Son Honneur le Maire devront se rendre auprès du ministre de Travaux Publics pour en faire la demande.

Adopté

Ouverture de deux soumissions pour avoir lecture de plainte aux listes électorales municipales
 ✓ de diverses autres correspondances
 Et Son Honneur le Maire lève la séance.

Raoul Rochelle
 Maire
 J. Beaumier
 Greffier.

Cronique de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le sixième jour du mois de juin

1938 à 7 h 30 M. et à laquelle assemblée étaient présents Sm Honneur de Masse Ruel Rochelleau M.M. Louis Remy, Georges Buffard, Alphonse Devost Albert Boussemneault, Henri Pousignant et dep. C'est tous échoués formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6882

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
Approuvé par l'échevin Alb Boussemneault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil de cette cité en date du 16 mai 1938 soit adopté tel que lu.
Adopté

6883

Les Comptes

Cae liste No-7	310 ⁴⁰ ✓
✓ ✓ No-17	162 ³⁰
Joseph Lannette Trés	300.
Le Trésorier Provincial	15 ⁰⁰
J & Bern Assé Trés.	300 ⁰⁰ ✓
Le Trésorier Provincial	10 ⁰⁰ ✓
Cae liste No-20	161 ²⁵ ✓
Joseph Lannette Trés	600 ⁰⁰ ✓
✓ ✓ Val salaires	828 ⁰⁰ ✓
Cae liste No-21	163 ¹⁰ ✓
Banque Can Nationale	53 ⁵³ ✓
✓ ✓ ✓	11804 ²⁰ ✓
Ja Chevalier Val	54 ²⁵ ✓
Jo Lannette Trésorier	600 ⁰⁰ ✓
Cae liste No-22	190 ⁸⁵ ✓
Shawinigan W of Coy	324 ⁸⁷ ✓
Jules Roy Sazohne	728 ✓
Bell Telep Coy of Canada	26 ⁵⁹ ✓
Francis Hankin Co.	149 ⁸⁷ ✓
Carrière & Maurice Lée	696 ✓
Valerie Dubois	175 ✓
Laruee et Delorme Hôte	21 ⁰⁰ ✓
Rene de Culhet Ferron Hôte	20 ⁰⁰ ✓
Canada Iron Foundries	589 ✓

6883 (suite)

Montant rapporté

14 Musseville & Fries Llé	169 ⁷⁵ ✓
Canadian Rudlow Value Co.	21 ⁷⁰ ✓
Jos Lannette Betty Cash	65 ⁰⁵ ✓
✓ ✓ Prisières	24 ³⁵ ✓
Dr R. Veilleux	10 ⁰⁰ ✓
Bureau de Exam. Elect.	5 ⁰⁰ ✓
La Cie Rinió du Canada	15 ⁰⁰ ✓
Shawmigan W & P Co	164 ⁵⁶ ✓
J. F. Crotte	143 ⁵⁰ ✓
Ass des Aveugles Inc	30 ⁰⁰ ✓
Emery Ganneton	105 ⁸⁰ ✓
Real Lorange & Fries	19 ⁸⁵ ✓
Bureau d'enregistrement	11 ⁸⁵ ✓
Rocheleau & Fries	8 ⁶⁸ ✓
Amand Bonnard	14 ⁸⁴ ✓
D ^{me} Edm Bergeron	5 ⁶⁷ ✓
Médecin Buisson	3 ⁰⁰ ✓
Garage Royer & Fries	8 ⁹¹ ✓
Napoléon Lorange	35 ⁶⁶ ✓
Edmond Buissonneux	12 ³⁰ ✓
Alexis Demers	14 ⁷ ✓
Alphonse Roy	18 ³² ✓
Hector Richard	8 ⁰⁰ ✓
T. A. Bilbert	12 ⁰⁰ ✓
W. A. Fontaine	12 ⁰⁰ ✓
	<u>\$ 17 074. 75</u>

Proposé par l'échevin des Caron

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que les comptes tels que plus haut décrits soient acceptés et payés.

Adopté

6884

Proposé par l'échevin Georges Bouffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accepte de vendre à M. Napoléon Lamy la propriété portant le numéro de cadastre 115 subdivision 32 au prix de dix-huit cents dollars (\$ 1800.00) le tout conformément aux

conditions accompagnant l'offre de M. Ramy
Adopté.

6885

Proposé par l'échevin Louis Ramy
Appuyé par l'échevin Alphonse Caron

Attendu que le Ministère des Transports du Gouvernement Fédéral, d'après diverses correspondances échangées entre cette cité et ce Ministère et avec notre député au Fédéral M. Hérié & Brunelle M.P. le Ministère serait disposé à dépenser une somme de \$20000. pour l'amélioration complète de notre aéroport actuel à la condition que cette cité fasse l'acquisition d'une partie de terrain pour faire de notre aéroport un aéroport municipal régulier et conforme aux données du Ministère

En conséquence il est résolu que ce conseil s'engage à acheter de M. C.N. DeBrandmont pour le prix de trois mille cinq cents dollars (\$3500⁰⁰) pour l'agrandissement de notre aéroport pour en faire un aéroport municipal moderne, toute cette partie Nord-est du lot No-473 du Cadastre du Cap-de-la-Madeline comprenant environ 85 arpents de superficie à partir du côté Nord-est d'une ligne parallèle à et située à 400 pieds au Nord-est de la rue Sir Laurent; à la condition cependant que ce conseil ait l'assurance du département des Transports à Ottawa que cette partie de terrain est suffisante pour les fins ci-dessus mentionnées et que ce dernier dépensera une somme d'au moins \$20000. représentant l'amélioration complète dudit aéroport et à la condition expresse que cette cité ait l'assentiment préalable de la Commission municipale de Québec pour acheter cette dite partie de terrain et aussi à la condition que l'aéroport tel qu'amélioré demeure la propriété de la cité du Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

6886

Propose par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Bruffard

Et résolu que ce conseil décide avec la Compagnie Pacifique Canadienne que si conformément à l'article 489 de la loi des cités et villes S.R.O. 1925 Chap 107 le greffier de cette cité va pas recu dans les quinze (15) de la présente la valeur réelle des propriétés de la dite ^{compagnie} Cap-de-la-Madeleine, des procédures seront prises.

Adopté

6887

Propose par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que ce conseil accorde la somme de (\$50⁰⁰) cinquante dollars à Me J A Cambay pour la première ou la dernière page de la revue d'histoire qui sera publiée à l'occasion des fêtes du 19 juin au Sanctuaire du Cap et à la condition que ce numéro soit publié le ou avant le 17 juin 1938.

Adopté

6888

Propose par l'échevin Alphonse Devost

Appuyé par l'échevin Georges Bruffard

Et résolu que ce conseil offre à la Compagnie Canadian Potassium Pigments Limited de fournir le service d'eau pour les maisons comprenant 20 logements situés du côté Ouest du chemin du Roi sur le No-106 du Cadastre du Cap-de-la-Madeleine et pour les trois bornes-fontaines y installés, de même que le même service des pompes et des appareils de protection contre l'incendie que si ces dites maisons étaient situés dans les limites de cette cité, pour en retour la coopérative de cette cité avoir le droit d'occuper une partie de terrain faisant partie des lots Nos. 109-108-107 dudit cadastre et borné comme suit: à l'Ouest par une ligne située 75 pieds à l'ouest et parallèle au prolongement imaginaire de la ligne ouest de la partie de terrain faisant partie du lot no-110 et appartenant à cette cité, au Nord-est par une partie du lot no-106

appartenant à la compagnie Consolidated Copper Corp sur une longueur de 458 pieds, à l'Est par le prolongement de la ligne actuelle est de la partie de terrain du lot No-110 appartenant à cette cité, et au Sud-Ouest par ladite partie de terrain faisant partie du lot No-110 appartenant à cette cité sur une longueur de 383 pieds et à la Canadian Pigments Limited sur une longueur de 75 pieds, d'une superficie d'environ 370,000 pieds, pour cette cité, y faire les travaux nécessaires pour y canaliser et diriger l'eau de toutes les sources ou ruisseaux compris sur cette partie de terrain.

Cette entente, si acceptée, vaudra pour une période de vingt années; le maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat pour l'exécution des stipulations de cette résolution.

Adopté

6889

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande à la Compagnie Canadian Titanium Pigments Co. d'inclure dans le contrat mentionné dans la résolution précédente le privilège d'acquiescer en tout temps avant l'expiration du terme du contrat la partie de terrain mentionnée à cette résolution précédente pour le prix de \$ 6000.⁰⁰

Adopté.

6890

A 10h30 P.M. MM Buffard et Caron quittent la salle des séances

Proposé par l'échevin Henri Poinignant
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil offre à la Compagnie Consolidated Copper Corporation de passer un bail de loyer d'une partie de terrain faisant partie du lot no. 106 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine comprise dans les bornes suivantes: à l'Ouest sur une longueur de 100. pieds par une ligne parallèle à et située à 400 pieds à l'ouest du

prolongement imaginaire de la ligne Ouest de la partie de terrain appartenant à ^{cette} la cité et faisant partie du lot no-110 dudit cadastre; au Sud-Ouest par une longueur de 1200 pieds par partie du lot no-107 dudit cadastre, à l'Est sur une longueur de 100 pieds par une ligne parallèle à ladite ligne Ouest, et au Nord-Est sur une longueur de 1200 pieds par une ligne parallèle à ladite ligne Sud-Ouest, faisant une superficie de 120,000 pieds pour une période de vingt années (20) pour le prix de \$100. par année, pour la Corporation de cette cité y faire les travaux nécessaires pour y canaliser et diriger l'eau de toutes les sources ou ruisseaux compris sur cette partie de terrain.

Ce conseil désire ~~avoir~~ avoir pour la même considération le privilège, en tout temps avant l'expiration dudit bail, ladite partie de terrain pour une somme de \$1000.°°

Adopté

6891

Proposé par l'échevin Dep. Devost

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que ce conseil accorde les demandes faites en date du 13 et du 18 mai 1938 par The Bell Telephone Coy of Canada Ltd pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués sur les plans annexés aux susdites lettres.

Monsieur Taneside Bordelleau, contre-maître de la Voisie, est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté

6892

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que le Maire et le Sheriff soient autorisés à signer le contrat entre M. Emile Halon et la cité au sujet du chemin Bureau tel que préparé par Me Paul Bouché et tel que lu; le Maire et le Président sont autorisés à signer

un chèque au montant de \$300. pour l'exécution
de la résolution no- 6875 en date du 16 mai 1938
Adopté

6893

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau
Et résolu qu'une délégation compo-
sée de son Honneur le Maire et de M. l'échevin
A. Devost se rende à Montréal pour rencontrer
les autorités de la Canadian Titanium Pig-
ments Co. au sujet de la location d'une partie
des terrains de ladite compagnie.
Adopté

6894

Avis de motion

Je, sousigné, échevin de la cité du Cap-de-
la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux
temps et en la manière voulus par la loi et les
réglements de la cité je proposerai un règlement
intitulé "Règlement autorisant la vente de la bière
et du vin dans les hôtels de la cité"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce
septième jour du mois de juin 1938
(signé) Louis Lamy

Lecture de la correspondance et d'un projet de
contrat.

La séance est levée.

Raoul Richelieu
Maire
J. Beaumes
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la
cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut
tenue aux lieux et places ordinaires des sessions lundi

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 23 juin, 1938.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **M A R D I** **vingt-**
huitième **juin** le
.....jour du mois de..... de l'année mil neuf
-huit
cent trente....., à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **23ième**
..... **juin** **-huit.**
..... jour de mil neuf cent trente



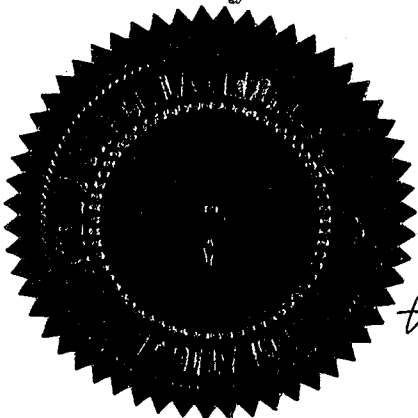
Cette assemblée est convoquée
Son Honneur le Maire Raoul Rocheloau
par.....

LE GREFFIER.

Voir feuille annexée laquelle fait partie
du présent avis de convocation.
pour les raisons suivantes:-

Le Greffier.

Je sousigne certifie que copie du
présent avis de convocation a été signifié
à chacun des membres du conseil le vingt-
troisième jour du mois de juin 1938



FB/

Feuille faisant partie de l'avis de
convocation d'une séance spécia-
le qui sera tenue le 26/6/38.

Pour les raisons suivantes:-

- 1.0- Passer une ou des résolutions accordant certains pri-
vilèges à des industriels qui projettent d'ériger des
usines sur partie des lots désignés au cadastre comme
portant les numéros 163, 167, 166, 164, et 157.
- 2.0- Ouvrir les soumissions faisant suite à une résolution du
conseil en date du 20 juin, 1938, ou disposer du lot con-
curren et désigné au Cadastre comme étant P.387 et montré
à la plupart des rôles comme étant 387-A-17.
- 3.0- Pour prendre connaissance d'un rapport du contre-maitre
relativement à certains travaux d'égoûts et passer une
ou des résolutions s'y rapportant.
- 4.0- Pour passer et adopter une ou des résolutions relative-
ment à une conduite principale d'aqueduc et d'égoût pour
desservir des bâtisses presque terminées sur le Blvd.
Sto-Madeleine et aussi pour demander à la Banque Cana-
dienne Nationale et à la Commission Municipale de Québec
l'autorisation d'emprunter temporairement une somme d'en-
viron \$1,500.00

J. Beaumier
Le Greffier.

FB/

Cap-de-la-Madeleine,
25 juin, 1938.

H. J. Johnston	18 ⁰⁰	
H. Massotte & F. J. Lee	152 ¹³	✓
Dr. Chas. Demers Md.	67 ¹⁵	✓
Dr. J. Maurice Burgers Md.	17 ⁵⁰	✓
Dr. J. Louis Rochefort Md.	140 ⁰⁰	✓
L. Honorable Président Municipal	184 ⁶⁵	✓
La Cité du Cap	11 ⁶²	✓
		\$ 2304 ⁵⁷

le 20 ième jour du mois de juin 1938 à 7 heures B.M. à la
 quelle assemblée était présents Son Honneur le maire
 Rame Rochelieu M.M. Louis Lamy, Georges Buffard, Albert
 Boussonneau, Henri Pousignant et dep. Carron, tous échevins
 formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

6895

Proposé par l'échevin dep. Carron
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la des-
 nère assemblée régulière du conseil de cette cité en date
 du 6 juin 1938 soit adopté tel que lu +
 Adopté.

6896

L'échevin H. Pousignant prend son siège à 8¹⁵ P.M.
 Les comptes.

Jos Lanouette val	828 ⁰⁰ ✓
Liste de Pare No-23	201 ³³ ✓
Jos Lanouette Betty-Cash	100. ¹⁷ ✓
Liste de Pare (St-Esprit-Dieu)	17 ⁵⁰ ✓
Jos Lanouette Trésorier	29 ¹⁸ ✓
Liste de Pare No-24	216 ⁹⁰ ✓
J. Telesphore Nadeau	101 ²⁷ ✓
Dr J.B. Dorval	25 ⁰⁰ ✓
Emery Ganneton	48 ⁷⁵ ✓
Agenard Boisvert	12 ⁸⁰ ✓
Dominic Brygen Coyhld	7 ⁸³ ✓
R. Lorange & Fils Entq	19 ⁹⁰ ✓
Edmond St Louis	53 ⁵¹ ✓
Dr Vigneau Paris Chaiche	13 ⁰⁰ ✓
J.B. Lorange	26 ¹⁴ ✓
Médéric Boisvert	11 ⁰⁰ ✓
Euclide Marchand	0 ⁶⁰ ✓
H.J. Johnston	18 ⁶⁵ ✓
H. Massuette & Fils Ltee	152 ¹² ✓
Dr Chas Demer Md.	67 ¹⁵ ✓
Dr J. Maurice Bourgeois Md	17 ⁵⁰ ✓
Dr J. Louis Rochefort Md	140 ⁰⁰ ✓
L. Honorable Trésorier Provincial	184 ⁶⁵ ✓
La Cité du Cap	11 ⁶² ✓
	<u>2304⁵⁷</u>

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard
 Et résolu que les comptes tels que plus
 haut décrits soient acceptés et payés.
 Adopté

6897

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Appuyé par l'échevin Georges Bouffard
 Et résolu que le Maire et le Greffier
 soient autorisés à signer le projet de contrat de vente
 de la cité à M. Napoléon Lamy, relativement à la pro-
 priété portant le No. 115-37 du cadastre officiel de la cité
 le tout tel que lu en conseil.
 Adopté.

6898

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
 Appuyé par l'échevin Alf. Caron
 Et résolu que le règlement No-207 inti-
 tulé "Règlement autorisant la vente de la bière et du
 vin dans les hôtels et restaurants" soit adopté en
 première lecture.
 Adopté

6899

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
 Appuyé par l'échevin Alf. Caron
 Et résolu que le règlement No-207 intitulé
 "Règlement autorisant la vente de la bière et du vin
 dans les hôtels et restaurants" soit adopté en deu-
 xième et dernière lecture.
 Adopté

6900

Proposé par l'échevin Albert Boissimeau
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que ce conseil, à l'occasion
 du Congrès Eucharistique qui doit se tenir à Québec
 et pour permettre aux employés de bureaux, de banques
 etc d'assister à ces démonstrations religieuses, proclame
 le 25 juin 1938 jour de fête civique.
 Adopté

6901

Proposé par l'échevin H. Pousignant

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Est résolu que ce conseil, à l'occasion de la Fête de St. Etienne du 24 juin 1938 jour de Fête des Canadiens Français, invite tous les marchands à fermer leur établissement de commerce.

Adopté

6902

Proposé par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que ce conseil accorde la demande au Conseil des Maires et du Travail des Trois-Rivières et autorise le Maire et le Président à signer un cheque au montant de \$250⁰⁰ pour une page d'annonce dans le Programme Souvenir de la Fête du Travail, 1938.

Adopté.

6903

Proposé par l'échevin Alb. Boussonneault

Appuyé par l'échevin Henri Pousignant

Est résolu que l'Honorable Maurice Duplessis Premier Ministre de cette Province soit respectueusement prié de bien vouloir améliorer les routes 13 et 22 reliant les frontières aux Trois-Rivières via Drummondville et Sherbrooke attendu que la partie Sherbrooke à la frontière est en excellente condition.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Premier Ministre ainsi qu'aux Ministres de la Voie et des Travaux Publics aussi à notre député au Provincial M. U. Rousseau.

Adopté.

6904

Proposé par l'échevin Alb. Boussonneault

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Est résolu que ce conseil accorde l'application, en date du 8 juin 1938, faite par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués par un plan annexé à ladite lettre.

Messieurs Taneside Boudreau contre-maître

de la partie est nommée pour surveiller les travaux.
Adopté

6905

Proposé par l'échevin Geo Bruffard

Appuyé par l'échevin Alp Caron

Et résolu que la résolution No. 6888 en date du 6 juin 1938, soit amendée en y ajoutant après les mots "prises dans les limites de la cité" les mots "et aussi de s'engager à fournir le service de l'eau pour un nombre n'excédant pas 30 autres logements que ladite compagnie se déciderait de construire sur le même dit lot No-106 du cadastre mais pour ces derniers 30 logements à un prix de \$12⁰⁰ par logement" et que ces conditions à \$12⁰⁰ par année par logement s'appliquent à ces 30 logements même si ce conseil venait à se prévaloir de la résolution No. 6889 si ladite compagnie lui accordait le privilège mentionné à ladite résolution No. 6889.

Adopté

6906

Proposé par l'échevin H. G. Mousignant

Appuyé par l'échevin A. Caron

Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre de gré à gré à Madame Lucienne Larue Peller les lots Nos P-388-62 et 405-20 acquis par la cité à une vente pour taxes dues le 13 novembre 1934 et ce pour le prix de \$38²⁵ représentant les taxes municipales, peulaxes et les frais dus à date.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte de vente.

Adopté

6907

Proposé par l'échevin Alp. Caron

Appuyé par l'échevin Alb. Boussonneault

Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre de gré à gré à M. Léonce Francaeur de St Adelphe le lot de subdivision No. 30 du cadastre 388 acquis par la cité à une vente pour taxes dues, le 20 décembre 1935 pour le prix de \$38³⁰, représentant les taxes muni-

cipales, seculaires et les frais dus à date, ainsi que les versements de trottoirs à date.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer l'acte de vente.

Adopté

6908

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Approuvé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 10³⁰ P.M. ou plus tôt.

Adopté

A la reprise de la séance @ 10³⁰ P.M. l'échevin dep. Caron est absent.

6909

Proposé par l'échevin Henri Pousignant

Approuvé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des permissions pour l'achat des blocs de béton qui se trouve sur la partie de lot No. 387 pour ceux qui sont en front dudit lot.

Ladite permission devra comprendre également le remplissage complet de la cave, à la satisfaction du c-maître.

Adopté

6910

Proposé par l'échevin Geo. Buffard

Approuvé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à émettre un permis de construction à M. J. Ste Dusseault pour construire une maison privée et une grange-étable sur la rue Ste Madeleine le tout aux conditions mentionnées dans sa lettre en date du 20 juin 1938.

Adopté

6911

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Approuvé par l'échevin Henri Pousignant

Et résolu que ce conseil décide que les

Mesures nécessaires soient prises pour la pose des canaux d'égoûts et d'aqueduc en rapport avec la lettre de M. G. Massicotte en date du 15 juin 1938

Adopté

6912

Proposé par l'échevin H. P. Pansignant

Appuyé par l'échevin Alb. Boissenneau

Et résolu que ce conseil accorde au Club de Balle-au-champ du Cof-de-la-Madeline un velvet au montant de \$40⁰⁰ pour confection de clôtures et pour la protection des spectateurs.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Raoul Rochilieu

Maire
J. Fleury
Breffier

Croquerie de Québec

Cité du Cof-de-la-Madeline

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cof-de-la-Madeline, laquelle assemblée régulièrement convoquée, selon la loi, par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions mardi le vingt-huitième jour de juin 1938 à 7h⁰⁰ P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochilieu M.M. Louis Lamy, Geo Buffard, Aep. Devost, Alb. Boissenneau, Henri Pansignant et Alb. Caron tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6913

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer une ou des sommes jusqu'à concurrence de

montant de \$1500. pour exécuter des travaux de prolongement d'aqueduc et d'égrüt. Cedit emprunt devant être remboursé à même un emprunt municipal, le tout cependant sujet à acceptation par La Commission municipale de Québec.

Si accepté par La Commission municipale de Québec le Maire et le Président sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné. Ce ou ces billets devra ou devront porter intérêt à un taux n'excédant pas $4\frac{1}{2}\%$ l'an.

adopté

6914

Proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Geo Briffard

Et résolu que ce conseil demande à la Commission municipale de bien vouloir l'autoriser d'emprunter le remboursement de la Banque Canadienne Nationale une ou des sommes jusqu'à concurrence d'environ \$1500. pour un prolongement d'aqueduc et un prolongement d'égrüt sur une longueur approximative de 500 pieds.

adopté

6915

Attendu que M. R. G. B. Schreibe a représenté au Maire et aux membres du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine que des personnes avec qui il est associé à Londres, Angleterre se proposent d'établir dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine une nouvelle industrie pour la fabrication de feuilles d'aluminium cette nouvelle industrie devant être exploitée par une compagnie incrépée ou à être incrépée en vertu des lois du Canada avec bureau chef dans la province de Québec et dont le nom doit être "International Zinc Ltd" ou tout autre nom que pourrait lui accorder le Secrétaire d'Etat;

et

Attendu que le Maire et les membres du conseil croient qu'il est avantageux et dans l'intérêt de la Province de Québec en général et de leur cité en particulier d'encourager l'établissement de telles entreprises afin de réduire le chômage et de favoriser l'entraînement d'ouvriers.

au travail spécialisé qui sera, pour une large part, requis par ladite compagnie dans la fabrication de son produit, et d'aider cette industrie qui fait concurrence à des industries similaires à l'étranger en fixant pour un certain nombre d'années les taxes payables par cette industrie, En conséquence

Sur proposition de l'échevin aep. Devost
Appuyé par l'échevin aep. Caron

Qu'il suit et il est par les présentes résolu :

1^o Que le Maire et le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madellene se déclarent par les présentes, favorables à l'établissement de l'industrie proposée mentionnée ci-dessus dans la cité et approuvent la construction de l'usine proposée dans les limites de leur cité sur le terrain maintenant sous option à cette fin ou sur tout autre terrain dans les limites de leur cité qui pourrait être en définitive choisi pour telle construction.

2^o Qu'il suit par les présentes résolu et déclaré que toutes taxes municipales de quelque nature qu'elles soient, générales ou spéciales, ou taxes d'affaires ~~ou taxes d'eau~~, à être payées à la Cité du Cap-de-la-Madellene par ladite compagnie proposee et par l'industrie à être exploitée par cette dite compagnie sur tous terrains, bâtisses, propriétés usées, machines et accessoires, voies d'évitement, lignes de transmission, systèmes d'aqueducs et d'égouts utilisés pour en rapport à ladite industrie et sur toutes additions et améliorations qui pourraient y être faites, soient pour une période de dix ans, à compter de la date à laquelle l'usine sera prête pour occupation et dans tous les cas au plus tard le premier novembre 1939 fixés pour les cinq premières années de cette période à la somme de trois mille dollars (3000.00) par année et pour les cinq années subséquentes de ladite période à la somme de trois mille sept cent cinquante dollars (3750.00) par année.

3^o Cette fixation de taxes est consentie sujette aux conditions suivantes :-

15 ans

69

a) Que l'acquisition de la propriété par la compagnie dans les limites de la cité soit complétée et la construction de son usine commencée au plus tard le 30 septembre 1938, et que travail de construction soit continué jusqu'à parachevement complet et que ladite usine soit prête pour occupation et opérations dans l'année qui suivra le premier novembre 1938;

b) Que le coût de construction, y compris le coût du terrain, des bâtisses et de la machinerie, ne soit pas moindre que quatre cent mille dollars (\$400,000);

c) Que la compagnie s'efforce en tout temps et en autant que raisonnable et en harmonie avec l'exploitation régulière de ses affaires à embaucher de préférence la main-d'œuvre locale;

d) Que la dite industrie ne requiert aucun appareil de protection contre l'incendie telles que bornes-fontaines et autres semblables autres que ceux actuellement fournis par la Cité dans le voisinage immédiat de la propriété sur laquelle l'usine sera construite et advenant que la compagnie trouverait en aucun temps qu'une protection additionnelle contre l'incendie lui est nécessaire sous forme de bornes-fontaines ou de réservoirs pour fins de protection contre l'incendie, la compagnie fera le coût de l'installation nécessaire pour raccorder lesdits appareils contre l'incendie au système d'aqueduc de la Cité ou autrement nécessaire afin de se procurer telle protection additionnelle.

e) Que la compagnie continue à exploiter son industrie durant la période de la concession présentement accordée, et si elle discontinuait ses opérations pendant une période de six mois consécutifs en aucune année pour des causes autres que des grèves, des lock-outs, des guerres, des faits de Dieu ou des cas forcés par lesquels la compagnie n'a pas de pouvoir, alors la concession accordée par les présentes sera annulée proportionnellement à la partie de telle année où la compagnie aura ainsi discontinué ses opérations et la compagnie devra payer à la cité le montant proportionnel

de la base municipale intégrale imputable à cette période de discontinuation dans telle année, mais la concession accordée par les présentes servira immédiatement dès que la compagnie reprendra ses opérations.

4^o La cité fournira la protection ordinaire de police et contre l'incendie accordée aux citoyens généralement et prendra des dispositions pour conduire dans les canaux d'égoûts de la cité les égoûts et l'eau provenant de l'usine et de la propriété de la compagnie; Toutefois le coût des canaux d'égoûts sur le terrain de la compagnie qui seront nécessaires pour raccorder l'usine de la compagnie avec les canaux d'égoûts de la cité, de même que les frais d'installation de ces canaux d'égoûts sur le terrain de la compagnie. La compagnie est autorisée à construire son propre système d'aqueduc, mais si elle ne le fait pas ou si ledit système fait défaut ou était insuffisant pour les besoins de la compagnie en aucun temps, la cité fournira l'eau à la compagnie à un tarif mesuré par mille gallons impériaux, qui sera agréé mutuellement, et si quand la compagnie le requiert, à la condition que la cité ait assez d'eau disponible et soit capable de le faire sans causer de privations aux autres citoyens ou industries. Le coût des tuyaux et leur installation pour conduire l'eau du système d'aqueduc de la cité sera supporté par la compagnie, la cité s'engageant à permettre l'installation de ces tuyaux sur la propriété de la cité, si nécessaire, sans charges à la compagnie pour l'usage de telle propriété.

5^o Aucune augmentation dans la valeur de la propriété ou de l'usine de la compagnie ne sera faite par les estimateurs durant la période de construction.

6^o Un contrat notarié en vertu des dispositions précédentes sera exécuté entre la cité et la compagnie aussitôt que cette dernière sera dûment incorporée et la présente résolution de même que le contrat susmentionné seront ratifiés par la Législature de Québec par un bill privé qui sera proposé à cette

En au nom de la Cité, les frais duquel seront payés par la compagnie pourvu que tel bill ne renferme que la présente résolution et ledit contrat.

Adopté à l'unanimité.

Et la séance est levée.

Royal Robitseau
 J. Beaumier
 Greffier.

JB

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6916

Je, Alphonse Devost échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assesmenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce

quatorzième jour de juillet 1938 + Alphonse Devost

J. Beaumier

Échevin No-3

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

6917

Je Lionel Laroivère échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assesmenté devant moi au

Cap-de-la-Madeleine ce

quatrième jour de juillet 1938

J. Beaumier
 Greffier

Lionel G. Laroivère

Échevin No-1

Croonne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

6918

Je Alfred Lemay échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au

Cap-de-la-Madelaine ce

quinzième jour de juillet 1938

Beaumes

Breffier

Alfred Lemay

Échevin No-5

Croonne de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions vendredi le 15ième jour du mois de juillet 1938 @ 7hs P.M. à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Rame Rochillean MM. Louis Lamy, Lionel Lacombe, Albert Boissonneau, Henri P. Maignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Après la lecture de l'avis de convocation par le greffier le conseil procéda dans l'ordre du dit avis.

6919

Proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine, en dates respectives du 20 juin 1938 et 28 juin 1938 soient adaptés tels que les

6920

Proposé par l'échevin Alb Boissonneau

appuyé par l'échevin Ls Lamy

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 12 juillet, 1938.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **V E N D R E D I**, le **quinzième** jour du mois de **juillet**, de l'année mil neuf cent trente-**huit**, à sept heures de l'après-midi.

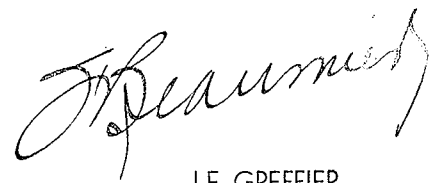
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **douzième** jour de **juillet**, mil neuf cent trente-**huit**.

Cette assemblée est convoquée

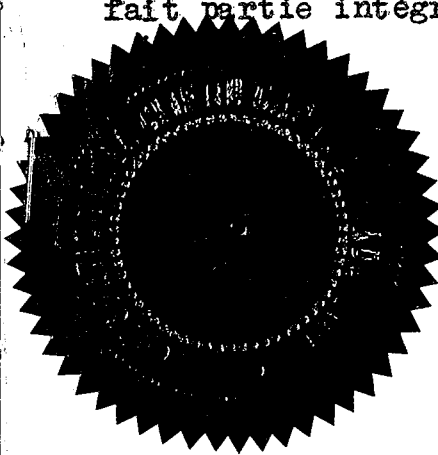
par **Son Honneur le Maire**

pour les raisons suivantes:-

**Voir feuille annexée laquelle
fait partie intégrale du présent avis de convocation.**



LE GREFFIER.



LE GREFFIER.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Feuille faisant partie de l'avis de
convocation d'une séance spéciale du
conseil de la cité du Cap-de-la-Madelei-
ne qui sera tenue le 15 juillet, 1938.

- - - - -

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire Raoul
Rocheleau pour les raisons suivantes:-

10.- Pour passer et adopter une résolution ~~approuvant~~ les
minutes des séances générale et spéciale en dates respectives
du 20 juin 1938 et 28 juin, 1938.

20.- Assermentation des échevins élus.

30.- Prendre connaissance du rapport de l'Officier-Rapport-
teur relativement à l'élection du 5 juillet, 1938 et passer
une résolution adoptant le dit rapport.

40.- Passer une résolution nommant un pro-maire.

50.- Nominations des divers comités par résolution.

60.- Passer et adopter une résolution homologuant les lis-
tes électorales provinciales. 1938.

70.- Prendre connaissance des comptes produits au bureau
du conseil depuis la dernière séance régulière et plus spécia-
lement celui de Scott Clothing et passer toutes résolutions s'y
rapportant.

80.- Ouvrir les soumissions faisant suite à une résolution
du conseil en date du 20 juin, 1938 ou disposer du lot connu
et désigné au Cadastre comme étant P.387 et montré à la plupart
des rôles comme étant 387-A-17.

90.- Prendre connaissance du projet de contrat de vente de
la Cité à M. Jean Louis Carignan (re- Lots 417-a et 417-B et
passer une résolution autorisant le Maire et Greffier à signer
ledit contrat.

10.- Pour prendre en considération l'application faite par
The Bell Telephone Co. of Canada pour le déplacement d'un poteau
et passer une résolution s'il y a lieu.

110.- Pour prendre connaissance d'une correspondance de la
Commission municipale de Québec en date du 28 juin relative-
ment à l'acceptation d'une demande d'emprunt temporaire de \$3,500.
Re- AEROPORT, et prendre toute décision nécessaire *JB*

Signé au Cap-de-la-Madeleine ce 12ième jour du mois
de juillet, 1938.

J. Beaumier
Le Greffier.

Et résolu que le rapport de l'officier-rapporteur
relativement à l'élection du 5 juillet 1938, soit adop-
té tel que lu, et tel que décrit-ci-après.

Cop-de-la-Madeline 15 juillet/38

Mon Honneur le Maire

M. M. les échevins

Cité du Cop-de-la-Madeline C. Q.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire rapport de l'élec-
tion qui a été tenue le 5 juillet 1938

Les candidats mentionnés ci-après ont été
élus dans chacun de leur quartiers respectif comme
ayant reçu respectivement la majorité de votes léga-
lement donnés;

Quartier No-1 = M. Léonel Lavoisier, commis
21 Rue Jacques Buteux
Cop-de-la-Madeline C. Q.

Quartier No-3 = M. Aelphonse Devost, rentier
449 Rue Notre-Dame,
Cop-de-la-Madeline C. Q.

Quartier No-5 = M. Alfred Lemay, steam-fitter
10, rue Ralbeville
Cop-de-la-Madeline C. Q.

Je certifie que j'ai donné un avis public
du résultat de l'élection le 14 juillet (1938) de même
de tout tel que prévu par le deuxième alinéa de
l'article 258 du chapitre 102 des Statuts Réfor-
més 1925.

Le tout humblement soumis

(signé) F. Beaudier

L'officier-rapporteur x

6921

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que Monsieur l'échevin Louis
Lemay soit nommé pro-maire par le terme de trois
mois finissant le 3 octobre 1938

Adopté.

6922

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault

Et résolu que les différents comités permanents du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine soient composés comme suit: -

Comité de Finance: M.M. Les échevins R. Larivière, Ls. Lamy et Alfred Lemaire, avec comme président Monsieur l'échevin Lionel Larivière.

Comité de la Voirie: M.M. Les échevins Ls. Lamy, Alfred Lemaire et Aep. Devost, avec comme président Monsieur l'échevin Louis Lamy.

Comité de l'aqueduc: M.M. ^{les échevins} Alfred Lemaire, R. Larivière et Aeb. Boissonneault, avec comme président Monsieur l'échevin Alfred Lemaire.

Comité de Police + Incendie: M.M. ^{les échevins} Aeb. Boissonneault, Ls. Lamy et H. Proulx avec comme président Monsieur l'échevin Albert Boissonneault.

Comité de l'éclairage: M.M. Les échevins H. Proulx, Aep. Devost et R. Larivière avec comme président Monsieur l'échevin Henri Proulx.

Comité du Marché: M.M. Les échevins Aep. Devost, H. Proulx et Aeb. Boissonneault avec comme président Monsieur l'échevin Aep. Devost.

Adopté

6923

Proposé par l'échevin Alfred Lemaire

Appuyé par l'échevin Lionel Larivière.

Et résolu que les listes électorales provinciales 1938 telles que préparées par le greffier soient homologuées après examen de ces derniers par les membres du conseil.

Adopté.

6924

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Aeb. Boissonneault

Et résolu que les comptes tels que plus bas décrits soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Jos Lannette Trésorier
- - - - - Val

500.⁰⁰ ✓
828.⁰⁰ ✓

6974 (suite)

Municipalite scolaire	975	✓
Liste de Paie No-25	269 ⁰⁸	✓
L'Honorable Presider Provincial	1616. ⁷⁶	✓
Jos Lannette Presider	600. ⁰⁰	✓
Banque Canadienne Nationale	11788 ⁰⁰	✓
✓ / ✓ / ✓	13475. ⁷⁴	✓
Liste de Paie election	113 ⁰⁰	✓
Scott clothing	637. ¹⁷	✓
La Cite du Cap.	290 ⁴¹	
La Commission scolaire du Cap	65. ⁴¹	✓
Shawinigan Water & Power Coy	481. ⁹¹	✓
The Bunker Optical Coy	16 ⁵⁰	✓
Roland Rochefort	39 ⁰⁰	✓
Caue Bouches NP	19 ⁵⁰	✓
Bell Telephone Coy of Canada	25 ⁷²	✓
Aisher Rimpse	78 ⁰⁰	✓
J.B. Lorange	18 ⁵⁸	✓
Hein & Hein	11 ⁰⁰	✓
W. H. Saunders	3 ⁰⁰	✓
Canadian Bulletin	80 ⁷⁶	✓
3 Rivers Tractor	8 ⁰⁰	✓
Carmine St Maurice	8 ⁰⁰	✓
H. Massicotte & Freres Ltee	155 ¹⁸	✓
Bureau d'enregistrement	7 ⁰⁰	✓
Omer Forest	47 ⁵	✓
Garage Roy & Frere	97 ²	✓
A. Brumillard	50 ⁴	✓
G. A. Brun Entg	23 ⁶⁸	✓
Napoleon Lorange	6987	✓
Presider de la Province	12 ⁰⁰	✓
Serge Christie Canada	13 ⁷⁴	✓
La Cie J. B. Rolland	43 ¹⁰	✓
Rochelleau & Frere	34 ¹⁰	✓
Francis Hankin Hoiv	81 ³³	✓
D. J. Morn Hoiv	20 ⁷⁷	✓
Deluxe Auto Access	42	✓
Soprimeuse St Patrice Entg	60 ⁸⁰	✓
Emery Banneton	20 ⁴⁵	✓
Rene de Culbert Fernon Hoiv	40 ⁰⁰	✓

Jos. Bauvin & Fils	3 ⁸⁴	✓
Dust-O. Clean Co's	3 ⁵⁰	✓
R. Brangas & F. veie Entg	20 ³⁰	✓
Le Nouvelliste Qué	25 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No - 26	289 ⁷⁰	✓
✓ ✓ ✓ ✓ 27	275 ¹⁵	✓
J. Lannette Trésorier	80 ¹¹	✓
J. A. Chevalier val	55 ⁷⁵	✓
J. Lannette val	878 ⁰⁰	✓
✓ ✓ Trésorier	600 ⁰⁰	✓
J. A. Rabellé Trésorier	20 ⁰⁰	✓
Municipalité Scolaire	86 ⁰⁰	✓
	<u>860</u>	33677 ⁴⁴
	Adopté	

6925

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que le Bief de la ville soit autorisé à vendre de gré à gré à Monsieur Edmond St Louis le terrain connu et désigné à la plupart des rôles sous le No - 387-A-17 pour le prix de \$ 125⁰⁰. La Commission scolaire est prié de partager dans les pertes occasionnées par ce prix de vente.

Si accepté par la Commission scolaire, le Maire et le Bief de la ville sont autorisés à signer l'acte de vente susmentionné.

Adopté

6926.

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault

Et résolu que le Maire et le Bief de la ville soient autorisés à signer le projet d'acte de vente de la cite à M. J. L. Caregian pour la terre portant les numéros 417^a & 417^b du cadastre officiel pour la cite du Cap-de-la-Madeline, le tout tel que lu en conseil ce jour.

Adopté.

6927

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
Appuyé par l'échevin Lionel Lacroix

Et résolu que ce conseil accorde l'appli-

cutim faite en date du 20 juin 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits mentionnés à un plan annexé à la susdite lettre.

Monsieur P. Bouché, Contre-Maître de la Voie est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté

6978

Proposé par l'échevin Alfred Remy
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter de M. C.N. Debrandmont, pour le prix de \$3250⁰⁰ pour l'agrandissement de notre aéroport pour en faire un aéroport municipal moderne, toute cette partie Nord-Est du lot no 435 du cadastre comprenant environ 85 arpents de superficie à partir d'une ligne parallèle à et située à 400 ps au nord-est de la rue St-Haurent, à la condition cependant que le Département du Transport d'Ottawa s'engage, outre l'octroi d'au moins \$14000. mentionné aux lettres en date du 30 juin et 6 juillet 1938 adressées respectivement à Son Honneur le Maire et à M. H.C. Brunelle M.P., aux travaux techniques qu'exige le Département.

La cité devra avoir l'assentiment préalable de la Commission municipale de Québec; et qu'après que ledit aéroport sera amélioré complètement, demeure la propriété de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

6979.

Proposé par l'échevin Alf. Remy
Appuyé par l'échevin Alb. Boissenneau

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite au Département du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$1797⁶⁵ reparti comme suit

Pour nourriture	\$770.20	
✓ chauffage	86.70	
✓ vêtements	121.80	
✓ lumière	24.-	
✓ abri	295.45	\$1797.65

pour être distribuée en assistance aux incapables au tra-
vail durant le cours du mois de juillet 1938 aux 45
chefs de famille et leurs 166 dépendants ainsi qu'à 8
personnes vivant seule formant un total de 219 néces-
sitaires, tous de cette municipalité.

Adopté.

Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Greffier

Je soussigné Laurier Belle Isle jure que je
serai fidèle et porterai vraie allegiance à Sa Ma-
jesté le Roi Georges VI ses héritiers et successeurs selon
la Loi. Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi

au Cap-de-la-Madelaine

ce deuxième jour d'août, 1938 Laurier Belle Isle

J. Beaumier
Greffier

Je soussigné Laurier Belle Isle jure que
je remplirai les devoirs de mon office de consta-
ble municipal avec honnêteté fidélité et justice
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi Laurier Belle Isle
au Cap-de-la-Madelaine
ce deuxième jour d'août, 1938

J. Beaumier
Greffier

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, Lundi le premier jour du mois d'août, 1938 à 7 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rocheleau, MM. Louis Lamy, Lionel G. Lavoie, Albert Boissonneault et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au faituel.

6930

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault,
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale de cette Cité en date du 15 juillet, 1938, soit adopté tel que lu.

6931

Adopté

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay
Et résolu que les comptes, tels que plus bas décrits et se chiffrant au montant de \$ 20,995,16, soient acceptés et payés

Les Comptes.

Liste de Raie No. 28	326.20 ✓
La Municipalité scolaire	132.50 19.10 ✓
Raie de l'assis-Publique	300.00 ✓
Raie liste No. 29	828.00 ✓
Raie liste No 29	516.67 ✓
Raie de l'ass. Publique	600.00 ✓
Canadian Pacific R.	49.91 ✓
Raie des Loyers de Juillet	55.25 ✓
Banque Can. Nationale	15.00 ✓
Barbeau et Bernier	8.75 ✓
Tudel et Guillet	22.00 ✓

Bureau d'enregistrement	14.80	✓
"	15.05	✓
Royer & Frère	7.56	✓
Alphonse Roy	36.12	✓
Jules Roy	23.68	✓
Standard Clay Products	437.59	✓
Canada Iron Foundries	83.26	✓
Dme Edmond Bergeron	4.76	✓
Carrière St. Maurice	7.97	✓
Napoléon Loranger	33.75	✓
J. Bte Loranger	10.12	✓
Bell Telephone Co. of Canada	26.50	✓
La Cité du Caf	1.28	✓
"	327.83	✓
Shawinigan W. & P. Co	479.74	✓
Dominion Oxygen Co Ltd.	8.10	✓
Sono Electric	32.66	✓
Alphonse Hébert	12.50	✓
R. Loranger & Frère Emig.	19.65	✓
Edmond Boissonneault	15.55	✓
Josephat Hardy	20.77	✓
Engèle Boismont	16.10	✓
"	5.60	✓
Henri Béliveau	35.59	✓
Paul Bouclur N.P.	86.90	✓
Banque Canadienne Nationale	5955.00	✓
"	1272.70	✓
"	9222.00	✓
La Cité du Caf	41.15	✓
	<u>\$ 20,995.16</u>	

Adopté.

6932

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
appuyé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu que la résolution
portant le No 6925 faite et passée le 15 juillet,
1938 soit déclarée inopérante jusqu'à
nouvelle décision du conseil, pour certaines
raisons sérieuses

Adopté.

6933

Proposé par l'échevin Lionel Laroiviere
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu que ce conseil accorde
 l'application faite en date du 25 juillet, 1938
 par The Bell Telephone Co. of Canada
 pour l'installation et l'entretien de son
 réseau téléphonique sur les chemins
 publics de cette municipalité et ce aux
 endroits indiqués sur le plan soumis
 avec la susdite lettre.

Monsieur Tancède Boudreau a
 été nommé par le conseil pour surveiller
 les travaux.

Il est bien entendu que l'état
 des rues tel qu'il est actuellement devra
 être le même après l'exécution des
 travaux susdits.

Adopté.

6934

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu que la Cité du Cap-de-
 la-Madeline permet à la Compagnie du
 Chemin de Fer Canadien Pacifique de traverser
 la rue St. Laurent en la Cité du Cap-
 de-la-Madeline, avec une voie d'évitement
 pour desservir l'usine de International
 Foils Limited aux conditions suivantes:-

10.- Que les voies ferrées soient posées
 au même niveau que la surface du chemin

20.- Que la Compagnie fasse et entretienne
 en bon état, à ses propres frais, le sarage
 tant pour la partie du chemin située
 entre les rails, que pour celles à trois pieds
 de chaque côté des dites rails;

30.- Que la Compagnie fournisse, à
 ses propres frais, l'tout service de protection
 que pourrait exiger la Commission des
 Chemins de Fer pour protéger le trafic à
 cette traverse

Adopté

6935

Proposé par l'échevin Albert Boissonnauld
Appuyé par l'échevin Alfred Lamy.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de la Voirie de bien vouloir faire exécuter des travaux du Coin des rues St. Madeleine et St. Laurent, Route-2, en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de manière à renverser la courbe actuellement très dangereuse pour les touristes et aussi de faire faire le sarage de la pointe de terre située du côté Sud de cette dite courbe.

Copie de la présente devra être transmise immédiatement à l'Honorable Ministre de la Voirie, ainsi qu'à notre député Monsieur H. W. Bouscledu afin d'appuyer notre légitime demande.

Adopté.

6936

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lamy.

Et résolu à l'unanimité et que :

Au nom des citoyens du Cap-de-la-Madeleine, Le maire et les échevins de cette Cité, offrent à Monsieur Henri Touignant échevin de cette Cité du Cap-de-la-Madeleine, à Madame Touignant et à sa famille, leurs plus vives condoléances à l'occasion de la mort de Madame Pierre Duchais la mère de Madame Henri Touignant.

Adopté.

Copie de cette résolution a été envoyée à la famille le 31-juillet, 1938.

6937

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux d'aménagement de parcs publics comme travaux de clôturage; esdits

terrains appartenant à Sharvigan Water & Power Co et comprenant les lots de subdivision Nos. 1248E, 1259E, 1270, 1291A, 1291B, et 1310E du lot primitif No. 387 et plus particulièrement décrits à un plan préparé par l'arpenteur M. F. X. Thos. Burlingutte pour les prix de \$ 421.30; l'espérance de deuxième alinea de la lettre en date du 19. février 1938, devra se lire comme suit :-

"La ligne de Transmission de la Compagnie présentement existante sur ces dits lots restera la propriété de la Compagnie, et les dits lots seront vendus sujet à la servitude en faveur de la Compagnie quant aux droits d'opérer et maintenir cette dite ligne de transmission et faire toutes choses nécessaires la concernant."

Si accepté par la Compagnie le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains

Adopté.

6938

Avis de motion.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulue par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai, et soumettrai à ce Conseil, un règlement intitulé: "Règlement concernant les séances de conseil de cette Cité."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce premier jour du mois d'août 1938.

(Signé) Lionel G. Lavoie

échevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

Raoul Rochelleau
 Maire
 J. Beaumier
 Bieffer

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée special du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée regulièrement par Son Honneur le Maire, fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le huitieme jour du mois d'août 1938 @ 7 h. P.M. a laquelle assemblée étaient presents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Lionel B. Lavoie, Albert Bossenneau, Henri Poirignont et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

6939

Propose par l'échevin Lionel Lavoie
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement No-208 intitulé "Règlement amendant les règlements Nos 50, 89 et 168 concernant les séances du conseil de cette cité" soit adopté en première lecture.
 adopté

6940

Propose par l'échevin Lionel Lavoie
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement No-208 intitulé "Règlement amendant les règlements Nos 50, 89 et 168 concernant les séances du conseil de cette cité" soit adopté et deuxième et dernière lecture.
 adopté

6941

Propose par l'échevin Louis Lamy
 appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil à l'occasion du numéro spécial qui sera publié dans le Nou-

CANADA

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 4 août, 1938. 193.....

PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE

LA CITE DU

CAP-DE-LA-MADELEINE

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE

DU CONSEIL

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **LUNDI**, le **huitième** jour du mois de **août**, de l'année mil neuf cent trente-**huit**, à sept heures de l'après-midi.



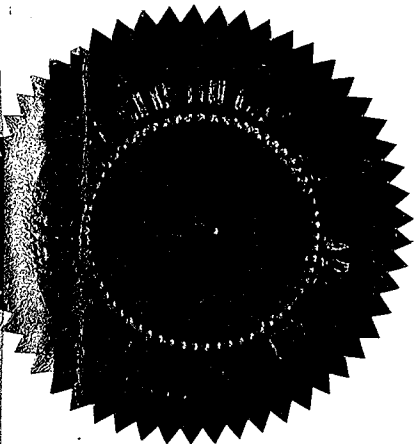
Donné sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **qua-** trième jour de **août**, mil neuf cent trente-**huit** (**1938**).

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée

par **VOIR LA FEUILLE ANNEXEE LAQUELLE FAIT PARTIE**

pour les raisons suivantes **INTEGRALE DU PRESENT AVIS DE CONVOCATION.**



ASSEMBLEE SPECIALE DU 8 AOUT 1938.

Cette séance est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

- 10.- Pour faire suite à l'avis de motion relativement à l'amendement du règlement des séances du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, comprenant les règlements Nos. 50 ~~59~~ et 168 pour passer et adopter s'il y a lieu les résolutions adoptant ledit règlement en première, deuxième et dernière lecture.
- 20.- Pour prendre en considération la demande verbale des représentants du Nouvelliste relativement à une page d'annonce dans le numéro spécial commémorant le centenaire des Vieilles Forges, et passer ~~une~~ une résolution s'il y a lieu autorisant cette dépense.
- 30.- Pour discuter toutes mesures nécessaires relativement aux travaux urgents de la municipalité et passer une ou des résolutions pour autoriser une délégation à cet effet s'il y a lieu ou prendre toute autre décision à ce sujet.
- 40.- Pour discuter de la location des loyers de la maison appartenant à la municipalité et située sur la rue Ste-Denis et pour disposer des dits loyers en autorisant un officier, par résolution à louer les dits loyers aux prix qui seront stipulés dans ladite résolution.
- 50.- Pour demander à l'Honorable Ministre du Travail un montant de \$1,085.15 pour venir en aide aux inaptes au travail et pour être distribué durant le cours du mois d'août, 1938, en passant et adoptant une résolution à cet effet.
- 60.- Pour disposer du terrain portant le No. 156 du cadastre 168 au prix des taxes municipales scolaires et de trottoirs dûs à date en autorisant, par résolution, le Greffier à vendre ledit lot de gré à gré.
- 70.- Pour passer et adopter une ou des résolutions pour régulariser les avances faites à la Banque Canadienne Nationale.
- 80.- Pour faire suite à une lettre datée du 3 août, 1938 de The Bell Telephone Co. of Canada, relativement à un déplacement de poteau, le tout tel qu'indiqué à un plan annexé à la susdite lettre, et passer toute résolution s'y rapportant.
- 90.- Pour prendre connaissance d'une lettre signée par "La Compagnie d'Huile Penn-Mass" relativement à un poteau qui obstrue l'entrée de la propriété de la Compagnie susmentionnée, et passer toute résolution s'y rapportant.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce quatrième jour du mois d'août, 1938.

FB/

J. Beaumont
Le Greffier.

ANNEXE No. 1 QUI DOIT ETRE ET FAIRE PARTIE
DE L'AVIS DE CONVOCATION SIGNIFIE LE 4 AOUT, 1938.

10.- Prendre connaissance d'une lettre en date du 3 août, 1938 de The Shawinigan Water & Power Co'y relativement à un déplacement de poteau, et passer et adopter une résolution s'il y a lieu.

11o.- Passer et adopter une résolution pour proclamer le 15 août, 1938 jour de fête civique à l'occasion des fêtes qui se dérouleront au Sanctuaire National du Cap.

12o.- Passer et adopter une résolution pour que le conseil tienne une séance régulière le 17 août, 1938 à 7 hrs P.m. s'il y a lieu.
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce cinquième
jour du mois d'août, 1938.

FB/

J. Beaumier
Le Greffier.

veillée commémorant le deuxième centenaire des Vieilles
Dorées, autorise le Maire et le Trésorier à signer un chèque
au montant de \$5000 pour un tiers de page annoncée.

Adopté.

6942

Proposé par l'échevin Albert Boussemmeauet
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que ce conseil, à la suite des
déboursés considérables qu'il a fait par l'acquisition
de terrains destinés à faire des parkes publics, demande
respectueusement mais instamment à l'Honorable
Ministère du Travail, de coopérer avec le conseil de
cette cité, en fournissant toute la main-d'œuvre
nécessaire à l'exécution de tous les travaux ur-
gents de cette municipalité, consistant surtout
en égouts qui pour le moment, doivent être refaits,
dans les rues Rochelieu, Des Oblats, et dans la
partie de cette cité où se trouve le puits de La
Perrille, et construite de même qu'une conduite
d'aqueduc pour desservir les nouvelles construc-
tions principalement dans les rues St Madeline
Etienne et Sussey.

La cité est dans l'obligation d'insister
pour que ces travaux, dont les matériaux consistent
surtout en tuyaux, pourront être fournis par la cité,
mais aux dimensions requises par les systèmes existants,
soient exécutés dans un court délai, vu leur urgence.

M. W. Rousseau, député, est prié d'appuyer
de son influence la présente requête de la cité.

Adopté.

6943

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Lionel Lavoie

Est résolu qu'une délégation composée
de Son Honneur le Maire, des membres du
conseil et du Greffier, soient autorisés à
aller à Québec pour appuyer la résolution
demandant l'exécution des travaux urgents
de la Municipalité; pour passer l'exécution

des travaux demandés au coin des rues Ste-Madeleine et St-Laurent et aussi de réclamer du Ministère du Travail un plus grand concours dans la solution des problèmes du secours.

Que M. H. W. Rausseau député, soit prié d'accompagner ladite délégation et d'appuyer de son influence ladite résolution.

Adopté.

6944

Proposé par l'échevin H. Toussignant

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette Municipalité un octroi au montant de \$ 1,085,15 réparti comme suit :-

Pain nourriture	\$ 650.00
" chauffage	74.00
" vêtements	103.20
" lumière	19.20
" abri	238.75

pour être distribuée en assistance aux inactes durant le cours du mois d'août, 1938, aux 30-chefs de famille et leurs 148 dépendants ainsi qu'à 8 personnes vivant seules, formant un total de 196 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

6945

Proposé par l'échevin Henri Toussignant

Appuyé par l'échevin Albert Boussonneau

Est résolu que la Compagnie Shawinigan Water Power Co. soit et est par les présentes autorisée à déplacer un poteau actuellement en face du Bureau de Poste au pui mentionné dans une lettre datée de 3 août 1938.

Adopté

6946

Proposé par l'échevin Albert Boissimneau

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 3 août 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués à un plan annexé à la susdite lettre

Monsieur Paneside Bralleau contre-maître de la Voie et autorisé à nommer pour surveiller les travaux

Adopté

6947

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil proclame lundi le 15 août 1938 jour de fête civique à l'occasion des fêtes qui se dérouleront au Sunetuaire National du Cap et aussi pour permettre à toute la population du Cap d'assister à ces démonstrations religieuses qui se feront ce jour-là.

Adopté

6948

Proposé par l'échevin Albert Boissimneau

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la séance régulière qui doit se tenir le 16 août 1938 @ 7hs P.M. soit ajournée au mercredi le 17 août 1938 @ 7hs P.M.

Adopté.

6949

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Lionel S. Lavoie

Et résolu que l'Honorable Ministre de la santé soit respectueusement prié de maintenir en fonction M^{lle} Orlise Longval, garde-malade de l'Unité Sanitaire du Comté de Champlain, attendu qu'elle a toujours donné un service de première classe et qu'aucune plainte à son sujet, de quelque nature que ce soit, n'ait été portée à notre connaissance.

Adopté à l'unanimité

6950

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le chef de Police soit autorisé à se choisir deux hommes pour protéger les baigneurs sur la plage située en face de l'Hôtel de Ville.

Adopté

Et Son Honneur le Maire lève la séance.

Raoul Rochelleau

Maire
 Beaumier
 Giffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance du 16 août 1938 lequel ajournement fut tenu au lieu et place ordinaires des sessions mercredi le dix-septième jour du mois d'août 1938 @ 7 h. P.M. à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau, M.M. Louis Lamy, Lionel S. Larivière, Alphonse Devost, Albert Boissonneau et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6951

Proposé par l'échevin Albert Boissonneau

appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière en date du 1^{er} août 1938 ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date du 8 août 1938 soient adoptés tels que lus,

Adopté.

6952

Proposé par l'échevin Louis Lamy

appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que les comptes tels que ci-après décrits et se chiffant au total de \$3776⁷²

peuvent acceptés et payés :

Les Comptes :-

Laurei Belle Ile	44 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No-31	638 ⁵⁵	✓
Caie de l'asst Publique	300 ⁰⁰	✓
Caie liste No-32	828 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No-33	388 ⁸⁵	✓
Caie de l'asst-Publique	300 ⁰⁰	✓
Caie liste No-34	394 ⁹⁰	✓
Caie de l'asst-Publique	300 ⁰⁰	✓
La cite' du Cop	354 ⁴⁰	✓
do do	16 ⁸⁰	✓
do do	140 ⁰⁰	✓
H Massiotte & Freres Ltee	83 ⁸³	✓
J R Rousseau Sug & Huile	23 ¹⁰	✓
Canadian Lumber Valve Mfg	75 ⁵⁰	✓
Emery Cannetow	5 ⁰⁰	✓
J B. Lorange	2 ²⁵	✓
A B. Millard	15 ⁵⁹	✓
Edmond St Louis	57 ¹⁷	✓
Rocheleau & Frere	23 ²⁵	✓
Caie Boucher M.	39 ²⁰	✓
Liste de Paie Const Spec'	14 ⁰⁰	✓
Caie Boucher M.	16 ⁸⁰	✓
R Lorange & Frere	19 ⁶⁵	✓
Francis Hankin	14 ⁸⁸	✓
	<u>3776⁷²</u>	

Adopté'

6953

Proposé par l'échevin Albert Boissonneau et
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la permission de M.
Languay Croteau par l'achat du terrain appar-
tenant à la cite' et portant le No-156 du cadastre
officiel 168 soit accordée au prix de sa permission
soit \$ 160⁰⁰

Le Maire et le Suffer sont autorisés à si-
gner tous les contrats et documents relativement
à la vente du lot susmentionné.

Adopté.

6954

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
 Appuyé par l'échevin Alfred Lemay
 Et résolu que la Cie Shawinigan W.
 H. Coy soit autorisée à déplacer un poteau situé
 en face de la propriété de la Compagnie d'Huile Lem-
 Mass. au prix de \$ 10⁰⁰

Adopté.

6955

Proposé par l'échevin Alp. Devost
 Appuyé par l'échevin Alb Boissonneault
 Et résolu que Monsieur Ovela Neveu
 soit engagé comme constable supplémentaire du-
 rant les vacances des constables régulières au sa-
 laire de dix-huit (\$18.-) par semaine, et ce
 sans avis quant au congédiement *

Adopté.

6956

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Appuyé par l'échevin Alfred Lemay
 Et résolu que la présente séance soit
 ajournée pour Lundi le 27 août 1938 @ 7hs P.M. pour
 compléter les choses inachevées et en particulier le pai-
 ment du terrain et l'entente à être signée relative-
 ment à l'aéroport.

Adopté.

Ouverture d'une permission
 Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est ajournée à Lundi le 27 août 1938
 @ 7hs P.M.

Raoul Robitaille

Beaumont, Maire
Breffe

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

6957

Je soussigné, Ovila Nault jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi Georges VI ses héritiers et successeurs selon la loi. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assesmenté devant moi:

à Cap-de-la-Madeleine ce Ovila Nault
19ème jour d'août 1938

J. Beaumont
Greffier

6958

Je soussigné Ovila Nault jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté, fidélité et justice. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assesmenté devant moi:

au Cap-de-la-Madeleine ce Ovila Nault
19ème jour d'août 1938

J. Beaumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ayournement de la séance du dix-septième jour d'août 1938 lequel ayournement fut tenu aux lieux et place ordonnés des sessions lundi le 22 août 1938 @ 7hs P.M. à lequel ayournement étaient présents Son Honneur le Maire René Rochelleau M.M. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Henri Tassegnant et Alfred Lemaire, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

6959

Proposé par l'échevin Alfred Lemaire
Approuvé par l'échevin Henri Tassegnant
Et résolu que le compte suivant soit

accepté et payé.

D^r Henri Lacroix

#160° /

Adopté

6960.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la soumission de M. J. A. Bronsard pour 3 lots portant les nos. de subdivision 149, 150 et 151 du cadastre officiel du lot primitif no 134 au prix de \$125⁰⁰ chacun des lots, soit acceptée.

Le Maire et le Breffier sont autorisés à signer le contrat de vente.

Adopté

6961

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail de bien vouloir exécuter des travaux urgents d'aqueduc sur la rue Roupin entre les rues Brunelle et Bellevue soit d'une distance approximative de 550 pieds attendu que des travaux de pavage sont en voie de construction sur cette dite rue et que le diamètre actuel du tuyau n'est pas suffisant.

Copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Travail ainsi qu'à notre dévoué député M. U. W. Rousseau M.P. avec prière de l'appuyer.

Adopté.

6962

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail l'Honorable William Tremblay de bien vouloir faire exécuter, comme travaux de chômage, des travaux urgents d'égouts, sur les rues St-Laurent & Fusée, d'un diamètre de 24" pour-

desservir et prendre les eaux de sources et celles provenant du futur système de refroidissement de la Compagnie "International Foods Limited" pour les conduire dans l'étang du parc de la rue Dussey actuellement en voie de construction

Le conseil réalise la faveur que ladite Compagnie leur fait de venir s'établir dans leurs limites et se considère dans l'obligation de demander l'aide du Gouvernement de la Province pour entreprendre les travaux ci-haut mentionnés, vu la situation pénible dans laquelle elle se trouve.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre du Travail pour approbation et aussi copie à notre député M. N.W. Rousseau M.P.P. avec prière d'user de son influence pour obtenir ce que nous demandons.

Adopté.

6963+

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Lionel Lacroix

Et résolu que le projet de contrat entre M. C.N. De Grandmont et la cité du Cap-de-la-Madeleine, relativement à l'achat d'une partie du lot 4x3 mentionné à la résolution No-6978 soit accepté tel que lu. Le maire et le greffier sont autorisés à le signer. Le Maire et le Trésorier sont par la présente résolution autorisés à signer un chèque au montant de \$3250⁰⁰ à l'ordre de M. C.N. De Grandmont.

Adopté

Le maire déclare ne pouvoir signer la résolution maintenant.

Et la séance est levée

Raul Rochelle

Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 29 avril 1938 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire René Rochelleau M.M. Louis Lamy, René Rivière, Alf. Devost, Albert Boissonneault, Henri Prouissant et Alfred Remy, tous échivins formant quorum pour la présidence du Maire au fauteuil.

Après la lecture de l'avis de convocation par le greffier le conseil procéda de la manière ci-après.

Après que le greffier eût lu les raisons qui ont motivées Son Honneur le Maire de ne pouvoir signer la résolution No-6963 en date du 22 avril 1938

6965 ↓

L'échevin Louis Lamy demanda de nouveau le vote sur la résolution No-6963 le résultat fut le suivant
 Contre la résolution : Les échivins René Rivière, Louis Lamy, Albert Boissonneault et Alfred Remy.

Contre la résolution : L'échevin Alf. Devost

L'échevin Henri Prouissant s'abstient complètement de voter par le manque de détails.

Adopté

6964

Proposé par l'échevin René R. Rivière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de Monsieur Donat Piquin, ex-maire de la cité du Cap-de-la-Madeleine,

Le conseil prie la famille d'accepter ses plus sincères sympathies à l'occasion de la mort de M. Donat Piquin.

Adopté

Copie de cette résolution a été transmise le 29 avril 1938

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 26 août, 1938.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, L U N D I, le vingt-neuvième jour du mois de août, de l'année mil neuf cent trente-huit, à sept heures de l'après-midi.

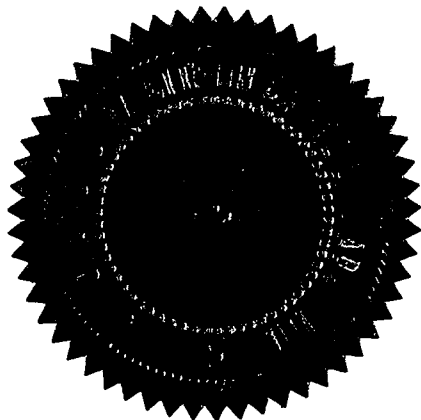
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-sixième jour de août, mil neuf cent trente-huit.
(1938.)

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire R. Rocheleau

pour les raisons suivantes:- Voir feuille annexée laquelle fait partie intégrale du présent avis de convocation:-

Beaumes
LE GREFFIER.



ASSEMBLEE SPECIALE DU 29 AOÛT, 1938

10.- Prendre connaissance des raisons qui ont motivé Son Honneur le Maire de ne pouvoir signer la résolution No. 6963 et aussi prendre connaissance de l'entente à être signée par la cité et le Gouvernement fédéral et passer une ou des résolutions s'y rapportant.

20.- Prendre en considération la lettre de M. Alphonse ^{Larivière} relativement à l'enlèvement d'un poteau ou le déplacement dudit poteau et passer une résolution s'y rapportant.

30.- Prendre connaissance d'une correspondance de MM Langlois et Lamothe Avocats relativement à la réclamation de M. Eugène Montplaisir et prendre toute décision à son sujet.

40.- Prendre connaissance d'une correspondance de MM Bigué, Gouinnet Provencher Avocats relativement à la réclamation de M. Joseph Duchesne, de cette cité et prendre toute décision s'y rapportant.

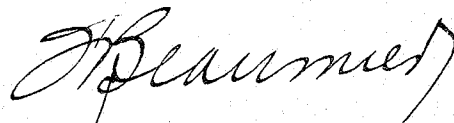
50.- Prendre ^{en} considération la demande faite en date du 24 août, 1938 par The Bell Telephone Co of Canada. en rapport avec une nouvelle ligne de téléphone qui doit traverser la rue St-Maurice à environ $\frac{1}{2}$ mille au nord-Ouest de la rue Ste-Madeleine. et passer une ou des résolutions s'y rapportant.

60.- Prendre toute décision concernant l'administration du marché en général et plus spécialement celle concernant les occupants actuels.

70.- Prendre toute décision concernant les travaux urgents de refection de certains égouts et passer une ou des résolutions d'y rapportant.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois d'août, 1938.

FB/


Le Greffier.

6966

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que la Shawinigan Water & Power soit autorisée à déplacer le poteau en face d'une propriété appartenant à M. Alphonse Larivière et ce pour un prix n'excédant pas deux dollars (\$2.00).

Adopté

6967

Proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 24 août 1939 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'installation et le maintien de leur réseau téléphonique aux endroits indiqués à un plan annexé à la susdite lettre.

Monsieur Tanesside Boudreau est nommé pour surveiller les travaux

Adopté

Lecture faite d'une lettre datée du 23 août 1938 de M.M. Langlois et Lamotte avocats remise pour étude,

Lecture faite d'une lettre de M.M. Biqué, Surin, et Provenche Avocats en date du 22 août 1939 remise pour étude

Et la séance est ensuite ajournée en signe de deuil

Raul Rochelleau

Mars

J. Beaumier

Sirey

Chronique de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions

Mardi le treizième jour de septembre 1938 à 7h P.M.
à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le
Maire René Rochelleau M.M. Louis Lamy, René Lavi-
vière, exp. Devost, Albert Boissonneau, Henri Pousignant
et Alfred Lemay tous échovins formant quorum sous
la présidence du Maire au fauteuil

6968

Proposé par l'échevin René Lavière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière
assemblée régulière du 17 août 1938, celui de l'ajournement
du 27 août ainsi que celui de la séance spéciale du 29
août 1938 soient adoptés tels que lus.

Adopté

6969.

Proposé par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que les comptes tels que débits
ci-après se chiffrant au montant total de \$ 6215⁸⁸
soient acceptés et payés

Les comptes =

La cité du Cap.	\$ 218 ⁵²	✓
Caue liste No-35	878 ⁰⁰	✓
Laurier Belle Isle	6 ³⁰	✓
L'honorable Trés. P.M.	7 ⁵⁰	✓
Liste de Caue No-36	389 ⁷⁸	✓
La Mun. Seul du Cap	27 ⁵⁰	✓
Caue de l'assist Publique	600 ⁰⁰	✓
Liste de Caue No-37	468 ⁵⁰	✓
Caue liste des loyers	57 ⁵⁰	✓
Banque Can. Nationale	374 ⁸¹	✓
" " "	433 ⁶⁵	✓
Caue l'assist Publique	300 ⁰⁰	✓
La Mun. Seul du Cap	40 ⁰⁵	✓
Caue liste No-38	878 ⁰⁰	✓
Bela Neauet	43 ⁸⁰	✓
Caue liste No-39	481 ⁶⁰	✓
Dominion Oxygen Co Ltd	82 ⁰⁰	✓
Institut d'optique Shwartz	15 ⁰⁰	✓
	\$ 6,119 ²¹	

Montant rapp = 5,149²¹/₁₀₀

Rocheleau + Frere	48 ¹⁵	✓
J.B. Lorange	2 ²⁵	✓
A. Brumillard	16 ²⁷	✓
D ^{me} Edm. Bergeron	1 ⁴⁰	✓
Mop. Lorange	215 ³⁹	✓
Rene de Colset Term Hou	20 ⁰⁰	✓
Carriere & Maurice Lhee	11 ⁸⁹	✓
Gustave Cattelier Agent	24 ²⁰	✓
The Bell Tele Coy of Canada	23 ⁸⁶	✓
J. Beaumier	2 ⁵⁰	✓
Garage Royer & Frere	7 ⁵⁶	✓
Canada Iron Foundries	11 ³⁴	✓
La cite des 3 Rivieres	18 ²³	✓
Imprimerie & Presse Entg.	38 ⁵⁰	✓
Erqine Boisvert	10 ⁰⁸	✓
Shawmigan W & P Coy	498 ⁰⁴	✓
Mellette Storage Battery	2 ²⁵	✓
Thomas Vivier	9 ⁵²	✓
Case Bocher nt.	59 ⁶⁰	✓
Bureau d'enregistrement	11 ⁹⁰	✓
C. V. Ayotte	1 ⁰⁵	✓
R. Lorange & Frere Entg	27 ³⁹	✓
Edm Boissonneau	11 ⁹⁰	✓
Le Nouvelliste Lhee	50 ⁰⁰	✓
La cite du Coy.	23 ⁴⁰	✓
	<u>6,295⁸⁸</u>	

Adopté

6970

Propose par l'échevin Henri Pousignant
 Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que la permission de M. Aug. Robichaud pour du buckwheat welsh No 1 & 2 pour le charbon nécessaire au chauffage des églises appartenant à la cité pour la saison 1938-39 au prix de \$9⁷⁵ la tonne soit accepté.

Adopté

6971

Propose par l'échevin Alb Boissonneau
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu que la soumission de M. Aug. Robi-
chaud pour du charbon stovochesnut nécessaire au
chauffage des édifices des pompes, pour la saison 1938-39
au prix de # 11⁹⁰ la tonne, soit acceptée.

Adopté

6972

Avis de motion.

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Made-
leine donne avis de motion qu'aux temps et en la manie-
re voulus par la loi et les réglemens de la cité je pro-
poserai et permettrai à ce conseil un règlement intitulé
"Règlement autorisant le conseil de cette cité à emprunter
les argentés nécessaires par l'achat d'un camion pour
le département de la Vallée"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce bienne
jour du mois de septembre 1938

(signé) Louis Hamy
Échevin de la Cité

6973

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil fixe le 21 septem-
bre 1938 de 9h à 6h P.M. le jour durant lequel les
contribuables seront appelés à se prononcer sur les privi-
lèges à accorder à la Laurentian Silk Mills relativement
à la continuation, pendant dix ans, des privilèges
antérieurement accordés à la T. S. R. of Lyons Ltd.

Adopté

6974

Proposé par l'échevin Henri Pousignant

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que la soumission de M. Louis
Robert pour le lot de subdivision No-17 du cadastre
officiel 388 au prix de # 16⁰⁰ soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à
signer le contrat de vente.

Adopté

6975

Propose par l'échevin Henri Proussant
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la soumission de M. Geo. Bélinas pour l'achat de trois lots de subdivision No-178, 179 et 180 du cadastre officiel du lot primitif No-387 au prix de \$183⁵⁰ par les 3 lots, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente des lots susmentionnés.

Adopté

6976

Propose par l'échevin H. Proussant
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que ce conseil, à la suite d'un rapport de M. J. Henri Beaumes, évaluateur de la cité, autorise le Greffier à corriger le rôle d'évaluation et de porter le nombre de pieds carrés @ 4000' p. c au lieu de 5000 p. c à M. Evariste Plourde 19 rue Thibault et qu'un rapport soit préparé par le Trésorier du montant de taxes payées et non payées par M. Evariste Plourde pour les années non-prescrites.

Adopté.

6977

Propose par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire effectuer, après demande par son par écrit, un habit par le percepteur de l'aqueduc qui seront connus lors de la prochaine réunion des membres du conseil.

Adopté

6978

Propose par l'échevin Cap. Devost
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil, par une lettre à M. le Greffier de la cité des Trois-Rivières, du 30 aout 1938 autorise le Greffier de la cité du Cap-de-la-Madeleine d'informer le conseil de la cité des Trois-Rivières, que les membres du conseil

désirent que règne la plus grande harmonie dans les relations entre les deux villes, et qu'ils regrettent que certains moyens, par lesquels les curies ou autres citoyens des Trois-Rivières d'exercer leur occupation dans la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce dont ils n'avaient pas été informés auparavant, aient peut-être été employés.

Ils désirent de plus leur communiquer que si certaines irrégularités ont pu se glisser relativement à l'entente qui doit, dans l'intérêt des deux villes, se continuer, c'est hors de leur connaissance, et qu'ils sont disposés à prendre les mesures nécessaires pour éviter tout malentendu de nature à nuire à la bonne entente entre les autorités de deux villes-sœurs.

Adopté à l'unanimité

6979

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Lionel S. Larivière

Et résolu que M.M. Delphis Turbide, Siméon Lapointe et Joseph Launier soient par la présente résolution, nommés évaluateurs de la cité du Cap-de-la-Madeleine, par la révision du rôle d'évaluation qui servira de base à l'imposition des taxes municipales pour l'année 1939.

M. Delphis Turbide est par la présente nommé Président. Ses émoluments seront de \$0.50 de l'heure pour le Président et de \$0.40 de l'heure pour les autres évaluateurs. Le secrétaire des évaluateurs sera nommé par le Président et sera payé par la cité au prix de \$0.40 de l'heure.

En amendement:

Proposé par l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin H. Pousignant

Que M.M. H. Beaumier, D. Turbide et S. Lapointe

demeurent en fonctions

Le vote sur l'amendement

Volent par les échevins A. Devost, A. Borssonneau et H. Pousignant

contre les échevins Larivière, Lamy et A. Lemay

Mr. Honneur le Maire demande un délai pour donner son vote prépondérant à une prochaine séance.

6979 A

Et la motion principale demeure aussi en suspens.

6980

Proposé par l'échevin H. G. Gosselin
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que toutes résolutions antérieures relativement aux avances à être faites à une banque autre que celle de la Banque Canadienne Nationale soient rescindées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté.

6981

Proposé par l'échevin H. G. Gosselin
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit et est par la présente résolution priée de ratifier les avances faites, par payer la part de la cité dans les secours aux indigents, à la Banque Canadienne Nationale et ce jusqu'au 31 août 1938. Le montant total des avances faites représentant la part de la cité est de \$ 4039⁴⁵

Adopté.

6982

Proposé par l'échevin H. G. Gosselin
Appuyé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1766⁰⁰ comme suit:-

✓	Cours nourriture	197 ⁷⁵
✓	chauffage	97 ⁷⁵
✓	vetements	127 ⁰⁰
✓	lumière	21 ⁰⁰
✓	abri	228 ⁰⁰

pour être distribué, en assistance municipale par cette municipalité durant le cours du mois de septembre 1938 aux 37 chefs de famille et leurs 135 dépendants ainsi qu'à 9 personnes vivant seules, formant un total de 181 nécessiteux tous de cette municipalité

Adopté.

6983.

Proposé par l'échevin Alb Boissonneau

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le Bief soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation la base appartenant autrefois à M. Philippe Millette, laquelle base était située sur le lot de subdivision No-29 du cadastre 125, attendu que celle-ci est démolie depuis plusieurs mois.

Adopté.

6984.

Proposé par l'échevin H. Nausignant

Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que ce conseil autorise la Fabrique Ste Madeleine à célébrer une grande messe à la mémoire de M. Donat Paquin, ex-maire de cette cité.

Adopté.

6985.

Ouverture de soumission pour camion = à l'étude

✓	✓	✓	pour lot 387 = 128-129 + 180
✓	✓	✓	388 = 17

Lecture de la correspondance

Et la séance est levée

Raoul Rocheleau

Maire

J. Beaumier

Brefre

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le dix-neuvième jour de septembre 1938 à 7^h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rocheleau MM Louis Lamy, Lionel Larivière, Aephonse Devost, Albert Boissonneau, Henri Nausignant et Alfred Remy tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6985

Propose par l'échevin Henri Pousignant
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes, au montant
 de \$3976.⁵⁹ et tels que décrits ci-après, soient ac-
 ceptés et payés.

Les comptes:

	100 ⁵	
La Cité du Cap.	144 ⁼⁼	✓
J.A. Labelle	30 ⁰⁰	✓
William Haundes	15 ⁸⁰	✓
Emery Canneton	79 ⁶⁴	✓
Municipalité Scol.	85 ⁷⁰	✓
✓	5 ⁸⁵	✓
Honorable Mrs Prov.	10 ⁰⁰	✓
Municipalité Scol	47 ⁸⁰	✓
Liste de Case No-40	350 ³⁰	✓
Case de l'assist Pub.	300 ⁰⁰	✓
Orville Neaveh	20 ⁵⁵	✓
Case liste No-41	878 ⁰⁰	✓
✓ No-42	360 ⁹³	✓
Case de l'assist Pub.	300 ⁰⁰	✓
✓	600 ⁰⁰	✓
La Cité du Cap.	225 ⁰⁰	✓
H. Massicotte & Frère	251 ⁶⁸	✓
Rene de Colbet Ferron & Co	20 ⁰⁰	✓
R. Lorange & Frère	18 ³⁰	✓
Nop. Lorange	176 ³⁶	✓
Emery Canneton	185 ⁸⁵	✓
Alphonse Roy	16 ⁴⁰	✓
J. Pelesphor Nadeau	82 ⁴¹	✓
Canadian Semicide	33 ⁵⁹	✓
Eugène Boisvert	15 ⁹⁰	✓
Dawson Brothers	9 ⁰⁰	✓
Edmond Sr Louis	75 ¹⁹	✓
F.X. Mrs Berlinguet	101 ⁴⁰	✓
	<u>10140</u>	✓

#3976⁵⁹

Adopté.

6986

Propose par l'échevin Ael Lemay
 appuyé par l'échevin René Lavoie

Et résolu que ce conseil pour faire suite

à l'offre faite par M. H. Brunelle, M.P., en date du 19 septembre 1938, relativement à l'emploi des ap-
 ✓ les au travail assistés par la cité, autorise le
 Gouvernement Fédéral à exécuter les travaux d'a-
 melioration à l'aéroport et ce aux conditions men-
 tionnés à ladite lettre.

Adopté.

6987

Proposé par l'échevin Alb Boissonneault

Appuyé par l'échevin Henri Pausignan

✓ Et résolu que ce conseil ordonne que
 la résolution No-6932 déclarant la résolution
 No-6925 inopérante, soit rescindée et annulée
 à toutes fins que de droit à la condition que
 le contrat stipule les droits habituels de servitu-
 de de tuyau d'égout.

Adopté.

6988

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

✓ Et résolu que le règlement No-209
 intitulé "Règlement autorisant le conseil à
 emprunter les argentés nécessaires à l'achat d'un
 camion pour le département de la Ville" soit adop-
 té en première lecture.

Adopté.

6989.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

✓ Et résolu que le règlement No-209 in-
 titulé "Règlement autorisant le conseil à em-
 prunter les argentés nécessaires à l'achat d'un
 camion pour la Ville", soit adopté en deuxième
 et dernière lecture.

Adopté.

6990.

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil à la suite de

- ✓ l'adoption du règlement No 209, fixe les 5^{ème} et 6^{ème} jours d'octobre 1938, jours pour la votation du règlement No 209.

Adopté

6991

Proposé par l'échevin H. Pousignant
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

✓ Et résolu que la permission de M. François Croteau pour les 4 lots appartenant à la cité et situés du côté nord-est de la rue St Valère, au prix de \$ 15⁸⁵ chacun et portant les numéros de subdivision 13, 14, 15 et 16 du cadastre officiel 388, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette vente de lots.

Adopté.

6992

Proposé par l'échevin Alb Boissonneau
Appuyé par l'échevin H. Pousignant

✓ Et résolu que la permission de M. Joseph Richard pour un lot appartenant à la cité et situé de côté nord-est de la rue Bellesue au prix de \$ 90⁰⁰ et portant le no. de subdivision No 70 du cadastre officiel 171, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette vente de lot.

Adopté.

6993

Proposé par l'échevin H. Pousignant
Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

✓ Et résolu que la permission de M. Maurice Ériest pour les 2 lots appartenant à la cité et situés du côté nord-est de la rue Rochefort, au prix de \$ 95⁰⁰ chacun, et portant les numéros de subdivision Nos 204 et 205 du cadastre officiel 387, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette vente de lots.

Adopté.

6994

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que la soumission de M. Paneside Boudreau par le lot de terre appartenant à la cité, acquis par taxe dues, ~~à la~~ de la vente au 1^{er} juin 1933, au prix de \$ 511⁰⁰ et portant le No-1168 située sur la rue Notre-Dame, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette vente de lot.

Adopté.

6995

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin H. Pousignant

Et résolu que la soumission de M. Alfred Bergeron par les deux lots appartenant à la cité et situés du côté nord-est de la rue Rochelleau au prix de \$ 170⁰⁰ chacun, et portant les Nos de subdivision 96 et 97 du cadastre officiel 134, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette vente de lots.

Adopté.

6996

Proposé par l'échevin H. Pousignant
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que la soumission de M. J. P. Mouni par 5 lots appartenant à la cité et situés du côté sud-ouest de la rue Rochelleau, au prix de \$ 100⁰⁰ chacun, et portant les Nos de subdivision 137, 138, 139, 140 et 141 du cadastre officiel 134, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats relativement à cette vente de lots.

Adopté.

6997

Proposé par l'échevin Alf. Dewest
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Lundi le 26 sept 1938 @ 7 hrs P.M. pour la lecture et l'adoption s'il y a lieu du procès-verbal du 6 septembre 1938 et résoudre toutes questions qui n'auraient été décidées à la présente séance.

Adopté

Et la séance est ensuite ajournée

Raoul Rochelleau
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le vingt-sixième jour de septembre 1938 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau, M.M. Lionel Lavoie, Alphonse Devost, Albert Boissonneault, Henri Tausignant et Alfred Lemay tous élus formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

6998

Proposé par l'échevin H. Tausignant

Appuyé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que le procès verbal de la séance régulière du 6 septembre 1938 et celui de la séance régulière du 19 septembre 1938 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

6999

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Appuyé par l'échevin H. Tausignant

Et résolu que les comptes au montant de \$ 1060.85 tels que décrits ci-après soient acceptés

et payés.

Les comptes:

La Municipalité Scolaire du Cap.	\$ 26.70
" " " " " "	31.00
" " " " " "	23.40
Paie liste No: 43	314.90
Carrière St. Maurice Limitée	6.18
La Cité du Cap-de-la-Madeline	10.10
Francis Hankins co. Ltd.	19.28
Amc Henri Dusucault	2.00
Shawinigan Water & Power co.	30.39
" " " " " "	483.90
Belle Telephone co of Canada	22.99
Alphonse Hébert	58.60
Giard Martineau	22.50
A. Héroux	8.91
	<u>\$ 1,060.85</u>

Adopté.

Après lecture d'une lettre de M. J. H. Beaumier déclarant qu'il lui était impossible d'accepter une charge d'évaluateur; le vote est pris sur la résolution 6979.

7000 Pour: l'éluvin L. Lavoie
Contre: les éluvins A. Devost, A. Boissonneault
H. Tousseignant et A. Lemay

Rejeté sur division.

Le Maire donne son vote contre l'amendement portant le No: 6979^a.

7001

Proposé par l'éluvin L. Lavoie

Appuyé par l'éluvin A. Devost

Et résolu que Messieurs Delfus Turbide, Simion Lapointe, Donat Rochelleau, soient par la présente résolution nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeline, pour la révision du rôle d'évaluation, pour servir de base à l'imposition des taxes municipales pour l'année 1939.

M. Delfhis Turbide est par la suite nommé Président. Les emoluments seront de .50 cts de l'heure pour le président et de .40 cts de l'heure pour les autres évaluateurs. Le secrétaire des évaluateurs sera nommé par ces derniers, et sera payé par la Ville au prix de .40 cts de l'heure.

En amendement l'échevin Tausignant propose: - Appuyé par l'échevin Boissonneault et résolu:

7002

Que M.M. Delfhis Turbide, Simon Lefointe et Elise Rochelleau soient nommés évaluateurs avec M. E. Rochelleau comme président.

Le vote est demandé sur l'amendement.
Pour: les échevins Boissonneault et Tausignant.
Contre: les échevins Lavoie, Devost et Lemay.

Amendement rejeté sur division.

Le vote est pris sur la motion principale.
Pour: les échevins, Lavoie, Devost et Lemay.
Contre: les échevins, Boissonneault et Tausignant.
Motion principale adoptée sur division.

7003

Proposé par l'échevin A. Devost
Appuyé par l'échevin A. Boissonneault
Et résolu, que le Greffier soit autorisé à enlever du rôle d'évaluation les machineries suivantes lesquelles ont été enlevées par la Cie Canada Steamship Lines Limited.

1- Boring Machine (No: 34)	\$ 1.340.00
1- Vertical Drill (No: 13)	400.00
1- Planer (No: 27)	800.00
2- Boilers	1.200.00
	<u>\$ 3.740.00</u>

Attendu que ces dites machineries ne sont plus sur la propriété de ladite Compagnie d'après les constatations de M.M. J. H. Beaumier et F. Beaumier, respectivement évaluateur et Greffier de la Corporation de la Cité du Cap de la Madeline

Adopté.

Lecture du projet de convention, entre
la Cité du Cap-de-la-Madeline et l'International
Foils Limited.

7004

Proposé par l'échevin F. Devost

Approuvé par l'échevin H. Fausignant

Et résolu, que le Maire et le Greffier
soient autorisés à signer la convention entre
la Cité du Cap-de-la-Madeline et l'International
Foils Limited telle que préparée par Maître
J. H. Guddel, et telle que lise.

Adopté.

7005

Proposé par l'échevin S. Lavoie

Approuvé par l'échevin A. Lemay

Et résolu, que ce conseil demande à
la banque Canadienne, de bien vouloir avancer
à cette Cité un montant de \$3,250.00 pour
l'achat du terrain nécessaire à l'agrandissement
de l'aéroport, tel qu'approuvé par la Commission
Municipale de Québec, par une lettre en date
du 28 juillet, 1938, et signée par M. Émile
Moine, secrétaire.

Le Maire et le Greffier sont autorisés
à signer un billet à demande portant
intérêt au taux de 4½ l'an, pour le
montant de \$3,250.00

Adopté.

7006

Proposé par l'échevin S. Lavoie

Approuvé par l'échevin F. Devost

Et résolu, que les salaires des employés
permanents suivants soient ré-ajustés comme
suit :-

Trésoier - Cent-trente-cinq piastres par mois (\$135⁰⁰)

Greffier - Cent-trente-cinq piastres par mois (135⁰⁰)

Assistant-Trésoier - Cent-quinze piastres par mois (115⁰⁰)

Contenu maître - Cent-quinze piastres par mois (115⁰⁰)

Collecteur d'eau - Quarante-vingt-quinze piastres par mois (95⁰⁰)

Cette nouvelle échelle de salaires devra

prendre effet le 15 octobre, 1938.

Adopté.

7007

Proposé par l'échevin H. Fousignant
Approuvé par l'échevin A. Lemay

Et résolu, que le Greffier soit autorisé à faire les démarches nécessaires, pour faire enlever ou déplacer le poteau et le hauban qui se trouve au coin "est" des rues Duplessis et St. Alphonse.

Adopté.

7008

Proposé par l'échevin A. Lemay
Approuvé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu, que ce Conseil accepte l'offre de MM. Maurice et Emile Thibeau pour le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue projetée entre le terrain des Pères Oblats et le terrain des MM. Thibeau, et le Greffier est autorisé, à faire préparer un contrat à cette fin.

Adopté.

Lecture de la correspondance, et la séance est levée.

Louis Lamy
Pro-Maire.
Beaumes
Greffier.

Cronace de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

7009.

Nous soussignés Delphis Turbide, Simon Rapin et Donat Rochelleau, nommés évaluateurs de la cité du Cap-de-la-Madelaine pour la révision du rôle d'évaluation pour servir de base à l'imposition des taxes municipales pour l'année 1939, jurons de remplir les devoirs de notre charge respective, avec

honnêteté, fidélité et justice le tout au meilleur
de notre connaissance et de notre capacité:
Ainsi Dieu nous soit en aide.

Assementés devant moi
au Cap-de-la-Madeleine ce premier jour d'octobre 1938

Alphis Turbid
Simon Laporte
Donat Rochelleau
Arthur Beaudin

Beaumes
Breffes.

Cronique de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil
de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assem-
blée fut tenue aux lieux et place ordinaires des ses-
sions lundi le troisième jour d'octobre 1938 à 7 h. P.M.
à laquelle assemblée étaient présents M.M. Louis Lamy,
Rimel Larivière, Albert Boissonneau et Alfred Lemaire
nos échevins formant quorum sous la présidence
du pro-maire l'échevin Louis Lamy, au fauteuil

7010

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin A. Lemaire

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du conseil de cette
cité en date du 26 Septembre 1938 soit adopté
tel que lu.

Adopté.

7011

Proposé par l'échevin Alb Boissonneau

Appuyé par l'échevin Alf. Lemaire

Et résolu que les comptes au montant
de \$3000⁰⁰ et tels que décrits ci-après soient accep-
tés et payés:

Les Comptes

Care liste No-44

878⁰⁰

✓

✓ des Royers de sept.,

40⁷⁵

✓

✓ de l'assent. Pub.

300⁰⁰

✓

La Municipalité Scolaire

67⁰⁰

✓

\$ 1235²⁵

Montant rapporté		1735. ²⁵
Care de l'assist. Publique.		300. ⁰⁰ ✓
✓ liste No-47		828. ⁰⁰ ✓
Liste de Care No-45		385. ¹⁵ ✓
Eugène Boisvert		11. ³² ✓
Dame Edmond Bergeron		2. ⁸⁸ ✓
Bureau d'enregistrement		8. ⁷⁵ ✓
La Revue Municipale		10. ⁰⁰ ✓
Jos Sauvin & Fils		127. ⁵⁷ ✓
J. J. Moss & Co Ltd		14. ⁴⁰ ✓
J. B. Lorange		5. ¹⁹ ✓
Jules Roy		15. ⁶⁸ ✓
Dominion Oxygen Coy Ltd		4. ⁹ ✓
Dr Chas Demes MD		37. ⁰⁰ ✓
R Lorange & Fils Entg		18. ³⁰ ✓
H. Lantreau.		13. ⁰³ ✓
Total.		<u>\$3003.⁰⁰</u>

Adopté

7012

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir approuver la résolution No 7005 du conseil de cette cité relativement à l'emprunt temporaire de \$ 3750.⁰⁰ par payes le terrain nécessaire à l'agrandissement de l'aéroport le tout tel qu'approuvé par ladite Commission municipale en date du 28 juillet 1938.

Adopté.

7013

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que ce conseil s'engage à céder à M. Joseph Desfossez tous les domaines appartenant à la cité et sis sur la rue St-Edmond aussitôt que la part de clôture de la cité, entre la propriété de cette dernière et celle de M. Joseph Desfossez aura été faite par ce dernier et trouvée satisfaisante par le

Comité-maire de la Ville.

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

Maire

Beaumont,
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 17^{ème} jour du mois d'octobre 1938 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, René Larivière, Alphonse Devost, Albert Boissonneau, Henri Pousignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

7014

Proposé par l'échevin Henri Pousignant
Appuyé par l'échevin René Larivière

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 octobre 1938 soit adopté tel que lu.

Adopté

7015

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que les comptes au montant de \$ 12857⁰⁰ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes

Augustin Robichaud

203⁰⁰ ✓

7015

Montant rapporté 203¹¹/₄₀

40

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 8 octobre, 1938.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **M A R D I**, le **onzième** jour du mois de **octobre** de l'année mil neuf cent trente-**huit**, à sept heures de l'après-midi.

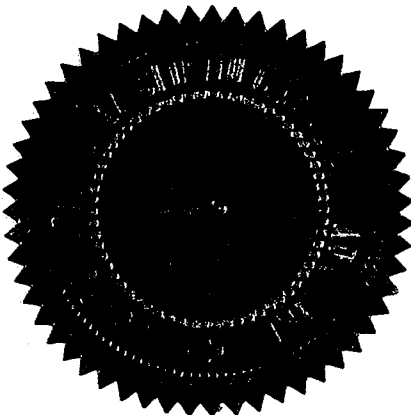


Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **8ième** jour de **octobre**, mil neuf cent trente-**huit**.
(1938)

Cette assemblée est convoquée
par **Son Honneur le Maire**

LE GREFFIER.

pour les raisons suivantes:- Voir ~~sur~~ la feuille
ci-annexée laquelle fait partie du present avis de convocation.



ASSEMBLEE SPECIALE DU 11 OCTOBRE, 1938.

CETTE ASSEMBLEE EST CONVOQUEE PAR SON HONNEUR LE MAIRE
POUR LES RAISONS SUIVANTES:-


1o.- Etudier les soumissions relativement à l'achat d'un camion pour le département de la voirie et passer une résolution pour l'achat dudit camion, après que le règlement No. 209, approuvé par les propriétaires de biens-fonds, aura été approuvé par La Commission municipale de Québec, et l'Honorable Ministre des Affaires Municipales.

2o.- Pour passer et adopter une résolution relativement à l'éclairage des rues de la cité, et plus spécialement pour la réinstallation des anciennes lampes et pour l'installation de 15 nouvelles lampes.

3o.- Pour prendre en considération la demande d'octroi faite par le département du chômage pour venir en aide aux incapables au travail, et passer et adopter une résolution à ce sujet.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce huitième jour du mois d'octobre, 1938.

FB/


Le Greffier.

7015

(suite)

		Montant rapporté	203 ¹¹		
J. Ledoux Sellier		35 ⁴⁰	✓	30-40	
Canada Iron Foundries		67 ⁸⁷	✓		
Kerr Ellams Office App.		24 ⁰⁰	✓		
Rene de Culot, Bureau Héri		20 ⁰⁰	✓		
A Bronillard		16 ⁰⁷	✓		
Garage Royer & Frère		10 ³⁷	✓		
Rocheleau & Frère		10 ²⁰	✓		
Léo Dumont		1 ³³	✓		
Edmond Boissonneau		3 ⁷⁰	✓		
J. B. Leorange		2 ²⁵	✓		
Henri Bellevue		6 ⁷⁵	✓		
Liste de Paie No-49		174 ⁸⁰	✓		
Eulide Marchand		2 ⁸⁰	✓		
Alphonse Hébert		46 ⁴⁰	✓		
Jos. Sauvin & Fils		27 ⁵⁰	✓		
Imprimerie St Pauline		6 ²¹	✓		
R. Leorange & Frère Eng.		1 ²⁰	✓		
Joseph Hardy		22 ⁶⁵	✓		
Maj. Leorange		58 ⁶⁸	✓		
H. Massicotte & Frères Ltée.		58 ⁰⁸	✓		
Carrière St Maurice Ltée		5 ⁷⁸	✓		
Care de l'assist. Publique		300 ⁰⁰	✓		
Banque. Can. Nationale		10081 ⁵⁰	✓		
" " "		675 ⁰²	✓		
La Municipalité Scolaire		53 ⁴⁹	✓		
" " "		12 ¹⁹	✓		
" " "		31 ⁶⁹	✓		
Liste de Paie No-46		369 ⁷⁰	✓		
Hon. Trésorier de la Province		10 ⁰⁰	✓		
La Cité du Cop.		22 ⁷⁰	✓		
Liste de Paie No-48		400 ⁵⁰	✓		
Hector Richard		12 ⁰⁰	✓		
Alphonse Roy		14 ²⁶	✓		
J. Téléphore Nadeau		45 ⁹¹	✓		
Paul Brucher N.P.		53 ⁴⁰	✓		
Edmond Taxi Godin		69 ⁵⁰	✓		

12857.11

Adopté.

7016

Proposé par l'échevin H. Proulx
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu qu'un camion de Marque Fédéral d'une capacité de cinq tonnes*, avec Roues Disques "Budd" Différentiel à Des sans Fin et pompeuse hydraulique Marque Wood, soit acheté de M.M. Royer & Frère au prix de Six Mille Cinq Cent Quatre Dollars (\$6504⁰⁰).

Les autres spécifications de ce camion devront égales ou dépasser celles de la demande de soumission.

La présente résolution ne deviendra opérante que lorsque le règlement d'emprunt permettant cet achat aura été approuvé par la Commission Municipale.

Le vote est demandé par l'échevin H. Proulx
Volent pour M.M. L. Lavoie, H. Proulx
et A. Lemay.

Volent contre M.M. A. Desrosiers, L. Lamy et A. Bois-
sanneau.

En l'honneur le Maire vote contre la motion qui est rejetée.

Rejeté.

7017

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Albert Boissanneau

Et résolu que la soumission de M. Gérard Lévesque pour un camion de 5 à 6 tonnes soit acceptée comme étant la plus basse, en autant que le règlement no-209 soit accepté par la Commission Municipale de Québec.

7018

En amendement

Proposé par l'échevin L. Lavoie

Appuyé par l'échevin H. Proulx

qu'un camion de Marque Fédéral d'une capacité de cinq tonnes égalant ou dépassant tous les spécifications de la Demande de Soumissions soit acheté de M.M. Royer & Frère au montant de \$6247⁰⁰ Six Mille Deux Cent Quatre-vingt Sept Dollars.

* Le vote sur l'amendement

Vote pour M.M. L. Larivière, H. Pousignant et A. Lemay
Vote contre M.M. A. Devost, L. Lamy et A. Boissonneault

*+ La présente résolution devenant opérante que lorsque le règlement d'emprunt permettant cet achat aura été approuvé par la Commission municipale de Québec.

— Son Honneur le Maire vote contre l'amendement.

Le vote sur la motion principale

Vote pour M.M. A. Devost, L. Lamy et A. Boissonneault

Vote contre M.M. L. Larivière, H. Pousignant + A. Lemay

Son Honneur le Maire vote pour la motion principale laquelle est adoptée sur division

Adopté sur division

7019.

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault

Appuyé par l'échevin H. Pousignant

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien voir leur accorder à cette municipalité un vœu au montant de \$ 1070⁰⁰ comme suit:—

Pour nourriture	\$ 642 ⁶⁰
✓ chauffage	78 ⁰⁰
✓ vêtements	105 ⁴⁰
✓ lumière	19 ²⁰
✓ abri	<u>225⁰⁰</u>

pour être distribuée en assistance aux indigents au travail durant le cours du mois d'octobre 1938 aux 38 chefs de famille et leurs 133 dépendants ainsi qu'à des personnes vivant seule formant un total de 181 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

7020.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une entrevue avec les autorités de la Cie Shawinigan Water Power, autorise ladite Compagnie à réinstaller les lampes de rues au nombre de 32

dont les numéros seront indiqués à un rapport qui sera fourni, à ladite Compagnie par le Breffier l'installation desquelles devant se faire avant le 1^{er} novembre 1938.

Ce conseil autorise de même ladite Compagnie à installer 11 nouvelles lampes aux endroits qui seront aussi indiqués audit rapport du Breffier, l'installation desquelles devant se faire dans un bref délai c'est-à-dire ^{le} avant le 1^{er} décembre 1938.

Ceci ce qui concerne les lampes mentionnées au deuxième paragraphe de ladite résolution, la cité ne sera pas tenue à l'engagement pris dans l'article du contrat.

Le paiement pour l'éclairage des lampes mentionnées aux deux premiers paragraphes ne devant être effectué qu'à partir du 1^{er} janvier 1939.

Adopté.

7021

Proposé par l'échevin H. G. Maignant
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que la soumission de M. Albert Larivière par l'achat d'un lot de subdivision portant le No. 117 du cadastre officiel du lot primitif No. 387 au prix de \$35⁰⁰, soit acceptée.

Le Maire et le Breffier sont autorisés à signer le contrat de vente audit lot.

Adopté.

7022

Proposé par l'échevin H. G. Maignant
Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que la soumission de M. Armand Nadeau par quatre lots de subdivision Nos. 114, 238, 239 et 240 du cadastre officiel du lot primitif No. 387 au prix de \$122, soit acceptée.

Le Maire et le Breffier sont autorisés à signer le contrat de vente des dits lots.

Adopté.

7023

Proposé par l'échevin Alb Boissonneault

Appuyé par l'échevin H. Pousignant

Et résolu que la proposition de M. Raymond Bernier pour l'achat de trois lots de subdivision No-256, 257 et 258 au lot primitif no 397 au prix de \$15⁰⁰ chacun, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente des dits lots.

Adopté.

7024

Avis de motion

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette cité d'emprunter les argentés nécessaires, par obligations, par rembourser la Banque Canadienne Nationale des argentés avancés pour certains travaux exécutés comme travaux de chômage et pour payer certaines sommes pour aides les sans-travail"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce même jour du mois d'octobre 1938

(signé) Lionel Larivière
échevin de la cité.

7025

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette cité des montants par billet au taux de 4 1/2% l'an, jusqu'à concurrence du montant total de \$8000, par versement en aide aux inaptes au travail et aussi aux aptes au travail.

Si accepté par la Commission municipale de Québec, le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un ou des billets portant intérêt.

au taux de 4 1/2% d'an, jusqu'à concurrence du montant sus-mentionné.

Adopté

7026

Proposé par l'échevin L. Lavoie

Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7025 concernant certaines avances de la Banque Canadienne Nationale pour secours aux aptes et aux incapables au travail.

Adopté

Ouverture de soumissions pour lots appartenant à la cité

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 24^e jour du mois d'octobre 1938 à 7h P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Monsieur Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, René Lavoie, Alphonse Desaut, Albert Boissonneault et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

7027

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité

en date du 17 octobre 1938 soit adopté tel que lu.
Adopté.

7028

Proposé par l'échevin Aef Lemay
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$1131²² et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les comptes

La municipalité scolaire du Cap	8 ⁵⁰	✓
Care de l'assistance publique	300 ⁰⁰	✓
Care liste no-50	386 ⁰⁵	✓
Liste de Care No-51	57 ²⁰	✓
Shawinigan Water & Power Co'y	16 ⁹⁵	✓
" " "	326 ⁰⁸	✓
J. Be Lavange	3 ⁹⁵	✓
C. A. Brown Entg	4 ⁰⁵	✓
Jules Roy	10 ¹⁴	✓
R. Lavange & F. B. Entg	18 ⁰⁰	✓

\$11,312²²
Adopté

7029

Proposé par l'échevin Aef Lemay
Appuyé par l'échevin Aef. Devost

Et résolu que la soumission de M.M. R. Lavange & F. B. Entg pour de l'avoine de l'Ouest criblée No-2 au prix de \$1³⁰ le sac de 98 lbs, sacs inclus, soit accepté.

Adopté.

7030

Proposé par l'échevin Aef. Devost
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil, pour faire suite au rapport fait par le greffier concernant l'ouverture de la rue Longval entre Massicotte et Céline, autorise le Maire et le greffier à prendre les mesures nécessaires pour l'ouverture de la rue Longval entre les rues Massicotte et Céline.

Adopté.

7031

Proposé par l'échevin Alf Lemay
appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la résolution portant le No. 7020 faite et passée le 17 octobre 1938 soit amendée en y remplaçant le deuxième et le troisième paragraphes par le suivant:-

"Le conseil autorisé de même ladite Compagnie à installer onze (11) nouvelles lampes aux endroits qui seront indiqués audit rapport du greffier, l'installation desquelles devant se faire dans un bref délai c'est-à-dire le ou avant le 1^{er} décembre 1938. Ces onze (11) nouvelles lampes de 100 bougies (C.P.) chacune seront posées par la durée du contrat passé entre la Corporation et la Compagnie le 3 juillet 1935"

Adopté

7032

Proposé par l'échevin Alf Lemay
appuyé par l'échevin Alb Boissonneault

Et résolu que le projet de contrat entre la Compagnie Shawmigan Water Power Co. et la Corporation de cette cité relativement à l'échange de certains lots de subdivision faisant actuellement partie du parc de la rue Sussex pour une servitude d'une largeur de 25 pieds le long de la voie ferrée conduisant à l'usine de la Consolidated (Division Wapaganock) et sur le lot 1310^{es}, soit accepté tel que lu.

Le Maire et le greffier sont par la présente résolution, autorisés à le signer

Adopté

7033

Proposé par l'échevin Alb Boissonneault
appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que le contre-maître de l'aqueduc soit autorisé à poser un puisard au coin des rues St Laurent et Robanque.

Adopté

7034

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité, les coupons d'intérêts qui deviendront dus les 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 1938, repartis comme suit:-

<u>Novembre 1938</u>	Règlement No. 54	\$3797 ⁵⁰	
	✓	170	<u>415⁵⁰</u>
			\$3708 ⁰⁰
<u>Décembre 1938</u>	Règlement No 100	1485 ⁰⁰	
	✓	163	498 ⁰⁰
	✓	186	<u>839⁷⁵</u>
			\$2822 ⁷⁵

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets au taux de 4 1/2% l'an, faits à demande, jusqu'à concurrence du montant total de \$6530⁷⁵ tel que détaillé ci-dessus.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière, modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Adopté.

7035

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No-7034 relativement à un emprunt temporaire pour payer les échéances de coupons d'intérêts pour les mois de novembre et décembre 1938.

Adopté.

7036

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Appuyé par l'échevin Es. Lamy

Et résolu que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 11 h³⁰ PM ou plus tôt.

Adopté.

à la reprise de la séance tous les échevins présents avant l'ajournement étaient présents

7037

Proposé par l'échevin Aef. Lemay
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que ce conseil demande l'assentiment préalable de la Commission municipale de Québec d'emprunter une somme d'argent d'au plus \$25000. pour exécuter certains travaux d'égoûts découlant des obligations consenties envers l'International Soils Limited.

Adopté

7038

Avis de motion

Je, soussigné; échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité; je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement pour amender le règlement No-91 et ses amendements relativement à la fixation des tarifs à être payés pour service de l'eau et à l'installation d'appareils enregistrés à ces fins"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 24^{ième} jour d'octobre 1938

(signé) A. Lemay
Échevin de la cité.

7039

Avis de motion.

Je, soussigné, échevin de Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qui aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de cette cité d'emprunter, au moyen d'obligations, certaines sommes d'argent pour exécuter des travaux d'aqueducs et d'égoûts."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 24^{ième} jour du mois d'octobre 1938

(signé) Lemel Parvière
Échevin de la cité.

Ouverture d'une session par avoine
 Lecture de diverses correspondances.
 Et la séance est levée.

Ruon Rochéleau

Maire
 J. Beaumier
 Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le septième (7ième) jour du mois de novembre 1938 à 7h³⁰ P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Rame Rochéleau M.M. Louis Lamy, René Larivière, Alphonse Devost, Albert Boussemmeau, Henri Pousignant et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7040

Proposé par l'échevin H. Pousignant
 Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 octobre 1938 soit adopté tel que lu.
 Adopté

7041

Proposé par l'échevin A. F. Lemay
 Appuyé par l'échevin H. Pousignant

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 8644⁵² et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Care de l'assist publique	\$ 600.	✓
" liste No 51	812. 70	✓
Liste de care No. 53	382. 15	✓
Care de l'assist publique	300.	✓
" liste No. 54	313. 70	✓
	<u>8644. 52</u>	

\$ 2409. 52

7041 (suite)

	Montant rapp.	
Banque Can. Nationale	1831. ⁴²	✓
Ammand Bonillard	8. ²⁴	✓
La Cité du Cap	13. ⁶¹	✓
Ammand Nadeau.	17.	✓
D. J. Moore & Co.	3. ⁰⁹	✓
Shawinigan W. & P. Co.	163. ⁷²	✓
Imprimerie St Patrice	26. ⁷³	✓
Canada Iron Foundries	28. ³²	✓
Roland Rochefort	45. ⁵⁰	✓
Maison J. D. Bameau.	15. ⁰⁰	✓
Carière St Maurice Sté	6. ⁶⁴	✓
Garage Royer & Frie	7. ⁵⁰	✓
Alphonse Roy	9. ⁶⁵	✓
Eugene Boivert	18. ⁶⁰	✓
Edm. Boissinneau	8. ¹⁰	✓
Liste de paie No. 55	109. ⁷⁰	✓
Exp. Livrings	22. ⁴⁰	✓
Municipalité Scolaire	49. ⁸⁰	✓
Loyers de locaux	24. ⁷⁰	✓
J. L. Rousseau "services"	13. ⁷⁰	✓
	<u>2408.⁵⁵</u>	

En amendement

Propose par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin P. Larivière

Que le compte de \$ 110. soit mis à l'étude

Le vote sur l'amendement

Votent pour M.M. A. Devost, P. Larivière et Alb. Boissinneau

✓ contre M.M. P. Lamy, H. Roussignac & A. Lemay

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement

Le vote sur la résolution

Votent pour M.M. P. Lamy, H. Roussignac & A. Lemay

✓ contre M.M. A. Devost, P. Larivière & Alb. Boissinneau

Son Honneur le Maire vote en faveur de la

motion principale

Adopté sur division.

7042

Propose par l'échevin Henri Pousignant
 Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault
 par coop Et résolu que ce conseil décide de l'achat,
 par coop dans l'exécution des travaux immédiats
 au chômage dans cette cité, de 4680 pieds de tuyaux de 24"
 de diamètre de béton armé, de Agence d'accessoires et
 d'outillage liés aux conditions suivantes, le prix étant
 de \$ 11732.00

- \$ 3000. payable en mars 1939
- \$ 3000. " " " " 1940 avec intérêt au taux
de 4% l'an sur la balance de \$ 2332.
- \$ 3000. payable en mars 1941 avec intérêt au taux
de 4% l'an sur la balance de \$ 5332.00
- \$ 2232. payable en mars 1942 avec intérêt au taux
de 4% l'an sur la balance de \$ 2232.00

Un contrat stipulant les spécifications ci-
 haut mentionnées devra être préparé à cette fin,
 sujet à l'acceptation de l'Ingénieur du département
 du Travail qui aura la surveillance de l'exécution
 des travaux, et de la Commission municipale s'il y a lieu.

L'échevin A. Devost se déclare dissident.
 Adopté.

7043.

Propose par l'échevin Alb Boissonneault
 Appuyé par l'échevin H Pousignant
 Et résolu que le projet de conventions
 entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madelaine
 et la Laurentian Silk Mills Limited soit ac-
 cepté tel que lu.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à le
 signer.

L'échevin A. Devost demande le vote.
 Votent pour M.M. R Larivière, L. Lamy, A Boissonneault
 Henri Pousignant & A. Lemay.
 Vote contre l'échevin A. Devost

Adopté sur division.

7044

Propose par l'échevin Aphonse Devost
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le Greffier se mette en correspondance avec les Underwriters pour prendre information si l'addition de (4) quatre nouveaux constables ferait baisser le taux d'assurance dans la ville du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

7045

Attendu que le parcours de la route 19 située dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, est d'au-delà de 3 milles et que le coût moyen approximatif de l'entretien d'hiver de cette dite partie est d'environ \$200.

En conséquence

Sur proposition de l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Il est résolu que ce conseil décide d'octroyer la somme de \$200 pour défrayer le coût d'entretien d'hiver de la route 19 pour la partie située dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit sur une distance d'au-delà de 3 milles.

Une copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à Son Honneur le Maire J. Bilodeau de Shawinigan Falls, tel que requis dans une lettre.

Adopté

7046

Proposé par l'échevin H. Meignant

Appuyé par l'échevin A. Dewit

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de 992⁰⁰ comme suit:

Cour municipale	\$591 ²⁰
chauffage	70 ⁸⁰
vêtements	97 ⁸⁰
lumière	18 ⁰⁰
abri	214 ⁷⁵

pour être distribué en assistance aux enfants, par cette municipalité durant le cours du mois de no-

nombre 1938 aux 36 chefs de famille et leurs 117 dépendants ainsi qu'aux 10 personnes vivant seule formant un total de 163 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7047

Proposé par l'échevin L. Lavoie

Appuyé par l'échevin A. Lemay

Est résolu que ce conseil, à l'occasion de la fête de l'Armistice qui doit se célébrer aux Trois-Rivières le 13 novembre 1938, autorise le Greffier à acheter une couronne de fleurs au montant de \$12. laquelle sera déposée au pied du monument lors de cette démonstration.

Adopté

7048

Proposé par l'échevin H. Roussignault

Appuyé par l'échevin A. Boissimneault

Est résolu que ce conseil accorde l'application en date du 24 octobre 1938 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

Monsieur Taneside Boudreau a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

Lecture des vœux de paix pour l'univers de 24"
Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée spéciale du conseil de

la cité du Cof-de-la-Madelaine, laquelle assemblée régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions le lundi le quatorzième (14ième) jour du mois de novembre 1938 @ 7 heures PM à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Karol Rocheleau M.M. Rimel Lasivière, Alphonse Devost, Albert Boussemmeuet, Henri Pousignant et Alfred Remay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7049

Proposé par l'échevin H. Pousignant
appuyé par l'échevin L. Lasivière

Et résolu que ce conseil décideux que s'occu-
rent, dans le plus bref délai possible, les tra-
vaux d'équité par des services l'International Jobs
Limited, pour coopérer dans les travaux remédia-
teurs au chômage dans cette cité, s'engage à verser
au Ministère du Travail la somme de \$ 17000.00
à cette fin; ladite somme de \$ 17000.00 fera partie
d'un emprunt de \$ 60000.00 que ce conseil s'engage
d'effectuer après que les formalités légales auront
été accomplies.

Le conseil s'engage de plus, pour contri-
buer aux dépenses des secours aux invalides et aux
autres sans travail, à imposer une taxe de \$ 0.15
par \$ 100. d'évaluation;

Et ce conseil demande au Ministère du
Travail de contribuer, à partir du 1^{er} décembre 1938
pour une somme de \$ 1600. par mois à ces dernières
fins.

La présente résolution est faite dans le
but de régler, dans son ensemble le problème de
toutes les catégories de secours, tel qu'il se
pose actuellement, et par se rendre aux obliga-
tions de la cité envers luditte Compagnie Inter-
national Jobs Ltd.

Adopté.

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 MUNICIPALITE DE
 LA CITE DU
 CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 10 novembre 1938

A son honneur le Maire,
 Messieurs les échevins,
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
 DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, le LUNDI, le quatorzième jour du mois de novembre de l'année mil neuf cent trente-huit, à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce dixième jour de novembre mil neuf cent trente -huit.

Beaumier

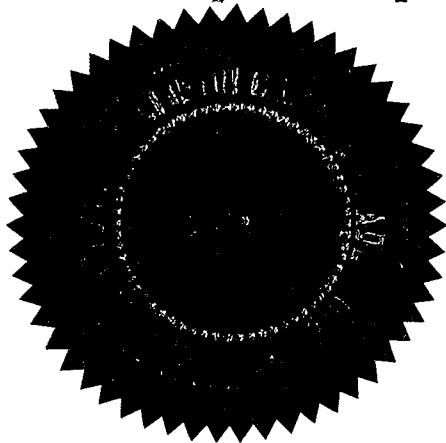
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire.

pour les raisons suivantes: - Voir au feuillet

attaché lequel fait partie du présent avis de convocation.



Et résolu que le Chef de Police soit autorisé à acheter 4 pneus 525-17 et 4 tubes pour le plymouth

RAISONS DE CONVOCATION

ASSEMBLEE SPECIALE DU 14 NOVEMBRE, 1938.

- 10.- Prendre connaissance d'une correspondance de la CANADA IRON FOUNDRIES LIMITED relativement au tuyau d'égoût. Conduite principale 24". Nouvelles conditions.
- 20.- Prendre connaissance d'une correspondance de M. C. N. DeGrandmont relativement au tuyau le long de la route de la rue St-Maurice, et le creusement du fossé.
- 30.- Prendre connaissance d'une correspondance de M. C. N. DeGrandmont relativement au chèque de \$3,250. Re achat de terrain (423-Ptie) aéroport.
- 40.- Autorisé la signature d'un contrat en faveur de M. Raoul Laroche disposant du Lot No. 388-137:405-60 vendu par erreur, pour taxes en 1935 et lui appartenant.
- 50.- Faire suite au rapport verbal du chef de Police au sujet de l'automobile du département de police.
- 60.- Prendre toute décision relativement à la demande de M. J. A. Roy Re- AQUEDUC ET EGOUT. rue St-Laurent.
- 70.- Pour demander au Ministère du Travail, à la suite de la coopération récemment offerte aux travaux remédiateurs au chômage, une beaucoup plus large contribution pour parer aux dépenses de secours.
- 80.- Pour passer des résolutions se rapportant ou pouvant se rapporter aux sept items plus haut énumérés.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce dixième jour du mois de novembre 1938.

J. Beaumier

Le Greffier.

FB/

7053

Proposé par l'échevin Alf Lemay
 Approuvé par l'échevin P. Lapiviere
 Et résolu que le chef de Police soit autorisé
 à acheter 4 pneus 525-17 et 4 tubes pour le plymouth

7050

Proposé par l'échevin H. Ponsignant
appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que son Honneur le Maire accom-
pagné de M. l'échevin A. Devost soient délégués à Québec
pour appuyer la résolution No-7049 et que M. H. W. Lous-
seau M.R.P. soit prié d'accompagner cette délégation.
Adopté.

7051

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau
appuyé par l'échevin H. Ponsignant

Et résolu que l'évaluation de M. Gaston
Bivard soit portée au No-388-138, 405-59 au lieu de
388-139, 405-58;

Que l'évaluation du lot No-388-137, 405-60
soit portée au No-388-139, 405-58 et au nom de Succes-
sion Valérie Thibeau et que les taxes apparaissant actuel-
lement au lot No-388-137, 405-60 soient portées audit
lot No-388-139, 405-58;

Et que l'évaluation de M. Ramel Laroche telle
qu'apparaissant au lot No-388-138, 405-59 soit portée
au lot No-388-137, 405-60.

Le tout pour corriger certaines entrées faites
par erreur depuis plusieurs années.

Adopté.

7052

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau
appuyé par l'échevin H. Ponsignant

Et résolu que ce conseil cède et transfère
à M. Ramel Laroche le lot No-388-137, 405-60 pour recti-
fier certaines erreurs d'entrées faites aux différents rôles.

Le Maire et le greffier sont autorisés à
signer un contrat en conséquence lequel devant être
préparé par le Notaire Paul Bouché N.P.

Adopté.

7053

Proposé par l'échevin Alf Lemay
appuyé par l'échevin P. L. Rivière

Et résolu que le Chef de Police soit autorisé
à acheter 4 pneus 525-17 et 4 tubes pour le plymouth

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 novembre 1938 lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions jeudi le 24^{ème} jour de novembre 1938 à 7^{he} P.M. à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire René Rochelleau M.M. Louis Lamy, Lionel Laroche, Alf Devost, Albert Boissonneau, Henri Pousignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

7055

Proposé par l'échevin Pousignant

Appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 7 novembre 1938 ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 14 novembre 1938 soient adoptés tels que lus.

Adopté

7056

Proposé par l'échevin Alb Boissonneau

Appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4689.89 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés

Les Comptes

Care de l'assist Publique	\$ 300 ⁰⁰	✓
✓ Liste No-56	817 ⁷⁰	✓
Liste de Paie No-57	309 ⁸⁵	✓
Paie de l'assist Publique	300 ⁰⁰	✓
✓ Liste No-58	341 ¹⁸	✓
Liste de Paie No-59	114 ⁴⁰	✓
Bell Telephone Co of Canada	25 ⁵⁴	✓
La cité du Cap	41 ⁶⁰	✓
Hervey Micaud	47 ¹⁴	✓
Bureau d'enregistrement	54 ⁷⁵	✓
Reni de Cabret Dérouble	20 ⁰⁰	✓
Paul Boucher Nf.	9 ⁵⁰	✓
Délivré Auto Acces.	13 ³⁵	✓
Francis Hankin Hoy	63 ⁴⁶	✓

Emery Gilbert	5 ⁰⁰	✓
H. Massicotte + Érié R.R.	146. ⁸⁹	✓
Rochelleau + Érié	4 ³⁵	✓
G. A. Brown Ensq	2 ⁵⁰	✓
Shawinigan W. & C. Co.	13 ³⁸	✓
Map L'Orange	8 ⁸⁵	✓
Henri Bellevue	9 ¹⁸	✓
J. Télesp Nadeau	70 ²⁰	✓
Romeo Poupin Pasi	13. ⁰⁰	✓
Alp. Roy	7 ⁹⁰	✓
Jules ✓	8 ⁵⁶	✓
Edm. St. Louis	14 ⁷⁰	✓
Mun. Scolaire du C. P.	111. ⁵⁰	✓
Case de l'assist. Publique	600. ⁰⁰	✓
Bell Telephone Co. of Canada	23. ¹⁵	✓
D. A. Gilbert	5 ⁷⁵	✓
D. Beaumier	1. ⁰⁰	✓
Keans Érié	12. ⁰⁰	✓
Shawinigan W. & C. Co.	330. ⁹²	✓
Francis Hankin Roy	9. ⁸⁹	✓
J. Langervin	8. ⁰⁰	✓
R. L'Orange + Érié Ensq	17. ²⁵	✓
Liste de Paie No-6	817. ²⁰	✓
	<u># 4689.⁸⁹</u>	

Adopté.

7057

Proposé par l'échevin H. Goussignan
Approuvé par l'échevin A. L. LeMay

Il est résolu que ce conseil accorde l'ap-
plication faite en date du 9 novembre 1938 par
The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection
et le maintien de poteaux de téléphone sur les che-
mins publics de cette municipalité et ce aux en-
rais indiqués sur le plan soumis avec la susdite
lettre.

Monsieur Alexandre Brodeur contre-maître
de la Voie est nommé par le conseil pour surveil-
ler les travaux.

7058

Proposé par l'échevin Desjardins
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la résolution No-704r faite et
passée le 7 novembre 1935 est amendée comme suit:
1^o La fabrication des tuyaux sera faite au Cap-de-
la-Madeleine et rendu à la Corporation de la cité au
prix de \$2.00 le pied
2^o La Corporation aménagera et chauffera un
local d'au moins 2500 pieds carrés pour ladite fabrication.
3^o Les ouvriers seront choisis parmi les résidents du
Cap-de-la-Madeleine
4^o Les conditions seront les mêmes que celles men-
tionnées à ladite résolution 704r; néanmoins si le mon-
tant total est payé dans les trois mois de la date
de la livraison des tuyaux un escompte de 5% sera
alloué à la cité.

Adopté

7059

Proposé par l'échevin Desjardins
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le Maire et le Greffier soient
autorisés à signer un contrat suivant les spécifi-
cations et conditions mentionnées à la résolution
No-704r telle qu'amendée par la résolution No-7058.

Adopté

7060.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Alphonse Desjardins

Et résolu que M^{re} Armand Nadeau soit
et est par les présentes autorisé de comparaître par
et au nom de la Corporation de la cité du Cap-de-
la-Madeleine dans une cause entre Eugène Mont-
plaisir demandeur Vs La Corporation de la cité du
Cap-de-la-Madeleine et que le Maire et le Greffier
soient autorisés à signer un cheque pour le montant
nécessaire au dépôt requis pour se défendre.

Adopté

7061

Proposé par l'échevin Des Hamy
Appuyé par l'échevin Des Devost

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail de mettre à la disposition de cette corporation l'hiver prochain, le nombre de chômeurs nécessaires pour l'enlèvement de la neige.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Ministre ainsi qu'à notre dévoué député M. H. W. Rousseau M.P. avec prière de l'appuyer.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 26^{ème} jour de novembre 1938 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Liviel Larivière, Albert Boissonneaux et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au faituel.

7062

Proposé par l'échevin Des Hamy
Appuyé par l'échevin Des Hamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 novembre 1938 ainsi que celui de l'ajournement en date du 24 novembre 1938

seront adoptés tels que sus.

Adopté.

7063

Proposé par l'échevin L. Larivière

Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu: Que les comptes au montant total de \$ 761⁵⁵ et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés

Les Comptes:

Shawinigan Water & Power Co'y.	\$ 189.38	✓
J. Maxime Grenier	5.24	✓
Francis Hankin & Co. Ltd.	12.55	✓
Delisle Auto Accessoires	.75	✓
Garage Girard L'Évesque	25.67	✓
Jos. Gauvin & Fils	133.36	✓
Paie liste No 61	373.90	✓
La Cité du Cap de la Madeleine	<u>20.73</u>	✓
	\$ 761.58	

Adopté

7064

Proposé par l'échevin Ls. Lamy

Approuvé par l'échevin Lionel L'Évesque

Et résolu: Que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1198⁵⁰ comme suit

Pour nourriture	\$ 739.00	
✓ chauffage	88.50	
✓ vêtements	122.25	
✓ lumière	18.00	
✓ abri	<u>230.75</u>	\$ 1198 ⁵⁰

pour être distribué en assistance aux incapables au travail durant le cours du mois de décembre 1938 aux 38 chefs de famille et leurs 144 dépendants ainsi qu'aux 10 personnes vivant seule formant un total de 192 nécessiteux tous de cette municipalité

Adopté

7065

Proposé par l'échevin Lo. Lamy
Appuyé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu: Que ce conseil demande à la Commission municipale de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale la somme de \$3000.⁰⁰ pour l'achat des matériaux nécessaires à l'exécution des travaux à l'égalité collecteur de 24" déjà autorisée, consistant en boisage, jointe, construction de regards et des tunnels sous les voies ferrées.

Adopté.

7066

Proposé par l'échevin Lo. Lamy
Appuyé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu: Que ce conseil demande par la présente à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette Cité une somme jusqu'à concurrence du montant total de \$3000.⁰⁰ pour l'exécution de travaux déjà autorisés à l'égalité collecteur de 24"

Adopté

7067

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu: Que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre du Travail de nous permettre de donner l'autorisation de faire de la glace sur les étangs des pures en construction

Adopté

7068

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault

Et résolu: Que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de prélever sur cinq budgets à venir le montant de \$6,900.⁰⁰ prévu pour l'achat par contrat d'un camion

pour le débaillement des rues en hiver et le char-
royage en général durant la saison d'été.
Adopté.

7069

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu: Que ce conseil décide que
les noms suivants seront ceux des parcs de cette
cité

"Parc du Vieux Moulin" pour celui situé
sur la rue du "Moulin des Jésuites"

"Parc Des Chenaux" pour celui situé sur
la rue Fussey

Adopté

7070

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu: Qu'un montant de \$100.⁰⁰
soit voté comme contribution aux dépenses d'inau-
guration des travaux considérables de parcs et
autres travaux publics, de la Salle Paroissiale
Sté Madeleine, consistant en cérémonies reli-
gieuses et autres auxquelles seront invitées plu-
sieurs ministres provinciaux de qui relèvent
l'exécution de ces travaux.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés
à signer un chèque au montant de \$100.⁰⁰
à l'ordre du comité d'organisation

Adopté

Lecture de la correspondance
et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

J. Beaumes ^{mair.}
secr.

Province de Québec

Cité du Cap de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap de la Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le 5^{ème} jour de décembre 1938 à 7 hrs p.m. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Raoul Rascheau, M.M. La Lamy, Lionel Larivière, A. Devost, H. Fausignant, A. Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

7071

Proposé par l'échevin M^r. Lemay
Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu: Que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 29 novembre 1938 soit adopté tel que lu,

Adopté.

7072

Proposé par l'échevin H. Fausignant
Appuyé par l'échevin Alf. Lamy

Et résolu: Que les comptes au montant total de \$ 5496.¹³ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes:

Paié de l'Assistance Publique	\$ 300. ⁰⁰ ✓
Paié des Loyers par chèque	39. ⁵⁰ ✓
Paié Liste No 62	451. ⁵⁰ ✓
La Cité du Cap de la Madeleine	35. ⁵⁰ ✓
Edmond St Louis	36. ⁰⁵ ✓
A. Brouillard	83. ⁵² ✓
Hervey Viviers	6. ¹⁵ ✓
P. A. Gouin Enreg.	2. ⁰⁷ ✓
Edm. Baissonneault	15. ⁹⁰ ✓
St Lawrence Water & Power Co'y	36. ⁵³ ✓
Bureau d'enregistrement	7. ⁰⁰ ✓
Garage Royer & Frère	7. ³⁰ ✓
A. Leide Demers	3. ⁷⁵ ✓

(suite)	Michel Lalancette	\$ 1,00	✓
	J. B. Laranger	120	✓
	J. L. Rousseau	700	✓
	Alphonse Roy	840	✓
	Canada Iron Foundries	233	✓
	Napoleon Laranger	40 25	✓
	Treasury de la Province	\$ 4,320.60	
	Georges Baivert	330	✓
	Gustave Catellier	54 57	✓
	W. H. Saunders	32 91	✓
		<hr/>	
		54 96.13	
		Adopté	

7073

Proposé par l'échevin Alp. Devost
 Appuyé par l'échevin Alf. Lemay
 Et résolu: Que ce conseil est très favorable à la tenue d'une réunion dans une des villes de la Mauricie, des municipalités intéressées à étudier ensemble et à travailler pour soumettre définitivement aux Gouvernements Provincial et Fédéral l'état où se trouve l'administration des villes par suite du fardeau trop lourd des contributions au règlement du problème des sans-travail.

- Adopté.

7074

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Appuyé par l'échevin Fr. Lamy
 Et résolu: que le percepteur du département de l'Aqueduc et le trésorier soient autorisés et priés de n'accepter comme versement qu'un montant suffisant pour couvrir le paiement d'un mois de service d'eau et d'égoût.

Adopté.

7075

Proposé par l'échevin Alp. Devost
 Appuyé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu que le Trésorier est prié de préparer une liste des arriérés au 31 décembre 1938 dans le paiement des services d'eau et d'égout; la dite liste devant être soumise au Conseil dès le début de janvier 1939 pour que ce dernier prenne les mesures nécessaires à la rentrée de ses fonds

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Louis Lamy

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée, régulièrement convoquée par son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le douzième (12^{ième}) jour du mois de décembre 1938, à 7 heures. P.-M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raul R. Chuliac MM. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Alphonse Devost, Albert Boissonneault et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

7076

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prié de payer, pour et à l'acquit de la Cité, les coupons d'intérêts et les obligations qui deviendront dus le

2 janvier 1939 au montant total de \$ 6,637,00

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 9^{ième} jour de 1938
décembre 1938.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, I. U. N. D. I., le douzième (12^{ième}) jour du mois de décembre de l'année mil neuf cent trente-huit , à sept heures de l'après-midi.

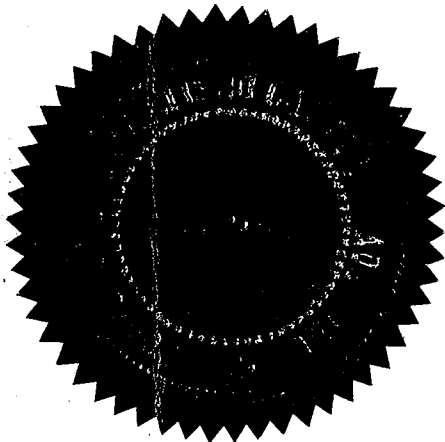


Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce neuvième (9^{ième}) jour de décembre mil neuf cent trente-huit
.....

Cette assemblée est convoquée
par Son Honneur le Maire

J. Beaumes
LE GREFFIER.

pour les raisons suivantes:- Voir feuille annexée
laquelle fait partie du présent avis de convocation.



montant total de \$ 28.14 et tels que

2 janvier 1939 au montant total de \$ 6,637,00

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 12 DECEMBRE 1938.

- 10.- Pour passer une ou des résolutions relativement au paiement des échéances du mois de janvier 1939 demandant à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette cité les montants nécessaires et à la Commission municipale l'autorisation d'emprunter temporairement.
- 20.- Pour passer une résolution mettant à la disposition du Gouvernement les lots appartenant à la cité et situés du côté Nord-Est de la rue Rocheleau afin d'affecter les dits lots à l'érection d'une piscine.
- 30.- Pour reconsidérer les comptes mis en suspens à la dernière séance du conseil et les accepter pour paiement s'il y a lieu.
- 40.- Pour passer une ou des résolutions pour contribution à l'érection d'une ou de plusieurs patinoires.
- 50.- Pour passer une ou des résolutions concernant les permis pour licences de restaurants et salle de billard.
- 60.- Pour demander à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à la cité un montant de \$2000. au lieu de \$3000.00 pour l'achat des accessoires nécessaires à la pose de la conduite d'égoût de 24" pour desservir l'International Foils Limited, et aussi demander à la Commission municipale de Québec l'autorisation de cet emprunt temporaire.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce neuvième jour du mois de décembre 1938.

FB/

J. Beaumier
LE GREFFIER

1010

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay
Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 28.14 et tels que

2 janvier 1939 au montant total de \$ 6,637.00 réparti comme suit

	<u>Intérêts</u>	<u>Obligations</u>	<u>Total</u>
Règlement No. 99 -	\$ 5,175.00	—	\$ 5,175.00
103 -	445.00	—	445.00
146 -	117.00	\$ 900.00	1,017.00
	<u>5,737.00</u>	<u>\$ 900.00</u>	<u>\$ 6,637.00</u>

Que la Banque Canadienne conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets portant intérêt au taux de 4 1/2 % l'an, jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

7077

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil prie respectueusement la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 7076 du conseil municipal de cette Cité relativement à l'emprunt temporaire au montant de \$ 6,637.00 pour le paiement de l'échéance de coupons et d'obligations laquelle deviendra due le 2 janvier 1939.

Adopté.

7078

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 28.14 et tels que

décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

Joséphat Langerin	\$ 2.00 ✓
Alphonse Roy	<u>26.14</u> ✓
	\$28.14.

Adopté.

7079

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
 Approuvé par l'échevin Lionel Lavoie,
 Et résolu que les comptes acceptés
 pour le montant total de \$ 390.45 du Dr.
 Charles Demers M.D. comprenant les comptes
 pour les mois de juin à Novembre 1938,
 inclusivement, et représentant des comptes
 autorisés, les soins et services fournis
 aux infirmes et à ceux assistés directement
 par la Cité, soient payés à la condition
 qu'une quittance finale pour les mois ci-
 haut mentionnés soit donnée.

Adopté.

7080

Proposé par l'échevin Alf. Devost
 Approuvé par l'échevin Albert Boissonneault,
 Et résolu que ce conseil s'engage
 à louer de M. Pierre Lorange le terrain néces-
 saire comme terrain de jeux pour une période
 d'un an à partir du 12 décembre 1938, pour le
 prix représentant le montant de taxes muni-
 cipales payables sur la partie de terrain occupée.

Adopté.

7082

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 Approuvé par l'échevin Albert Boissonneault
 Et résolu que ce conseil demande
 à la Commission municipale de Québec de bien
 vouloir accorder à cette municipalité l'auto-
 risation d'emprunter temporairement de la
 Banque Canadienne Nationale la somme de
 \$2,000.00 pour l'achat de matériaux nécessaires

à l'exécution des travaux à l'égout collecteur de 24" déjà autorisée, consistant en boisages, joints et construction de regards et des tunnels sous les voies ferrées.

Adopté.

7081

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin L. Lamy,

Et résolu que toute demande de licence pour salle de billard ou restaurant soit d'abord soumise au chef de Police qui fera rapport au conseil, ce dernier se réservant le droit d'accepter ou de refuser ladite licence de salle de billard ou restaurant.

Adopté.

7083

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Appuyé par l'échevin M. Bonhommeault,

Et résolu que ce conseil demande par la présente à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette Cité une somme jusqu'à concurrence du montant total de \$2,000.00 pour l'exécution de travaux déjà autorisés à l'égout collecteur de 24".

Adopté.

Lecture de la correspondance ayant trait à une ou plusieurs clauses de l'avis de convocation.

Et la séance est levée.

Louis Lamy
Pro-Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Après avoir constaté le défaut de quorum à l'heure de la séance régulière les échevins A. Boissonneau et Alf. Lemay ont ajourné la dite séance @ Jeudi le 22 décembre 1938 à 7 hrs P.M. Avis de l'ajournement a été donné à chacun des membres absents

J. Blais
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A son ajournement de l'assemblée régulière du 19 décembre 1938 lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville le 22^{ème} jour du mois de décembre 1938 à 7 heures P.M. à lequel ajournement étaient présents M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Devost, Henri Tausignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence de M. L'Échevin Louis Lamy, premier au fauteuil.

7084

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du 5 décembre 1938 ainsi que celui de l'assemblée spéciale du 12 décembre 1938 soient adoptés tel que lus
Adopté

7085

Proposé par l'échevin H. Tausignant
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que les comptes au montant total de \$ 7,961.13 et tels que décrits ci-après soient adoptés et payés.

Les comptes

La Cité du Cap-de-la-Mad.

39 65 ✓

CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE

P. Q.



BUREAU DU GREFFIER Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

Je, soussigné, Albert Ricard, jure que je
serai fidèle et porterai vraie allégeance à SA MAJESTE
LE ROI GEORGES VI ses hoirs et successeurs selon la
loi.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Cap-de-la-Madeleine ce
treizième jour de décem-
bre, 1938.

Albert Ricard

Beaumont
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Albert Ricard, jure que je
remplirai les devoirs de mon office de constable muni-
cipal avec honnêteté, fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Cap-de-la-Madeleine, ce
treizième jour du mois de
décembre 1938.

Albert Ricard

FB/

Beaumont
Le Greffier.

Julius Roy
H. Béliveau

18 34 ✓
4 75 ✓

Adopté

8 7,961 13

Les comptes

La Cité du Cap de la Mad.	39 ⁶⁵ ✓
Paie de l'Assist. Publique	300 ⁰⁰ ✓
Liste de Paie No 65	526 ³³ ✓
Paie de l'Assist. Publique	300 ⁰⁰ ✓
Paie de l'Assist. Publique	600 ⁰⁰ ✓
Paie Liste No 66	812 ⁷⁰ ✓
Paie des Layers d'Assist.	56 ⁰⁰ ✓
Shawinigan Water & Power	329 ⁷¹ ✓
Delisle Auto Accessoires Ltée	18 ⁹⁵ ✓
Banque Canadienne Nationale	2,822 ²⁵ ✓
Banque Canadienne Nationale	1,113 ⁷⁴ ✓
Edmond St Louis	43 ⁷⁶ ✓
Tresorier de la Province	0. ⁴⁵ ✓
Réal St Arneault	3 ²⁵ ✓
Alphonse Hébert	14 ³⁰ ✓
Thureault & Fils	15 ⁰⁰ ✓
J. Téphore Nadeau	85 ⁵² ✓
Keni de Catret, Ferron & Cie	20 ⁰⁰ ✓
J. J. Massé & Co's	30 ³³ ✓
R. Laranger & Fils Engg.	14 ⁷⁰ ✓
Rochelleau & Fils	103 ²² ✓
Egno Electric Reg'd	41 ²³ ✓
Jas Gauvin & Fils	164 ³⁴ ✓
Canada Iron Foundries	171 ³¹ ✓
Napoléon Laranger	79 ⁷⁵ ✓
D. Marrisette	10 ⁰⁰ ✓
N. Massicotte & Freres Ltée	264 ¹⁵ ✓
" " " " "	284 ✓
" " " " "	18 ⁷⁰ ✓
Gérard Lévesque	4 ⁵⁰ ✓
Edmond St Louis	102 ³⁹ ✓
Réal St Arneault	8 ⁰⁰ ✓
Bilanger & Proulx	9 ⁰⁰ ✓
Delisle Auto Accessoires Ltée	0. ⁹⁴ ✓
J. Téphore Nadeau	75 ¹⁸ ✓
Julius Roy	18 ³⁴ ✓
H. Béliveau	4 ⁷⁵ ✓

Adopté

8 7,961¹³

7086

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que le sable servant
à la fabrication des tuyaux de 24" soit pris
de chacun de ceux qui ont du sable en
vente en autant que la qualité soit à la
satisfaction du fabricant.

Adopté

7087

Proposé par l'échevin Alf. Devost,
Approuvé par l'échevin L. Larivière,

Attendu que dans les limites de
la Cité il existe une maison pour nos vieux
sous le nom de Foyer Vieillards, laquelle fut
hautement recommandée par Monsieur le
Cure Castonguay, de la paroisse St Made-
leine et aussi par le Curi de la paroisse
Notre Dame, des Trois-Rivieres;

Attendu que nos vieux trouve-
ront satis ses murs tout le confort
possible soit, Chapelle, lingerie, buanderie et
une nourriture excellente.

Il est résolu que le conseil
autorise le Greffier à favoriser la maison
ci-haut mentionnée de préférence à toute
autre, cette résolution prendra effet lors-
que la maison sera reconnue comme
institution d'Assistance-Publique

Adopté

7088

Proposé par l'échevin H. Tanguant
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que le contrat de
donation par M^{rs} Maurice + Emile Thibeault
relativement à une autrefois connue sous
le nom de Rue des Pires et d'une partie de
la rue St Alphonse soit adopté tel qu'il est,

Les Maire et le Greffier sont autorisés à le
signer

Adopté.

7089

Proposé par l'échevin L. Larivière
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l' Honorable Ministre du Travail du Gouvernement d' Ottawa de bien vouloir contribuer dans les travaux remédiateurs au chômage de la Cité du Cap de-la-Madeline, concernant surtout en égant collecteur et garage de rues.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à l' Honorable Ministre du Travail à Ottawa, ainsi qu'à notre député M. René L. Brunelle M. P.

Adopté

7090

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin H. Toussignant

Et résolu que la Salle de l' Hotel de Ville soit accordée à Monsieur Broda pour la soirée du 26 décembre 1938 prochain

Tel que convenu la Cité gardera la moitié de recettes comme loyer de la salle

Adopté.

L'échevin L. Larivière se déclare indisponible

7091

Proposé par l'échevin H. Toussignant
appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande à tous les propriétaires d'établissement de Commerce, aux industries etc d'observer le 2 janvier 1939 jour de fête légale et invite à donner congé à leurs employés

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Raoul Robitaille

Maire

J. Beaumes
Greffier

Cronce de Quebec

Cité du Cap-de-la-Madelune

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelune laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Mardi le 3^{ème} jour de janvier 1939 @ 7 h⁰⁰ P.M. à laquelle assemblée étaient présents Sm Honneur le Maire Kamel Rochelleau M.M. L. Larivière, A. Boissonneau et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7092

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Approuvé par l'échevin A. Boissonneau

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière tenue le 22 décembre 1938, soit adopté tel que lu.

Adopté

7093

Proposé par l'échevin L. Larivière

Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 3704³⁵ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes.

Liste de paie No-67

567²⁵

✓

Albert Heard

36.⁰⁰

✓

Bell Telep. Coy of Canada

23.³¹

✓

Shawinigan W & P Coy

166⁴⁵

✓

Josephus Hardy

14⁵⁵

✓

Fisher Rompé

5³⁰

✓

Liste de paie No-68

591.⁹⁵

✓

Banque Canadienne Nationale

1799⁵⁷

✓

\$ 3,704³⁵

Adopté.

7094

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Approuvé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du ou département du Ministère du Travail de

4 bien vouloir accorder à cette municipalité un vœu au montant de \$ 1143.⁷⁵ comme suit:-

Com nourriture	\$ 656. ⁷⁰	
✓ chauffage	84. ⁴⁰	
✓ paiements	111. ⁶⁰	
✓ lumière	22. ⁸⁰	
✓ Abri	<u>268.⁷⁵</u>	\$ 1,143. ⁷⁵

pour être distribuée en assistance aux incapables au travail par cette municipalité durant le cours du mois de janvier 1939 aux 39 chefs de famille et leurs 140 dépendants ainsi qu'aux 10 personnes vivant seule formant un total de 189 nécessiteux tous de cette municipalité.
Adopté

7095

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
Approuvé par l'échevin Ael. Lemay

Et résolu que ce conseil, à l'occasion du jour de l'Épiphanie proclame le 6 janvier 1939 jour de fête civique et jour chômé et invite toutes les industries à fermer leurs portes ce jour-là, et donne congé à leurs employés.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise aux industries du Cap-de-la-Madeleine.
Adopté.

7096

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
Approuvé par l'échevin Ael. Lemay

4 Et résolu que le Maire soit autorisé de faire ouvrir convenablement les rues de la cité en laissant une machinerie de M. E. Massicotte en attendant une prochaine séance du conseil pour toute autre décision.

Adopté.

7097

Proposé par l'échevin Ael. Lemay
Approuvé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Lundi le 9 janvier 1939 à 7 h P.M. pour prendre en considération toutes choses inachevées.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est ajournée

Raoul Rochilieu
 Maire
 J. Beaumier
 Greffier.

Croûnée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière du 3 janvier 1939 lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 9 janvier 1939 @ 7 hrs P.M. à lequel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochilieu M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Albert Boussonneau, Henri Pausignant et Alfred Hémay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7098

Proposé par l'échevin Alb Boussonneau
 appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$1174⁸³ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

H. Massicotte & Frites Ltée	264 ¹⁵	✓
L. Honorable Trés. Prov.	775 ⁰⁰	✓
Dominion Oxygen Coy Ltd	81	✓
Canada Iron Foundry Ltd	35 ⁵³	✓
Bureau d'enregistrement	10 ³⁰	✓
Imprimerie St. Patrice Enq	89 ⁰⁴	✓
J. Beaumier "Agent"	50 ⁰⁰	✓
	<u>\$1174⁸³</u>	

Adopté

7099

Proposé par l'échevin H. Pausignant
 appuyé par l'échevin Alfred Hémay

Et résolu que ce conseil s'engage à acheter les terrains nécessaires pour effectuer les travaux

d'aménagement de parc public comme travaux de chômage ces dits terrains appartenant à la Consolidated Paper Corporation et comprenant les lots de subdivision no-1334-1 et 1335-1 du cadastre officiel d'enregistrement au lot primitif no-387 et tel que décrits au plan et luse de renvoi officiel par le Cop-de-la-Madeline, et ce pour le prix de \$1⁰⁰ plus les frais que peuvent être occasionnés par le contrat que sera passé entre la dite Compagnie et la Cie de Fiducie; et deux copies dudit acte ainsi que celui du contrat d'achat.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cet achat de terrains.

adopté

7100.

Proposé par l'échevin Ael Lemay

Appuyé par l'échevin L. Larivière

Est résolu que l'auditeur de la Cité soit autorisé à créditer les taxes d'eau recevables - année 1935 pour un montant de \$1383⁵⁵ et à charger le compte surplus par le même montant afin de rendre le total des arretages de taxes d'eau au grand luse conforme à la liste préparé au 31 décembre 1938.

Adopté

7101

Proposé par l'échevin Ael Lemay

Appuyé par l'échevin Ro Lamy

Est résolu que le maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat entre la Corporation de la Cité du Cop-de-la-Madeline et la Cie dite "Agence d'Accessoires et d'Emballage Limitée" tel que préparé et tel que lu.

Adopté

7102

Avis de motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cop-de-la-Madeline, donne avis de motion qui aux temps et en la manière fixés par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine un règlement intitulé

"Règlement autorisant le conseil à prélever des fonds nécessaires pour l'administration de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelaine pour l'année 1939"

Fait et signé au Cap-de-la-Madelaine ce neuvième jour du mois de janvier 1939,

(signé) Lionel Lavièrre
Échevin de la Cité

7103

Croquis par l'échevin Ls. Lamy

Approuvé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que le Maire soit autorisé de faire ouvrir convenablement les rues de la cité en louant une machinerie de M. E. Massicotte en attendant une prochaine séance du conseil pour toute autre décision

Adopté

Relecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Raoul Rocheleau

Maire

J. Beaumier
Greffier

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A une assemblée régulière de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 16^{ème} jour du mois de janvier 1939, à 7-hrs P.M., à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire, Monsieur Raoul Rocheleau, MM. Louis Lamy, Lionel Lavièrre, Alphonse Devost, Albert Boissonneau, Alfred Lemay et Henri Tausignant, tous échevins formant quorum, sous présidence du maire au fauteuil.

7104

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Henri Tousignant,

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité, en date du 3 janvier 1939, ainsi que celui de l'ajournement du 9 janvier 1939, soient adoptés tels que lus

Adopté.

7105

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,

appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault,

Et résolu que l'évaluation de M. Midéric Croteau, soit amendée comme suit:
Que le lot No. 1060 du 387, soit évalué à 5¢ du pied
" " " 1061 " 387, " " " à 3¢ " "
" " " 1062 " 387, " " " à 3¢ " "
formant un total de \$ 330.00 pour les 3 lots.

Adopté.

7106

Proposé par l'échevin Henri Tousignant

Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault

Et résolu que l'évaluation de la Consolidated Paper Corp. soit amendée comme suit:
Deduire le montant de \$ 7,542.00 de la bâtisse No. 14, Kraft Pulp Mill.
Deduire les montants suivants des machineries enlevées en regard des numéros de bâtisses respective

Bâtisse, Outside-1	\$ 3,250.00
" Quai .5	270.00
" No.- 9	2,144.00
" " 10	5,950.00
" " 11	23,479.00
" " 11 ^A	2,587.00
" " 14	1,500.00
" " 16	690.00
" " 19	35.00 = \$39,905.00

Adopté

7107

Proposé par l'échevin Alf. D'voost
Approuvé par l'échevin L. Lacroix,

Et résolu que le terrain de
M. Eugène Toussaint soit porté à 48' de
large, au lieu de 50 pieds de large sur le
No. P-114-35, formant une superficie de 4800'.
Adopté.

7108

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alb. Boissonneault,

Et résolu que le rôle d'éva-
luation pour 1939 tel que préparé par les
évaluateurs, et tel qu'amendé par les
résolutions Nos: 7105 & 7106 et 7107, soit
homologué.

Adopté.

7109

Proposé par l'échevin H. Toussaint
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que les comptes au
montant total de \$ 3,834.77, et tels que
désignés ci-après, soient acceptés et payés.

Les comptes:-

Raie de l'Assist. Publique	\$ 300.00	✓
Shawinigan Water & Power	2.00	✓
Raie liste No. 1. Emf. Perm.	812.70	✓
Raie liste No. 2	769.05	✓
Albert Ricard	36.00	✓
Raie de l'Assist. Publique	300.00	✓
La Cité du Cap	36.15	✓
Liste de paie No. 3	754.50	✓
Thermeault & Fils	22.50	✓
Lo. Geo. Thermeault	1.75	✓
Rochelleau & Frère	5.70	✓
A. Brouillard	14.32	✓
Doucet & Rochefort	10.55	✓
J. Bte. Lorange	117.27	✓
A. Kirouy Emrg.	4.47	✓
Alphonse Hébert	6.50	✓
	<u>\$ 3,193.46</u>	

Montant rapporté		\$ 3,193.46
Three Rivers Welding Co'y	.50	✓
Thomas Viviers	7.50	✓
Garage Royer & Frère	2.60	✓
F. X. Paire	8.15	✓
Canada Iron Foundries Ltd	90.93	✓
Canadian Ludlow Valve	151.00	✓
Edm. Boissonneault	15.75	✓
R. Loranger & Frère Eng.	13.50	✓
J. Téléphone Nadeau	54.99	✓
Dilisle Auto Rec. Ltee	2.40	✓
H. Massicotte & Frères Ltee	160.75	✓
Naj. Loranger	74.30	✓
P. A. Gouin Eng.	26.69	✓
J. A. Labelle, maître de Poste	20.00	✓
R. St. Arnaud	12.25	✓
	<u>3,834.77</u>	

Adopté.

7110

Proposé par l'échevin L. Lavoie,
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay.

Et résolu que le compte de l'Arrière
du Caf au montant de \$ 25.00 soit accepté et
payé.

Le Maire ne signe pas maintenant.

7111

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
Approuvé par l'échevin H. Toussaint

Et résolu que l'application
faite en date du 12 Janvier 1939, par The
Bell Telephone Co'y of Canada, pour l'erection
et le maintien de leur réseau téléphonique
sur les chemins publics de cette municipalité
et ce, aux endroits mentionnés au plan annexé
à la susdite lettre, soit accordée.

Monsieur J. Bordreau contre-
maître de la Voie est nommé pour
surveiller les travaux.

Adopté.

7112

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la quittance en faveur de M. Carlton Faler pour la propriété, que ce dernier a achetée de la Cité et dont le dernier paiement a été effectué.

Adopté.

7113

Attendu que le nombre d'âpres sans travail va sans cesse grandissant, et que ces personnes ne sont pas absorbées à l'exécution de travaux de chômage actuellement en cours dans cette cité.

Attendu que le montant déjà emprunté temporairement pour payer les échéances de coupons et d'obligations s'élève à la somme total de \$13,167.25.

Attendu que les recettes ne peuvent suffire pour effectuer le paiement des frais de \$1,000. par semaine, et que la somme requise pour les prochains mois semble devoir être supérieure à ce montant chaque semaine,

En conséquence,

sur proposition de l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay.

Il est résolu, que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette Corporation un montant jusqu'à concurrence du montant total de \$10,000.00 pour les raisons énumérées plus haut.

Si accepté par la Commission Municipale de Québec, et la Banque Canadienne Nationale, Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets portant intérêt au taux de 4½ % l'an jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Adopté.

7114

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay,

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de bien vouloir approuver la résolution No: 7113 relativement à un emprunt temporaire de \$10,000., pour venir en aide aux artistes sans travail qui ne peuvent bénéficier des travaux de chômage actuellement en cours dans les limites de cette cité.

Adopté.

7115

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité les coupons d'intérêts et les obligations qui deviendront dus le 1^{er} février 1939, se répartissant comme suit :-

		Intérêts.	Rechat.	Total.
Rég.	78	\$ 337.50		337.50
	115	517.50	300.	817.50
	130	1,930.00	1,000.	2,930.00
	131	872.50	900.	1,772.50
	133	462.50	1,100.	1,562.50
	136	92.50	200.	292.50
		\$ 4,212.50	\$ 3,500.	\$ 7,712.50

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$7,712.50 lesquels seront faits à demande et porteront intérêt au taux de 4½ % l'an; et ces billets ne devant en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

7116

Proposé par l'échevin L. Larivière
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce Conseil demande respectueusement à La Commission municipale de Québec de bien vouloir approuver la résolution No: 7115 du conseil municipal de cette cité relativement à l'emprunt temporaire de \$ 7,712.50 pour rencontrer l'échéance de coupons et d'obligations, laquelle deviendra due le 1er février 1939.

Adopté.

Lecture de la correspondance relative aux plaintes et la séance est levée.

Raoul Rocheleau
Maire

J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi le 23 ième jour du mois de janvier 1939 à 7 h. P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rocheleau M.M. Lionel Larivière Aephrosée Desaut, Albert Boissonneau, Henri Tansignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7117

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau

Approuvé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 16 janvier 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7118

Propose par l'échevin L. Lacroix
appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que le vote soit demandé sur la
résolution No-7110 que Son Honneur le Maire n'a pas signée
et pour laquelle il vient d'énumérer ses raisons de refus
de signer

Votent pour les échevins Aef. Devost, L. Lacroix
Aef. Buissonneauet H. Pousignant et Aef. Lemay

Adopté unanimement
en vertu de l'article 57 des Statuts Révisés Québec 1925 chp
10R

7119

Propose par l'échevin Henri Pousignant
appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que les comptes au montant
total de \$ 3820³³ et tels que décrits ci-après soient
acceptés et payés:

Les Comptes

Care de l'Assist. Publique. 300.⁰⁰ ✓

Armand Nadeau 24.⁶⁰ ✓

Care liste No-63 817.⁷⁰ ✓

Care de l'Assist. Publique. 300.⁰⁰

Care liste No-4 Emp Perm. 817.⁷⁰ ✓

Care liste No-5 764.⁸⁵ ✓

Albert Ricard 36.⁰⁰ ✓

La Cité du Cop. 22.⁹⁰ ✓

D. J. Moore Hoy 23.⁹⁰ ✓

Dr Henri Lacroix 18.⁷⁰ ✓

Bell Telephone City of Canada 21.⁹⁸ ✓

Shawinigan W of Coy 331.⁰⁶ ✓

Tresorier de la Province 4.⁶⁵ ✓

Alexandre Roy 36.⁹¹ ✓

Dawson Bros Ltd 7.⁰⁰ ✓

R. Lorange + Frère Entg 14.⁵⁹ ✓

Canada Iron Foundries 23.³⁸ ✓

Canadian Ludlow Valve Mfg 22.¹⁰ ✓

Edmond St Louis 86.⁸⁸ ✓

Nylen Roy 753.⁰⁰ ✓

J. B. Roy + Fils 74.¹⁰ ✓

David Monette 9.⁰⁰ ✓

Armand Nadeau 47.⁶⁰ ✓

La Cité du Cop. 17.²⁰ ✓

Adopté \$ 3820³³

7120

Proposé par l'échevin Aephonse Devost
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que ce conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot original 143 appartenant à M. Emery Massicotte, et tel que préparé par M. F. X. Jhs Berlinguette Abs. en date du 16 janvier 1939, le tout conformément à l'article 1 sous-paragraphe 17^e du Statut des V 1934 chapitre 70.
Adopté.

7121

Proposé par l'échevin Aep Lemay
Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à enlever du rôle de perception des traités le nombre de 6 pieds chargés en trop contre les lots de subdivision Nos 81 et 87 du cadastre officiel du lot primitif No-149
Adopté

7122

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneau

Et résolu que la Three Rivers Traction soit priée de bien vouloir établir un système d'autobus passant par la Laurentian Belt Mills, la rue St Laurent et la rue Dusey; et que les représentants de ladite Compagnie soient priés de bien vouloir rencontrer les membres du conseil, à une prochaine séance pour discuter ce projet
Adopté.

7123.

Proposé par l'échevin Henri Tausignant
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que M. Albert Ricard soit remercié de ses services et soit remplacé par deux (2) hommes que la cité pense actuellement lesquels seront choisis par le Chef de Police.
Adopté

7124

Proposé par l'échevin Henri Tausignant
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que toutes résolutions antérieures relativement à l'engagement de M. Arthur Beaudin comme employé municipal soient révoquées et annulées à toutes fins que de droit

Adopté

7125

Proposé par l'échevin Henri Gousignault
Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Et résolu que toutes résolutions antérieures concernant l'engagement de M. Wellei Dargis comme homme d'écurie soient révoquées et annulées à toutes fins que de droit et que M. Dargis soit remplacé par deux hommes qui seront choisis par le Contre-Maitre de la Voie.

Le vote sur la motion principale.

Votent pour MM. Aep. Devost, L. Larivière, Albert
Boissonneau, H. Gousignault et Aep. Rémay

Adopté

7126

En amendement à la résolution 7125

Proposé par l'échevin Aep. Rémay

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Que tous les employés permanents tombent sur le même principe que la motion principale 7125

Le vote sur l'amendement.

Votent pour : M.M. Aep. Devost, L. Larivière, Albert
Boissonneau, H. Gousignault et Aep. Rémay

Son Honneur déclare ne pouvoir signer la résolution maintenant (7126)

7127

Proposé par l'échevin Aep. Devost

Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneau

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Jeudi le 26 janvier 1939 @ 7 heures P.M. pour l'étude et l'adoption du règlement d'imposition et du budget et passer toutes résolutions y relatives

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est ajournée

Roland Rochelleau
Maire
H. Beaumier
Greffier

Cronnee de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelerie

A un ajournement de l'assemblée régulière
du 23 janvier 1939 lequel ajournement fut tenu aux
deux et place ordinaires des sessions Jeudi le vingt-sixième
jour du mois de janvier 1939 @ 7 heures PM à lequel ajour-
nement étaient présents Son Honneur le Maire Roland Rochelleau
M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Aphonse Devost, Albert
Boissonneauet, Henri Tassinant et Alfred Lemay tous
échevins formant quorum sous la présidence du Maire
au fauteuil.

7178

Proposé par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que M. Willie Datois soit reins-
taller dans ses fonctions d'homme d'écurie à raison
de \$20⁰⁰ par semaine. En amendement

Proposé par l'échevin H. Tassinant

Appuyé par l'échevin A. Devost

Que la proposition 7125 faite et passée le
23 janvier 1939 demeure opérante

Le vote sur l'amendement

Pour = M.M. A. Devost et H. Tassinant.

Contre = M.M. L. Larivière, L. Lamy, A. Boissonneauet et
Alfred Lemay

Rejeté sur division

Le vote sur la résolution

Pour = M.M. L. Larivière, L. Lamy, A. Boissonneauet
et A. Lemay

Contre = M.M. A. Devost et H. Tassinant

Adopté sur division

1129

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que M. Arthur Beaudin soit engagé
comme employé régulier à raison de \$22⁰⁰ par semaine.
Ses fonctions seront: enquêteur pour le département du
chômage, préparé au recensement des licences et de toutes
charges que le conseil jugera à propos de lui confier.

En amendement

Proposé par l'échevin H. Gossignault

Secrétaire par l'échevin A. Devost

Que la perception des licences soit faite
par le collecteur d'eau.

Le vote sur l'amendement

Pour = M.M. A. Devost & H. Gossignault

Contre = M.M. L. Larivière, L. Lamy, A. Boissoneault et
A. Lemay

Amendement rejeté sur division

Le vote sur la résolution

Pour = M.M. L. Larivière, L. Lamy, A. Boissoneault
et A. Lemay

Contre = M.M. A. Devost & H. Gossignault.

Adopté sur division.

1130.

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le règlement No-210 inti-
tulé "Règlement autorisant le conseil à prélever les
fonds nécessaires par l'administration de la Corpo-
ration de la Cité du Cap-de-la-Madeline pour l'an-
née 1939" soit adopté en première lecture.

En amendement

Proposé par l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin H. Gossignault

Que la taxe soit imposée par \$16⁰⁰ par
cent piastres d'évaluation comme l'an dernier.

Le vote sur l'amendement

Pour = M.M. A. Devost et H. Gossignault

Contre = M.M. L. Larivière, L. Lamy, A. Boissoneault et
A. Lemay

amendement rejeté sur division

Le vote sur la résolution
 Ouvr = M.M. L. Larivière, R. Lamy, Aboissenneault, et A.
 Lemay.

Adopté sur division.

7131

Proposé par l'échevin L. Larivière
 Appuyé par l'échevin R. Lamy

Et résolu que le règlement No-210 intitulé
 "Règlement autorisant le conseil à prélever les fonds
 nécessaires pour l'administration de la corporation de
 la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1939"
 soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté à l'unanimité.

7132

Proposé par l'échevin Ael Lemay
 Appuyé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que le budget pour l'année 1939
 lequel a servi de base pour le règlement No-210 relatif
 à l'imposition de la taxe pour l'année 1939 et tel que
 décrit ci-après, soit adopté

Budget pour l'année 1939

Intérêts

Sur obligations

44966²⁵

Commissions

Sur coupons et obligations

152⁴⁵

Rachat d'obligations

37,000.⁰⁰

Administration

28,051.⁸⁷

Aliénés

2964⁵⁹

Indigents publics

8594.³⁷

École d'industrie

573.⁰⁷

Avis et règlements

150.

Assurance garantie

20.

Audition

400.

Contingents

2148.⁶⁴

Délégations

300.

Adm. chômage

3000.-

Bat. & Jures

17.⁰⁰

Administration (suite)

Éds de secours	3000.
Telephone Royal	163. ⁸⁰
✓ Mess.	25. ⁰⁰
Nos de licences	116. ⁵⁰
Octrois	300.
Papeterie Imp & timbre	400.
Revue Municipale	100.
Remb de taxes	100.
Reclon municipale	180.
Salaires	5194. -
Publicité	100.
Rôle d'évaluation	500.
Mutations.	100

Voies

Assurance.	9 ⁷⁵
Chevaux N & ont.	500.
Écurie et sellerie	130.
App & voitures	300.
Balises ent	25.
Contingents	200.
Batis. éclairage	40.
✓ chauffage	200.
Rue N Dame ent.	1000.
Rue Trottis	100.
Dur Rue ent	500.
Rigoles	75.
Rép de trot & clôt.	50.
Salaires	1432. ⁶⁰
Saz & Huile	475.
Ind Rue & Nos de Ville	75
Traverses à Niveau	100.
Traves à Rive	100.
Taxes & Vues Mairie	75

5,337.³⁵Asphalte

Appareils	25. ⁰⁰
B.P. Sages	15.
✓ Matériaux	75.
C.P. Matériaux	25.

8,987.⁴⁰

Aqueduc (suite)

C. J. Matériaux	100 ⁰⁰
Remb serv. d'eau	25.
Contingents	425.
Energie elect.	2000.
Pompago reservoir	100.
✓ machinerie	100.
Bâtisses ent.	10.
✓ chauffage	65.
✓ éclairage	18.
Salaires	<u>5999.⁴⁰</u>

Égouts

C. Matériaux	75.
✓ Int. Div	4000.-
C. Sages	15.
✓ Matériaux	150.
Pusard regard	100.
Contingents	85.
Salaires	<u>1300.</u>

5,725⁰⁰Police et Incendie

Auto - Chef	150.
Bâtisses ent.	10.
✓ chauffage	175.
✓ éclairage	100.
Assurance	170. ⁵⁰
Contingents	360.
Telephone + Mess.	75.
Uniformes	175.
Alarme	50.
Fonds secret	10.
Say + Huile	190.
Salaires	5837.
Extincteurs	50.
Auto-échelles	25.
✓ camion	<u>90.</u>

7,417.⁵⁰Eclairage

Diverses mes.

4,300.⁰⁰Depenses loi

Trois judiciaires

100.

Hôtel de Ville# 305⁰⁰

Assurance	30 ⁰⁰
Chauffage	80 ⁰⁰
Eclairage	80 ⁰⁰
Balises ent.	100.
Contingents	15.
	<hr/>

Marché aux Denrées59⁷⁰

Assurance	19 ⁷⁰
Eclairage	15.
Entretien	10.
Chauffage	10.
Contingents	5.
	<hr/>

Hygiène1422.⁹⁸

Désinfection	40 ⁰⁰
Depotoir	700.
Unité Sanitaire	1182. ⁹⁸
	<hr/>

Logements Denrées2375.⁷⁶

Intérêts	1450. ⁰⁰
Amortissement	891. ⁷⁶
Contingents	10.
Assurance	24. ⁰⁰
	<hr/>

RécapitulationRevenus

Taxe foncière	97244. ³³
En culture	890. ⁶²
Service d'eau rd'ég.	29478. ⁶⁵
Licences	7000.
Loyer Bureaux salle	240.
Marché	200.
Log. Auxier	1000.
Balances publique	75.
Int sur art de base	1600.
Troffais	2366. ¹⁷
Amende & frais	150.
Lampes ent.	170.
Ent de Neige	1000
	<hr/>

141,314⁷⁷Dépenses

Int sur obligations	44966. ⁷⁵
Com. par C. obliq.	152. ⁴⁵

Rachat d'obligations	32000. ⁰⁰
Administration	28051. ⁸⁷
Vairie	5337. ³⁵
Aqueduc	8987. ⁴⁰
Equus	5775.
Police et incendie	7417. ⁵⁰
Eclairage	4300.
Dept en loi	100.
Hôtel de Ville	305.
Marché	59. ⁷⁰
Hygiène	1422. ⁹⁸
Logements ouverts	7325. ⁷⁰
	<u>1141,190⁷⁶</u>

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau
Maire
J. Beaumier
Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le sixième (6^{ème}) jour du mois de février 1939, à 7-hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul Rochelleau, MM. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Alphonse D'ost, Albert Boissonnault, Henri Toulignant et Alfred Lemay, tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7133

Proposé par l'échevin H. Boissonnault
appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le Procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil,

de cette Cité en date du 23 janvier 1939, ainsi que celui de l'ajournement du 26 janvier 1939, soient adoptés tels que lus.

Adopté.

7134

Proposé par l'échevin H. Toussaint
Approuvé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 19,407.23, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes. Adopté.

Paie de l'Assist. Publique	\$ 606.00	✓
L'Honorable Trés. Prov.	10.00	✓
Paie liste No. 8	983.60	✓
Paie liste No. 6 - au 28 janv.	929.00	✓
Loyers de l'Assist. Pub.	53.50	✓
Paie liste No 7	812.70	✓
Banque Canadienne Nat.	710.11	✓
" " "	7,712.50	✓
" " "	6,637.00	✓
Edm. Boissonneault	7.60	✓
Canada Iron Foundries	67.52	✓
F. X. Thos. Berlinguette	68.50	✓
Rochelleau & Fière	14.85	✓
Garage Royer & Fière	1.82	✓
Eugène Brisson	4.59	✓
Dr. J. M. Bougeois M. D.	11.50	✓
Therreaux & Fils	140.11	✓
Dr. J. D. Paquin	25.00	✓
R. Lorange & Fière Énerg.	7.75	✓
J. S. Rousseau Gaz.	4.80	✓
Napoléon Lorange	64.08	✓
La Pharmacie Perrault	15.75	✓
D. P. Goyette	2.50	✓
Alcide Demers	4.50	✓
Emiry Massicotte	150.50	✓
Jules Roy Gaz	12.77	✓
Napoléon Roy	1.62	✓
Arthur D. Furet	50.86	✓
	\$ 19,105.03	

R. afforté	\$ 19,105.03
La Cité du Cas	26.92 ✓
P. Doucet & F. Rochefort	39.50 ✓
H. Massicotte & Fines Lté	205.31 ✓
Bureau d'Enregistrement	14.10 ✓
Imprimerie St. Patrice	6.37 ✓
Shawinigan Water & Power Co'y	10.00 ✓
	<u>\$ 19,407.23</u>
	Adopté.

7135

Proposé par l'échevin A. Devost

Et résolu que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour \$ 20,400.00 d'obligations, que la Cité projette d'émettre pour régler le problème découvert lors de l'expiration du Rég. 115 du 1^{er} février 1939.

Pas de secondair.

7136

Proposé par l'échevin A. Lemay
Approuvé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que l'offre de la Maison Paul Gonthier & Cie Lté Coutiers, en date du 3^{er} février 1939 relativement à l'émission projetée de \$ 50,400.00 soit acceptée aux conditions mentionnées à ladite lettre, le tout cependant sujet à l'acceptation de la Commission municipale de Québec, et du Ministre Des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce.

Que l'Honorable Ministre des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec soient respectueusement priés d'autoriser la vente de cette émission projetée de gré à gré au prix de \$ 95.06 pour chaque cent dollars d'obligation, tel que mentionné à ladite lettre

Adopté.

7137

Proposé par l'échevin S. Lavoie
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelline, les obligations qui sont dues le 1^{er} février 1939 au montant de \$20,400.00. émises en vertu du règlement No. 115.

Que la Banque Canadienne Nationale conserve toutes les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de \$20,400. fait payable à deux mois et portant intérêt au taux de 4½ % l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dites obligations.

Adopté.

7138

Proposé par l'échevin S. Lavoie
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de bien vouloir ratifier la résolution No. 7137. du conseil de cette Cité relativement à l'emprunt temporaire de \$20,400.00 pour rembourser la Banque Canadienne Nationale des avances faites pour le paiement de \$20,400. d'obligations émises par la Cité en vertu du règlement No. 115.

Adopté.

7139

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Albert Boissonneault,

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue par la présente résolution ce qui suit, savoir :

10.- Le conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelline

est autorisée à emprunter la somme de \$50.400. au moyen d'obligations à 4% d'intérêt par an, payable semi-annuellement. Lesquelles obligations seront datées du 1^{er} février 1939, et seront remboursables tel que montré par le tableau à l'article 8;

20.- Les obligations seront payables au porteur, au bureau de la Banque Canadienne Nationale, au Cap-de-la-Madeline, et aux bureaux de la même Banque aux Trois-Rivières, Québec et Montréal, au choix du porteur. Cependant chaque obligation pourra être rendue nominative selon les prescriptions de la Loi;

30.- Chaque obligation portera intérêt au taux de 4% l'an payable les 1^{er} août et 1^{er} février, de chaque année, aux bureaux de la Banque Canadienne Nationale, tel que mentionné ci-dessus;

40.- Chaque obligation sera remboursable tel qu'indiqué par l'article 8, à partir du 1^{er} février 1940 et durant 12 ans.

50.- Les obligations porteront la signature du Maire et celle du Greffier et le sceau de la municipalité;

60.- Il sera annexé à chaque obligation des coupons représentant les intérêts des obligations (4%). Ils porteront le même numéro que l'obligation à laquelle ils sont attachés;

70.- La signature du Maire et celle du Greffier pourront être gravées ou lithographiées sur les coupons;

80.- Le tableau ci-après donne le capital non remboursé et le capital payable annuellement conformément aux articles qui précèdent.

1940	50.400.	1.400.00
1941	49.000.	1.500.00
1942	47.500.	1.500.00
1943	46.000.	3.000.00
1944	43.000.	4.000.00

1945	39,000.	5,000.00
1946	34,000.	5,000.00
1947	29,000.	5,000.00
1948	24,000.	7,000.00
1949	17,000.	7,000.00
1950	10,000.	5,000.00
1951	5,000.	5,000.00

90.- Il sera imposé chaque année, d'après le rôle d'évaluation en vigueur, une taxe annuelle suffisante pour couvrir les échéances d'intérêts et d'obligations qui deviendront dues chaque année; cette dite taxe sera perçue de la même manière et en même temps que la taxe ordinaire.

100.- Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

110.- Que demande soit régulièrement faite à la Législature de la Province de Québec pour confirmer et ratifier à toutes fins que de droit la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

7140

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay,
Et résolu que M. H. W. Rousseau
M. P. P. soit respectueusement prié de bien vouloir
appuyer de son influence la résolution No 7139
du conseil de cette Cité relativement à la ratification
par la Législature de la Province de Québec, d'une
émission d'obligations de \$ 50,400.00.

L'échevin A. Devost se déclare dissident.
Adopté.

7141

Proposé par l'échevin A. Boissonneault
Approuvé par l'échevin H. Lousignant
Et résolu que ce conseil accorde
l'application faite en date du 25 janvier 1939
par The Shawinigan Water & Power Company

pour une ligne de transmission au-dessus de la rue St Laurent pour desservir l'International Foils Limited, le tout tel que démontré à un plan annexé à la susdite lettre.

Adopté.

7142

Proposé par l'écluseur Louis Lamy
Approuvé par l'écluseur Alf. Lemay,

Et résolu que le conseil, pour faire suite à une lettre signée par le Secrétaire du Club du Pont St Maurice, demande à la Commission des Liqueurs de Québec que soit accordé un permis pour la vente des liqueurs dans le Club et ce aux conditions mentionnées à ladite lettre à condition cependant que le demandeur ait d'abord obtenu l'approbation de son Curé.

Adopté.

7143

Proposé par l'écluseur Alf. Lemay
Approuvé par l'écluseur H. Tausignant.

Et résolu que le Maire et le Sûppier soient autorisés à signer les conventions entre le Canadian Pacific Railway et cette Corporation relativement aux traverses qui seront faites en-dessous des voies ferrées sur les rues St Laurent et Rochefort pour la conduite de service d'égout de 24" laquelle servira à desservir en particulier l'International Foils Limited.

Adopté.

7144

Proposé par l'écluseur H. Lemay
Approuvé par l'écluseur H. Tausignant.

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à émettre des licences pour les personnes suivantes.

Licences de Restaurants.

S. Geo. Rochefort

618 - Notre Dame

J. N. St Arnaud

533 Notre Dame

Arthur Gaillardet	585	Notre Dame
Dme F. X. Tudel	656	do
Jean M. Haude	389	do
Clement Carpentier	574	do
Charles Lemay	501	do
Sivie Rochelleau	465	do
Engine Boivert	549	Ste Madeline
<u>Licences de Restaurants et Salle de Billard</u>		
Ernest Grosseau	641	Notre Dame
		Adopté.

7145

Proposé par l'éluvin A. Lemay
 approuvé par l'éluvin A. Boissonneault
 Et résolu que demande soit
 faite et est par les présentes faite auprès des
 autorités du département du Ministère du
 Travail de bien vouloir accorder à cette mu-
 nicipalité un octroi au montant de \$ 1,120.65
 comme suit :

Pour nourriture	\$ 653.45
" chauffage	78.00
" vêtements	105.65
" lumière	20.80
" abri	262.75
	<u>\$ 1,120.65</u>

pour être distribué par cette municipalité durant
 le cours du mois de février 1939 aux 36 chefs
 de famille et leurs 121 dépendants ainsi qu'aux
 11 personnes vivant seule formant un total
 de 168 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7146

Proposé par l'éluvin A. Lemay
 approuvé par l'éluvin A. Boissonneault
 Et résolu que ce conseil, à la
 demande de 12 citoyens de cette cité qui ont
 signé une déclaration en vertu des dispositions
 du chapitre 257 S.R. Québec 1925 consent
 à ce qu'une association soit formée
 dans un but de récréation et d'instruction

pour l'esprit et de délasserment pour le corps,
laquelle sera connue sous le nom de
" Association Libérale du Cap-de-la-Madeline",
à condition cependant que le demandeur
ait l'approbation des Cités du Cap.
Adopté

Lectures de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Raoul Rocheleau
Maire
J. Beaumes
Greffier

Provinces de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière de la Cité du
Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut
tenue au lieu et place ordinaire des sessions
lundi le 20^{ème} jour de février 1939 @ 7 heures
P.M. à laquelle assemblée étaient présents son
honneur le Maire Raoul Rocheleau, M.M.
L. Larivière, Louis Lamy, Albert Boissonneault,
Alfred Lemay et Henri Lussignart tous
échevins formant quorum sous la prési-
dence du Maire au fauteuil.

7147

Proposé par l'échevin L. Lamy
Appuyé par l'échevin L. Larivière
Et résolu: Que ce conseil apprend avec
regrets la mort de Madame Thiodore Lemay,
des Trois-Rivières, anciennement du Cap-de-la-
Madeline, et mère de Monsieur L' échevin
Alfred Lemay, du conseil de cette cité.
Ce conseil prie les familles, Lemay,
Larivière, Rocheleau et Desfossis de cette cité
d'accepter leurs plus sincères sympathies

dans le deuil qui vient de les frapper.

Adopté

Cette résolution a été déposée sur la tombe le
10 février 1939.

7148

Proposé par l'échevin Henri Tausignant
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay
Et résolu que le procès-verbal de la der-
nière assemblée régulière du conseil de cette
cité en date du 6 février 1939 soit adopté tel
qu'il est

Adopté

7149

Proposé par l'échevin H. Tausignant
Appuyé par l'échevin Hs Lamy
Et résolu que les comptes au montant
total de \$ 4,248.89 et tels que décrits ci-après
soient acceptés et payés.

Les Comptes

Liste de Paie No 9	\$ 799.57	✓
Liste de Paie No 10	\$ 812.70	✓
Liste de Paie No 11	15.00	✓
Liste de Paie No 12	962.36	✓
J. A. Labelle	40.00	✓
Banque Can. Nationale	15.00	✓
Jos. Gauvin & Fils	189.37	✓
Jos. Demers	24.43	✓
Adolphe Beaumier	5.41	✓
Vigneau, Rivier & Raiche	26.50	✓
Roland Rochefort	4.50	✓
Canadian Pacific R.R.	18.49	✓
Réal St Arneault	15.00	✓
Shawinigan W. & P. Co'y	364.05	✓
Paul A. Bergeron	38.60	✓
P. A. Guin Lemay	5.00	✓
Consolidated Paper Corp.	17.60	✓
Paul Ducet & A Rochefort	1.65	✓
Nap. Lorguer	10.00	✓
Canada Iron Foundries	17.95	✓
Rende Cotret Ferron & cie	180.00	✓

Honorable Trésorier Provincial	\$ 3.08 ✓
La Cie d'huile Penn-Mass.	441.00 ✓
J. J. Moore & Cie	8.10 ✓
P. V. Ayotte	.40 ✓
Bureau d'enregistrement	4.55 ✓
Hervey Mirault	5.95 ✓
Arthur Doucet	34.60 ✓
R. Lorange & Fries Surg.	6.75 ✓
Pais de l'Assistance Publique	132.30 ✓
La Cité du Cap	41.55 ✓
La Cie d'huile Penn-Mass.	7.43 ✓
	\$4,248.89
	Adopté

7151

Proposé par l'échevin N. Toussignant
 Appuyé par l'échevin L. Larivière
 Et résolu que le Trésorier soit
 autorisé à émettre des licences de restaurant
 pour les personnes suivantes:

Alphonse Roy	356	Notre Dame
David Marrassette	345	Notre Dame

Adopté

7152

Proposé par l'échevin Ls Lamy
 Appuyé par l'échevin A. Buissonneault
 Et résolu que ce conseil accorde l'
 application faite en date du 28 janvier 1939 par
 The Bell Telephone Co'y of Canada pour l'instal-
 lation et le maintien de leur réseau téléphoni-
 que aux endroits indiqués sur le plan annexé
 à la susdite lettre.

Mr. Janséde Bardeleau contre-maitre
 de la Voirie est nommé pour surveiller les
 travaux.

Adopté

7153

Proposé par l'échevin N. Toussignant
 appuyé par l'échevin Alf. LeMay
 Et résolu que ce conseil accorde

l'application faite en date du 16 février 1939 par The Bell Telephone Co'y of Canada pour l'érection et le maintien de leur réseau téléphonique et ce aux endroits indiqués à un plan annexé à la susdite lettre.

M. Lancelide Borden, contre-maître de la Voirie est nommé pour surveiller les travaux.

Adopté.

7154

Avis de Motion

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap de la Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement no 72, concernant les licences de commerce, droits et autres et ses amendements".

Donné au Cap-de-la-Madeleine, ce vingtième jour du mois de février 1939

(Signé). H. Louignaut

Échevin de la Cité

7155

Proposé par l'échevin L. Lamy
Appuyé par l'échevin Des. Lemay
Et résolu que son Honneur le Maire soit délégué à La Tuque pour assister à la réunion des Maires de la Mauricie laquelle réunion doit avoir lieu le 27 février courant.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire.

Adopté

7150

Proposé par l'échevin L. Larivière
Appuyé par l'échevin L. Lamy
Et résolu que Me L. Methot, C.R.

soit et est par la présente résolution au-
torisé de comparaitre pour et au nom de la
Corporation de la cité du Cap-de-la-Made-
leine) dans une cause entre L. P. Mercier
appelant et la Cité du Cap Intimée.

Adopté

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumais

Greffier

Croquis de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du conseil de la cité
du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue
aux lieux et places ordinaires des sessions Lundi le 27ème
jour de février 1939 @ 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau MM Lucien
Larivière, Aphonse Drost, Albert Boissonneault, Henri
Proulx et Alfred Lemay tous échevins formant
quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7156

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du conseil en date du
20 février 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté

7157

Proposé par l'échevin H. Proulx

Appuyé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que les comptes au montant
total de \$ 2,111⁴⁵ et tels que décrits ci-après
soient acceptés et payés.

Les comptes

Care de l'Assist publique	\$ 200.	✓
Care des loyers ✓	157.60	✓
La Cite du Coy "Petty-cash"	6.80	✓
Care liste No-13	1183.46	✓
✓ No-14	35.40	✓
Aug Robichaud	1.65	✓
Bell Telephone City of Canada	28.57	✓
Shawinigan W.P. Coy	392.21	✓
P. Dineet & A. Rochefort.	1.65	✓
Francis Hankin Hoy	115.74	✓
Hon. Tresorier Provincial	4.65	✓
Canadian Pacific Railways	1.00	✓
Canada Iron Foundries	77.17	✓
Réal Sr Arnaud	15.25	✓
Sum Lumber Coy	59.40	✓
Moy. Revange	44.10	✓
J. Délephne Nadeau.	103.31	✓
Geo Barakatt & Esier Inc.	6.50	✓
Aej. Roy	9.99	✓
	<hr/>	
	\$ 444.45	✓

Adopté.

7158

Propose par l'échevin L. Larivière
Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que, considérant la portée de l'article 489 relativement à l'évaluation des propriétés immobilières que possède la Campagne du Pacifique Canadien, le Greffier est autorisé à corriger le rôle d'évaluation 1939 pour y insérer l'évaluation des dites propriétés telles qu'elles apparaissent en 1938.

Le Tresorier est aussi autorisé à corriger le rôle de perception de 1939 en y insérant l'évaluation de 1938

Adopté.

7159

Propose par l'échevin Aef. Devost
Appuyé par l'échevin H. P. Maignant

Et résolu que ce conseil accepte la

demande de La Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine, à l'effet d'accorder à cette société l'usage des salles du Vieux Moulin des Jésuites, et de plus confier à cette société la surveillance et la tâche de disposer de l'usage des salles et de tout ce qui pourrait se trouver dans ce vieux moulin, à la condition toutefois qu'il ne serve qu'à des fins qui conviennent à ces lieux et qu'en outre restrictions celle-ci est posée: de n'y point tolérer d'assemblées ou de réunions politiques.

Adopté.

7160

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que le Trésorier soit et est par la présente autorisé à émettre des licences de restaurant pour l'année 1939, aux personnes suivantes:

M. Henri Levoigney	35	St Pierre
Mde Aldem Delisle	13	St JBty
M. D.H. Lusselle	77	✓ ✓
M. Aldéric Pilotte	267	St Laurent
Mde Malvina Aubert Beaulieu	267	N Dame

Adopté

7161

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin A. Devost

Et résolu que ce conseil, pour se prévaloir des avantages qui offre l'arrêté en conseil du 21 décembre 1938 approuvé par le Lieutenant-gouverneur le 27 décembre 1938 en ce qui concerne les affaires qui sont de sa juridiction avise l'Officier des salaires raisonnables que cette corporation soit considérée n'avoir jamais été assujettie à l'Ordonnance No-4.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Raoul Rodière
Maire
J. Beaumont
Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le sixième (sixième) jour de mars 1939 @ 7h00 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Rame Rochelleau M.M. Louis Lamy, Lionel Larivière, Céphise Devost, Albert Boissonneault, Henri Pousignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

7162

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de Madame J. C. Desy, des Trois-Rivières, veuve de Monsieur l'échevin Louis Lamy du conseil de cette cité.

Ce conseil prie Messieurs l'échevin Louis Lamy d'accepter des plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de le frapper et ce conseil prie aussi les familles Desy, Lamy et Boisson des Trois-Rivières d'accepter leurs sincères sympathies.

Adopté

7163

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que l'offre de la Maison Paul Bonheur & Cie Ltee Courties, en date du 6 mars 1939 relativement à l'émission projetée de \$16700 d'obligations, soit acceptée aux conditions mentionnées à ladite lettre le tout cependant sujet à l'acceptation de la Commission municipale de Québec et du Ministère des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce.

Que l'Honorable Ministère des Affaires municipales et la Commission municipale de Québec soient respectueusement priés d'autoriser la vente de cette émission projetée de gré à gré au prix de \$95⁰⁰ pour chaque cent dollars d'obligation tel que mentionné à la dite lettre.

L'échevin A. Devost se déclare dissident

Adopté.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSERMENTATION D'UN CONSTABLE SPECIAL.

Je, soussigné, Lacasse Lord, jure que je serai
fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le
Roi George-VI ses hoirs et successeurs selon la Loi.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
au Cap-de-la-Madeleine,
ce cinquième jour du
mois d'août, 1938.

J. Beaumier
Greffier.

Lacasse Lord

Je, soussigné Lacasse Lord, jure que je remplirai
les devoirs de mon office de constable spécial avec hon-
nêteté, fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
cinquième jour du mois
d'août, 1938.

J. Beaumier
Le Greffier.

Lacasse Lord

CANADA
PROVINCE DE
Québec,
Municipalité
de la
CITÉ DU
Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée ~~régulière~~ (spéciale) du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine,
Assemblée tenue au lieu et place ordinaire des sessions du Conseil à l'Hôtel-de-Ville

Vendredi ce dixième jour de février

mil neuf cent trente-neuf. à 7 heures de l'après-midi.

A laquelle assemblée étaient présents :-

Son honneur le Maire Raoul Rocheleau.

M.M. les échevins Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Devost,
Albert Boissonneault et Henri Tousignant.

RÉSOLUTION

No. 7147

formant quorum sous la Présidence du maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Louis Lamy,

Appuyé par l'échevin Lionel Larivière,

Et résolu :-

Que ce conseil apprend avec regrets la mort
de Madame Théodore Lemay, des Trois-Rivières ancien-
nement du Cap-de-la-Madeleine, et mère de Monsieur
l'échevin Alfred Lemay, du conseil de cette cité.

Ce conseil prie les familles Lemay, Larivière,
Rocheleau et Desfossés de cette cité d'accepter leurs
plus sincères sympathies, dans le deuil qui vient de
les frapper.

Adopté.

Maire.

FB/

Greffier.



7164

Proposé par l'échevin L. Lavoie

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que l'offre de la Marsm Paul
Bourke & Co, Courtiers, en date du 6 Mars 1939
relativement à l'émission projetée de \$109,000 d'obliga-
tions, soit acceptée aux conditions mentionnées à la-
dite lettre, le tout cependant sujet à l'acceptation de
la Commission municipale de Québec et du Ministère
des Affaires municipales de l'Industrie et du Commerce.

Que l'Honorable Ministère des Affaires muni-
cipales et la Commission municipale de Québec soient
respectueusement priés d'autoriser la vente de cette
émission projetée de gré à gré au prix de \$96⁵⁰
pour les échéances de 1940 à 1945, \$95²⁵ pour les échéances
de 1946 @ 1950 et \$95²⁵ pour les échéances de 1951 par
chaque cent dollars d'obligations tel que mentionné
à ladite lettre.

L'échevin A. Devost se déclare dissident

Adopté.

L'échevin Louis Lamy quitte son siège

7165

Proposé par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du conseil de cette cité
en date du 27 février 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté

7166.

Proposé par l'échevin H. Goussignault

Appuyé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu que les comptes au montant
total de \$113,75⁸³ et tels que décrits ci-après soient
acceptés et payés

Les Comptes.

La Cité du Cop.	337 ⁵⁹	✓
Banque Can. Nationale	6,698 ¹⁶	✓
Payé de l'assent publique	500 ⁷⁰	✓
Care liste No-12	812 ⁰⁸	✓
✓ ✓ ✓ 16	<u>1,295⁰⁸</u>	✓ 9,638 ⁵³

7166 (quity)

Montant Rapp. 9,638.⁵³

Cave liste no-17	47. ⁵⁰	✓
Edmond St Louis	24. ¹⁰	✓
Cue d'huile Penn Mass	327. ²⁵	✓
E.A. Brown Ensq	5. ²⁵	✓
Simein Lapointe	13. ⁰⁰	✓
Garage Royer & Esie	1. ⁸²	✓
Jos Baroun & Sil	85. ⁸⁶	✓
J. Ble. Lannette	20. ⁰⁰	✓
Und. Elliott Fisher	1. ⁸⁵	✓
Paul Bueche N.P.	19. ⁷⁰	✓
Imp. St Patrick Ensq	16. ⁰⁹	✓
Cue d'huile Penn-Mass.	743	✓
Canadian Pacific R.R.	59. ⁰²	✓
P. Street St Rochefort	15. ⁰⁰	✓
J. Beaumes Agent	70. ⁰⁰	✓
J. Beaumes ✓	45. ³⁰	✓
Paul E. Bergeron	3. ⁴⁹	✓
Shawmigan W of City	194. ⁹⁹	✓
Henni Beliveau	10. ⁷⁵	✓
Hon. Res. de la Prov.	531. ⁰⁴	
J. Telephon. Nadeau	187. ⁸⁶	
	<u>11,325.⁸³</u>	

Adopté.

7167

Propose par l'échevin H. A. Maignant
 Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que demande suit faite et
 est par les présents faite auprès des autorités
 du département du Ministère du Travail de bien
 vouloir accorde à cette municipalité un octroi
 au montant de \$ 986.³⁵, comme suit :

Cout nourriture	577. ⁹⁰	
✓ chauffage	80. ²⁵	
✓ vêtements	104. ⁵⁰	
✓ lumière	16. ²⁰	
✓ abri	207. ⁷⁵	
	<u>986.³⁵</u>	\$ 986. ³⁵

pour être distribue en assistance municipale par cette
 municipalité durant le cours du mois de Mars aux
 30 chefs de famille et leurs 102 dépendants ainsi qu'aux

10 personnes vivant seule formant un total de 14 né-
cessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7168

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin A. Devost

Est résolu que le Trésorier soit autorisé à
émettre des licences de restaurant pour l'année 1939
aux personnes suivantes:-

Henri Paul Thibeau

34 Rue Dusey

Armand Paquin

147^e Notre-Dame

M^{me} Omer Gauthier

107^e ✓

J. Laperrrière

79^e Rochefort

Jo. Belletta

47 Notre-Dame

Rouis Petit

4^e ✓

Alfred Clement

1 Thibeau

M^{me} Bremer

39 Br. Br. Br.

Adopté.

7169

Proposé par l'échevin H. Pousignant

Appuyé par l'échevin Ael. Lemay

Est résolu que le règlement No-212
intitulé "Règlement amendement le Règlement No-12
et ses amendements relativement aux licences
droits spécifiques de fermes et autres" soit adopté
en première lecture.

Adopté

7170.

Proposé par l'échevin H. Pousignant

Appuyé par l'échevin Ael. Lemay

Est résolu que le règlement No-212
intitulé "Règlement amendement le Règlement No-12
et ses amendements relativement aux licences
droits spécifiques de fermes et autres" soit adopté
en deuxième et dernière lecture.

Adopté

7171

Proposé par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin H. Pousignant

Et résolu que la résolution No 214v faite et pas

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, Le 14 mars, 1939.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, V E N D R E D I, le dix-septième (17ième) jour du mois de mars de l'année mil neuf cent trente -neuf, à sept heures de l'après-midi.



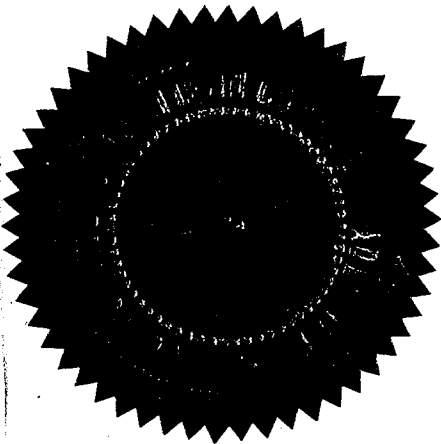
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce qua-
torzième (14ième) jour de mars, mil neuf cent trente -neuf.
(1939)

J. Beaumont

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée
par Son Honneur le Maire

pour les raisons suivantes: (Voir feuille annexée laquelle fait partie du présent avis de convocation.)



Lecture d'une lettre de Son Honneur le Maire donnant les raisons qui ont motivé son refus désigné la résolution du 6 mars 1939 et portant le No 217v

Et résolu que la résolution No-714v faite et pas

ASSEMBLEE SPECIALE DU 17 MARS 1939.

CONVOQUEE PAR SON HONNEUR LE MAIRE POUR LES
RAISONS SUIVANTES:-

- 10.- Pour prendre connaissance d'une action signifiée ce jour par Jules Provencher procureur de Wilfrid Marchand Cultivateur de St-Louis de France. et passer et adopter toutes résolutions pouvant s'y rapporter.
- 20.- Pour passer une ou des résolutions relativement à toutes lettres ou télégramme reçus au bureau du conseil concernant l'amélioration et l'aménagement de l'aéroport municipal.
- 30.- Prendre connaissance d'une correspondance de Son Honneur le Maire J.A. Bilodeau relativement à la réunion des Maires et membres de conseil de la Mauricie à Grand' Mère le 18 mars 1939 et passer une résolution s'il y a lieu.
- 40.- Prendre connaissance du rapport du contre relativement à des lots qui doivent être vendus pour taxes dues en conformité avec une demande soumission et passer une résolution autorisant le Maire et le Greffier à signer le contrat de vente.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce quatorzième jour du mois de mars 1939.

FB/

Beaumes
Le Greffier.

fauteuil

Lecture d'une lettre de Son Honneur le Maire demandant les raisons qui ont motivé son refus de signer la résolution du 6 mars 1939 et portant le No 714v

Et résolu que la résolution No 214v faite et pas-
sée le sixième jour de février 1939, relativement à une
licence de vente de liqueurs, suivant certaines conditions
soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.
Adopté.

217v

Proposé par l'échevin A. Lemay
appuyé par l'échevin H. Tanguant

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à
une lettre signée par le Secrétaire du Club du Pont St-
Maurice, avise la Commission des Liqueurs de Québec
que ce conseil n'a aucune objection que soit accordé
un permis par la vente de liqueurs dans le Club
aux conditions mentionnées à ladite lettre.
S. H. le Maire déclare ne pouvoir signer la résolution maintenant

Lecture de la correspondance
Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

Maire

J. Fleury

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée spéciale du conseil de la
cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée, ré-
gulièremment convoquée par Son Honneur le Maire
fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions
Vendredi le dix septième jour de mars 1939 @ 7hs PM.
à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire
Raoul Rochelleau, MM. Louis Lemay, Aphonse Devost, Albert
Boussinneauet, Henri Tanguant et Alfred Lemay sous
échevins formant quorum sous la présidence du Maire au
fauteuil.

Lecture d'une lettre de Son Honneur le Maire donnant
les raisons qui ont motivé son refus désigne la réso-
lution du 6 mars 1939 et portant le No 217v

7173

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Que le vote soit demandé sur la résolution
no-717v relativement à un permis de vente de liqueurs
au Club du Pont St Maurice.

Votent pour : MM. Advest, Ls. Lamy, H. Arsenault et
Alfred Lemay.

Vote contre : M. Albert Boissonneault
Son Honneur le Maire refuse désigner, de nouveau, la
résolution no-717v.

7174

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
Appuyé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que M^{re} Leon Meshot, C.R.
soit autorisé à comparaître par et au nom
de la Cité du Cof-de-la-Madeleine, dans une cause
Wieland Marchand vs La Cité du Cof, et faire toutes
autres procédures pour défendre la Cité s'il y a lieu.
Adopté.

7175

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les membres du conseil soient
délégués à Grand' Mère pour la réunion de membres de
conseils de la Mauricie pour continuer les démarches
déjà commencées relativement aux secours et assis-
tance publique ou à toutes autres questions qui y serait
traité. Que le Trésorier soit autorisé de faire le néces-
saire.

Adopté

Et la séance est levée

Raoul Rochelleau
Maire
J. Beaumier
Greffier

7176

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Henri Roussignault

Et résolu que la commission de M. Alcide Bosselin pour deux lots de terre situés sur la rue St. Valère et portant les numéros de subdivision 52, 53 du 388 et 17 et 13 du 405 pour le prix de \$49⁰⁰, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer le contrat de vente des dits lots.

Adopté.

Roland Rochilieu
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le vingtème (20ème) jour de mars 1939 @ 7 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Roland Rochilieu M.M. Louis Lamy, Lionel Lacombe, Albert Boissonneault, Henri Roussignault et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7177

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 mars 1939 ainsi que celui de la séance spéciale du 17 mars 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

7178

Proposé par l'échevin H. Roussignault
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$5089⁰⁰ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:-

7178 (suite)

Les comptes:

Care liste No-18	1115. ⁷⁵	✓
✓ de l'Assist Publique.	300.-	✓
✓ liste No-19	48. ⁵⁸	✓
✓ " No-20	812. ⁷⁰	✓
Hon. Tres de la Province	10.-	✓
Care liste No-21	1457. ⁴⁵	✓
R. Loranger & Fils Entq.	13. ⁵⁰	✓
Tresorer de la Province	4. ⁷⁰	✓
Edmond Bodin	75. ⁷⁵	✓
Underwood Elliott Fisher	7. ⁰⁰	✓
Dr Henri Beaulac	10.-	✓
P. Duceit & Rochefort	3. ⁷⁰	✓
Canadian Ludlow Valve	6. ⁶⁰	✓
Francis Hankin & Co	8.-	✓
Therneau & Fils	304. ⁰⁸	✓
Napoleon Loranger	77. ⁸³	✓
Jos Sarwan & Fils	6. ⁷⁰	✓
G. Telisphore Nadeau	174. ³⁷	✓
Imprimerie St Patrice Entq	20. ⁴⁶	✓
E. X. Care Marchand	13.-	✓
Shawinigan W & P. Coij	6. ⁹⁴	✓
Arthur Duceit	83. ²⁷	✓
H Massicotte & Fils Hée	303. ³⁷	✓
Dr J.M. Bourgeois MD.	19. ⁵⁰	✓
La Cie d'huile Penn-Mass.	182.-	✓
Rochelleau & Fils	19. ⁵⁰	✓
Joseph Demers	7. ⁰⁰	✓
La Cie du Cap.	69. ⁰⁵	✓
	<u>6905</u>	✓
	\$5,089. ⁸⁷	
	Adopte'	

7179

Propose par l'echevain Alfred Lemay

Appuye par l'echevain H. Toussaint

Est resolu que le Tresorer soit autorise
à emettre une licence de restaurant à M. Bernard
Voyneau, 55 Du Sanctuaire

Adopte'

7180

Proposé par l'échevin Henri Proulx
 Appuyé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 16 mars 1939 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Aneside Boudreau a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

7181

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 Appuyé par l'échevin Henri Proulx

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une lettre de la Société d'histoire du Cap-de-la-Madelaine en date du 20 mars 1939 autorisée le Ministère du Travail de la Province de Québec et ladite Société d'histoire à faire l'exécution des travaux projetés d'aménagement au Vieux Moulin mais en s'en tenant autant que possible aux conditions mentionnées à la résolution déjà passée à cet effet, par ce conseil le 25 mars 1938.

Adopté

7182

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
 Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que la résolution No-7146 faite et passée par le conseil de cette cité en date du 6/3/39 relativement à un permis de se former en club de récréation, suivant certaines restrictions mentionnées à ladite résolution, soit révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

7183

Proposé par l'échevin Albert Boissonneault
 Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que ce conseil, à la demande de 17 citoyens de cette cité qui ont signé une déclaration en vertu des dispositions du chapitre

257 S.F. Québec 1925 consent à ce qu'une association soit formée dans un but de récréation et d'instruction par l'esprit et de détachement pour le corps, laquelle sera connue sous le nom de "Association libérale du Cap-de-la-Madeleine".

Adopté

Lecture de diverses correspondances.
Et la séance est levée

Raoul Rochelleau

Maire
J. Beaumier
Breffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le même jour du mois de mars 1939 à 7 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Lionel Parvière, Aephonse Devost, Albert Boissonneau, Henri Tarsignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7184

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
appuyé par l'échevin H. Tarsignant

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 mars 1939 soit adopté tel que lu.
Adopté.

7185

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
appuyé par l'échevin Alb Boissonneau

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 1951⁷⁵ et les que débits ci-après soient acceptés et payés :

Les comptes

Caie liste No-22	1020. ⁰³	✓
La Habelle	8.-	✓
Alexis "Photo"	10. ⁷⁸	✓
La Cite' du Cop.	9.93	✓
Shawinigan W & Coy	577. ⁵⁸	✓
Canadian Pacific	1.-	✓
Bell Telephone Cois of Canada	22. ⁰⁴	✓
C. A. Brun Eng	77. ⁶²	✓
Canada Iron Foundries	150. ⁰¹	✓
R. Lorange & Fiere Eng	15. ⁶⁰	✓
Armand Nadeau	10.-	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass.	7. ⁷⁶	✓
Mrs. Lorange	16. ²⁵	✓
Jo Salmon & Fils	76. ¹⁵	✓
		1,951. ⁷⁵

Adopté

7186.

Propose par l'échevin La Hamy

Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Il est résolu que la soumission de M. Alcide Dénies pour de l'avoine de l'Ouest criblée No-2 au prix de \$ 1.³⁰ le sac de 94 lb, sacs inclus, soit acceptée.

Adopté

7187

Propose par l'échevin Lionel Larivière

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

attendu que M^{re} Armand Nadeau a manifesté son intention de se retirer comme procureur de cette cité dans une certaine cause et qu'il a aussi produit un certain compte de frais y relatif

Il est résolu que M^{re} Rem Mesher Ch. avocat soit autorisé à examiner cette situation et à faire certaines procédures selon les circonstances.

Adopté.

7188

Propose par l'échevin Albert Boissonneault

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Il est résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'achat du lot No. 1334-1 du cadastre

officiel du lot permisit No-387 comme étant le lot faisant partie du parc "Des Cheneaux" le tout tel que préparé par le Notaire P. Boucher et tel que lu en conseil ce jour.

Adopté

1189

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que ce conseil, après avoir pris en considération la lettre de M. Rog. Lahaie de cette cité relativement à la construction d'un trottoir le long de la rue Carignan, accorde l'application de M. Lahaie et permet la construction de ce trottoir tel que plus spécialement décrit à la susdite lettre.

Adopté

1190

Proposé par l'échevin Henri Torsignant
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

X Et résolu que le bureau soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation de manière à porter au nom de ^{Mme} Thomas Robert le lot 407-3 @ \$0.08 au pied au lieu de \$0.22 au pied tel qu'il apparaît actuellement audit rôle.

Adopté

1191

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que le bureau soit autorisé à porter le terrain portant le No-P-133 au montant de \$320. et au nom des filles de Jésus, dans la colonne non-imposable.

Adopté

1192

Proposé par l'échevin H. Torsignant
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que tous les membres du conseil soient délégués à Shawinigan Falls pour la quatrième réunion des Maîtres et de membres des conseils de la Mauricie pour continuer l'œuvre déjà commencée relativement aux secours aux nécessiteux et à l'assistance publique. Que le Trésorier soit autorisé à faire le nécessaire

Adopté

7193

Attendu que le Gouvernement Fédéral a adopté en 1919 une loi spéciale pour encourager l'enseignement technique au Canada, au moyen d'octrois;

Attendu qu'en vertu de cette loi, les différentes provinces du Canada ont bénéficié d'une somme globale de \$10,000,000. pour le développement de l'enseignement technique, pendant une période de dix ans;

Attendu que la Province de Québec a reçu, pendant ces dix ans, une somme de plus de \$7,000,000. qui fut appliquée par l'amélioration de l'outillage des écoles techniques et par la distribution de bourses aux étudiants qui ont fréquenté ces institutions;

Attendu que dans toutes les provinces du Canada où cette loi a été appliquée, l'enseignement technique s'est développé de façon considérable;

Attendu que le renouvellement de cette loi autorisant la dépense annuelle d'un subside de \$1,500,000. pendant une période de dix années, contribuerait grandement au développement de l'enseignement technique au Canada. En conséquence

Il est proposé par l'échevin Louis Lamy
 Seconde par l'échevin Aef. Lemay

Et unanimement résolu que ce conseil prie respectueusement le gouvernement fédéral d'adopter à la présente session une loi identique à celle adoptée en 1919, pour autoriser la dépense annuelle de \$1,500,000. pendant une période de 10 ans, pour améliorer, encourager et développer l'enseignement technique sous toutes ses formes, soit sous forme d'octrois aux écoles techniques, soit sous forme de bourses d'étude pour les étudiants nécessiteux fréquentant les dites institutions.

Une copie de la présente résolution soit transmise au Très Honorable Ernest Lapointe, Ministre de la Justice, à l'Honorable Charles B. Power Ministre des Pensions, pour être soumise au gouvernement, en les priant d'étudier ce projet

Adopté.

7194

Proposé par l'échevin Ael Lemay
Appuyé par l'échevin Ls. Lamy

Est résolu que le Trésorier soit autorisé à émettre une licence de restaurant à M. Prudent Buis 65 rue Notre-Dame.

Adopté

7195

Avis de motion.

Je soussigné échevin de la Cité du Cof-de-la-Madeline donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les réglemens de la Cité je proposerai et soumettrai à une prochaine séance un réglemant intitulé: "Réglemant autorisant le conseil à, emprunter les argents nécessaires à l'acquisition de terrains pour l'agrandissement de l'aéroport actuel, changer les fins de certains d'un dépôt; devenus la route appelée "Chemin des Boeufs" passer une entente avec le gouvernement fédéral par l'exécution de certains travaux de l'amélioration de l'aéroport et amender le réglemant de construction relativement à l'entente sus-mentionnée"

Fait et signé au Cof-de-la-Madeline ce
vingt-septième jour du mois de Mars 1939

(signé) A. Lemay
Echevin de la Cité

7196

Proposé par l'échevin Rimel Larivière
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que le greffier soit autorisé à prendre à l'enchère public, le 13 avril 1939 à 2 heures PM. la propriété située à 34 St Denis. Le prix de l'enchère ne devra cependant pas être inférieur @ \$ 800.00 Les avis publics devront être donnés dans les trois jours de la présente séance; le tout sujet à ratification par le conseil à la séance qui suivra l'adjudication.

Adopté.

7197

Proposé par l'échevin Alb Boissonneault
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes du Sr L'ghs. Demers au montant total de \$ 800.00 courant le mois de juin 1938 à février 1939 inclusivement, soient payés. Ce règlement est complet et final pour la période sus-mentionnée.

Adopté.

7198

Proposé par l'échevin A. Lemay
approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Ministère du Travail de bien vouloir accorder à cette municipalité comme travaux de chômage la construction de deux puits artificiels pour notre système d'aqueduc, ainsi que la construction d'un nouvel Hôtel de Ville, le coût total approximatif étant de \$ 75,000.00.

Adopté.

7199

Proposé par l'échevin A. Boissonneault
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à avancer, au chef de Police l'argent nécessaire pour cinq licences de chauffeur pour 1939, ainsi que l'argent pour l'achat de la licence pour le vehar du chef, et les plaques pour les autres voitures du département du Feu.

Adopté.

7200

Proposé par l'échevin Alphonse Duroch
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la soumission de M. Roland Rochefort pour quatre uniformes de constables soit acceptée.

Au choix du chef.

Adopté.

Ouverture de soumissions pour avoine
 B. Loranger + Frère Emig et Alcide Demers
 Ouverture de soumissions pour habits.
 Roland Rochefort et Victor Bourdeau.

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Maddleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Maddleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 3^{ème} jour du mois d'avril 1939, à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Alphonse Devost, Albert Boissonneault, Henri Toussignant et Alfred Lemay tous échivins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7201

Proposé par l'échivain Lionel Lavoie

Approuvé par l'échivain Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité, en date du 27 mars 1939, soit adopté tel que lu.

Adopté.

+ L'échivain Henri Toussignant prend son
 siège. 8.28-hrs. P.M.

7202

Proposé par l'échevin H. Toussaint
 Approuvé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que les comptes au mon-
 tant total de \$ 22,185.94 et tels que décrits ci-
 après, soient acceptés et payés.

Les comptes.

Consolidated Paper Coy.	\$	1.00	✓
Paie de l'Assist. Pub.		100.00	✓
Liste de Paie No. 23		812.70	✓
Paie des loyers		125.15	✓
L'Honorable Trés. Prov.		25.20	✓
Paie liste No 24		1,049.91	✓
Paie des loyers		23.50	✓
Banque Can. Nationale		726.08	✓
Banque Can. Nationale		10,594.00	✓
La Cité du Cap		66.28	✓
Agence d'Acus. et d'Out.		7,971.26	✓
Edmond St. Louis		34.20	✓
J. B. Deschamps, Inc.		81.00	✓
J. B. Loranger		9.25	✓
Bureau d'Emigistement		7.70	✓
Bureau des Examinateurs des			
Mic. et Machines fixes		9.00	✓
Therrecault & fils		36.65	✓
J. Théophile Madore		84.16	✓
La Cité de St. Jean		236.80	✓
La Cité du Cap		123.26	✓
Jules Roy		7.16	✓
H. D. Tivier		14.53	✓
Lionel Beaumier		2.00	✓
Paul Boucher		15.15	✓
J. B. Lanouette		30.00	✓
		<u>\$ 22,185.94</u>	
		Adopté.	

7203

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil à la
 demande de plusieurs citoyens de cette Cité,

qui ont signé une déclaration en vertu des dispositions du Chapitre 257 S. R. Québec 1925, consent à ce qu'une association soit formée dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de délassement pour le corps, laquelle sera connue sous le nom de Club St-Paul.

Adopté.

7204

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que son Honneur le Maire soit délégué à Ottawa, à la Conférence annuelle de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, qui doit se tenir les 11, - 12 et 13 Avril prochain

Adopté.

7205

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
Approuvé par l'échevin H. Toussignant

Et résolu qu'à partir du 29 avril 1939, à minuit, jusqu'au 30. septembre 1939 à minuit, il soit demandé à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, de l'Industrie et du Commerce, d'approuver l'avance d'une heure pour la dite période.

Adopté.

7206

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la Cité du Cap de la Madeleine, à émettre les obligations autorisées en vertu du règlement N^o. 120 pour le montant de \$16,200.00 au taux de 4% au lieu de 5%, et autoriser la vente de ces obligations de gré à gré.

Adopté.

7207

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la cité du Cap-de-la-Madeline à immettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 123 pour le montant de \$28,500.00 au taux de 4% au lieu de 5%, et autoriser la vente de ces obligations de gré à gré.

Adopté.

7208

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeline à immettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 124 pour le Montant de \$56,400.00 au taux de 4% au lieu de 5%, et autoriser la vente de ces obligations de gré à gré.

Adopté.

7209

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales de Québec, de bien vouloir autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeline, à immettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 125 pour le montant de \$24,300.00 au taux de 4% au lieu de 5%, et autoriser la vente de ces obligations de gré à gré.

Adopté.

7210

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à enchérir pour et au nom de la Corporation de la Cité pour protéger les intérêts de la Cité, sur la propriété de M. Henri Croteau, 41 rue Latreville, laquelle propriété doit être vendue par le Sheriff le 11-avril, 1939, à 10-hrs A.M.

Adopté.

7211

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu que le règlement No. 213 intitulé "Règlement Autorisant Le Conseil A, Emprunter Les Argentés Nécessaires A L'Acquisition De Terrains Pour L'Aggrandissement De L'Aéroport Actuel, Changer Les Fins De Terrains D'Un Dépotoir, Détourner La Route Appelée "Le Chemin Des Boeufs" Passer Une Entente Avec Le Gouvernement Fédéral Pour L'Exécution De Certains Travaux, De L'Amélioration De L'Aéroport, Et Amender Le Règlement De Constitution Relativement A L'Entente Sus-Mentionnée" soit adopté en première lecture.

Adopté.

7212

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu que le règlement No. 213 intitulé "Règlement autorisant le conseil à emprunter les argentés nécessaires à l'acquisition de terrains pour l'agrandissement de l'aéroport actuel, changer les fins de terrains d'un dépotoir, détourner la route appelée "Le Chemin Des Boeufs" passer une entente avec le Gouvernement Fédéral

pour l'exécution de certains travaux de l'amélioration de l'Aéroport et amender le Règlement de construction relativement à l'entente sus-mentionnée" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

7213

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu que ce conseil fixe les 19 et 20 avril 1939, comme étant les jours durant lesquels les propriétaires de biens fonds de la Cité seront appelés à se prononcer sur le règlement No. 213 de la Cité, fait et passé par le conseil à sa séance du 3-avril 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Raoul Rochéau

Maire

J. Beaumes

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 17ième jour du mois d'avril 1939 à 7 hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son honneur le Maire Raoul Rochéau, M.M. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Alphonse Durost, Albert Boissonnault, Henri Thousignant et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7214

Proposé par l'échevin L. Larivière
Approuvé par l'échevin H. Fousignant

Et résolu que le procès-verbal
de la dernière assemblée régulière du
conseil de cette Cité, en date du 3 avril
1939, soit adopté tel que lu.

Adopté.

7215

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin L. Larivière

Et résolu que les comptes
au montant total de \$ 6,974.75 et tels
que décrits ci-après soient acceptés
et payés.

Les comptes.

Paie de l'Assist. Publique	\$ 500.00	✓
Honorable Tris. Prov.	40.00	✓
Paie liste No. 25	^{1066.46} 1,061.46	✓
Paie liste No. 26	812.70	✓
La Cité du Cap	36.90	✓
Paie liste No. 27	936.23	✓
La Cité du Cap	25.35	✓
Honorable Tris. Prov.	8.10	✓
J. B. Deschamps	54.00	✓
La Cie d'Huile Penn-M.	7.43	✓
" " " " "	8.75	✓
Dawson Bros. Limited	7.07	✓
Naf. Loranger	9.30	✓
Hon. Tris. Prov.	1.05	✓
J. Henri Beaumier	29.60	✓
Liste de Paie No. 28	^{5.60} 9.60	✓
Reni de Cotret Ferron	60.00	✓
T. J. Moore & Cie	24.85	✓
Canada Iron Foundries	90.50	✓
P. Doucet & A. Rochefort	2.00	✓
Arthur Doucet	57.42	✓
Thermeault & Fils	4.00	✓
Paul E. Bergeron	7.80	✓
Imprimerie St-Patrice	13.50	✓
	<u>3,807.61</u>	

7215-Suite

	Montant Raff.
Edm. Boissonneault	12.80-3,807.61
Alphonse Roy	10.91 ✓
Hon. Tris. Provincial	3,041.03
A. Brouillard	2.16 ✓
H. Massicotte & Freres	100.24 ✓
	\$ 6,974.75
	Adopté.

7216

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 approuvé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que ce conseil ratifie
 par la présente résolution, l'adjudication
 faite par le Greffier, de la propriété
 située Rue St-Denis, à Dame J. Alcide
 Beaumier, 7-rue St-Maurice Cité, au
 prix de \$ 1,355.00 comptant.

Le Maire et le Greffier sont
 autorisés à signer le contrat de
 vente de la Cité à Dame J. Alcide Beaumier,
 tel que préparé par le Notaire P. Boucher
 et tel que lu en conseil ce jour.

Adopté.

7217

Proposé par l'échevin H. Tousignant
 approuvé par l'échevin A. D. West

Et résolu que demande soit
 faite et est par les présentes faites auprès
 des autorités du département du chômage
 de Québec de bien vouloir accorder à
 cette municipalité un octroi au montant
 de \$ 891.75 comme suit:-

Nourriture	\$ 512.35
Chauffage	68.60
Vêtements	80.80
Lumière	18.00
Abri	212.00 \$ 891.75

Pour être distribué en assistance publique
 par cette municipalité durant le cours

7217-Suite. du mois d'avril 1939 aux 36 chefs de famille et leurs 117 dépendants, ainsi qu'aux 11 personnes vivant seule formant un total de 164 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7218

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneaux
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
 Et résolu que ce conseil loue par la présente, le terrain de M. Richard Rochefort, situé entre les rues Latreuille, Ste-Marie et Ste-Madeline, comme terrain de jeux, pour le prix représentant les taxes municipales et scolaires 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

Maire.

J. Beaumier

Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, lundi le 24-avril 1939 à 7-hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul Rochelleau MM. Louis Lamy, Lionel Larivière, Alphonse Dewost, Albert Boissonneault et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7219

Proposé par l'échevin S. Larivière
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée générale du conseil de cette cité en date du 17 avril 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7220

Proposé par l'échevin S. Larivière
Approuvé par l'échevin H. Boissonneault

Et résolu que les comptes au montant total de \$2,434.97 et tels que décrits ci-après, soient acceptés et payés.

Les comptes.

Shawinigan Water & P.	\$	566.68	✓
Gustave Catellier		18.75	✓
Roland Rochefort		138.00	✓
Imprimerie St-Patrice		3.78	✓
Charbonnier Champlain		21.88	✓
Bell Tel. Coy of Can.		27.86	✓
Aleide Demers		27.92	✓
Réal St-Amand		6.50	✓
Napoléon Lorange		30.55	✓
Gono Electric & Eng.		.93	✓
R. Beaumier	5.50	5.50	✓
Garage Royer & Fric		1.65	✓
F. X. Paré		3.50	✓
Mme Henri Thifeault		.70	✓
La Cité du Cap		33.09	✓
Paie liste No. 29		946.70	✓
Paie de l'Assist. Pub.		300.00	✓
L'Honorable G. S. Prov.		11.90	✓
La municipalité seolaire		224.24	✓
Canadian Pacific Railway		64.84	✓

Adopté.

\$2,434.97

7221

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin A. Boissonneault

Et résolu que le compte de
M^e Amand Nadeau, relativement à la
cause de E. Montplaisir Vs La Cité du
Cap-de-la-Madeline qui a été mis à
l'étude le 3 avril 1939 soit accepté pour
le montant de \$ 114.00, moins cependant,
et à distraire les montants suivants:-
\$ 24.60 déboursés faits par la Cité comme
dépôt et \$ 20.00 pour la licence de Pro-
fession pour l'année 1939, laissant une
balance nette de \$ 69.40.

Le Maire et le Trésorier sont
autorisés à signer un chèque au mon-
tant de \$ 69.40 à l'ordre de M^e. Amand
Nadeau.

Adopté.

ouverture de deux soumissions pour lots Nos
1220 & 1221 du Cod 387 = Remis à l'étude

7222

Proposé par l'échevin A. Boissonneault
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande
respectueusement à M. J. H. Lavoie, le chef
du service de l'Horticulture de bien vouloir,
comme par le passé, nous accorder 561
paquets de graines de semence ainsi que
527 sacs de patates et engrais chimique.

Une copie de la présente soit
immédiatement transmise à M. J. H. Lavoie
ainsi qu'à notre dévoué député afin
d'approuver la présente résolution.

Adopté.

7223

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande

respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales, de l'industrie et du Commerce de bien vouloir accorder à cette municipalité

10.- l'autorisation d'émettre les obligations autorisées en vertu du Règlement No. 120 pour un terme plus court que celui fixé par le tableau original dudit règlement soit 12 ans (1940 à 1951) conformément au tableau qui suit :-

1940	16.200	\$ 200.	1 & 2
1941	16.000	—	—
1942	16.000	—	—
1943	16.000	—	—
1944	16.000	500.	3 à 7-Tme.
1945	15.500	500.	8 à 12-Tme.
1946	15.000	500.	13 à 17. "
1947	14.500	500.	18 à 22. "
1948	14.000	500.	23 à 27. "
1949	13.500	500.	28 à 32. "
1950	13.000	500.	33 à 37. "
1951	12.500	12,500.	1 à 25-Tme.

20.- l'autorisation de substituer le nom de la Banque Canadienne Nationale à celui de la Banque Royale du Canada tel que le mentionne l'original dudit règlement No. 120

Adopté.

7224

Proposé par l'échevin H. Boissonneault
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que ce conseil demande au département du Chômage de Québec, de bien vouloir exécuter les travaux d'aqueduc et d'égouts sur la rue St-Laurier pour desservir les maisons récemment bâties et ce sur une longueur d'environ 1500 pieds; ce conseil s'engage à

fournir les tuyaux d'aqueduc et d'égout
nécessaires à ces fins.

Que Monsieur U. W. Rousseau
M. P. P. soit prié de bien vouloir user
de son influence pour obtenir les
travaux sus-mentionnés.

Adopté.

1215

Propriété par l'échevin des chemins
appliquée par l'échevin Ls. Lamy

Et résolu que la présente séance soit
ajournée jusqu'à 11 hrs P.M. ou plus tôt par les
affaires déjà commencées.

Adopté

Lecture de diverses autres correspondances
Et la séance est ajournée

à 11 heures P.M. la séance ne se continue pas

Raoul Rochelleau

Martiny
J. Beaumont
Brefort

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle
assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires
des sessions, lundi le 1^{er} jour du mois de mai
1939, à 7-hrs. P.M., à laquelle assemblée étaient
présents, Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau,
M. M. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Alphonse Devost,
Albert Boissonneault et Henri Fournier tous
échevins formant quorum, sous la Présidence
du Maire au fauteuil.

7226

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie,
 Approuvé par l'échevin Alf. Devost,
 Et résolu que le procès-verbal de la
 dernière assemblée régulière du conseil de cette
 Cité, en date du 24 avril 1939, soit adopté
 tel que lu.

Adopté.

7227

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
 Approuvé par l'échevin Lionel Lavoie,
 Et résolu que les comptes au montant
 total de \$ 22,211.33, et tels que décrits ci-après
 soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Honorable Trésorier Prov.	10.00	✓
Paie liste No. 31	812.70	✓
Paie des loyers. Assis. Pub.	78.00	✓
Loyers d'Assis. Publique	39.00	✓
La Cité du Cap	8.30	✓
Banque Canadienne Nationale	15,187.09	✓
Banque Can. Nationale	3,521.98	✓
Richard Rochefort	93.17	✓
Paie liste No. 31	1,021.70	✓
Banque Can. Nationale	800.28	✓
J. Théodore Nadeau	192.81	✓
Bureau d'enregistrement	38.20	✓
Pharmacie St-Onge	9.25	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass	203.00	✓
Emery Perron	17.00	✓
Edmond Boissonneault	11.35	✓
H. Massicotte & Fils	52.51	✓
Thurcote & Fils	50.40	✓
J. S. Rousseau	8.13	✓
Alphonse Roy	6.16	✓
Bonnie Toupin	13.00	✓
Paul Bouclier N.P.	37.30	✓
	<u>\$ 22,211.33.</u>	

Adopté.

7227

Ouverture de soumissions pour l'achat
de boyaux et jets.

J. Bte. Loranger
Nap. Loranger
E. Fournier
J. L. Rousseau
H. Massicotte & Freres
Dominion Rubber

7228

Proposé par l'échevin Henri Toussignant
Approuvé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que ce conseil s'engage
à acheter 100 pieds de boyaux 2 1/2" de chacun
des M.M. suivants.

J. Bte Loranger
Nap. Loranger
E. Fournier

J. L. Rousseau
H. Massicotte & Freres

au prix mentionné à chacune des soumissions
et ce pour la 1^{re} qualité.

Adopté.

7229

Proposé par l'échevin H. Toussignant
Approuvé par l'échevin Alf. Devost

Et résolu que la soumission de
M. Napoléon Loranger, pour 1 set de jets Brume
au prix de \$35.50 soit acceptée.

Adopté.

7230

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin H. Toussignant

Et résolu que la soumission de
Regional Asphalt Limitée, pour deux lots de
terre connus et désignés comme étant les lots
de subdivision Nos. 1220 et 1221 du cadastre
officiel du lot primitif No 387, au prix de
\$125.00 pour les deux lots, soit acceptée. Les
lots étant ainsi vendus, dans l'état ou ils

se trouvent actuellement, et sujet à la servitude existante.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat de vente des dits lots.
Adopté.

7231

Proposé par l'échevin H. Toussignant
Approuvé par l'échevin H. Devost

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 25 avril 1939 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

Monsieur T. Bordelieu C. Maître de la Voirie est nommé pour surveiller les travaux.
Adopté.

7232

Proposé par l'échevin H. Toussignant
Approuvé par l'échevin H. Devost

Et résolu que le C. M. de l'aqueduc soit autorisé à faire un puisard, coin des Rues St. Valère et Duplessis.

Adopté.

7233

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 11-hrs P.M. ou plus tôt.

Adopté.

^{Préparé par M. K.}
Lecture de l'entente projetée entre l'International
Pails Ltd et la Corporation de la Cité.

Lecture du projet de contrat entre la Consolidated
Paper Corp. et la Corporation de cette Cité.

Lecture d'une application pour charroyage
de vidanges.

Lecture de diverses correspondances
et la séance est ajournée.

A. 11-hrs. P. M. la séance ne se continue
pas

Raoul Rochelleau

Maire

Heaume

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée spéciale du Conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée réguliè-
rement convoquée par son Honneur le Maire, fut tenue
aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le
8^e jour de mai 1939, à 7-hrs P.M. à laquelle
assemblée étaient présents son Honneur le Maire Raoul
Rochelleau MM. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Albert
Boissonneault, Alfred Lemay & Henri Tossignant, tous
échuvins formant quorum sous la Présidence du
Maire au fauteuil.

7234

Proposé par l'échvin H. Tossignant,

Approuvé par l'échvin A. Boissonneault,

Et résolu que le Maire et le Greffier
soient autorisés à signer le contrat notarié entre la
Consolidated Paper Corporation et la Corporation de cette Cité,
relativement à l'acquisition de sources d'eau, le tout
tel que lu en conseil ce jour, et tel que décrit ci-
après

Contrat.

Devant M^{re} Paul Boucher, Notaire pour la
Province de Québec, soussigné, pratiquant en la Cité
du Cap-de-la-Madeline,

Ont comparu :

Consolidated Paper Corporation
Limited, corps incorporé ayant sa principale place

d'ailleurs en la cité de Montréal assisant aux

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 5 mai 1939.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **L.U.N.D.I**, le **huitième** **(8ième)** jour du mois de **mai** de l'année mil neuf cent trente-**neuf**, à sept heures de l'après-midi.



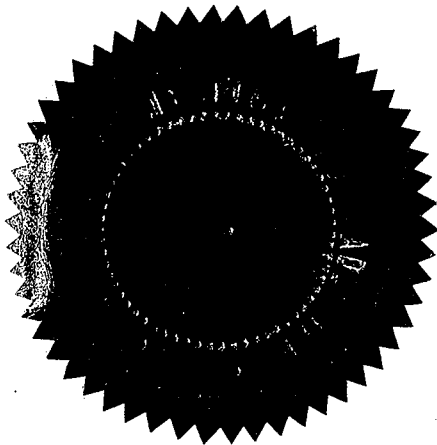
Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **(5ième)** **cinquième** jour de **mai** mil neuf cent trente-**neuf**.

J. Beaumier
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée
par **Son Honneur le Maire.**

pour les raisons suivantes:-

(Voir feuille annexée laquelle fait partie du présent avis de convocation



*sources et des renseignements qui peuvent se trouver
sur la subdivision numéro Quatre du lot numéro
Cent six (106-4) des plan et livre de Renvoi*

d'ailleurs en la cité de Montréal assisant

ASSEMBLEE SPECIALE DU 8 mai 1939.

Cette Assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire,
pour les raisons suivantes:-

- 10.- Pour passer et adopter une ou des résolutions re-
lativement à l'emprunt autorisé en vertu des règlements
Nos 123, 124 et 125 pour le montant total de \$108,200.00
- a) pour demander à l'Honorable Ministre des Affaires munici-
pales et l'Industrie et du Commerce l'autorisation
spéciale d'emprunter ces montants à courte échéance
(1 à 12ans)
- b) pour autoriser le greffier à faire imprimer les obli-
gations et faire les démarches nécessaires pour l'adop-
tion finale et la signature des obligations.
- 20.- Pour passer et adopter un entente entre Canadian Indus-
tries Ltd, Canadian Titanium Pigments Ltd et la Corpo-
ration de la Cité relativement à l'établissement d'usines
et à l'acquisition de sources d'eau.
- 30.- Pour passer et adopter un contrat notarié entre la Con-
solidated Paper Corporation et la Corporation de cette ci
relativement à l'acquisition de sources d'eau.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce cinquième
jour du mois de mai, 1939.

FB/

J. Beaumont
Le Greffier.

*Attendu que pour détourner l'eau des
sources et des ruisseaux qui peuvent se trouver
sur la subdivision numéro Quatre du lot numéro
Cent six (106-4) des plan et livre de Renvoi*

d'affaires en la cité de Montréal, agissant aux présentes par M. R. Collins de la Cité de S. Rivieres, son représentant dûment et spécialement autorisé aux fins des présentes par une résolution du bureau de Direction de la dite Compagnie, adoptée à son assemblée dûment convoquée et tenue le 26^{ème} jour d'avril, mil neuf cent trente-neuf, copie de la dite résolution certifiée véritable étant annexée aux présentes après avoir été signée pour identification par le dit Sieur R. Collins, avec et en présence du Notaire soussigné;

La dite Consolidated Paper Corporation Limited étant ci-après appelée "La Compagnie"
D'une part.

Et

La Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, corps incorporé ayant sa principale place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madelaine, agissant aux présentes et représentée par Monsieur Raoul Rocheland, son Maire, et Monsieur Fortunat Beaumier, son Greffier, tous deux résidant en la Cité du Cap-de-la-Madelaine et dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée du Conseil de la dite Corporation dûment convoquée et tenue le huitième jour de Mai mil neuf cent trente-neuf, et dont copie certifiée véritable demeurera annexée à l'original des présentes après avoir été signée pour identification par son Honneur le Maire et le Greffier avec et en présence du Notaire soussigné;

La dite Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, étant ci-après appelée "La Cité"
D'autre Part.

Lesquelles Parties ont fait la convention suivante, savoir :

Attendu que pour détourner l'eau des sources et des ruisseaux qui peuvent se trouver sur la subdivision numéro Quatre du lot numéro Cent six (106-4) des plan et livre de Renvoi

officiels du cadastre pour la paroisse du Cap-de-la-Madeline, comté de Champlain, et ensuite la faire couler dans un canal ou dans des canaux, La Cité desire louer le dit lot de subdivision pour ensuite l'acheter avant l'expiration du bail ;
et

Attendu que la Compagnie est consentante de louer ce dit lot de subdivision pour ensuite le vendre à La Cité comme susdit, le tout suivant les termes et aux conditions ci-après mentionnés ;

En conséquence les présentes font foi et attestent avec le Notaire ce qui suit, savoir :-

La Compagnie par les présentes loue à la Cité, à ce présente et acceptant, l'immeuble ci-après décrit (quelquefois ci-dessous mentionné comme "le dit immeuble"), savoir :-

Description

La subdivision numéro Quatre du lot numéro Cent six (106-A) des Plan et livre de Renvoi officiels du cadastre pour la paroisse du Cap-de-la-Madeline, comté de Champlain.

Tel que le tout existe actuellement et avec tous les droits se rattachant à la dite propriété immobilière.

Ce bail est fait pour le terme de sept (7) années à compter du premier jour de mai mil neuf cent trente-neuf jusqu'au premier jour de mai mil neuf cent quarante-six, moyennant un loyer de Une Piastre (\$1.00) par année payable d'avance chaque année, le premier jour de mai.

La Cité reconnaît que la présente convention est faite sans aucune garantie de la part de la Compagnie quant à l'existence ou à la non-existence, quant à la durée, à la qualité et à la potabilité de l'eau qui

pourrait se trouver sur "le dit immeuble", la Cité en assumant tous les risques. Indépendamment de cette question d'eau toutes les obligations prises par la Cité tant en vertu du présent bail qu'en vertu de la promesse d'acheter le dit immeuble aux conditions ci-dessous mentionnées resteront en pleine force et effet.

C'est une considération essentielle des présentes que la Cité par les présentes s'engage et s'oblige d'acheter et qu'elle sera tenue d'acheter le dit immeuble de la Compagnie (laquelle convient et s'oblige de vendre et transporter le dit immeuble à la Cité sans aucune garantie quelconque et aux risques de la Cité) en n'importe quel temps que la Cité aura choisi mais à une époque ne devant dépasser pour aucune considération la date d'expiration du dit bail, pour le prix de Mille Piastres (\$1,000.00) payable comptant lors de l'exécution de l'acte de vente ou transport qui sera fait par le Notaire de la Cité et aux frais de la Cité.

La Cité s'oblige d'ériger et d'entretenir, à ses propres frais, une clôture satisfaisante et acceptable à la Compagnie, le long des lignes cadastrales ou limitatives de la dite subdivision numéro quatre du lot numéro Cent six (106-4).

La Compagnie par les présentes cède et transporte sans aucune garantie à la Cité à ce présente et acceptant pour le prix de Une Piastre (\$1.00) et autre bonne et valable considération reçues, dont quittance, tous ses droits, titres et intérêts dans et sur un tuyau principal d'aqueduc de six pouces, situé dans la Cité du Cap-de-la-Madeline, décrit comme suit, savoir:

Un tuyau d'aqueduc de six pouces et ses accouplements placés dans et sur la partie du chemin public conduisant de

Trois. Rivières à Québec, en face des lots cent six, cent sept, cent huit, cent neuf, cent dix, cent onze et cent douze (106-107-108-109-110-111 et 112) des Plan et Livre de Renvoi Officiels du cadastre de la paroisse du Cap-de-la-Madeline, la dite conduite d'aqueduc étant reliée à la conduite principale d'aqueduc de la Cité du Cap-de-la-Madeline, près de la rencontre de la rue Alice avec le dit chemin public."

La Cité convient de ne rien charger à la Compagnie pour fournir l'eau aux bouches-d'incendie ou bornes-fontaines qui sont actuellement sur la propriété de la Compagnie Consolidated Paper Corporation Ltd. division St. Maurice et qui reçoivent l'eau du tuyau de six pouces ci-dessus mentionné et ce en autant seulement que ces dites bornes-fontaines serviront à la protection contre le feu. Si ces dites bornes-fontaines ou aucune d'elles servaient à d'autres fins qu'à celles de protection contre le feu, alors la Compagnie sera obligée de payer à la Cité un montant de neuf francs (\$9.00) par année pour chaque borne-fontaine servant à un autre usage que celui de la protection contre le feu.

La Cité consent et s'oblige à fournir l'eau aux maisons de la Compagnie qui sont connues comme faisant partie de la "St. Maurice Division" de la Compagnie, en la Cité du Cap-de-la-Madeline, et ce de la même façon que cette eau est fournie actuellement aux dites maisons, le tout tel que statué pour le reste du terme d'une certaine convention entre la Compagnie d'Aqueduc du Cap-de-la-Madeline, (dont les droits et obligations en vertu de la dite convention appartiennent à la Cité, ici appelée Partie d'Autre Part) et St. Maurice Paper Company Limited (dont les droits et les obligations résultant de la dite convention appartiennent maintenant à la Compagnie, ici appelée Partie d'Une Part) en date du

20. mai 1919, et se terminant en l'année 1944; le tout au même prix et aux mêmes conditions en force actuellement et tel qu'établi dans la dite convention dont la Cité déclare avoir pris connaissance et dont elle se déclare contente et satisfaite.

La Cité s'oblige par les présentes de fournir l'eau à l'usine et aux propriétés de la Compagnie connues comme étant la "Wayagahnaek Division" sur l'Île de la Poterie, pour une période de temps de Vingt (20) ans de la date des présentes pour les mêmes fins qu'actuellement, au taux de sept centins et demi (0.07 1/2) par mille (1000) gallons mesure impériale en se servant pour mesurer l'eau d'un compteur semblable à celui employé actuellement pour l'approvisionnement d'eau.

La Cité sera seule responsable des dommages causés aux personnes ou à la propriété par l'exercice d'une façon quelconque des droits accordés par les présentes et, ou en rapport avec l'usage du dit immeuble et de la dite conduite d'aqueduc, et elle s'engage sous ce rapport à indemniser la Compagnie et à la dégager de toute responsabilité.

La Cité s'engage de payer le coût du présent acte avec ses déboursés pour enregistrement ainsi que le coût d'une copie certifiée pour la Compagnie.

Dont Acte

Fait et Passé en la Cité de
ce jour de mil neuf cent trente-
et demeuré de record en l'Étude du
Notaire soussigné, sous le numéro

Et après lecture faite les Parties
ont signé en présence du dit Notaire.
Adopté.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, le 13 février 1939.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, V. E. N. D. R. E. D. I, le dix-septième jour du mois de février de l'année mil neuf cent trente-neuf, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce treizième jour de février mil neuf cent trente-neuf.

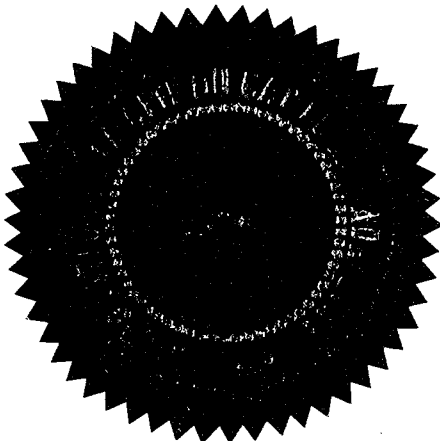
Cette assemblée est convoquée

par SON HONNEUR LE MAIRE.

pour les raisons suivantes:- Voir feuille annexée

laquelle fait partie du présente avis de convocation.


LE GREFFIER.



Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

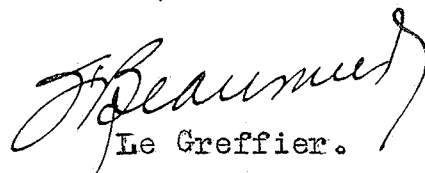
ASSEMBLEE SPECIALE VENDREDI le 17 février 1939.

CETTE ASSEMBLEE EST CONVOQUEE PAR SON HONNEUR LE MAIRE.
POUR LES RAISONS SUIVANTES:-

- 10.- Considérer l'avis d'appel du rôle d'évaluation 1939 relativement à certaines de ses propriétés et passer et adopter s'il y a lieu une ou des résolutions en conséquence.
- 20.- Considérer une plainte faite par le Canadien Pacific relativement au rôle d'évaluation 1939, et passer une ou des résolutions s'il y a lieu.
- 30.- Passer une ou des résolutions relativement aux amendements projetés à la charte de la cité voisine, des Trois-Rivières, amendements pouvant intéresser certains des citoyens de la cité du Cap-de-la-Madeleine.
- 40.- Passer une ou des résolutions relativement à la participation de cette cité à la réunion des certains conseils municipaux de cette région à LA TUQUE devant avoir lieu le 20 février 1939.
- 50.- Passer une résolution adoptant tous les comptes produits au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière à date s'il y a lieu.
- 60.- Prendre connaissance de la correspondance produites au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière et passer et adopter une ou des résolutions s'il y a lieu.
- 70.- Passer et adopter une ou des résolutions relativement au problème financier concernant les règlements No. 115 et autres pour l'année fiscale 1939.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce treizième jour du mois de février 1939.

FB/


Le Greffier.

7235

Proposé par l'échevin L. Larivière
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de l'Industrie du Commerce et des Affaires municipales de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation spéciale d'émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 123 pour un terme plus court que celui déjà fixé soit 12 ans (1940 à 1951) au lieu de 30 ans tel qu'à l'original du règlement tel qu'amendé par une autorisation spéciale.

Adopté.

7236

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de l'Industrie du Commerce et des Affaires municipales de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation spéciale d'émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 124 pour un terme plus court que celui fixé soit 12 ans (1940 à 1951) au lieu de 20 ans tel qu'à l'original du règlement tel qu'amendé par une autorisation spéciale.

Adopté.

7237

Proposé par l'échevin L. Larivière,
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de l'Industrie du Commerce et des Affaires municipales de bien vouloir accorder à cette municipalité l'autorisation spéciale d'émettre les obligations autorisées en vertu du règlement No. 125 pour un terme plus court que celui fixé soit 12^{ans} (1940 à 1951) au lieu de 20 ans tel qu'à l'original du règlement tel qu'amendé par une autorisation spéciale.

Adopté.

7238

Proposé par l'échevin L. Lavoie
 Approuvé par l'échevin L. Lamy,
 Et résolu que le Greffier soit autorisé
 à faire imprimer \$ 108,200.00 d'obligations émises
 en vertu des règlements Nos. 123, 124 et 125 pour
 un terme de 12 ans, 1940 à 1951 le tout épen-
 dant sujet à acceptation par le Ministre
 des affaires municipales de Québec en ce qui
 regarde l'autorisation spéciale.
 Adopté.

7239

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'échevin Alb. Bousonneault,
 Et résolu qu'à l'occasion de la visite
 au pays et particulièrement aux Trois-Rivières de
 leurs majestés le Roi Geo. VI et de la Reine
 Elisabeth et en témoignage de loyauté au Roi
 du Canada, ce Conseil déclare le mardi seize
 mai prochain jour de fête civique et de
 reconnaissance et prie les industriels et les mar-
 chands de bien vouloir fermer leurs établissements
 ce jour-là. Les bureaux de cette Corporation
 seront fermés toute la journée.
 Adopté.

7240

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'échevin Alb. Bousonneault,
 Et résolu que ce conseil demande respec-
 tueusement au Bureau de reconstruction économique
 de bien vouloir fournir la main d'œuvre pour la
 réfection d'une conduite principale d'égout sur la
 Rue St-Jean.
 Ces travaux s'étendent sur une lon-
 gueur d'environ 450 pieds

Adopté.

7241

Proposé par l'échevin H. Toussaint,
 Approuvé par l'échevin L. Lavoie
 Et résolu que le Maire et le Greffier

Suite-7241 soient autorisés à signer l'entente entre Canadian Industries Limited, et Canadian Titanium Pigments et La Corporation de cette Cité relativement à l'établissement d'usines et pour l'acquisition de sources d'eau, le tout tel que lu en conseil ce jour et tel que décrit ci-après.

Entente.

(Draft - 25-4-39)

This agreement made in duplicate this day of 1939.

Between: The Corporation of the City of Cap de la Madeline, herein acting and represented by Raoul Rochelleau, its Mayor, and Fortunat Beaumier, its Clerk, hereunto duly authorized by Resolution passed at the Meeting of the Municipal Council of such Corporation held on the day of 1939 (hereinafter referred to as "the City"),
Of the First Part.

And: Canadian Industries Limited, a Corporation of the Dominion of Canada, having its head office at the City of Montreal, in the Province of Québec, herein acting and represented by George William Huggett, its Vice-President, and Russell Smith, its Secretary, (hereinafter referred to as "C.I.L."),
Of the Second Part.

And: Canadian Titanium Pigments Limited, a Corporation of the Dominion of Canada, having its head office at the City of Montreal, in the Province of Québec herein acting and represented by Leslie W. Paslett, (hereinafter referred to as "Canadian Titanium"),
Of the Third Part.

Whereas C.I.L. and Canadian Titanium (which are hereinafter collectively referred to as "the said company's")

have purchased lands partly within and partly beyond the northeasterly limit of the City of Cap-de-la-Madeleine, being parts of original lots one hundred and seven, one hundred and eight, one hundred and nine, one hundred and ten, one hundred and eleven, one hundred and twelve and one hundred and thirteen (pts. 107, 108, 109, 110, 111, 112 and 113) of the Official Cadastral Plan of the Parish of Cap-de-la-Madeleine, for the future establishment of industrial plants; and

Whereas Canadian Titanium has also purchased subdivision number two of original lot one hundred and six (106-2) on the said Official Cadastral Plan, together with the twenty (20) dwelling houses erected thereon which are intended for the accommodation of its future employees; and

Whereas it is desired to record the understandings and agreements between the City and the said Companies with respect to the matters hereinafter referred to.

Now, Therefore, This Agreement Witnesseth that in consideration of the mutual covenants and agreements hereinafter contained, the parties hereto have agreed as follows: -

1. The City, at its own expense, shall forthwith take whatever steps and comply with whatever formalities may be necessary for the closing of, and shall close, all those sections of Montcalm Street (otherwise known as Champlain Street), of St. Antoine Street, of St. Dominique Street and of Alice Street, which extend northwesterly beyond a line drawn parallel to and at a distance of two hundred and fifty feet (250') northwesterly from the northwesterly side of the Boulevard La Madeleine. The City shall immediately thereafter convey to C.T.L., free of charge, all its right, title and interest in and to the lands which now constitute

the sites of the aforesaid street sections and which are parts of subdivisions numbers sixty, eighty-five and redivision number one hundred and ten of lot one hundred and thirteen and subdivisions numbers one and forty-seven of lot one hundred and twelve (pts. 113-60, 113-85, 113-110, 112-1 and 112-47) all on the said Official Cadastral Plan.

2. The City and C.I.L. have agreed that a road should be built over and along a strip of land fifty feet (50') in width bounded to the southwest by the Canadian Pacific Railway Company's spur line right-of-way which runs along the southwest boundary of said lot one hundred and thirteen (113); to the northeast by the aforesaid lot one hundred and eleven (111); to the northwest by the lands of C.I.L., and to the southeast by a line drawn parallel to and at a distance of two hundred feet (200') northwesterly from the northwest side of Boulevard La Madeleine. It is consequently hereby agreed that if C.I.L. shall transfer or cause to be transferred to the City, free of charge, all the right, title and interest of Mr. Pascal Montplaisir in and to that portion of the said fifty foot (50') strip of land comprised within the said Canadian Pacific Railway Company's spur line right-of-way and the northeasterly boundary line of said original lot one hundred and thirteen (113), the City will thereupon, at its own expense, acquire ownership of the remaining portion of the said fifty foot (50') strip of land comprised within the southwest and northeast limits of the aforesaid original lot one hundred and twelve (112) and will, at its own cost and expense, forthwith construct and thereafter maintain on the whole of said fifty foot (50') strip a permanent road adequate for general traffic.

3. Canadian Titanium hereby leases to the City for a period of twenty (20) years from 1st April, 1939, parts of the aforesaid lots one hundred and seven, one hundred and eight and one hundred and nine (pts. 107, 108 + 109) forming an area of land of approximately a rectangular shape and which may be described as follows:

Commencing at a point on the southwest boundary line of the said lot one hundred and nine (109) which point is at a distance of eleven hundred and ninety-six feet (1196') measured southeasterly along such southwest boundary line from the northwest boundary line of such lot and is also the northerly corner of that portion of the aforesaid lot one hundred and ten (pt. 110) owned by the City; thence northwesterly along the said southwest boundary line of said lot one hundred and nine (109) for a distance of seventy-five feet (75'); thence turning at a right angle and proceeding northeasterly in a straight line for a distance of approximately six hundred and ninety-seven feet and eight inches (697'8") to the northeast boundary line of the aforesaid lot one hundred and seven (107); thence southeasterly along such northeast boundary line for a distance of four hundred and fifty-eight feet (458'); thence southwesterly in a straight line for a distance of approximately six hundred and ninety-six feet and three inches (696'3") to a point on the southwest boundary line of said lot one hundred and nine (109) which point is at a distance of forty-eight hundred and ninety-two feet (4892') measured northwesterly along such southwest boundary line from the northwest limit of Boulevard La Madeline and is also the easterly corner of the above-mentioned portion of lot one

hundred and ten (ft. 110) owned by the City; thence northwesterly along such southwest boundary line of lot one hundred and nine (109) for a distance of four hundred and fifty-eight feet (458') to the point of commencement; the said area of land containing approximately three hundred and nineteen thousand two hundred and twenty-six square feet (319,226 sq. ft.), the whole in English measure and more or less.

This lease is made subject to the following conditions:

- 2) That the City shall during a period of twenty (20) years from 1st April, 1939,
 10. supply, free of charge, the water required for drinking and other domestic purposes by the occupants of the twenty (20) dwelling houses at present owned by Canadian Titanium on said subdivision number two of lot one hundred and six (106-2) which property is commonly known as "St. Maurice Park";
 20. provide, free of charge, an adequate supply of water to the three (3) existing hydrants in the vicinity of the said dwelling houses in St. Maurice Park;
 30. supply water for drinking and other domestic purposes, in consideration of an annual charge of twelve dollars (\$12.00) per house, to not more than thirty (30) additional dwelling houses which may be constructed hereafter by Canadian Titanium or C.I.L. in the vicinity of the said existing twenty (20) houses;
 40. provide, for an annual charge of nine dollars (\$9.00) per hydrant, an adequate supply of water to any additional hydrants installed for the protection of the said

existing dwelling houses and of the additional dwelling houses which may be constructed as aforesaid.

- b) That the City shall use the land hereby leased solely for the withdrawal of water from the springs located thereon and for the construction and maintenance of a trench or pipes for the collection of water flowing from such springs and from any other springs leased or owned by the City.
- c) That upon the expiration of the lease, and provided that the City has not then purchased the land hereby leased, the City shall, at the request of Canadian Titanium, restore such land to the condition in which it was at the time when the City took possession thereof.
- d) That the City shall indemnify and save harmless Canadian Titanium against any claim for damage or injury to persons or property occurring on the land hereby leased or arising from the occupation or use thereof or the operations carried on thereon by the City.
- e) That the City shall pay any taxes or other charges levied with respect to the operations carried on by the City on the land hereby leased or with respect to any structures thereon erected.
- f) That the City shall have the option of purchasing the land hereby leased for the price of six thousand dollars (\$6000.00) on the first day of April of any year during the term of this lease provided that it shall give notice in writing of its desire so to purchase at least six (6) months in advance and it is hereby agreed that the City shall, from the date on which it acquires ownership until 1st April 1959,
10. supply, for an annual charge of twelve dollars (\$12.00) per house, water for drinking and other domestic purposes to the said twenty (20)

dwelling houses now existing and to any of the said additional houses then or thereafter constructed by Canadian Titanium or C.I.L.;

20- provide, for an annual charge of nine dollars (\$9.00) per hydrant, on adequate supply of water to the said three (3) hydrants now existing and to any additional hydrants then or thereafter installed for the purposes aforesaid.

8) That, whether or not the City purchases the land hereby leased, the City shall during the said period of twenty (20) years from 1st April, 1939,

10- provide, free of charge, in case of fire at any of the said existing or thereafter constructed dwelling houses, the services of the firemen and of the fire-fighting equipment available to the City at that time;

20- supply at the rate of seven and one-half cents (7½¢) per thousand (1000) Imperial gallons, drinking water to the plant or plants, and water for drinking and other purposes to the laboratories and offices, hereafter constructed by Canadian Titanium and C.I.L. on their aforesaid respective properties.

h) That, during the term of this lease or even if hereafter the City purchases the land hereby leased, Canadian Titanium reserves in favour of itself and of C.I.L.,

10- the right to drill and operate wells on its property to the northwest of the land hereby leased and to draw water therefrom;

20- the right to cross the land hereby leased at locations selected by it, with overhead and underground pipe lines or pole lines;

30- the right of passage on foot and with vehicles across the land hereby leased at any one location selected by it on each of the respective sections of the three (3) lots one hundred and seven, one hundred and eight and one hundred and nine (pts. 107, 108 + 109) forming part of the land hereby leased, and the City shall at the

request of Canadian Titanium build at its own expense at the three (3) locations so selected, across any trench or excavation made by the City on the land hereby leased, a bridge suitable for the passage of heavy vehicles; it being understood and agreed however that so long as Canadian Titanium remains the owner of the said three (3) lots it will not require the City to construct more than one of said bridges.

40 - From and after 1st April, 1959, the City agrees to continue to provide the water and other facilities referred to in Clause 3 hereof at rates to be agreed upon but which shall not exceed the prevailing rates charged by the City to others within the limits of the City for similar services.

50 - The said Companies hereby confirm that they have the right to use, for the purpose of conveying water to the residences, offices or laboratories, and drinking water to the plant buildings now or hereafter erected on their said respective properties, that portion of the six inch (6") water main belonging to Consolidated Paper Corporation Limited, which connects with the water main of the City near the junction of Alice Street with Notre-Dame Street and extends along said Notre-Dame Street to the aforesaid property known as St. Maurice Park belonging to Canadian Titanium.

60 - The City undertakes to supply, whenever requested, the water required for manufacturing purposes in any plant or plants erected by either or both of the said Companies on their said respective properties, and the City shall be paid for such water at the rate of twelve and one half cents (12½¢) per one thousand (1000) Imperial gallons when it is used in plants located within the limits of the City and at the rate of fifteen cents (15¢) per one thousand

(1000) Imperial gallons when it is used in plants located outside the limits of the City; it being understood and agreed, however, that the City will not be obligated to supply such water to the said Companies in excess of the quantity available for such purposes from its then existing water system. All matters concerning the installation of pipe lines and of other equipment required for the supply of such water shall be agreed upon between the parties hereto.

It is understood that the said Companies shall not be subject to any assessment by the City for any water taxes or rates other than the rates which are herein stipulated or may hereafter be agreed upon with respect to any water actually supplied by the City to the said Companies.

70- It is hereby agreed that if either of the said Companies erects any plant or plants within the limits of the City of Cap-de-la-Madeline, the City will, whenever requested, remove at its own expense from the properties of the said Companies, all that section of the City's ten-inch (10") water main now laid along the southwest boundary of the aforesaid lot one hundred and twelve (112), comprised between the southeast boundary of the property of C-I-L and the point on that part of said lot owned by Canadian Titanium where the adjoining fourteen-inch (14") water main of the City turns in a southwesterly direction.

The funds required by the City to pay the cost of such removal shall be advanced to the City by the said Companies but shall be fully refunded to the said Companies by being credited against municipal taxes levied by the City subsequent to such removal, on the properties of the said Companies within the limits of the City.

In the event that either of the said companies shall desire the said section of the said ten-inch (10") water main to be removed from its present location before the erection by either of them of a plant within the limits of the city, the said companies shall have the privilege of removing the said section of the said water main to a new location along the southwest limit of that part of said lot one hundred and thirteen (ft. 113) owned by the said companies. If within ten (10) years from the date of such relocation either of the said companies should erect a plant within the limits of the city, a refund of seventy-five per cent (75%) of the cost incurred in such relocation shall be credited by the city against municipal taxes levied by the city on the properties of the said companies within the limits of the city subsequent to the erection of the said plant.

It is understood that the refund by the city to the said companies of the full cost of the removal or seventy-five per cent (75%) of the cost of relocation of the said section of the said water main under the respective alternatives referred to in the two next preceding paragraphs of this clause, will be conditional upon the valuation of the plant or plants (including equipment) erected by either or both of the said companies within the limits of the city added to the valuation of the lands owned by them within the limits of the city, amounting to not less than six hundred thousand dollars (\$600,000). If the total valuation of such plant or plants, equipment and lands should be between one hundred and twenty-five thousand dollars (\$125,000) and six hundred thousand dollars (\$600,000), the refunds applicable respectively to the said

full cost of removal or to the seventy - five percent (75%) of the said cost of relocation, shall be proportionate to the relation which such total valuation bears to the sum of six hundred thousand dollars (\$600,000).

In the event that the said section of the said water main is removed or relocated as hereinabove provided, the City shall cancel the servitude at present existing on said lot one hundred and twelve (112) to the extent that it applies to the site of said section of water main so removed or relocated but in the case of said section of water main being relocated as aforesaid on said lot one hundred and thirteen (113), a similar servitude will be established in favour of the City on the new location within said lot one hundred and thirteen (113).

80- The City will, in so far as it is within its power, permit the said companies to lay and maintain underground pipe lines and wires and also overhead wires and conveyers along and across public streets and highways, provided, however, that any such permission granted by the City shall not be deemed to relieve the said companies from the obligation of obtaining any other required permissions for such purposes from any other duly constituted authority.

90- The City hereby confirms that the said companies as owners of the southeast unsubdivided part of said lot one hundred and thirteen (pt. 113) are entitled to a servitude of passage on foot and with vehicles in, over and upon the road at present existing on the greater of those two portions of said lot one hundred and twelve (pt. 112) belonging to the City for the purpose of communicating with the northwest unsubdivided part of said lot one hundred

and thirteen (pt. 113).

It is agreed that the said Companies or their successors in title may exercise the said servitude also for the purpose of communicating with the northwest unsubdivided part of said lot one hundred and twelve (pt. 112) now belonging to Canadian Titanium and may also exercise a similar servitude in, over and upon the thirty-foot (30') road running along the northeast side of the northwest part of said lot one hundred and thirteen (pt. 113) and belonging to the City under the terms of a deed of sale passed before Paul Baucher, N. P., and registered in the Registry Office for the County of Champlain under no. 84738. The City hereby undertakes to execute at any time, at the request of the said Companies, a deed designed to establish as a registered servitude the rights stipulated in this paragraph.

10. The City further undertakes to execute, whenever requested by either of the said Companies, a deed creating in favour of the southeast unsubdivided parts of said lots one hundred and ten and one hundred and eleven (pts. 110 & 111) now belonging to the said Companies, a servitude of passage on foot and with vehicles over and upon a location mutually agreeable across those portions of the said two lots now belonging to the City, for the purpose of communicating with the northwest unsubdivided parts of the said two lots now belonging to Canadian Titanium.

11. This agreement shall enure to the benefit of and be binding upon the parties thereto and their respective successors and assigns.

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have caused their respective corporate seals to be hereunto affixed and attested by their proper officers.

THE CORPORATION OF THE CITY OF
CAP DE LA MADELEINE

CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

CANADIAN TITANIUM PIGMENTS LIMITED

Adopté

Et la séance est levée

Raoul Rochelleau

Maire
Beaumont
Bouffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 15 mai 1939 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, René Larivière Albert Boissonneau, Henri Poirignault et Alfred Lemay tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneau

Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Il est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 1^{er} mai 1939 ainsi que celui de l'assemblée spéciale en date du 8 mai 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

7243

Cronpi par l'échevin de Remay

Approuvé par l'échevin LeLamy

Et résolu que des comptes au montant total de
 \$4405⁶² et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

Paie de l'Assist. Publique	\$ 500.00	✓
Municipalité scolaire	36.40	✓
Liste de paie No. 32	1,088.02	✓
Paie liste No. 33	812.70	✓
Paie liste No. 34	1,019.30	✓
La Cité du Cap	24.81	✓
La Cité du Cap	100.00	✓
H. Brouillard	2.16	✓
Gustave Catellier Agent	70.00	✓
J. Bte Loranger	2.96	✓
P. A. Gauvin Emrg	7.40	✓
Francis Hankin & Co'y	307.28	✓
Max. Loranger	39.20	✓
Aleide Demers	14.25	✓
Oren Wedge	13.00	✓
Canadian Pacific Railways	35.64	✓
La Cie d'huile Penn-Mass	7.43	✓
W. de M. & H. M. Marler Notaires	20.60	✓
Alphonse Hébert	8.80	✓
Rodolphe Beaumier	3.25	✓
Jos. Gauvin & Fils	42.85	✓
Maison J. D. Garmann	10.00	
Bene de Cotuit Fenon' Cie	20.00	✓
F. X. Paré	3.50	✓
F. Ledoux Sellier	6.75	✓
T. A. Gilbert	8.00	✓
Francis Loranger	6.50	✓
P. V. Arzotte	10.15	✓
Loussaint Loupin	2.00	✓
Alphonse Bay Gaz Co'y 14 ³¹	14.46	✓
D'Alile Auto Acc.	15.30	✓
Charbonnier Champlain	66.41	✓
Bocheau & Frise	19.50	✓
	\$4333.62	

Les comptes-suite. Rap = \$ 4,333.62
 J. P. Moir 72.00 \$ 4405.62
 Adopté.

7244

Proposé par l'échevin H. Toussignant
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
 Et résolu que la résolution portant le
 No. 7239 faite et passée le 8 mai 1939, proclamant
 Mardi le 16 mai 1939 jour de fête civique et de ré-
 jouissances soit révoquée et annulée à toutes fins
 que de droit.

Adopté.

7245

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Approuvé par l'échevin Alb. Boissonneault
 Et résolu qu'à l'occasion de la visite
 au pays et particulièrement aux Trois-Rivières de leurs
 Majestés le Roi Geo. VI et de la Reine Elizabeth et en té-
 moignage de loyauté au Roi du Canada ce conseil
 déclare le jour du passage de Nos Gracieux Souverains
 en notre Cité, jour de fête civique et de réjouissance
 et prie les industriels, marchands et autres maisons
 d'affaires de bien vouloir fermer leurs établissements
 ce jour-là.

Les bureaux de cette Corporation seront
 fermés toute la journée.

Adopté.

7246

Proposé par l'échevin H. Toussignant
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
 Et résolu que ce conseil autorise le
 Greffier à faire déplacer un fauteuil situé en face de
 l'entrée de M. Edm. Turcotte, 36 Thibault à condition que le
 prix de déplacement ne soit supérieur à \$ 15.00.

Adopté.

7247

Proposé par l'échevin H. Toussignant
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
 Et résolu que demande soit faite, et est

par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 866.65 comme suit :-

Pour nourriture	\$ 525.00	
" chauffage	60.30	
" vêtements	79.75	
" lumière	15.60	
" abri	186.00	\$ 866.65

pour être distribué en assistance municipale par cette municipalité durant le cours du mois de mai 1939, aux 35 chefs de famille et leurs 119 dépendants ainsi qu'aux 11 personnes vivant seule formant un total de 165 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7248

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin H. Tausignant

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à imettre des licences de restaurant pour l'année 1939 aux personnes suivantes:

D^{me} Lise Blais Rue St Laurent
Albi Buissonnault " " "
H. E. Labrecque " Notre Dame

Adopté.

7249

Proposé par l'échevin L. Larivière
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Attendu: Que la question du lait a été soumise à la conférence des Maires de la Mauricie tenue à La Tuque le 22. février dernier;

Attendu: - que cette question a été sérieusement étudiée et qu'entre autres choses, il a été suggéré que le prix du lait soit réglé par l'offre et la demande, et non fixé arbitrairement à un taux excessif;

Attendu: - Que le lait est un aliment indispensable aux tous jeunes enfants et aux convalescents;

suite. 7249

Il est résolu que les autorités compétentes, en particulier la Commission de l'Industrie Laitière, soient priées de voir à ce que le lait soit offert en vente librement et sans entraves réglementaires, au prix le plus bas compatible avec l'hygiène;

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable Ministre de l'Agriculture, à la Commission de l'Industrie Laitière et à M. le député U.W. Rousseau M.P.C.
Adopté.

7250

Proposé par l'échevin H. Tausignant
Approuvé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu que le Greffier soit autorisé de faire installer une lampe sur la rue St. Laurent entre la lumière existante et la dernière propriété Nord.

En Amendement:

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la motion principale soit suspendue jusqu'à ce qu'un rapport du Chef soit transmis.

Le vote sur l'amendement:

Pour: L. Lavoie, L. Lamy et Alf. Lemay

Contre: Albert Boissonneault + H. Tausignant.

Le vote sur la motion principale

Pour: Albert Boissonneault + H. Tausignant

Contre: L. Lavoie, L. Lamy et Alf. Lemay.

La motion principale rejetée et l'amendement adopté sur division!

Demande d'octroi du Club de balle-au-camp, mise à l'étude.

Rapport du Chef de Police
Greffier autorisé de demander soumissions

Lecture du rapport financier de la Cité pour le mois d'avril 1939.

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions lundi le 22. mai 1939 à 7-hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau M.M. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Alphonse Devost, Albert Boissonneault, Alfred Lemay et Henri Tousignant tous ichuivins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7251

Proposé par l'ichuvin L. Lavoie

Approuvé par l'ichuvin M. Lemay

Et résolu que le Procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 15 mai 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté.

L'ichuvin Alphonse Devost prend son siège à 8^h P.M.

L'ichuvin Henri Tousignant prend son siège à 8^h P.M.

7252

Proposé par l'ichuvin L. Lamy

Approuvé par l'ichuvin L. Lavoie

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 1,171.52 et tels que décrits ci-

suite - 7252 *après soient acceptés et payés.*
Les comptes.

L'Honorable L'is. Prov.	30.00 ✓
Paie liste No. 35	741.75 ✓
La Cité du Cap. Madeline	28.48 ✓
Paie liste No. 36	7.00 ✓
J. A. Labelle	30.00 ✓
Canadian Pacific Railways	1.22 ✓
Canada Iron Foundries	47.00 ✓
Muir Cap et Régalia	21.33 ✓
J. Bte Loranger	1.86 ✓
Medicine Boisvert	6.00 ✓
J. S. Rousseau # 137.20	140.00 ✓
J. S. Rousseau	8.82 ✓
Alphonse Roy	10.44 ✓
J. Bte Lanodette	12.00 ✓
E. Fournier	16.60 ✓
J. Théophile Nadeau	47.50 ✓
H. Maricotte & Freres	1.32 ✓
La Cordonnier Sauvageau	5.20 ✓
Jules Roy	15.00 ✓
	<u>\$ 1171.52</u>

Adopté.

7253

Avis De Motion

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposai a une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement Concernant La Santé et La Salubrité Publiques Quant A ce qui Concerne la Prévention des Maladies Contagieuses"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce vingt-deuxième jour du mois de mai 1939.

FB/

Echevin de la Cité. A. Lemay.

7254

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
 Approuvé par l'échevin H. Toussignant

Et résolu que la soumission de M. Henri Rochelleau pour l'enlèvement des vidanges pour la saison d'été 1939 soit acceptée au prix de \$ 1.00 du voyage.

Le camion devra être muni d'un déchargeur automatique et la boîte contenir au moins 195 P. Cubes.

Le conseil se réserve le droit cependant que si le soumissionneur ne donne pas entière satisfaction de suspendre ou d'enlever la présente soumission.

Adopté.

7255

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à diverses correspondances de l'Union Musicale du Cap-de-la-Madelaine, soit autorisé à verser un octroi au montant de \$ 250.00 pour l'achat d'instruments et de costumes, à la condition que le corps musical s'engage par résolution à reconnaître que tout ce qui n'appartiendra à de particuliers dans les biens de ce corps restent la propriété de la cité et retourneront à cette Corporation en cas de dissolution.

Le Maire et le ^{Maire} ~~Président~~ sont autorisés à signer un chèque au montant de \$ 250.00 fait payable à Union Musicale du Cap-de-la-Madelaine!

Adopté.

7256

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
Approuvé par l'échevin Alb. Boissonneault

Et résolu qu'un octroi au montant de \$ 50.00 soit accordé au Club de Balle au champ "Cap-de-la-Madelaine Junior" pour la saison 1939.

Adopté.

7257

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre de l'Industrie du Commerce et des Affaires municipales l'autorisation de vendre de gré à gré, au fair, les obligations qui seront émises en vertu du règlement No. 213 tel que passé par le conseil à la séance du 3 avril 1939 et tel qu'approuvé par les contribuables les 19 et 20 avril 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Raoul Rochelleau

Maire

J. Beaumier
 Greffier

Lundi le 5 juin 1939 @ 7 hrs PM.
 Son Honneur le Maire et MM les échevins L. Lavoie et A. Boivin après avoir constaté le défaut de quorum ont ajourné ladite séance au lundi le 12 juin 1939 @ 7 hrs PM.

J. Beaumier

Cap-de-la-Madeline, P. Q.

A un ajournement de la séance régulière du 5 juin 1939, lequel ajournement fut tenu aux lieux et places ordinaires des sessions lundi le 12 juin 1939 à 7 hrs. PM. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Raoul Rochelleau, M.M. Louis Lemay, Lionel Lavoie, Albert Boissonneau, Alfred Lemay et Henri Louignat tous échevins formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7258

Proposé par l'échevin M^r. Lemay
 Approuvé par l'échevin H. Toussignant
 Et résolu que le procès-verbal de la
 dernière assemblée régulière du conseil de cette
 Cité en date du 22 mai 1939 soit adopté tel
 que lu.

Adopté

7259

Proposé par l'échevin M^r. Lemay
 Approuvé par l'échevin H. Toussignant
 Et résolu que les comptes au montant
 total de \$57,625.34 et tels que décrits ci-après
 soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Maison J. D. Gagneau	\$ 10.00 ✓
Paie de l'Assist. Publique	200.00
Paie liste No. 37	812.70 ✓
Paie de l'Assist. Publique	7.30
Liste de Paie No. 38	719.30
Banque Can. Nationale	33,822.25
Banque Can. Nationale	15,436.97
Paie de l'Assist. Publique	500.00 ✓
Honorable Trésorier Prov.	10.00 ✓
Trésorier de la Province	55.90 ✓
Paie des loyers Ass. Pub.	30.50 ✓
Trésorier de la Province	7.70 ✓
Liste de Paie No. 39	711.36 ✓
Paie No. 41	737.03 ✓
La Cité du Cap	42.00 ✓
La Cité du Cap	29.04 ✓
La Cité du Cap	12.00 ✓
J. L. Fortin	15.94 ✓
R. Loranger + Pierre Enng	5.10 ✓
D ^r E. Lavallé	4.00 ✓
Bell Telephone Co. y of. C.	22.81 ✓
H. Masséotte + Fils Sté	177.63 ✓
Edmond Boissonneault	7.05 ✓
Erigne Boismont	1.96 ✓
Alphonse Ray	18.27 ✓
	<u>\$53,396.81</u>

Les Comptes - suite Rapp. \$ 53,396.81

La Cité du Caf.	24.80	✓
Paie liste No. 42	5.25	✓
Paie liste No. 40	812.70	
Shawinigan Water & Power	378.22	✓
Francis Hankin & Co. y	114.44	✓
Pharmacie Percault	10.45	✓
Tervey Viviers	4.62	✓
Canada Iron Foundries	1,314.35	✓
Canada Iron Foundries	91.32	✓
Emery Panneton	2.00	✓
Jules Roy	6.52	✓
Bureau d'Enregistrement	21.00	✓
Canadian Ludlow Valve	232.56	✓
J. B. Loranger	19.60	✓
Impimerie St. Patrice Emq.	9.45	✓
Prime Montplaisir	6.00	✓
Me Paul Boucher N.P.	76.10	✓
J. Lefebvre Nadeau	44.25	✓
J. B. Deschamps	124.20	✓
Josephat Hardy	31.90	✓
Arthur Doucet	25.41	✓
Shawinigan Water & P.	204.74	✓
C. Labelle & Cie	3.00	✓
E. Fournier	159.70	✓
F. X. Paré	13.00	✓
C.P.R. Telegraphs	1.00	✓
Canadian Vermicide	31.70	✓
Nap. Loranger	63.32	✓
Nap. Loranger	140.00	✓
Roland Bachyfort	42.50	✓
Alcide Demus	19.29	✓
Dawson Bros. Limited	3.20	✓
Pharmacie St. Ange	12.75	✓
Shawinigan Water & P	1.66	✓
Le Nouvelliste Ltée	15.00	✓
La Cie J. B. Rolland & Fils	13.00	✓
J. H. Gilbert	2.85	✓
Francis Hankin & Co. y	2.65	✓

Les Comptes - suite - Repp. \$ 57,481.31

Gono Electric Reg'd

40.53 ✓

Jos. Gauvin & Fils

103.50 ✓ \$ 57,625.34

Adopté.

7260

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin L. Lavoie

Et résolu que les listes électorales municipales pour l'année 1939 telles que préparées par le Greffier, après que les corrections en inscription et radiation seront dûment initialisées par le président du Conseil, soient acceptées et déclarées en force.

Adopté.

7261

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que la soumission de M. Alcide Demers faite en vue de joindre un bon No. 2 au prix de \$ 7.00 le cent battis, soit acceptée.

Adopté.

7262

Proposé par l'échevin H. Toussignant
Approuvé par l'échevin H. Boissonneault

Et résolu que la soumission de Mme Rodolphe Lizina pour un lot de terre situé sur la rue Massicotte et portant le No. P. 149 et plus particulièrement décrit à l'avis de vente pour tapis dressé le 13 novembre 1934 au prix de \$ 115.00 soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relatifs à la vente plus haut mentionnée.

Adopté.

7263

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que le Trésorier soit autorisé

7263-Suite à imettre des licences de restaurant aux personnes suivantes pour l'année 1939.

Dme Edmond Bergeron	418 - N. Dame
Ferdinand Binette	R. Shawinigan
Omer Montgrain	320 - N. Dame
J. Paquin	Coin Thibault & Fussey
Dme Aug. Tumbloy	R. Shawinigan
Alice Lefebvre	" "
P. Bronsard	" "
Dme A. Grosbeau	" "

Adopté.

7264

Proposé par l'échevin L. Larivière
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de prendre en garde l'émission de \$108,200.00 - 4% émise en vertu des règlements Nos. 123, 124 et 125 de la Corporation de cette Cité.

Elle est par la présente résolution autorisée de faire la livraison de ces obligations au fur et à mesure que la Maison Paul Gonthier & Cie en fera la demande sur remise d'une obligation à 5% émise en vertu des mêmes règlements, lesquelles deviendront dues le 1^{er} octobre prochain, et desquelles le coupon d'intérêt à 5% échéant le 1^{er} octobre 1939, pourra être détaché.

La Banque Canadienne Nationale devra de temps à autre faire rapport des transactions qui lui seront faites

Adopté.

7265

Proposé par l'échevin L. Larivière
Approuvé par l'échevin H. Lamy

Et résolu que la résolution No. 7255 faite et passée le 22 mai 1939 soit amendée en y ajoutant après le premier paragraphe le suivant.

L'entente mentionnée ci-haut sera renouvelable d'année en année de la date de la présente résolution.

Adopté.

7266

Proposé par l'échevin H. Toussignant
Approuvé par l'échevin H. Boissonneault

Et résolu que demande soit faite et
soit par les présentes faites auprès des autorités du
Bureau de Reconstruction Economique de la Province
de Québec de bien vouloir accorder à cette muni-
cipalité un octroi au montant de 864.00 comme
suit :

Pour nourriture	\$ 536.50
" chauffage	63.25
" vêtements	79.25
" lumière	15.00
" abri	170.00 \$ 864.00

pour être distribué en assistance municipales
par cette municipalité durant le cours du mois
de juin 1939 aux 36 chefs de famille et leurs
115 dependants et aux 12 personnes vivant
seule formant un total de 163 nécessiteux
tous de cette municipalité.

Adopté.

7267

Proposé par l'échevin H. Boissonneault
Approuvé par l'échevin M. Lemaire

Et résolu que ce conseil demande res-
pectueusement à la Commission Municipale de Qué-
bec l'autorisation d'acheter une automobile pour
l'usage du département de police, attendu que
le prix ne dépassera pas \$ 1200.00 et attendu que
le montant qui sera payé figurera sur un seul autre
budget que celui en cours.

Adopté.

Ouverture de soumissions pour un chat de four
d'une soumission pour lot P-149
Relecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Raoul Robitseau

Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelière

7268

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Approuvé par l'échevin H. Toussaint

Et résolu que ce conseil s'affrond
avec regrets la mort de M. Arthur Beaumier
de la Paroisse Ste. Famille, membre d'une des
plus vieilles familles du Cap-de-la-Madelière, et
ancien conseiller municipal de la Paroisse du
Cap-de-la-Madelière.

Les membres de ce conseil prie la fa-
mille d'accepter leurs plus sincères sympathies.

Adopté

Signé: Raoul Rochelleau
Maire

Signé: Fortunat Beaumier
Greffier.

Copie de cette résolution transmise
à la famille, le 12 juin 1939.

A une assemblée régulière du Conseil
de la Cité du Cap-de-la-Madelière, laquelle assemblée
fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions
lundi le 19 juin 1939 à 7-hrs P.M. à laquelle assem-
blée étaient présents son Honneur le Maire Raoul
Rochelleau, MM. Louis Lamy, Lionel Lavoie, Alphonse
D'voist, Albert Boissonneault et Alfred Lemay tous
échevins formant quorum, sous la Présidence du
Maire au fauteuil.

7269

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Approuvé par l'échevin Albert Boissonneault

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du conseil en date du 12
juin 1939 soit adopté tel que lu

Adopté.

7270

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$1433.28 et tels que d'icis ci-après, soient acceptés et payés.

Les Comptes.

F. X. Thos Berlinguette	\$ 16.80 ✓
Aleide Demers	92.37 ✓
P. V. Ayotte	3.50 ✓
Benoit de Lotub Perron & Cie	20.00 ✓
Augustin Robichaud	24.94 ✓
Shawinigan Water & Power Co'y	7.82 ✓
Francis Hankin & Co'y	11.00 ✓
Liste de Paie No. 44	9.20 ✓
Canadian Bitumuls Co'y Ltd	42.06 ✓
Napolion Roy	.75 ✓
Jules Roy	2.24 ✓
La Cie d'huile Penn-Mass	7.43 ✓
H. Massicotte & Frere	281.17 ✓
Municipalité scolaire	35.00 ✓
Paie No. 43	729.25 ✓
La Cité du Cap	54.28 ✓
J. J. Nadeau	95.47 ✓
	<u>1433.28</u>

Adopté.

7271

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Louis Lamy,

Et résolu que ce conseil accorde à la société St. Jean-Baptiste un octroi de \$50.00 pour défrayer le coût de construction de deux échauffoirs allégoriques pour représenter la Cité du Cap à la parade de la St. J. Bte aux Trois-Rivières le 24 juin prochain.

Adopté.

7272

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que ce conseil, à titre d'expérience, et pour le maintien du bon ordre et pour

7272 suite

la sécurité des pèlerins étrangers et paroissiens, accède à la demande des gardiens du Sanctuaire de placer une chaîne à travers la rue Du Sanctuaire en face de l'Eglise Ste. Madeleine durant les temps d'affluence des pèlerins, étrangers et paroissiens à la condition qu'un fossé nommé par les gardiens soit de faction pour ouvrir le chemin à ceux qui en feront la demande tout le temps que la chaîne sera en place.

Adopté.

7273

Proposé par l'échevin Alphonse Devost.
Appuyé par l'échevin Albert Boissonneault
Et résolu qu'une licence de bière soit accordée à M. Henry D. Viviers après acceptation par La Commission des Liqueurs de Québec.

En Amendement.

Proposé par L. Lavoie
secondé par A. Lemay

Que la motion principale soit mise à l'étude pour jusqu'à la prochaine séance régulière.

Le Vote sur l'amendement.

Contre : A. Devost et A. Boissonneault

Pour : L. Lavoie, L. Lamy et A. Lemay

Le Vote sur la motion principale

Contre : L. Lavoie, L. Lamy et A. Lemay

Pour : A. Devost et A. Boissonneault.

Amendement adopté sur division.

7274

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer temporairement à cette Cité, au taux de 4 1/2 %, une somme de \$ 2,400.00 représentant la part à recevoir du gouvernement Provincial pour secours distribués aux mages au cours des mois de mars, avril, mai et juin

1939; et une autre somme de \$ 1,300.00 pour dépenses capitales payées avec le revenu et devant être capitalisées plus tard, le tout formant un total de \$ 3,700.00.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets pour le montant de \$ 3,700.00 ci-haut mentionné.

Adopté.

7275

Proposé par l'échevin S. Lavoie
Approuvé par l'échevin S. Lamy,

Et résolu que aux fins de permettre à l'administration du budget de rencontrer, avec ses revenus propres, les dépenses du 1 juillet 1939, la Commission Municipale de Québec est pécie de bien vouloir ratifier la résolution No: 7274 concernant l'emprunt de la Banque Canadienne Nationale, au taux de 4 1/2 %, d'une somme de \$ 2,400.00 représentant la part à recevoir du gouvernement provincial pour secours distribués aux invalides au cours des mois de mars, avril, mai et juin 1939 et d'une autre somme de \$ 1,300.00 pour dépenses capitales payées avec le revenu et devant être capitalisées plus tard; le tout formant un total de \$ 3,700.00.

Adopté.

7276

Proposé par l'échevin Alb. Boissonneault
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que ce conseil, à l'occasion de la Fête Nationale des Canadiens français proclame le 24 juin 1939, déjà fête légale, jour de fête civique et de réjouissances.

Ce conseil invite tous les propriétaires d'établissements de commerce, les industries et tous les marchands à fermer leurs portes ce jour-là.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances, et la séance est levée.

Deaumes
Greffier

Isidor Holley
Maire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

777

Je Sidors Halley, Maire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai, avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité
Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi

au Cap-de-la-Madeleine

le 10^{ème} jour du

mois de juillet 1939

J. Beaumont

greffier

x Sidors Halley

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

778

Je Donat Turmel échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai, avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité
Ainsi Dieu me soit en aide

Assementé devant moi

au Cap-de-la-Madeleine Donat Turmel

le 10^{ème} jour du

mois de juillet 1939

J. Beaumont

greffier

x

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

779

Je Moïse Teller échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai, avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi au Cap.

de la Madeleine le 10 juillet 1939

J. Beaumont

greffier

Moïse Teller

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline

7280

Je Louis Lamy échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, jure que je remplisai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide.

Assementé devant moi
au Cap-de-la-Madeline
ce 10^{ème} jour du mois
de juillet 1939

J. Beaumes
Sireffier

x Louis Lamy

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 17^{ème} jour du mois de juillet 1939 à 7-hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire T. Sidore Halley, MM. Lionel Lavoie, Alf. Duost, M. Tellier, D. Turmel, Alf. Lemay et Louis Lamy, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7281

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin L. Lamy.

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 19^{ème} juin 1939 soit adopté tel que lu

Adopté

7282

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que les comptes au

Suite 7282 montant total de \$14,661.89 et tels que décrits
 ci-après soient acceptés et payés.
 Les Comptes:

Paie de l'Assist. Pub.	\$ 300.00
Paie liste No. 45	812.70 ✓
Liste de paie No. 46	722.78
Banque Can. Nationale	20.55
Liste de paie No. 47	753.70 ✓
Paie des loyers d'Assist	38.25 ✓
Paie de l'Assist. Pub.	300.00 ✓
Liste de paie No. 48	812.70 ✓
Liste de paie No. 49	728.80 ✓
La Cité du Caf	17.70 ✓
Liste de paie No. 50	125.00
Tresorier de la Province	1,182.98
Tresorier de la Province	4,629.37
P. V. Myotte	27.06 ✓
Belle Telephone Co'y of C.	27.58 ✓
Jos. Gauvin & fils	50.15 ✓
" " "	254.03
Arthur Pompri	5.75 ✓
Henri Brousseau	2.89 ✓
Shawinigan Water & Power	601.85
Francis Hankin & Co'y	82.91 ✓
William H. Saunders	30.10 ✓
Roméo Loupin	13.00 ✓
Conrad Noël	14.75 ✓
Tresorier de la Province	1,616.26 ✓
T. A. Gilbert	.84 ✓
Bureau d'enregistrement	9.80 ✓
Garage Royer & Fric	1.96 ✓
E. Fournier	8.40 ✓
Alphonse Hébert	7.25 ✓
M. J. Loranger	40.21 ✓
Alcide D'Amers	14.25 ✓
Dawson Bros. Ltd	6.65 ✓
La Cie d'Huile Penn. Mass	7.43 ✓
Imprimerie St. Patrice Emig	<u>65.66</u> ✓

Tuesoier de la Province	12.00 /
La Pharmacie Renaault	5.90 ✓
Edmond Boissonneault	26.65 ✓
St. Maurice Transport	8.00 /
Carnier Trois-Rivières	113.29
Ré. Loranger & Fils	6.16 /
J. Bte Loranger	.80 /
Edmond St. Louis	30.78
La Cité du Caf	20.65 /
Paie de l'Assist-Pub.	300.00 /
Alphonse Roy	11.50 /
Liste de paie Mo.	766.60 ✓
E. Godin	26.25 ✓
	<u>14,661.89</u>

En Amendement.

Proposé par l'échevin Alf. Devost
Approuvé par l'échevin M. Tellier,

Que le compte au montant de \$125.00 soit mis à l'étude.

Le vote sur l'amendement:

Votent pour: - M.M. M. Tellier, A. Devost et L. Lavoie.

Votent contre: - M.M. D. Tunnel, A. Lemay et L. Lamy.

Son Honneur le Maire vote en faveur de l'amendement qui est adopté sur division.

Le même vote étant given sur la motion principale, le proposeur de la motion accepte l'amendement tel que voté.

Adopté.

7283

Proposé par l'échevin Ls. Lamy
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que son Honneur le Maire soit autorisé à faire une entrevue avec les autorités civiles des 3-Rivières au sujet de la carte d'identité.

Adopté

7284

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Approuvé par l'échevin A. Durost

Et résolu que ce Conseil accorde l'application faite en date du 22 février 1939 par The Bell Telephone Co. of Canada, pour l'érection et le maintien de leur réseau téléphonique sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

M. Fancide Bordeleau Contr. Maître de la Voie est nommé par le Conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

7285

Proposé par l'échevin L. Lamy
Approuvé par l'échevin M. Lemay

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à imettre une licence de restaurant à La Cie d'Huile Penn. Mass, pour l'année 1939.

Adopté

7286

Proposé par l'échevin M. Lemay
Approuvé par l'échevin L. Lamoignon

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la quittance en faveur de M. Ferdinand Binette d'un lot de terre connu et désigné comme étant le No. cadastral 563 rendu par la Cité audit Ferdinand Binette le 22 octobre 1934 le tout tel que lu en Conseil ce jour.

Adopté.

7287

Proposé par l'échevin L. Lamy
Approuvé par l'échevin M. Lemay

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de donation de la rue St. Philippe représentant 60' de largeur par 400' de profondeur, de M. François Lorange, le tout tel que préparé

par le notaire Boucher et tel que lu en conseil
ce jour.

Adopté.

7288

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil pour faire
suite à une lettre du Conseil des Métiers et
du Travail des Trois-Rivières, se rend à la
requête en accordant un montant de
\$25⁰⁰ pour une page d'annonces dans le
programme souvenir annuel de la fête du
Travail

Le Maire et le Trésorier sont au-
torisés à signer un chèque au montant
de \$25⁰⁰ au nom du Conseil des Métiers et
du Travail des Trois-Rivières.

Adopté.

7289

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Approuvé par l'échevin F. Lemay.

Et résolu que le Maire et deux
échevins, au choix du Maire, soient délégués
à Québec pour rencontrer le Directeur Général
du Bureau de Reconstruction Économique au
sujet de travaux de chômage à être exécutés
et de toutes autres questions traitant de secours-
directs. La dite Délégation devra être accom-
pagné de M. le Député M. H. W. Rousseau
M. P. P.

Adopté.

7290

Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Made-
leine, donne avis de motion qui aux temps et en
la manière voulus par la Loi et les Règlements
de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil
à une prochaine séance, un règlement
intitulé "Règlement Concernant la Morale

Suite 7290 et l'Ordre Public."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline
ce 17^{ème} jour du mois de juillet 1939.

(Signé) Louis Lamy
échevin de la Cité.

7291

Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeline, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi, et les règlements de la Cité, je proposerais et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé "Règlement Concernant les Séances de Conseil de Cette Cité".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline, ce
17^{ème} jour du mois de juillet 1939.

(Signé) Alfred Lemay
échevin de la Cité.

7292

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Lo. Lamy
Et résolu que les différentes
commissions du Conseil de cette Cité soient
formées comme suit: -

Finances. MM. L. Laroivie, L. Lamy et Alf. Lemay
Président M. Lionel Laroivie.

Voirie. MM. Lo. Lamy, Alf. Lemay et Alf. Durost
Président M. Louis Lamy.

Aqueduc. MM. Alf. Lemay, L. Laroivie, D. Turmel.
Président Alfred Lemay.

Police-et. MM. D. Turmel, Lo. Lamy, et M. Tellier
Président M. Donat Turmel.

Eclairage. MM. M. Tellier, Alf. Durost et L. Laroivie.
Président M. Moise Tellier.

Marché-et. MM. Alf. Durost, D. Turmel et M. Tellier

Parcs. Président M. Alphonse Durost.

Adopté.

7293

Proposé par l'élu Alf. Devost
 Approuvé par l'élu Ls. Lamy
 Et résolu que M. l'élu Lionel
 Lavoie, soit élu Pro-Maire pour le prochain
 terme.

Adopté

7294

Proposé par l'élu L. Lavoie
 Approuvé par l'élu Alf. Lamy
 Et résolu que ce Conseil félicite
 chaleureusement la Société de St-Jean-Bap-
 tiste du Cap de la Madeleine et la Société
 d'histoire du Cap pour le succès qui'ils ont
 remporté dans leur participation éclatante
 à la célébration de la St-Jean-Baptiste
 aux Trois-Rivières.

Ce Conseil remercie également
 les Bouanes de St-Lazare de leur part de
 concours si pleinement accordé à cette
 occasion.

Et ce Conseil remercie particu-
 lièrement l'Union Musicale du Cap-de-la-
 Madeleine tant pour son concours précieux
 que pour avoir contracté un engagement
 déjà pris afin d'accompagner les Chans
 allégoriques du Cap-de-la-Madeleine à
 cette occasion.

Adopté

7295

Proposé par l'élu L. Lavoie
 Approuvé par l'élu Ls. Lamy
 Et résolu que la Banque
 Canadienne Nationale soit priée de payer
 pour et à l'acquit de la Corporation de
 cette Cité les coupons et les obligations
 lesquels deviendront dus le 1er août 1939
 comme suit.

	<u>Intérêts.</u>	<u>Rachat.</u>	<u>TOTAL.</u>
Reglement No. 78	337.50	1.800.00	2.137.50

Suite	7295	115	1.008.00	1.008.00
		130	1.905.00	1.905.00
		131	850.00	850.00
		133	435.00	435.00
		136	87.50	87.50
			4.623.00	1.800.00
				6.423.00

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets à demande au taux de 4 1/2 l'an, jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Ce ou ces billets ne devra ou devront en aucune manière, modifier restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne Nationale a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

7296

Proposé par l'échevin S. Larivière
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 7295 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de \$ 6,423.00 pour rencontrer notre échéance de coupons et d'obligations du 1er août 1939.

Adopté.

7297

Proposé par l'échevin M. Durost
Approuvé par l'échevin M. Lemay

Et résolu que la présente séance soit ajournée à jeudi le 20 juillet 1939 à 7-hes P.M. pour compléter toutes choses inachevées, en particulier décision finale relativement à une lettre du Bureau de

Reconstruction Economique en date du 23
juin 1939.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
et la séance est ensuite ajournée.

Maire.
Isidore Talley
Greffier.
M. Laumier

Province de Québec.

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A un ajournement de la séance
régulière du 17 juillet 1939, lequel ajourne-
ment fut tenu au lieu et place ordinaires
des sessions, jeudi le 20 juillet 1939 à 7-hrs
P.M. auquel ajournement étaient présents
son Honneur le Maire Isidore Talley MM.
L. Lavoie, Alf. D'rook, M. Tellier, D. Turmel,
Alf. Lemay et Louis Lamy, tous échevins
formant quorum sous la Présidence du
Maire du Jacteuil.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turmel

798
Considérant que le Bureau de
Reconstruction Economique de la Province
de Québec, par l'entremise de son Directeur
Général M. Michal L. Guimont, a trans-
mis à la Cité une lettre datée du 23 juin
1939 mentionnant qu'à partir du 1er juillet
1939 les travaux bénévoles au chômage
seraient discontinués pour être remplacés par
le secours-direct, mais depuis cette date
l'extension était prolongée jusqu'au
22 juillet 1939.:

Considérant que la Cité a

actuellement sur les listes de nécessiteux au-delà de 600 familles pour lesquelles du secours-direct sera distribué pour un montant approximatif de \$ 30.000.00 et que d'après la Lettre du Bureau de Reconstruction Economique, la Cité devra s'engager à fournir une contribution de 20% représentant un montant annuel de \$ 72.000.00 ce qui représente plus de 50% du budget annuel de la Cité;

Considérant que depuis plusieurs années la Cité accuse constamment des déficits sur son budget annuel lequel est très restreint et que la Cité vu sa situation financière se voit dans l'impossibilité de grever davantage son budget par une part quelconque de secours-direct sans en éprouver des difficultés financières pénibles attendu que la Cité doit d'ici au 1^{er} octobre 1939 flotter un emprunt de renouvellement pour un montant de \$ 108.000.00 et que toutes dépenses additionnelles qui pourraient être faites affecteraient dans une grande proportion la vente de cette émission;

Considérant que le rapport financier fait le 19 juillet 1939 par M^{rs} René de Cotret Ferron & Cie Vérificateurs démontre bien clairement qu'il y a actuellement un déficit et que ce déficit sera plus élevé d'ici à la fin de l'année, et que d'après son opinion, qui est aussi la nôtre la Cité ne peut contribuer pour aucun montant dans la distribution des secours-directs tel que le mentionne la lettre circulaire No. 1 du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de Québec.

Considérant que les frais d'administration du département du chômage seront déjà assez onéreux pour la Cité, que celle-ci ne peut

faire plus que de payer ces dits frais d'administrations;

Il est unanimement résolu que cette Corporation en tenant compte de tous les considérants précédemment énoncés se voit dans l'impossibilité de contribuer pour aucun montant dans la distribution des secours directs et demande aux Gouvernements Fédéral et Provincial de payer la quote part de la Cité dans la proportion de 50% - 50%

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise au département du Bureau de Reconstruction Economique de la Province ainsi qu'à notre dévoué député M. U. W. Bousclau M. P. P. avec prière pour ce dernier d'user de son influence pour obtenir de la Province ce que le Conseil demande avec instance et pour sauver la Cité des difficultés financières qu'elle a actuellement.

Adopté A l'unanimité.

7299

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que l'échelle de distribution pour les aptes sans travail pour la distribution des secours directs en cette cité et telle que approuvée par les villes de Shawinigan Falls et Grand'Mère et telle que décrite ci-après soit adoptée.

1 - Personne	\$ 4.20 - par semaine	
2 "	10.00	"
3 "	11.00	"
4 "	12.00	"
5 "	13.00	"
6 "	13.00	"
7 "	14.00	"
8 "	14.00	"

Suite. 7299

9. Personnes	\$ 15.00 - Par semaine
10 "	15.00 "
11 "	16.00 "
12 et Plus	16.80 "

l'échelle pour la distribution aux maîtres est la même que celle mentionnée plus haut moins 20%

Adopté.

7300

Proposé par l'éluvin Alf. Lemay
Approuvé par l'éluvin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Bureau de Reconstruction économique de la Province de Québec, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 864.00 pour être distribué en secours-direct aux inactifs au travail durant le mois de juillet 1939 aux 31 chefs de famille et leurs 83 dépendants ainsi qu'aux 9 personnes vivant seule formant un total de 123 nécessitaires tous de cette municipalité.

Adopté.

7301

Proposé par l'éluvin Louis Lamy
Approuvé par l'éluvin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Bureau de Reconstruction Économique de la Province de Québec de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1149.00 pour être distribué en secours-direct par cette municipalité aux aptes sans travail durant le cours de la dernière semaine de juillet 1939 aux 88 chefs de famille et leurs 234 dépendants ainsi qu'aux 35 personnes vivant seule formant un total de 357 nécessitaires tous de cette municipalité.

Adopté.

7302

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 Approuvé par l'échevin Alphonse Desost

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Bureau de Reconstruction Économique de la Province de Québec, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1,412.00 pour être distribué en secours-direct, par cette municipalité, aux incapables au travail, durant le cours du mois d'août 1939 aux 27 chefs de famille et leurs 99 dépendants ainsi qu'aux 9 personnes vivant seule formant un total de 135 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7303

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du département du Bureau de Reconstruction Économique de la Province de Québec, de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 37,276.00 pour être distribué en secours-direct, par cette municipalité, aux aptes sans travail, durant le cours du mois d'août 1939, aux 583 chefs de famille et leurs 2421 dépendants ainsi qu'aux 42 personnes vivant seule formant un total de 3,046 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7304

Proposé par l'échevin L. Lavoie
 Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette Corporation un ou des emprunts jusqu'à concurrence du montant total de \$ 90,000.00 comme fonds de roulement pour payer

Suite 7304 exclusivement les secours-direct en argent et que pour garantir ladite banque tous les octrois à lui être payés par les gouvernements Fédéral et Provincial pour les dépenses faites pour les fins de secours-direct après la date de la présente résolution, seront remis à ladite banque en paiement des sommes jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné, lesquels porteront intérêt au tant de 4% l'an et seront faits à demande.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

7305

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Commission Municipale de Québec, soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 7304 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, relativement à un emprunt temporaire comme fonds de roulement pour le secours-direct à être distribué dans les limites de cette Cité, ledit emprunt étant pour un montant ne devant pas excéder le montant total de \$90.000.00.

Adopté.

7306

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que pour faire suite à une lettre signée par Dame Albéric Lemire concernant l'évaluation de sa propriété, et vu le retard apporté à sa plainte, ce Conseil donnera instructions à ses évaluateurs de reconsidérer en particulier la propriété de Dame Albéric Lemire

de manière à ce que l'évaluation de la bâtisse soit évaluée à pas moins de \$500.00 de moins qu'elle l'est actuellement.

Adopté.

7307

Avis de Motion.

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine donne avis de motion qui a été faite et en la manière voulus par la Loi, et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil un règlement intitulé "Règlement Amendant le Règlement No. 213 Relativement A l'Aéroport".

Fait et signé au Cap-de-la-Madelaine ce 20ième jour du mois de juillet 1939.

(Signé) Alfred Lemay
échevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Maire.

Isidore Halley
Greffier.
Alfred Lemay

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, lundi le 24ième jour du mois de juillet 1939 à 7-hrs. P.M., à laquelle assemblée étaient présents son Honneur le Maire Isidore Halley, MM. Lionel Lavoie, M. Tellier, Alphonse Durost, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7308

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'échevin Donat Dumel,
 Et résolu que le procès-verbal
 de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette
 Cité, en date du 17 juillet 1939 ainsi que celui de l'a-
 journement en date du 20 juillet 1939, soient
 adoptés tels que lus.

Adopté.

7309

Proposé par l'échevin Louis Lamy,
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,
 Et résolu que les comptes au mon-
 tant total de \$3,682.49, et tels que décrits ci-après
 soient acceptés et payés.

Les Comptes:

H. Massicotte & Fricus Ltée	\$ 540.14
Aleide Demers	13.00
Reni de Cotret Perron & Cie	20.00
Canadian Ludlow Valve Mg.	75.50
Shawinigan Water & Power Co. y	376.46
E. Fournier	320.35
Jos. Gauvin & Fils	440.55
Napoléon Loranger	182.02
Paie liste No. 53	728.85
La Cité du Caf	12.65
Liste de Paie No. 50	117.00
H. Massicotte & Fricus Ltée	220.97
" " " " "	594.56
J. Téléphore Nadeau	<u>40.44</u>
	<u>\$3,682.49.</u>

En Amendement.

Proposé par l'échevin A. Devost,
 Approuvé par l'échevin M. Tellier,
 Que le compte de \$117.00 ne soit
 payé que lorsque la résolution démontrant ces frais
 soit produite.

Le vote sur l'amendement:

Votent pour: MM. les échevins A. Devost et M. Tellier

Votent contre: MM. les échevins, Louis Lamy, Alf. Lemay, D. Dumel

et Lionel Lavoie.

Amendement rejeté sur division.

Le vote sur la motion principale.

Votent pour: MM. les échevins Louis Lamy, Alf. Lemay
D. Turmel et Lionel Lavoie.

Votent contre: MM. les échevins A. Devost et M. Tellier.

Motion principale adoptée sur division.

7310

Proposé par l'échevin Donat Turmel,

Approuvé par l'échevin Alfred Lemay.

Et résolu que ce conseil pour faire suite à une requête des gens du passage demande respectueusement à la Cie Shawinigan Water & Power Co'y de prendre cette requête en considération et de leur accorder si possible leur demande à ce sujet.

Adopté.

7311

Proposé par l'échevin Louis Lamy,

Approuvé par l'échevin Alfred Lemay.

Considérant que les travaux de chômage sont préjudiciables aux secours-directs;

Considérant qu'au Cap-de-la-Madeleine il reste à faire beaucoup de travaux publics utiles et même urgents;

Considérant qu'il est juste que les gouvernements Fédéral Et Provincial ainsi que les conseils municipaux soient consultés quant à la dépense des fonds publics tel que prévus par le Gouvernement Fédéral;

Il est résolu que le Gouvernement Provincial soit respectueusement prié d'accepter les conditions du Gouvernement Fédéral quant aux sommes à affecter au chômage.

Une copie de cette résolution soit immédiatement transmise à l'Honorable M. Rogers, l'Honorable Wm. Tremblay ainsi qu'aux deux députés du Comté MM. U. W. Bouscave M. P. et M. H. E. Brunelle M. P.

Adopté.

7312

Proposé par l'échevin Alfred Lemay,
 Approuvé par l'échevin Louis Lamy.
 Et résolu que M. Arthur Marchand
 soit autorisé à se faire faire un habit pour la
 collection de l'agueduc et qui à l'avenir la
 confection de cet habit soit demandée par sou-
 mission en même temps que ceux des constables.
 Adopté.

7313

Proposé par l'échevin Alf. Lemay,
 Approuvé par l'échevin L. Lavoie,
 Et résolu que la présente séance
 soit ajournée à jeudi le 27 juillet 1939 à
 7 hrs P.M. pour faire suite aux démarches qui seront
 faites à la délégation à Québec Re: Secours-Direct.
 Adopté.

Lecture de diverses correspondances,
 et la séance est ensuite ajournée.

x Sidore Halley
 Maire.

J. Beaumier
 Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A un ajournement de l'assemblée ré-
 gulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquel-
 le assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des ses-
 sions jeudi le vingt-septième jour du mois de juillet
 1939 à 7 hrs P.M. auquel ajournement étaient
 présents Son Honneur le Maire Sidore Halley
 MM. L. Lavoie, M. Tellier, D. Turmel, Alf. Lemay
 et Louis Lamy tous échevins formant quorum
 sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7314

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel,
 Et résolu que ce Conseil demande

respectueusement au Bureau de Reconstruction Economique de bien vouloir ratifier l'echelle de distribution suivante :

1- Personne	\$ 3.50	par semaine
2 "	5.60	"
3 "	7.00	"
4 "	8.40	"
5 "	9.80	"
6 "	10.50	"
7 "	11.20	"
8 "	11.90	"
9 "	12.60	"
10 "	13.30	"
11- et plus	14.00	"

Adopté.

7315

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès du Bureau de Reconstruction Economique de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 29-413.60 pour être distribué en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois d'août 1939 aux 613 chefs de famille et leurs 2504 dépendants ainsi qu'aux 51 personnes vivant seule formant un total de 3168 nécessiteux, tous de cette municipalité.

Adopté

7315-A

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Lionel Lavoie,

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès du Bureau de Reconstruction Economique de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 682.50 pour être distribué en secours-direct par cette municipalité durant le cours de la dernière semaine du mois de juillet 1939 aux 75 chefs de famille

suite - 7315-A et leurs 210 dependants ainsi qu'aux 29 personnes vivants seuls formant un total de 314 necessitaires tous de cette municipalite

Adopte.

7316

Propose par l'echuvin Louis Lamy,
Appuye par l'echuvin Moise Tellier.

Et resolu que ce Conseil pour faire suite a une lettre signee par M. M. S. Guimont Directeur general du Bureau de Reconstruction Economique de la Province, en date du 19 juillet 1939, s'engage a contribuer pour 20% du montant total qui sera distribue en secours-direct aux necessitaires de cette municipalite durant le cours du mois d'août 1939, cette resolution est cependant sujette a l'approbation de la Commission Municipale de Quebec.

L'echuvin S. Lariviere se declare dissident
Adopte.

7317

Propose par l'echuvin S. Lariviere
Appuye par l'echuvin Alf. Lemay.

Et resolu que la Banque Canadienne Nationale soit prie d'avancer a cette Corporation un ou des emprunts jusqu'a concurrence du montant total de \$ 28,413.60 comme fonds de roulement pour payer exclusivement les secours-direct en argent et que pour garantie ladite banque tous les octobis a lui etre payes par les Gouvernements Fédéral et Provincial pour les dépenses faites pour les fins de secours-direct apres la date du 5 août 1939 seront remis a la Banque en paiement des sommes jusqu'a concurrence du montant plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés a signer un ou des billets jusqu'a concurrence du montant plus haut mentionné lesquels porteront intérêt a un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an, et seront faits a demande.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

7318

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Approuvé par l'échevin M. Lemay.

Et résolu que la Commission municipale de Québec, soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution N^o: 7317 du conseil de la cité de Cap-de-la-Madeline, relativement à un emprunt temporaire comme fonds de roulement pour le secours-direct à être distribué dans les limites de cette Cité durant le cours du mois d'août 1939 et ce jusqu'à concurrence du montant de \$ 28,413.60.

Adopté.

7319

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin M. Lemay.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Bureau de Reconstruction Économique de la Province la permission de transférer sur les terrains de l'Hotel de Ville les bâtisses et l'aménagement situés sur la rue du moulin des jésuites qui servaient comme bureaux et unis pour les travaux de chômage pour être utilisés comme local pour la Commission de chômage et d'endroits pour la distribution des secours-direct pour cette municipalité.

Adopté.

7320

Proposé par l'échevin M. Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turmel.

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Bureau de Reconstruction Économique de la Province, la permission d'utiliser les matériaux de construction qui sont actuellement aux endroits des travaux de chômage.

Suite 7320 pour ensuite les utiliser aux travaux qui ne sont pas encore complétés attendu que ce Conseil ne peut faire ces dits travaux en achetant tous les matériaux requis à ces fins.
Adopté.

7321

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay.
Et résolu que ce Conseil prie respectueusement le reporter du journal Le Nouvelliste de bien vouloir, en prenant connaissance des résolutions qui sont faites au Conseil de Ville, inscrire exactement le mot à mot des résolutions et non inscrire des mots qui ne reflètent que la pensée dudit reporter ou de la rédaction elle-même. Il y a déjà quelque temps que ceci se produit, mais le Conseil désire une fois pour toute que la direction et en particulier le reporter spécial d'en prendre bonne note.
Que copie de la présente soit transmise au journal pour publication.
Adopté.

7322

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turmel.
Et résolu qu'un montant de \$10.00 soit octroyé aux devantes de Jesus-Marie comme souscription à l'organisation de leur récent bazar.
Adopté.

Lecture d'une correspondance: Re-Abolition bulles: A l'étude.
Et la séance est levée.

Lidor E. Holley
Maire

J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellaine.

A une assemblée régulière de Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madellaine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, lundi le 7 août 1939 à 7-hrs. P.M. a laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidore Halley, MM. Lionel Larivière, M. Tellier, Donat Guimel, Alfred Lemay et Louis Lamy tous échevins formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7323

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Donat Guimel,

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 juillet 1939 ainsi que celui de l'ajournement, en date du 27 juillet 1939 soient adoptés tels que sus.

Adopté.

7324

Proposé par l'échevin L. Larivière
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que la présente séance soit ajournée pour jusqu'à 9^h P.M. ou plus tôt.

Adopté.

A 9^h P.M. la séance se continue.

7325

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin L. Larivière,

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 12,412.94 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Paie des loyers d'Assist. P.	78.95
Paie des loyers par chèque	38.25
La Cité du Cap	87.00

Suite 7325

Les Comptes-suite.

La Cité du Caf	\$ 9.65
Paie de secours-direct	1,000.00
Liste de Paie No. 54	137.30
Banque Canadienne Nationale	9,246.24
Paie No. 56	54.50 ✓
Paie liste No. 55	812.70 ✓
Jos. Desjardis	165.60 ✓
Reni de Cotter, Fenon & Cie	20.00 ✓
Banque Canadienne Nationale	15.00 ✓
La Cité du Caf	14.25 ✓
J. A. Labelle Maître de Poste	20.00 ✓
Carrivie 3. Rivieres Ltée	343.37
H. Brouillard	3.92 ✓
T. J. Moore & Cie	36.60 ✓
Imprimerie St. Patrice Emig	7.02 ✓
P. V. Ayotte	14.75 ✓
Belle Telephone Co'y of Canada	24.63 ✓
Paul Baucher N.P.	16.00 ✓
Shawinigan W. & P. Co'y	222.13
Bureau d'Enregistrement	2.80 ✓
J. Téléphone Madéau	8.37 ✓
Henri Rochelleau	2.95 ✓
Garage Girard Lévesque	24.70 ✓
Maj. Loranger	6.25 ✓
	<u>12,412.94.</u>

Adopté.

7326

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin Ls. Lamy.

Et résolu que le compte de la
Maison Paul Gauthier & Cie, Courtiers, en
date du 3 août 1939 au montant de \$ 988.50
soit accepté, sujet à l'approbation de la Commis-
sion municipale de Québec.

Adopté.

7327

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Lionel Lamoignon.

Et résolu que la Cie Shawinigan Water & Power Co. y soit autorisée à enlever le poteau (guide) qui se trouve en face de la bâtisse en construction Rue Rochelleau.

Adopté.

7328

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Approuvé par l'échevin D. Turmel,

Et résolu que ce conseil autorise son Honneur le Maire accompagné de deux échevins et du Greffier à aller à Québec rencontrer le Bureau de Reconstruction économique au sujet de la part contributive de la Cité Re. Secours-Direct et que M. le Député H. W. Rousseau soit prié d'accompagner ladite délégation.

Adopté.

7329

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer la convention entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de cette Cité telle que soumise par le Département du Transport et telle que lue en Conseil ce jour

Adopté.

7330

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à l'achat d'une automobile pour le Département de Police tel que prévu à la résolution du 12 juin 1939 et telle qu'acceptée par la Commission municipale de Québec en date du 27 juillet 1939.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer un chèque en conséquence.

Adopté.

7331

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Donat Lussier,
 Et résolu que ce Conseil pro-
 clame le 15 août 1939 jour de fête civique
 et invite tous les propriétaires d'établissements
 de commerce, les industries, les banques, etc.,
 à fermer leurs portes ce jour-là.

Que copie de la présente soit
 immédiatement transmise aux industriels
 et aux banques.

Adopté.

7332

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,
 Et résolu que son Honneur
 le Maire soit délégué à Ottawa les 10, 11
 et 12 août prochain pour la conférence des
 Maires relativement aux secours direct et sur-
 tout aux travaux de chômage, et que le Tré-
 sorer soit autorisé à faire le nécessaire.

Adopté.

7333

Proposé par l'échevin L. Larivière
 Approuvé par l'échevin M. Tellier,
 Et résolu que la résolution du
 Conseil de cette Cité portant le No. 7207 faite et
 passée le 3. avril 1939 soit amendée de manière
 à vendre les obligations du règlement No. 123
 au montant de \$ 28,500. pour un prix infé-
 rieur à \$ 96.50 pour les échéances de 1940 à 1945
 \$ 95.75 pour les échéances de 1946 à 1950 et à
 \$ 95.25 pour les échéances de 1951 jusqu'à con-
 currence du montant de \$ 0.35 pour chaque
 cent dollars d'obligations. Cette résolution est
 soumise à l'approbation de la Commission
 municipale de Québec.

Adopté.

7334

Proposé par l'échevin L. Lavoie
 Approuvé par l'échevin M. Tellier,
 Et résolu que la résolution du
 Conseil de cette Cité portant le No: 7208 faite et
 passée le 3-avril 1939 soit amendée de ma-
 nière à vendre les obligations du règlement
 No: 124 au montant de \$55.400. Pour un
 prix inférieur à \$96.50 pour les échéances
 de 1940 à 1945, \$95.75 pour les échéances de
 1946 à 1950 et à \$95.25 pour les échéances
 de 1951 jusqu'à concurrence du montant
 de \$0.35 pour chaque cent dollars d'obliga-
 tions. Cette résolution est sujette à l'ap-
 probation de la Commission municipale de
 Québec.

Adopté.

7335

Proposé par l'échevin L. Lavoie
 Approuvé par l'échevin M. Tellier,
 Et résolu que la résolution du
 Conseil de cette Cité portant le No: 7209 faite et passée
 le 3-avril 1939 soit amendée de manière à vendre
 les obligations du règlement No: 125 au mon-
 tant de \$24.300. Pour un prix inférieur à
 \$96.50 pour les échéances de 1940 à 1945, \$95.75
 pour les échéances de 1946 à 1950 et à \$95.25
 pour les échéances de 1951 jusqu'à concurrence du
 montant de \$0.35 par chaque cent dollars
 d'obligations. Cette résolution est sujette à
 l'approbation de la Commission municipale
 de Québec.

Adopté.

7336

Proposé par l'échevin L. Lavoie
 Approuvé par l'échevin Alf. Lemay,
 Et résolu que la Banque
 Canadienne Nationale soit autorisée à livrer
 à la Maison Paul Gauthier & Cie, Courtiers,
 par l'entremise de leur Directeur local

Suite

7336 M. Gustave Batellier une ou des obligations émises en vertu du Règlement No: 212 (123, 124 et 125) au montant de \$ 108,200.00 pour de l'argent comptant au prix de \$ 96.50 pour les échéances de 1946 à 1945 \$ 95.75 pour les échéances de 1946 à 1950 et \$ 95.25 pour les échéances de 1951, la banque est aussi autorisée de livrer ces mêmes obligations à un prix inférieur à celui mentionné plus haut et ce jusqu'à concurrence de \$ 0.35 par chaque cent dollars d'obligations. Les résolutions Nos: 7333, 7334 et 7335 concernant cette autorisation spéciale sont actuellement transmises à la Commission municipale de Québec pour approbation.

Adopté.

7337

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin D. Turmel,

Et résolu que la présente séance soit ajournée à jeudi le 10 août 1939 à 7-hrs PM. pour prendre toute décision faisant suite aux démarches qui auront été faites par la délégation à Québec du 9-août 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances.
et la séance est ensuite ajournée.

Isidore Halley
Maire
J. Repurmet,
Secrétaire.

Province de Québec

Cité du Cq. de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cq. de la Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions lundi le 21^{ème} jour du mois d'août 1939 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidors Talley M.M. les échevins René Larivière, Maurice Pélletier, Donat Turmel et Louis Ramy formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

7338

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Louis Ramy

Et résolu que ce conseil apprend avec un vif regret la mort de Madame Alfred Lemay épouse de M. l'échevin Alfred Lemay du conseil de cette cité.

Ce conseil se joint à la population de la cité pour offrir à la famille Lemay ses plus sincères sympathies dans le deuil qui vient de la frapper.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à la famille.

Adopté

7339

Proposé par l'échevin Louis Ramy
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès du Bureau de Reconstruction Economique de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 23417⁵⁰ comme suit:

Coût nourriture	17947 ⁷⁵	
✓ chauffage	3530 ⁷⁵	
✓ vêtement	1940 ⁷⁵	
✓ abri	4998 ⁷⁵	\$ 23417 ⁵⁰

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité aux après sans travail durant le cours du mois de septembre 1939 aux 487 chefs de famille et leurs 2053 dépendants ainsi qu'aux 47 per-

personnes vivant seule formant un total de 2587 nécessairement tous de cette municipalité.

Adopté

7340

Proposé par l'échevin L. Lavoie

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès du Bureau de Reconstruction Économique de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 1068.25 comme suit:

Octroi nourriture	\$ 580. ⁵⁰	
✓ chauffage	74. ⁷⁵	
✓ paiements	88. ⁵⁰	
✓ abri	<u>325.⁰⁰</u>	\$ 1068. ²⁵

pour être distribuée en assistance aux ménages au travail durant le cours du mois de septembre 1939 aux 28 chefs de famille et leurs 78 dépendants ainsi qu'aux 12 personnes vivant seule formant un total de 118 nécessairement tous de cette municipalité.

Adopté.

7341

Proposé par l'échevin L. Lavoie

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette corporation un ou des emprunts jusqu'à concurrence du montant total de \$ 2347.⁵⁰ pour payer exclusivement les pensions-directes en argent durant le cours du mois de septembre 1939 et que pour garantir ladite banque, tous les octrois à elle payés par les gouvernements fédéral et provincial pour les dépenses faites pour les fins de pensions-directes après le 1^{er} septembre seront remis à la Banque en paiement des sommes jusqu'à concurrence du montant plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence

du montant plus haut mentionné.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

7342

Proposé par l'échevin L. Lavoie
appuyé par l'échevin L. Hamy

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement prié de bien vouloir ratifier la résolution No-7341 du conseil de la cité du Cap-de-la-Madellène relativement à un emprunt temporaire comme fonds de roulement pour semer - direct à être distribué dans les limites de cette cité durant le cours du mois de septembre 1939 et ce jusqu'à concurrence du montant de \$23417.⁵⁰

Adopté.

7343

Proposé par l'échevin Ls. Hamy
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au médecin en charge de l'Unité Sanitaire du Comté de Champlain de bien vouloir prendre ou faire prendre des échantillons d'eau du fleuve St Laurent pour que des analyses soient faites aux laboratoires du Gouvernement. Après réception de ces analyses le médecin en charge est respectueusement prié d'en aviser le conseil.

Adopté

7344

Proposé par l'échevin D. Turmel
Appuyé par l'échevin M. Bellier

Et résolu que la présente séance soit ajournée à jeudi le 24/10/39 à 7 heures P.M. en signe de deuil et que toutes décisions qui n'ont pu être prises à cette séance puissent être considérées et acceptées à cette séance s'il y a lieu

Et la séance est ajournée Adopté
Peaumes
Breffier

Isidore Holley maire

Cronnée de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière du 21 août 1937 lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville le 24 août 1939 à 7 heures P.M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Osidor Talley M.M. les échevins Limal Larivière, Moïse Tellier, Donald Turmel + Louis Lamy formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

7345

Proposé par l'échevin Donald Turmel

Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7 août 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7346

Proposé par l'échevin L. Larivière

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 18575⁴³ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes.

Payé des Secours-direct	7000 ⁰⁰	✓
✓	2000 ⁰⁰	✓
✓	400 ⁰⁰	✓
Bravel + Lamy Auto	25 ⁵⁰	✓
Le percepteur du Revenu	331 ⁴⁵	✓
Payé de l'Assist Inaptes	56 ⁹⁰	✓
Payé No. 57		
✓ des secours-direct	7000 ⁻	✓
✓ No. 58 Emp Perm.	817 ⁷⁰	✓
L'Honorable Mes. Prov.	35 ⁰⁰	✓
Payé de l'Assist Inaptes	160 ⁷⁰	✓
✓ liste No. 59	130 ⁰⁰	✓
La Cité du Cap	85 ⁰⁰	
Canada Iron Works Ltd	+++	étude
Francis Hankin Hooley	116 ⁸⁸	

Imprimerie de l'Alcei entq	1.75	
Secretariat fédéral JOC	4.00	✓
Honor Beaumes	5.00	✓
Marcus J. Robameau	9.00	✓
P. J. Morn die	1.75	✓
Ch Debrandmont	15.00	✓
John Miller zhu khei	33	
Samuel Dumont	75.00	✓
Aleide Démeis	65.78	✓
Rocheleau + zhu	7.62	
Henry D. Viers	2.95	✓
Hercule Parenteau	1.15	✓
Cassie zhu khei	7.38	
Roland Rochefort	52.50	✓
Sarage Lefebvre entq.	4.60	✓
Dr Lorne Berlinguet	8.00	✓
Underwood Elliott Fisher	33.19	✓
H. Massicotte + zhu khei	28.80	✓
✓	161.95	
Shawmigan W + P Coi	372.92	
Alphonse Roy	14.52	
Paul de Secours - direct	4500.00	✓
Bell Telephone Coy of Canada	38.02	
Canadian Pacific Railway	14.04	18575 ^{H3}
	Adopté	

7347

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Lionel Lacroix

Et résolu que la démission de Monsieur
Henri Bagnon comme Président et Commissaire
de la Commission de chômage de la Cité du Cap-
de-la-Madelaine soit acceptée
Adopté

7348

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Moïse Pelletier

Et résolu que la Cie Shawmigan W + P
Coi soit autorisée à installer 2 lampes nouvelles
sur la rue St Laurent (coteau) et une autre lampe

le long de la route 19 le tout aux endroits qui seront désignés par le chef de Police.

Adopté.

7349

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que M. Arthur Beaudin soit nommé secrétaire de la Commission de chômage de cette cité et administrateur en chef de la distribution des secours-désert de cette cité avec les mêmes émoluments que son engagement antérieur comportait.

Adopté.

7350.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que M.M. Lucien St-Onge, Benoit Brasseur et Roger Labrecque soient engagés comme aides à la Commission de chômage de cette cité à raison de salaires respectifs de \$18⁰⁰, \$15⁰⁰ et \$15⁰⁰ par semaine. Ils agiront sous les ordres de M. Arthur Beaudin le proposé à l'administration du chômage de cette cité.

Que M. Henri Crobeau soit engagé pointeur en chef au salaire de \$18⁰⁰ par semaine

Adopté.

7351

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que M. Laurent Langis soit nommé et appointé enquêteur municipal par la Commission de chômage de cette cité avec les mêmes émoluments que son engagement antérieur comportait.

Adopté.

7352

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin René Larivière

Et résolu que les personnes suivantes

soient autorisés à agir comme témoins pour les personnes illettrées lorsque elles-ci devront faire leur marque.

M. Lucien Longy
M. Roger Labrecque
M. Arthur Beaudin

Adopté

7353

Avis de motion

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No 50 concernant les séances du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-quatrième jour du mois d'août 1939.

(signé) L. Larivière

Echevin de la Cité

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Isidore Stalley

Marty

Beaumont

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville le 26 août 1939 à 7h30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Stalley M.M. les échevins René Larivière, Moïse Telle, Omer Turmel et Louis Hamy formant quorum sous la présidence

du Maire au fauconil.

7354

Proposé par l'échevin L. Larivière

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 août 1939 ainsi que celui de l'ajournement en date du 24 août 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

7355

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Omar Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 539.⁷⁰ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

La cité du Cap.	31. ⁷¹	✓
Paie de l'arsenal d'aéroplanes	169. ⁸⁵	✓
Paie liste No-60.	142. ⁰⁵	✓
Shawmigan W & P Coig	165. ³⁹	
Napolein Roy	6. ⁵⁰	✓
Gustave Catellier	24. ²⁰	✓
	<u>539.⁷⁰</u>	# 539. ⁷⁰

Adopté

7356

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que Monsieur Joseph Edmond Lavanger domicilié au No-673 Notre-Dame en la cité du Cap-de-la-Madeleine soit et est par la présente résolution nommé Commissaire de la Commission de chômage de cette cité.

Adopté

7357

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que la résolution No-7354 faite et passée par le conseil de cette cité le 22 mai 1939 relativement à la submission de M. Henri

Rocheleau pour l'enlèvement des vidanges soit se.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 9 septembre 1939.

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, M.A.R.D.I., le douzième (12ième) jour du mois de septembre de l'année mil neuf cent trente-neuf, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce (9ième) neuvième jour de septembre mil neuf cent trente-neuf.

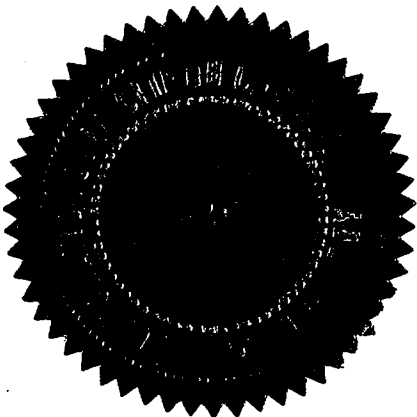


Beaumier
LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée
par Son Honneur le Maire.

pour les raisons suivantes:-

(Voir feuille annexée laquelle fait partie
du présent avis de convocation).



"	enauyage	2100.00
"	ritements	1302.10
"	abii	3765.30 = 7232.85

pour être distribué en secours-direct par cette

Rocheleau pour l'enlèvement des vidanges soit se.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 12 SEPTEMBRE, 1939.

Cette assemblée spéciale est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:-

1o.- Passer et adopter s'il y a lieu une ou des résolutions concernant l'administration du secours-direct dans les limites de la cité.

2o.- Passer et adopter une ou des résolutions concernant des travaux de chômage dans les limites de cette cité suivant l'entente signée récemment à Ottawa en demandant aux Gouvernements Fédéral et Provincial leur concours respectif.

3o.- Passer et adopter une ou des résolutions relativement à la revision du rôle d'évaluation pour l'année 1939 pour servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1940.

4o.- Prendre connaissance de la correspondances parvenues au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière à date et prendre action s'il y a lieu.

Faité et signé au Cap-de-la-Madeleine. ce neuvième jour du mois de septembre 1939.

Blauvelt
Le Greffier.

FB/

" chauffage	2186.00
" rétroviseurs	1302.10
" abri	3765.30 = \$7232.85

pour être distribué en secours-direct par cette

Rocheleau pour l'enlèvement des vidanges soit re-
cruée et annulée à toutes fins que de droit at-
tendu que plusieurs plaintes ont été portées et
trouvées plausibles. Le conseil par cette résolution
entend se prévaloir du troisième paragraphe de la
dite résolution No. 7154.

Adapté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

J. D. Hally

Maire

J. Beaumier

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée spéciale, régu-
lièrement convoquée par son Honneur le Maire, à
laquelle assemblée étaient présents son Honneur le
Maire, J. D. Hally, MM. les échevins Lionel
Lavoie, Moïse Leloir, Donat Turmel, Alfred Lemay
et Louis Lamy, formant quorum ce 12^{ème} jour
de septembre 1939, à 7^h 15^{mn} P.M. La Présidence du Maire
au fauteuil.

7358

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et
est par les présentes faite au Bureau de
Reconstruction Économique de bien vouloir accor-
der à cette municipalité un octroi au montant
de \$ 17,232.85 comme suit:

Pour nourriture \$ 9979.45

" chauffage 2186.00

" vêtements 1302.10

" abri 3765.30 = \$ 17,232.85

pour être distribué en secours-direct par cette

7358. Suite

municipalité durant le cours du mois d'octobre 1939, aux 1525 chefs de famille et leurs 2190 dépendants ainsi qu'aux 57 personnes vivant seules formant un total de 2772 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7359

Proposé par l'échevin L. Lavoie

Approuvé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne soit respectueusement priée de bien vouloir avancer à cette municipalité un ou des montants jusqu'à concurrence des montants total de \$17,232.85 représentant les secours directs à être distribués par cette municipalité durant le cours du mois de octobre 1939.

Pour garantir la dite banque des avances ainsi faites la Cite s'engage à verser à ladite banque tous les octrois qui lui sera accordés pour ledit mois d'octobre jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant de \$17,232.85.

Cette résolution est cependant sujette à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

7360

Proposé par l'échevin L. Lamy

Approuvé par l'échevin L. Jumeil

Et résolu que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 7359 du Conseil de cette Cite relativement à un emprunt temporaire pour secours directs à être distribués par cette municipalité durant le cours du mois d'octobre 1939.

Le Conseil demande aussi à la Commission municipale de bien vouloir nous faire

fournir deux copies de la lettre qui sera adressée à la Commission municipale par le Bureau de Reconstruction Economique concernant la garantie du Gouvernement de payer les secours en entier afin que nous puissions en transmettre une copie à la Banque Canadienne Nationale, pour ne pas retarder la distribution qui sera faite au début d'octobre 1939.

Adopté.

7361

Attendu que depuis la dernière semaine de juillet 1939 le Bureau de Reconstruction Economique de la Province après entente avec les autorités fédérales ont décidé de revenir au secours-direct au lieu de faire des travaux de chômage;

Attendu que l'Honorable Ministre H. Caignon le Président du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de Québec, de concert avec les autorités fédérales ont décidés que des travaux de chômage pourraient être exécutés dans les Municipalités qui ne pourraient pas fournir de matériaux nécessaires à ces dits travaux de chômage;

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeline vu sa situation financière, ne pouvant pas même contribuer pour aucun montant dans la distribution des secours-direct, comme la cité l'a démontré dans tous ses rapports à la Commission municipale de Québec, et que cette dernière, après une enquête minutieuse, a fait rapport audit Bureau de Reconstruction Economique, que la Cité du Cap-de-la-Madeline, ne pourrait pas même contribuer pour un sou dans ladite distribution de secours-direct;

Attendu que la Cité du Cap-de-la-Madeline par l'état défectueux de ses rues et l'étroitesse de la rue Notre-Dame desire faire faire les rues qui se trouve sur l'ancien parcours des autobus et qu'après étude les estimés de ces travaux de pavage s'élevaient à approximativement à

\$ 72,000.00

7361- suite

Attendu qu'ia plusieurs reprises M. le Député Rousseau a fait la demande auprès du Gouvernement Provincial pour la confection d'un nouveau réservoir à la prise d'eau et que les estimés déjà préparés par l'ingénieur du Département du Chômage s'élèvent à la somme de \$ 87,000.00.

Il est en conséquence :

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province et du Ministère du Travail à Ottawa que s'exécutent dans les limites de cette cité les travaux de pavage plus haut mentionnés ainsi que les travaux de confection d'un nouveau réservoir, comme travaux de chômage le tout au montant total de \$ 159,000.00.

Ce Conseil par cette résolution désire se servir de l'entente signée récemment à Ottawa entre l'Honorable A. Carignan et l'Honorable Rogers concernant les travaux de chômage à être exécutés dans les cités et villes qui ne peuvent fournir des matériaux nécessaires à ces fins.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à l'Honorable A. Carignan Président du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de Québec, à l'Honorable Ministre du Travail à Ottawa, et à MM. les députés H. E. Bunnelle M. P. et W. W. Rousseau M. P. P. avec prière d'appuyer de leur influence la présente résolution.

Adopté.

7362

Proposé par l'échevin Alf. Lemay

Approuvé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que ce conseil nommé par la présente résolution M. M. Delfino Turbide

Simion Laointe et Donat Rochuleau évaluateurs pour la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1939 et devant servir de base à l'imposition de la taxe générale de la cité pour l'année fiscale 1940.

Monsieur Delfus Turbide est par la présente nommé président au salaire de \$ 0.50 de l'heure et MM Laointe et Rochuleau au salaire de \$ 0.40 de l'heure.

Monsieur le Président aura le choix du secrétaire lequel sera payé \$ 0.40 de l'heure.

Adopté.

7363

Proposé par l'échevin L. Lavoie
Approuvé par l'échevin Alf. Lemay
Et résolu que la présente séance soit ajournée à jeudi le 14 septembre 1939 à 7-hrs PM sur la question des intérêts & obligations qui deviendront dus le 1er octobre 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est ajournée.

Léon Stalley
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Provinces de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A un ajournement de la séance spéciale du 12 septembre 1939, lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions, jeudi le 14 septembre 1939 à 7-hrs PM. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Pro-Maire, Lionel Lavoie et MM Moise Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay &

Louis Lamy, tous échoués formant quorum sous
la Présidence du Pro. Maire au Gaulteul.

7364

Proposé par l'échevin M^r. Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turbul

Et résolu que la Banque Canadienne
Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit
de la cité les coupons et les obligations qui de-
viendront dûs le 1^{er} octobre 1939 se répartissant
comme suit :-

Régl.	123	722.50	400.00	1,122.50
	124	1,452.50	1,700.00	3,152.50
	125	625.00	700.00	1,325.00
	144	2,415.00	—	2,415.00
	159	90.00	—	90.00
	198	320.00	1,000.00	1,320.00
	204	560.00	—	560.00
	\$ 6,185.00	3,800.00		9,985.00

Que la Banque Canadienne Nationale
conserve tous les coupons et obligations avec tous les
droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés
à signer un ou des billets jusqu'à concurrence
du montant plus haut mentionné.

Ces billets ne devaient en
aucune manière modifier restreindre ou nuire les
droits que la banque a comme porteur des dits
coupons et obligations.

Adopté.

7365

Proposé par l'échevin M^r. Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turbul

Et résolu que ce Conseil demande
respectueusement à la Commission municipale
de Québec de bien vouloir ratifier la résolution
No. 7364 relativement à l'échéance de
coupons et d'obligations devant dûs le
1^{er} Octobre 1939

Adopté.

7366

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Moïse Tellier
 Et résolu, que ce Conseil :

Considérant que des travaux de chômage concernant le pavage de rues situées sur l'ancien parcours des autobus a déjà été demandé par la résolution No. 7361, et que avant que ces travaux ne soient exécutés, des travaux urgents d'égouts s'imposent en premier lieu, du fait qu'un surplus d'eau de surface, par ces dits égouts sera absorbé.

Considérant qu'après des estimés préliminaires de ces travaux d'égout un montant de \$ 47,850.00 serait nécessaire pour l'exécution de ces travaux, comprenant environ 67% de main d'œuvre.

Demande au Bureau de Reconstruction Economique de la Province et au Ministère du Travail à Ottawa de bien vouloir spécifier les travaux d'égout plus haut mentionnés comme travaux de chômage et en conséquence fournir les matériaux nécessaires à l'exécution des dits travaux.

Que copie de cette résolution soient immédiatement transmise au Bureau de Reconstruction Economique, au Ministère du Travail à Ottawa ainsi qu'à MM les députés H. E. Brunelle M. P. et U. W. Rousseau M. P. P. avec prière d'appuyer la présente résolution.

Adopté.

7367

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que ce conseil demande au Bureau de Reconstruction Economique l'autorisation de payer, comme par le passé, l'abri des nécessiteux mensuellement, aux propriétaires suivant l'échelle annexée.

7367 - suite

1 - Personne	\$ 6.00
2 "	6.75
3 "	7.25
4 "	7.75
5 "	8.25
6 "	8.75
7 "	9.25
8 "	9.75
9 "	10.75
10 et plus.	11.50

Nous vous transmettons avec la réclamation, les reçus d'abai régulièrement signés par les propriétaires et les locataires.

Adopté.

7368

Proposé par l'échevin Alfred Lemay.

Approuvé par l'échevin Donat Turmel.

Et résolu que son Honneur le Maire un échevin et le Greffier soient délégués auprès du Bureau de la Commission municipale à Montréal pour prendre une entente au sujet des obligations des Règlements 123-124-125, lesquels deviennent dits le 1^{er} octobre 1939.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la séance est levée.

Edouard Halley
Maire.
Blairmead
Greffier.

Province de Québec

Cité du Côté-de-la-Madeline

À une assemblée régulière du conseil de la

cité du Cap-de-la-Modelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville lundi le dix-huitième jour de septembre 1939 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidore Halle, M.M. les échevins Lionel Laroque, Alphonse Devost, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

7369

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil, après avoir pris connaissance de l'offre de la Maison Paul Bonshue sise Curstels au sujet de la balance de l'émission de \$108200. laquelle est de \$85600. et après entente verbale avec les autorités de la Commission municipale de Québec, accepte l'offre de ladite Maison Paul Bonshue sise par l'achat, par option d'un montant \$85600. pour le prix et la période mentionnés à ladite lettre en date du 8 septembre 1939.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec

L'échevin L. Laroque demande le vote.
Votent contre ~~M. P.~~ L. Laroque et A. Devost
Votent pour M.M. D. Turmel, Alf Lemay + Ls. Lamy
Adopté sur division.

7370

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No-7369 du conseil municipal de cette cité relativement à l'acceptation de l'offre de la Maison Paul Bonshue sise Curstels au sujet de l'acceptation de l'option pour le prix et la période mentionnés à la lettre de ladite maison en date du 8 septembre 1939.

Adopté.

1371

Croquis par l'échevin Louis Hamy
Appuyé par l'échevin Omer Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Banque Canadienne Nationale de payer pour et à l'acquit de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la balance des obligations, non prévues par paiement dans le budget de l'année fiscale 1939, émises en vertu des règlements Nos-123, 124 et 125 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, lesquelles se chiffrent au montant de \$ 108200.

Sur ce montant de \$ 108200, des obligations pour un montant de \$ 22600. ont été vendues ou échangées par la Maison Paul Goussier & Coie Courtiers, aux prix acceptés par la Commission municipale laissant une balance non rachetée de \$ 85600.

Le conseil de la cité, en outre de donner à ladite Banque Canadienne Nationale tous les droits et privilèges qui sont attachés aux dites obligations, et un billet à demande pour le montant de \$ 85600, transporte à la Banque Canadienne Nationale la balance des obligations émises en vertu des règlements Nos. 123, 124 et 125 au montant de \$ 85600. en remplacement de celles devenant échues le 1^{er} octobre 1939 et échéant de 1940 @ 1951 et portant intérêt au taux de 4% l'an au lieu de 5% tel que payé antérieurement au 1^{er} octobre 1939.

Ce conseil autorise la Banque Canadienne Nationale à lever ces obligations, échéant de 1940 @ 1951 au montant de \$ 85600. à la Maison Paul Goussier & Coie, courtiers au prix mentionné à l'option en date du 8 septembre 1939 pour la période y mentionnée le tout tel que accepté par le conseil de cette cité en date de ce jour par sa résolution No-7369.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence

du montant total de \$85600⁰⁰ fait à demande et portant intérêt au taux de 4 1/2 % l'an.

Ce ou ces billets ne devra ni devront en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque Canadienne a comme porteur des dits obligations à racheter.

Cette résolution est cependant sujette à la l'approbation de la Commission municipale de Québec
Adopté.

7371^a

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Omar Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution no-7371 du conseil municipal de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale au montant de \$85600. pour racheter la balance de obligations émises en vertu des règlements Nos-173, 174 et 175 échéant le 1^{er} octobre 1939.

Adopté.

7372

Avis de motion

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement permettant à l'imposition d'une taxe spéciale pour couvrir les dépenses faites par la cité pour assistance publique non prévues au budget 1939"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine
ce dix-huitième jour du mois de septembre 1939.

(signé) Lionel Larivière

Échevin de la cité

7373

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que la présente séance soit ajournée
à jeudi le 21 septembre 1939 à 7 h 30 m. pour compléter
toutes choses inachevées à cette présente séance et
passer une ou des résolutions s'il y a lieu.
Adopté

Lecture de quelques correspondances
Et la séance est ensuite ajournée.

Gidaro Talley
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Commune de Trébee

Cité du Coy. de la Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière
du 18 septembre 1939 lequel ajournement fut tenu
aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel
de Ville jeudi le 21^{ème} jour de septembre 1939 à
7 heures P.M. auquel ajournement étaient présents
Son Honneur le Maire Gidaro Talley M.M les eche-
vins Lionel Larivière, Alphonse Devost, Moïse Tel-
lier, Omar Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy
formant quorum sous la présidence du Maire
au fauteuil.

1374

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Omar Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du 28 août 1939, celui
de l'assemblée spéciale du 17 septembre 1939 ainsi
que celui de l'ajournement en date du 14 sep-
tembre 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

1375

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant

total de #24067.⁰⁹ et tels que décrets ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

La cité du Cap.	41 ⁸⁵	✓
Care des secours-direct	4500.-	✓
✓ liste No-61	812. ⁷⁰	✓
✓ " " No-62	98 ⁴⁰	✓
✓ des secours-direct	5000.-	✓
Canadian accept	52. ⁷⁹	✓
La Cité du Cap.	64. ⁹⁴	✓
Care No-63	43 ⁵³	✓
Hector Richard	4 ⁰⁰	✓
Care des secours-direct	4500.-	✓
✓ No-64	812. ⁷⁰	✓
✓ liste No-65	144 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No-66	34. ⁸⁵	✓
La Cité du Cap.	60.-	✓
Banque Can. Nat	1,276. ²⁶	✓
✓ " " ✓	7,301. ¹⁵	✓
Edmond Boussoumeault	28 ¹⁵	✓
A. Bruillard	3. ⁶⁴	✓
Dawson Bros Limited	3. ⁹⁰	✓
Garage Royer & Frenie	3. ⁰⁵	✓
C. V. Ayotte	2. ⁰⁰	✓
Imprimerie St Patrice Inc	10. ²⁰	✓
René de Collet, Ferron & Coie	30.-	✓
Bureau d'enregistrement	7.-	✓
E. Drouin	1. ⁶⁰	✓
L. B. Therrien	22 ⁸	✓
M ^{rs} Les de Charette	2 ⁰⁰	✓
Gustave Cabellie	60 ⁸⁰	✓
Aleide Demers	17 ⁰⁰	✓
Henry Misquelet	1 ²⁰	✓
A. Henry Photo.	8. ⁹⁴	✓
J. P. Minin	12 ⁰⁰	✓
Ray Lorange	24 ⁵⁰	✓
J. Pepin "Suz"	1 ²⁵	✓
M ^{me} Henri Dussauet	2 ⁰⁰	✓
Genevieve Martin	37 ³	✓

Alexandre Roy	13. ⁸²	✓
D ^r J. Lamoureux	15.-	✓
✓ A. De Grandmont	6.-	✓
J. Telesphore Nadeau	5. ⁵⁷	✓
Thereseau et Fils	45. ³⁰	✓
D ^r E. Lavallée	8. ⁴⁰	✓
	<u>81.⁴⁰</u>	# 24067 ⁰⁹

Adopté.

7376

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil nomme par les présentes M.M. Amédée Bouché et Jacques Landry commissaires officiels de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

7377

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
appuyé par l'échevin Lionel Lavoie

Et résolu que la Cie Shawmegan W. et Cie soit autorisée à déplacer un poteau situé en face de la propriété située rue Ste Madeleine No-520.

Adopté.

7378

Proposé par l'échevin Louis Hamy
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que son Honneur le maire accompagné de deux échevins soient autorisés à aller rencontrer la Commission municipale à Montréal au sujet de obligations émises en vertu de règlements Nos 123, 124 et 125 échéant le 1^{er} octobre 1939.

Le Trésorier est autorisé à faire le nécessaire

Adopté.

7379

Avis de motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aucun

temps et en la maniere voulus par la loi et les ré-
glemens je proposerai et soumettrai a ce conseil
un reglement intitule "Reglement concernant les
seances du conseil de cette cite"

Fait au Cap-de-la-Madeline ce vingt-
un septembre 1939

(signé) Rimel Kasiviese
Echevin de la cite

Relecture de diverses correspondances
et la seance est levee.

Didon Halley
Maire
Dumont
Breffes

Province de Quebec

Cite du Cap-de-la-Madeline

A une assemblee reguliere du conseil
de la cite du Cap-de-la-Madeline laquelle assem-
blee fut tenue aux lieu et place ordinaires des
sessions a l'Hotel de Ville Lundi le 25 ieme jour
de septembre 1939 @ 7 hrs P.M. a laquelle assem-
blee etaient presents Son Honneur le Maire Didon
Halley MM. les echevins Rimel Kasiviese, Dms
Dumont + Alfred Remy formant quorum sous
la presidence du Maire au fauteuil.

1380

Propose par l'echevin Rimel Kasiviese

Appuye par l'echevin Dms Dumont

Et resolu que le proces verbal de la
derniere assemblee reguliere du conseil de cette
cite en date du 18 septembre 1939 ainsi que ce-
lui de l'ajournement en date du 21 septembre 1939
soient adoptes tels que lus.

Adopte

1381

Propose par l'echevin Dms Dumont

1381

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4781⁶⁸ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Cave des seigneurs-droit	4000 ⁰⁰	✓
Dr. Chas Demers M.D.	150.-	✓
Hector Richard	1. ²⁵	✓
Laurier Belle Ile	36.-	✓
Cave No-67	45. ⁸⁰	✓
Hector Richard	3. ⁷⁵	✓
La Cité du Cap.	106. ⁸⁰	✓
Garage Gerard Lévesque	23. ²⁷	✓
Shawmigan W & Coig	375. ¹⁸	✓
Belle Téléphone Coig	30. ⁶³	✓
Dr. J. Hamoureux	9. ⁰⁰	✓
	<u>4781⁶⁸</u>	

Adopté

1382

Proposé par l'échevin Donat Dumel

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la soumission de M.M. R. Luvanger & Fils enq pour de l'avoine criblée de l'Ouest No-7 au prix de \$ 1.⁵⁰ le sac de 95 lb, saccompris, soit acceptée.

Adopté

1393

Avis de motion

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et le règlement de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement autorisant le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à émettre un emprunt par obligations et remplacement de celles échéant le 1^{er} octobre 1939^e et émises en vertu de règlements Nos. 173, 174 et 175"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-cinquième jour du mois de septembre 1939

(signé) Lunel Larueise
Leveur de la Cité

Lecture de diverses correspondances
Ouverture de propositions pour charbon remis pour con-
sideration à une prochaine séance
Ouverture de proposition pour avoine
Et la séance est levée

Judith Holley
Marsi
J. Beaumier
Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

7384

Nous soussignés Delphis Turbide, Simeon
Rapin et Donat Rochelleau hommes évaluateurs de la
cité du Cap-de-la-Madeleine et Les Montplaisis dument
nommé secrétaire des évaluateurs pour la révision
du rôle d'évaluation par l'année 1940 jurons de
remplir les devoirs de notre charge respective avec
honnêteté, fidélité & justice le tout au meilleur
de notre connaissance et de notre capacité.

Ainsi Dieu nous soit en aide

Assemblé devant moi
au Cap-de-la-Madeleine
ce deuxième jour d'octobre
1939.

J. Beaumier
Breffier

Delphis Turbide
Simeon Lapointe
Donat Rochelleau
Les Montplaisis

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de
la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle as-
semblée fut tenue aux lieux et place ordinaires
des sessions à l'Hôtel-de-Ville Lundi le 2ème
jour du mois d'octobre 1939 à 7 heures P.M. à laquelle

assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidor Stalley, M.M. les échevins Lionel Lacroix, Aephase Desautels, Moïse Thériault, Omat Turmel, Alfred Lemay et Louis Hamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7385

Proposé par l'échevin Omat Turmel
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 septembre 1939 soit adopté tel qu'il est.

Adopté.

7386

Proposé par l'échevin Lionel Lacroix
appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$16531.⁶² et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés

Les comptes

Barrère & Maurice Ltee	738	✓
Cave des Secours-Direct	4000.-	✓
✓ liste No-68	812. ⁷⁰	✓
✓ " " 69	132.-	✓
Camel Vaugeron	63.-	✓
Banque Can. Nationale	10585.-	✓
✓ " " "	136. ¹⁵	✓
La Cité du Cap	20. ¹⁵	✓
Cave liste No-71	75. ⁷⁰	✓
Desautels & Cyr	24.-	✓
Hector Richard	7. ⁷⁵	✓
Cave liste No-70	46. ⁸⁵	✓
D ^r J.E. Lavallee Md.	39. ⁵⁰	✓
Bureau d'Intég	16. ⁰⁰	✓
La Cie d'Huile Penn-Mass	9. ⁹⁰	✓
Shawinigan W & P. Coy	162. ³⁵	✓
Augustine Boisvert	17. ⁸⁹	✓
Edm Boissimneault	37. ⁰⁵	✓
J. Paquin	2. ⁸⁰	

La Cie des Produits San de Mil.	11 ²⁵	✓
H Massicotte & Fils Ltee	249 ²⁰	
H Les Ges de Charette	10 ⁰⁰	✓
Demande Buisson	35 ⁰⁰	✓
Mag. Lorange	35 ⁵⁰	
	<u> </u>	#16,531. ⁶²
	<u> </u>	Adopté

1387

Propose par l'échevin Lionel Larivière
Appuyé par l'échevin Moïse Tellei

Et résolu que la soumission de M. Aug. Robichaud pour du charbon Buckwheat Galley No-1 au prix de \$10⁹⁰ la tonne soit acceptée pour la quantité approximative de 20 tonnes aux conditions de la demande de soumissions.

Adopté

1388.

Propose par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que la soumission de M. Arthur Duret pour du charbon Buckwheat American No-1 au prix de \$10⁵⁰ la tonne pour la quantité approximative de 20 tonnes soit acceptée aux conditions de la demande de soumissions.

Adopté

1389

Propose par l'échevin Moïse Tellei
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la soumission de M. Aug Robichaud pour du charbon Steve et Chesnut pour le dépôtement de l'aqueduc au prix de \$12³⁰ la tonne soit acceptée aux conditions de la demande de soumissions.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Isidore Stalley
Maire

J. Beaumes
Greffe

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire la quelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hotel-de-Ville, mardi le 10^{ème} jour du mois d'octobre 1939, à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Théodore Halley, MM les échevins, Lionel Lavoie, Alphonse D'Amour, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7390

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement No. 213 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine intitulé "Règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre des obligations au montant de \$85,600.00 en remplacement de celles devenues dues le 1^{er} octobre 1939 et faire certains conventions avec les créanciers de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine le tout en conformité de la loi 24 Georges V Chapitre 36" soit adopté en première lecture.

Adopté.

7391

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement No. 213 du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine intitulé "Règlement autorisant le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à émettre des obligations au montant de \$85,600.00 en remplacement de celles devenues dues le 1^{er} octobre 1939 et faire certains conventions avec les créanciers de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 7 Octobre 1939

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue au lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **Mardi**, le **dixième** (**10 ième**) jour du mois de **Octobre** de l'année mil neuf cent trente-**neuf**, à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **septième** jour de **Octobre** mil neuf cent trente-**neuf**.

LE GREFFIER.

Cette assemblée est convoquée
par **Son Honneur le Maire**

- pour les raisons suivantes:-
- 1o Faire suite à l'avis de motion re: Obligations 4½% en remplacement de l'échéance des règlements 123, 124, 125.
 - 2o Faire suite à l'avis de motion re: Règlement des séances du Conseil.
 - 3o Prendre connaissance de la correspondance transmise au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière et adopter des résolutions s'il y a lieu.
 - 4o Passer et adopter une ou des résolutions concernant les obligations à être imprimées re: emprunt de \$ 108,200.00 à 4½% - Echéance 1944.

assemblée était présente Son Honneur le Maire Théodore Hébert, MM. Lionel Larivière, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy, tous échevins, formant quorum sous la Présidence du ^{Pro} Maire au fauteuil M. l'échevin L. Larivière

Madeline, le tout en conformité de la loi
24 Georges V Chapitre 36"
soit adopté en deuxième et dernière lecture.
Adopté

7392

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
approuvé par l'échevin Alfred Lemay
Et résolu que ce Conseil autorise
le Trésorier de la Cité à protéger les in-
térêts de la Cité relativement à des ventes
par le shérif qui doivent être faites à la
faute de l'Église Ste. Madeleine le 17 octobre
courant. Il est en conséquence autorisé
à enchérir pour les montants représentant
les frais et les taxes dues et exigibles à
la date des dites ventes.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée.

Lidoro Stalley
Maire
J. Beaumier,
Suffir.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de
cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieux
et places ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville
le jeudi le 23 octobre 1939 à 7-hrs P.M. laquelle
assemblée étaient présents son Honneur le
Maire Lidoro Stalley, M.M. Lionel Lavoie,
Maire Félix, Donat Fournel, Alfred Lemay
et Louis Lamy, tous échevins, formant
quorum sous la Présidence du ^{Pro} Maire
au fauteuil M. l'échevin L. Lavoie

7393

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay,

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite au près du Bureau de Reconstruction Économique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$17,556.15 comme suit :-

Pour nourriture	\$ 10,096.30
" chauffage	2,238.10
" vêtements	1,341.30
" abri	3,880.45
	<u>\$17,556.15</u>

Pour être distribué en secours directs par cette municipalité durant le cours du mois de novembre 1939 aux 536 chefs de famille et leurs 2260 dépendants ainsi qu'aux 64 personnes vivant seule formant un total de 2860 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7394

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu qu'à la suite de la délégation à Montréal, au sujet de l'échéance du 1er octobre 1939, et sur la suggestion de la Commission municipale de Québec, La Maison Paul Gauthier & Cie, courtiers de Montréal, a été choisie pour faire l'échange des obligations moyennant un bonus de 1% de capital de \$101,750.00.

Adopté.

7395

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Corporation de cette cité les coupons qui deviendront dus le 1er novembre prochain les échéances se répartissant comme suit:

	Intérêts.
Règlement No. 54	3,212.50
120	324.00
	<u>\$3,536.50</u>

Que la Banque conserve tous les coupons avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet fait à demande portant intérêt au taux de 4 1/2 % l'an pour le montant total plus haut mentionné.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

7396

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay
Et résolu que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 7395 du Conseil municipale de cette cité relativement à l'emprunt temporaire pour payer les coupons d'obligations sur les règlements Nos. 54 et 120 lesquels coupons sont payables le 1er novembre 1939.

Adopté.

7397

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin D. Turmel
Et résolu que la Banque Canadienne Nationale de cette cité soit priée d'avancer à cette cité un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$17,556.15 pour payer les secours directs en argent durant le cours du mois de novembre 1939.

Cette résolution est sujette à l'acceptation de la Commission Municipale de Québec.

Adopté.

7398

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que la Commission Municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir ratifier la résolution No. 7397 du Conseil municipal de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale au montant total de \$ 17.556.15 pour payer les secours. dûs à être distribués durant le cours du mois de novembre 1939.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Leidaro Halley
Maire.
J. Beaumier
Suffir.

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hotel de Ville, lundi le 30 octobre 1939, à 7-hrs. P.M. à laquelle assemblée étaient présents M.M. Lionel Lavoie, M. J. Tellier, Alfred Lemay, Donat Turmel et Louis Lamy, tous échevins formant quorum sous la Présidence du Pro. Maire au fauteuil M. Lionel Lavoie.

7399

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les membres de ce Conseil ont appris avec regret la mort de Monsieur Urbain Normandin, Chef de

te

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE
LA CITE DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 27 Octobre 1939

A son honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
DU CONSEIL

A V I S



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, **Lundi**, le **trentième** jour du mois de **Octobre** de l'année mil neuf cent trente **neuf**, à sept heures de l'après-midi.



Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce **vingt-septième** jour de **Octobre** mil neuf cent trente **neuf**

Cette assemblée est convoquée
par **Son Honneur Le Maire**

pour les raisons suivantes:-

J. E. Riou
ASST. LE GREFFIER.

Voir l'énumération des raisons sur feuille annexée, laquelle feuille fait partie du présent avis de convocation.

CA
PROVINC
MUNI
LA
CAP-DE-
SEAN
DU

- 1o Faire la lecture de tous les procès-verbaux des assemblées régulières et spéciales depuis la dernière adoption des procès-verbaux antérieurs au 2 octobre 1939.
- 2o Prendre connaissance de tous les comptes produits au bureau du conseil depuis la dernière séance régulière du 2 octobre 1939 et les adopter par résolution s'il y a lieu.
- 3o Passer et adopter des résolutions relativement à l'administration du chômage de cette cité.
- 4o Prendre connaissance de toutes la correspondance produite au bureau du conseil depuis le 2 octobre 1939 et passer et adopter des résolutions s'il y a lieu.
- ✓ 5o Passer et adopter des résolutions relativement à l'échéance de coupons du 1er novembre 1939.
- ✓ 6o Passer et adopter des résolutions relativement à une demande d'emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour ce qui concerne le secours direct de novembre 1939.

J. Dion
Asst. greffier.

departement de Police et des incendies de cette
cité et offrent à la famille Normandin
leurs plus sincères condoléances.

Adopté.

7400

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Alfred Lemay
Et résolu que la présente séance
soit ajournée à Mardi le 31 octobre 1939, à
7-hrs. P.M. en signe de deuil causé par la
mort de notre Chef de Police Monsieur
Arise Normandin.

Adopté.

Lecture d'une correspondance
et la séance est ajournée.

Isidore Talley
Maire
Théaumes
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de l'assemblée spéciale
du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine du
30 octobre 1939, lequel ajournement fut tenu aux
lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-
ville Mardi le 31^{ème} jour d'octobre 1939 @ 7hrs
P.M. auquel ajournement étaient présents Son
Honneur le Maire Isidore Talley M.M. les échevins
Léonel Larivière, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred
Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la
présidence du Maire au fauteuil.

7401

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Louis Lamy
Et résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du 2 octobre 1939,

celui de la séance spéciale du 10 octobre 1939 ainsi que celui de la séance régulière du 23 octobre 1939 sont adoptés tels que lus.

Adopté.

7402

Proposé par l'échevin Lemel Larivière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que les comptes au montant total de \$ 18691⁸⁰ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:-

Les comptes

Dube Leblond Inc	5 ⁰⁰	✓
Laguery et Desrochers	1 ⁰⁰	✓
Carte No-72	46 ¹⁵	✓
✓ des Services-direct	3500.-	✓
L.B. Beauchien Ltee	20.-	✓
Carte No-73	817. ⁷⁰	✓
✓ 74	132.-	✓
Rene Thelense Inc	1.-	✓
Dube Leblond Inc	1.-	✓
Achille Sanscartier	1.-	✓
Levin Martel	1.-	✓
Albi Champagne	10.-	✓
Guy Guibault	10.-	✓
Liste de Carte No-75	46 ¹⁵	✓
Canadian Acceptance	52. ⁷⁹	✓
La Cité du Cop	61 ⁶⁰	✓
Carte des Services-direct	3500.✓	✓
Carte No-77	46 ¹⁵	✓
✓ des Services-direct	3500.-	✓
✓ No-78 ^{hors} seurs	2500. ⁷⁰	✓
✓ 79	812. ⁷⁰	✓
✓ 80	132. ⁷⁰	✓
La Cité du Cop	43. ³⁵	✓
Dr. J. B. Dorval	51. ⁶⁵	✓
Abonillard	18.-	✓
Garage Roy & Frère	24 ⁷³	✓
J. Ble Orange	10. ⁹²	✓
Francis Hankin Stey	140. ²⁰	✓
✓	11 ⁸⁰	✓
✓	33.-	✓

La Revue municipale	10.- ✓
Thomas Curis	1.55 ✓
Aleide Demers	13.- ✓
J. M. Bourgeois MD	11.- ✓
R. Loranger & Fils Ensq	18.20 ✓
" "	15.50 ✓
J. Ledoux Sellier	3.50 ✓
Rene de Cotret, Zerron Bois	20.- ✓
Tresorer de la Province	26.48 ✓
Nap. Loranger	26.81 ✓
H. Massicotte & Fils Ltee	152.54 ✓
Tresorer de la Province	1614.84 ✓
Liste de Paie No-76	144.00 ✓
A. Heroux	3.70 ✓
Dr. Aug Panneton	11.00 ✓
Aug Robichaud	194.12 ✓
Bell Telephone Co of Canada	30.21 ✓
Imprimerie St Patrice	75.70 ✓
Shawmigan W & F. Coij	162.25 ✓
" "	26.87 ✓
" "	358.75 ✓
" "	35.42 ✓
Napoleon Loranger	28.65 ✓
Alphonse Roy	15.55 ✓
L. Avenir	6.75 ✓
La Cie J.B. Holland & Fils	21.12 ✓
Liste de Paie No-81	79.20 ✓
✓ " ✓ 82	64.80 ✓

\$ 18691.80

Adopté

7403

Propose par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Est résolu que la Commission municipale de Québec soit priée de bien vouloir autoriser et consent de vendre de gré à gré à Monsieur Camille De Grandmont \$3600. d'obligations portant intérêt à 4% et émises en vertu du règlement No-213 à un prix que ne sera pas inférieur à \$96³⁰

et ce afin d'acquiescer le prix d'achat de terrains acquis de M. De Grandmont pour l'agrandissement de l'aéroport de cette cité.

Adopté.

1404

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la soumission de Monsieur Joseph Dubois pour deux lots de terre connus et désignés comme étant les lots de subdivision No 25 & 26 du cadastre officiel du lot primitif No 388 pour le Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de \$140 pour les deux lots, soit acceptée.

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer tous les contrats et documents relativement à cette vente de lots

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Isidor Halley
Maire
J. Beaumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville le lundi le 6ème jour de novembre 1939 à 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidor Halley M.M. les échevins Lionel Larivière, Moïse Telle, Alfred Lemay, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, soussigné, Laurier Belle Isle jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Laurier Belle Isle

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
quatrième jour du mois
de novembre 1939.

J. Beaumes
Le Greffier.

Je soussigné Laurier Belle-Isle, jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Georges VI, ses hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Laurier Belle Isle

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine ce
quatrième jour du mois
de novembre 1939.

J. Beaumes
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Rosaire Normandin jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté, fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Rosaire Normandin

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
quatrième jour du mois
de novembre 1939.

J. Beaumes
Le Greffier.

Je soussigné, Rosaire Normandin jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Georges VI, ses hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Rosaire Normandin

Assementé devant moi au Cap-de-la-Madeleine
ce quatrième jour du mois de novembre 1939.

J. Beaumes
Le Greffier

7407

Propose par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée spéciale du conseil de cette cité en date du 30 octobre 1939 ainsi que celui de l'ajournement en date du 31 octobre 1939 soient adoptés tels que lus.
Adopté

7408

Propose par l'échevin Lionel Larivière
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$8567⁵⁰ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Henry Mireaux	1 ⁰⁰	✓
Bureau d'Enseig.	10 ⁷⁰	✓
Dr Aug Lavalée MD.	49 ⁵⁰	✓
T. J. Morn & Co	60 ³⁰	✓
Dr Joseph Lamoureux	14 ⁰⁰	✓
Aug Robichaud	171 ⁹⁰	✓
C. A. Serin Engr.	2 ⁰⁰	✓
Underwood Elliott & Ashe	30 ⁰⁰	✓
A. Brumellard	3 ⁸³	✓
Canadian Pacific Railway	566 ⁷⁵	✓
Imprimerie St Patrice	30 ⁵¹	✓
Garage Fuy & D'Arcy	5 ¹⁶	✓
Care de Secours direct	3500 ⁻	✓
Dr Chas Démes	100 ⁻	✓
Care Loyers Secours	394 ⁷⁵	✓
Liste de Parc No-83	10 ⁵⁵	✓
La cité au Cap (P-Cash)	27 ⁰⁰	✓
Care de Secours direct	3500 ⁻	✓
✓ No-84	64 ⁵⁰	✓
Union musicale	15 ⁰⁰	✓
Gushter Rochefort	4 ⁷⁵	✓
Pharmacie Perreault	26 ⁵⁰	✓
Lib actim Can Franc	5 ⁰⁰	✓

8567⁵⁰

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Sidore Talley
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, lundi le 20. novembre 1939 à 7-hes. P.M. à laquelle assemblée étaient présents son Honneur Le Maire Sidore Talley MM les échevins Lionel Lavoie, Moïse Tellier, Alphonse Devost, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7409

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turmel
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 novembre 1939, soit adopté tel que lu.

Adopté.

7410

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turmel
Et résolu que les comptes au montant total de \$19,444.68, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes.

Paiement des secours direct	\$4.000.00
Paiement No. 85	748.70 ✓
Paiement No. 86	212.75 ✓

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Léonidas Lemay, jure que je remplirai les devoirs de mon office de constable municipal avec honnêteté fidélité et justice.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Léonidas Lemay

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
vingtième jour de novembre
1939

J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Léonidas Lemay jure que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté le ROI Georges VI ses hoirs et successeurs selon la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Léonidas Lemay

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
vingtième jour de novembre
1939.

J. Beaumier
Greffier.

La municipalité scolaire	46.60	✓
Canadian Acceptance	52.79	✓
Liste de paie No. 87	34.95	✓
Paie des secours direct	3,500.00	✓
Dept. des Affaires municipales	100.00	✓
Paie No. 88	34.88	✓
Paie des secours direct	4,000.00	✓
Banque Can. Nationale	4,780.54	
" " "	1,039.12	
B. Loranger & Fils	17.50	✓
Adelard Titcault M.D.	2.00	✓
Rev. Aulius Brunelle	125.00	✓
La Maison J. D. Gamau	379.16	✓
" " "	20.00	✓
Thomas Viviers	8.00	✓
Reni de Cathé Ferron & Cie	20.00	✓
Délicie Auto Accessoires	17.13	✓
Francis Hankin & Co'y	8.90	✓
T. A. Gilbert	8.00	✓
Jos. Gauvin & Fils	17.21	✓
La cité du Cap. de-la-Mad.	48.53	✓
J. A. Labelle	30.00	✓
Majolin Loranger	14.00	✓
P. A. Gouin Enrg.	6.83	✓
B. V. Nyotte	5.00	✓
Pharmacie Normand	1.25	✓
Dr Paul Godin	5.00	✓
Alcide Demers	3.00	✓
Service Martin Service	14.12	✓
La Cie d' Huile Penn-Mass	9.53	✓
Delphis Tubide & Al	58.40	✓
E. G. Girard Livresque	8.40	✓
F. Ledoux Sellier	.50	✓
Alphonse Roy	17.14	✓
Jules Roy & G. & F.	39.75	✓
Ville du Cap. Reg. 212	10.00	✓
	<u>19,444.68</u>	

Adopté.

7411

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 Approuvé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que la résolution No. 7390
 faite et passée par le conseil de cette cité à une si-
 stance spéciale dudit conseil le mardi 10 octobre
 1939, soit amendée en y remplaçant les chiffres
 "213" dans la deuxième ligne de ladite résolution
 par les chiffres "214"

Adopté

7412

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 Approuvé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que la résolution No. 7391
 faite et passée par le conseil de cette cité à une
 séance spéciale dudit conseil le mardi 10 octobre
 1939 soit amendée en y remplaçant les chiffres
 "213" dans la première ligne de la dite résolution
 par les chiffres "214"

7413

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 Approuvé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que demande soit faite et es-
 sayée par les présentes fait au plus du Bureau de Recon-
 struction Économique de bien vouloir accorder à cette
 municipalité un octroi au montant de \$ 20,977.10
 comme suit:

Pour nourriture	\$12,824.30
" chauffage	2,932.60
" vêtements	1,810.15
" abri	3,410.05
	\$20,977.10

pour être distribuée en secours direct par cette muni-
 cipalité durant le cours du mois de décembre 1939
 aux 516 chefs de famille et leurs 2131 dépendants
 ainsi qu'aux 56 personnes vivant seule for-
 mant un total de 2703 résidents tous de
 cette municipalité.

Adopté.

7414

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de cette cité d'avancer à cette Corporation un ou des emprunts jusqu'à concurrence du montant total de \$20,977.10 sur billets à demande, portant intérêt au taux de 4% l'an; ces dites sommes devant servir exclusivement à la distribution des secours-directs durant le cours du mois de décembre 1939.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission Municipale.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme plus haut mentionnée

Adopté.

7415

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No. 7414 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire au montant de \$20,977.10 pour venir en aide aux nécessiteux de cette municipalité durant le cours du mois de décembre 1939.

Adopté.

7416

Proposé par l'échevin Donat Fournel
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à verser à Monsieur H. Brousseau chef suppléant la différence de salaire d'assistant à celui de chef, soit un salaire de \$32.00 par semaine, rétroactif du 9 octobre 1939 à ce jour et que le salaire de \$32.00 par semaine lui soit payé à l'avenir, jusqu'à avis contraire

Adopté.

7417

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que ce conseil demande à
 la Cie International Foils Ltd. de bien vouloir
 faire parvenir au bureau du conseil, dans le
 plus bref délai, une liste complète des employés
 de l'usine en y insérant aussi leur domi-
 cile antérieur à l'érection de la dite
 usine

Adopté.

7418

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 Approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que la présente séance
 soit ajournée à vendredi le 24 novembre
 1939 à 7-hrs PM sur les questions de chôma-
 ge et pour prendre une décision sur toutes
 correspondances mise à l'étude ce jour.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est ajournée.

Isidore Halley
 Maire
 J. Deurmes
 Secrétaire

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeline.

A un ajournement de la séance régu-
 lière du 20 novembre 1939, lequel ajournement fut
 tenu aux lieux et places ordinaires des sessions,
 vendredi le 24 novembre 1939 à 7-hrs PM.
 auquel étaient présents son Honneur le Maire
 Isidore Halley, M.M. Lionel Lavoie, Alphonse
 Devost, Maire Tellier, Donat Turmel, Alfred
 Lemay et Louis Lamy, tous échevins, formant

qu'on sous la Présidence du Maire
au fauteuil

7419

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne
Nationale soit priée de bien vouloir payer pour
et à l'acquit de la Cité les coupons d'obligations
qui deviendront dues le 1^{er} décembre 1939
comme suit :

Règlement No. 100	1.437.50
" 163	402.00
" 186	715.50
	\$2.555.00

Le Maire et le Trésorier sont autorisés
à signer un ou des billets à demande jusqu'à
concurrence du montant total plus haut men-
tionné. Ce ou ces billets ne devra ou devront
en aucune manière modifier restreindre ou
nouer les droits que la Banque a comme
porteur des dits coupons.

Cette résolution est sujette à l'ap-
probation de la Commission municipale
de Québec.

Adopté

7420

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Commission mu-
nicipale de Québec, soit respectueusement priée
de bien vouloir autoriser la Cité à emprunter
temporairement de la Banque Canadienne
Nationale les argentés nécessaires pour sur-
couvrir l'échéance de coupons du 1^{er} décembre
1939 au montant de \$2.555.00

Adopté

7421

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Approuvé par l'échevin Maise Tellier

Et résolu que la Cité Shawinigan

Water + Power soit autorisée à déplacer les poteaux situés aux endroits suivants:

Rue Pierre Boucher chez L. Héroux
 " St-Henri No. 79 chez E. Larocque
 " Laupin No. 209 chez G. Catellier

Adopté

7422

Avis de motion

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine donne avis de motion, qu'au temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé: "Règlement pourvoirant à l'imposition d'une taxe spéciale pour couvrir les dépenses faites par la Cité pour Assistance Publique non prévues au budget 1939"

Fait et signé au Cap-de-la-Madelaine ce vingt-quatrième jour du mois de novembre 1939.

Lionel Lavoie
 Echevin de la Cité

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée

Isidore Stalley
 Maire
 Théodore
 Guffier

Croisnee de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le vingt-septième jour du mois de novembre

1939 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidor Talley M.M. les échevins Lionel Lavoie, Alphonse Devost, Donat Turmel Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7423

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 novembre 1939 ainsi que celui de l'ajournement en date du 24 novembre 1939 soient adoptés tels que lus.

Adopté

7424

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$4804.00 et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Paie No. 89	760.70	✓
Paie No. 90	240.00	✓
Paie No. 91	35.12	✓
Paie des loyers de secours	3,000.00	✓
Léo Montplaisir	15.20	✓
Henri Béliveau	9.22	✓
Dilisle Auto Accessoires	3.40	✓
Imprimerie St. Patrice Eng.	6.48	✓
Bell Telephone Co'y.	25.01	✓
Shawinigan Water & Power	167.97	
" " "	358.75	
" " "	26.56	✓
E. Fournier	2.00	✓
M. J. Roy	18.70	✓
J. B. Deschamps	135.00	✓
	<u>4804.00</u>	!!

Adopté.

7425

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 Approuvé par l'échevin Louis Lamy
 Et résolu que M. Henri Brousseau
 actuellement chef suppléant, soit par la présente
 nommé Chef de Police et chef de la Brigade
 de feu pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

7426

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 Approuvé par l'échevin Alfred Lemay
 Et résolu qu'une députation composée
 de son Honneur le Maire et de deux échevins
 soit priée de se rendre à Québec pour discuter
 la possibilité de faire des travaux de chô-
 mage, et pour toute chose concernant l'ad-
 ministration du chômage dans cette Cité,
 et que le Trésorier soit autorisé de faire le
 nécessaire.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Leone Larocque
Maire
 J. B. Lamy
Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la
 Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée
 fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions
 à l'Hôtel-de-Ville le lundi le quatrième jour
 de décembre 1939 à 7 heures P.M. à laquelle as-
 semblée étaient présents M.M. les échevins Lemel La-
 rivière, Alphonse Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel
 Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum

sous la présidence du Pro-Maire M. l'échevin Lionel
Pariviere au fauteuil.

7477

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière
assemblée régulière du conseil de cette cité en date
du 27 novembre 1939, soit adopté tel que lu.

Adopté

7478

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant
total de \$ 13011¹³ et tels que décrits ci-après soient
acceptés et payés :

Les comptes.

Cave des secours-direct	4000 ⁰⁰ ✓
✓ ✓ Loyers ✓ ✓	574 ⁷⁵ ✓
✓ No. 9 ✓	34 ⁹⁵ ✓
Banque Can. Nationale	15 ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap.	53 ³⁷ ✓
Cave des secours-direct	4000 ⁻ ✓
Banque Can Nationale	3157 ⁷⁵ ✓
✓ ✓ ✓	961 ⁶⁹ ✓
Garage Rays & Frère	940 ✓
A. Brunillard	441 ✓
La Cie d'huile Penn. Mass	732 ✓
Eugène Boisvert	878 ✓
J. L. Rousseau	271 ⁶ ✓
Adelard Tétreault	200 ✓
Laurent Barceau	550 ✓
Bureau d'Enregistrement	840 ✓
J. Jacques Pagnon M.D.	800 ✓
J. Téléphore Nadeau	4547 ✓
Ed. Boissonneau	1070 ✓
Joseph Hardy	3150 ✓
Les Monoplaiss	1520 ✓
Max Lorange	383 ✓
R. Lorange & Frère Enq.	1695 ✓
Trésorier de la Province	10 ✓
Adopté	13011 ¹³ ✓

7429

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un vœu au montant de \$ 18676⁶⁰ comme suit

Commissaire	\$ 10809 ¹⁵	
✓ chauffage	2485 ³⁵	
✓ vêtements	1507 ¹⁰	
✓ abri	<u>3880⁰⁰</u>	\$ 18676 ⁶⁰

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de janvier 1940 aux 534 chefs de famille et leurs 2235 dépendants ainsi qu'aux 54 personnes vivant seule formant un total de 7823 nécessiteux tous de cette municipalité

Adopté

7430

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette municipalité un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$ 18676⁶⁰ pour payer exclusivement les secours-direct en argent durant le cours du mois de janvier 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné. Ce ou ces billets devant porter intérêt au taux de 4 1/2% l'an et être faits à demande.

Adopté

7431

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale l'autorisation d'emprunter temporairement de la

Banque Canadienne Nationale un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$ 18676⁶⁰ pour secourir les familles nécessiteuses de cette municipalité durant le cours du mois de janvier 1940.
Adopté.

7432

Proposé par l'échevin Aep. Devost
Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que ce conseil offre de payer à Monsieur Pierre Lovanger le montant des taxes municipales que représente le terrain situé à proximité de l'Hôtel-de-Ville comme terrain de jeux pour la période du 1^{er} nov 1939 au 1^{er} novembre 1940.

Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour le montant représenté par ce morceau de terrain d'après le rôle d'évaluation en vigueur.

Adopté

7433

Proposé par l'échevin Aep Devost
Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que ce conseil en considération des avantages mentionnés à la résolution No-7432 exige de Monsieur François Marchand un écrit par lequel il devra s'engager à ne pas charger plus que 5 sous par admission et prendre la responsabilité des accidents qui pourront survenir sur la patinoire.

Adopté

7434

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemaire

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette cité une somme de \$ 678.⁹⁵ dépenses déjà faites pour secourir durant le mois de juillet 1939.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant ci-haut mentionné devant porter intérêt au taux de 4 1/2% l'an

Adopté.

7435

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No 7434 du conseil de cette relativement aux dépenses faites en juillet 1939 pour secours aux nécessiteux ce montant de \$ 678.⁹⁵ ayant été pris à même les taxes de l'année fiscale courante.

Adopté

7436

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que la Cie Shawinigan Water Power soit autorisée à placer 4 lampes sur le poteau entre le Pont du Canadian Pacific et le Rang du Cordon connu sous le nom de Cordon de Young.

Adopté.

7437

Proposé par l'échevin Donat Dumel
 appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que M. Chs Ed Pazumi soit nommé Sous-Chef de Police et de la brigade de Deux au même salaire que M. Henri Brousseau avait avant la nomination de ce dernier comme chef de Police.

Adopté

7438

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que les échelles de distribution suivantes soient soumises au Bureau de Reconstruction économique par approbation

Echelle des Aides sans travail

Nombre	N	R	V	Total	Akti
1	270	—	15	285	600
2	350	150	30	530	750
3	460	150	45	655	800

	N	C	V	Total	Abti
4	5 ⁷⁵	1 ⁵⁰	.60	7.85	8.50
5	6 ⁵⁰	1 ⁵⁰	.75	8.75	9.00
6	7 ³⁰	1 ⁵⁰	.90	9.70	9.50
7	7 ⁷⁵	1 ⁵⁰	1.05	10.30	10.00
8	8 ¹⁵	1 ⁵⁰	1.20	10.85	10.50
9	8 ⁶⁵	1 ⁵⁰	1.35	11.45	11.00
10	9 ⁰⁰	1 ⁵⁰	1.50	12.00	11.50
11++	9 ⁵⁵	1 ⁵⁰	1.65	12.70	11.50

Échelle des Inaptes au Travail

	N	C	V	Total	Abti.
1	1 ⁹⁵	---	.15	2.10	6.00
2	2 ³⁵	1 ⁵⁰	.30	4.15	7.50
3	3 ²⁰	1 ⁵⁰	.45	5.15	8.00
4	4 ¹⁵	1 ⁵⁰	.60	6.25	8.50
5	4 ⁷⁵	1 ⁵⁰	.75	7.00	9.00
6	5 ³⁵	1 ⁵⁰	.90	7.75	9.50
7	5 ⁷⁰	1 ⁵⁰	1.05	8.25	10.00
8	5 ⁹⁵	1 ⁵⁰	1.20	8.65	10.50
9	6 ²⁰	1 ⁵⁰	1.35	9.05	11.00
10	6 ⁴⁵	1 ⁵⁰	1.50	9.45	11.50
11++	6 ⁷⁰	1 ⁵⁰	1.65	9.85	11.50

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

André Talley
Maire
Jeanne
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil
de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle as-
semblée fut tenue aux lieu et place ordinaires
des sessions à l'Hotel de Ville le 18 décem-
bre 1939 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée

étaient présents Son Honneur le maire Isidor Stalley
 M.M. les échevins Lionel Kasiewicz, Aeg Devost, M.
 Keller, D. Purnel, Alfred Lemay et Louis Remy
 formant quorum sous la présidence du maire
 au fauteuil.

7439

Proposé par l'échevin Donald Purnel
 appuyé par l'échevin Louis Remy

Et résolu que le procès-verbal de
 la dernière assemblée régulière du conseil de
 cette cité en date du 4 décembre 1939 soit adopté
 tel que lu.

Adopté.

7440

Proposé par l'échevin Lionel Kasiewicz
 appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au-
 montant total de \$19,171²¹ et tels que décrits
 ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

La Maison Paul Bourque sbré	1017 ⁰⁰	✓
Chèque No-93	761 ⁷⁰	✓
✓ 94	240 ⁰⁰	✓
✓ 95	33 ⁷⁰	✓
Chèque des secours-direct	3500.	✓
✓	3600.	✓
✓	3500.	✓
✓	3800.	✓
P. Hon. Trésorier de la Province	47 ⁸⁰	✓
La cité du Cap.	54 ²⁵	✓
Chèque No-96	84 ⁹⁰	✓
✓ 97	762 ⁷⁰	✓
✓ 98	240 ⁰⁰	✓
Canada Son Dandres	683 ³⁹	✓
✓	50 ⁴⁴	
✓	48 ⁵⁹	
✓	226 ⁹⁵	
Dr. J.M. Bourgeois	52 ⁷⁵	✓
Maisie J.D. Simeau	20 ⁰⁰	✓

Dr. E. Lavalée	26 ⁰⁰ ✓
✓	34 ⁷⁵ ✓
✓	23 ²⁵ ✓
J. R. Zorini Lté	4 ⁷⁵ ✓
Shawmigan W. St. Cui	11 ⁶⁸ ✓
Imprimerie St. Patrice	17 ⁹⁶ ✓
North Carbon Paper	17 ⁶⁰ ✓
T. J. Moss Lté	25 ⁹⁰ ✓
M. Massicotte & Fries Lté	100 ²⁴
	13 ⁸⁷ ✓
Pop. Loranger	3 ⁵⁰ ✓
Lac de l'huile Jean. Mass.	7 ⁷⁰ ✓
Alphonse Roy	9 ⁰³ ✓
A. Bonneau	2 ⁵⁰ ✓
Les Monoplaies	27 ⁶⁰ ✓
Delisle auto Accessoire	11 ³⁵ ✓
J. Osameau	20 ⁰⁰ ✓
Canada accident (St. Chamelle)	28 ⁵⁰ ✓
J. Veillet.	4 ⁰⁰ ✓
	<hr/> 19121 ²¹

Adopté.

7441

Propose par l'échevin Limel Larivière
 appuyé par l'échevin Donat Turmel

Que le compte de M. Ch. De Grandmont
 au montant total de \$ 216⁸⁰ soit accepté sur
 jet à ratification par la C.M. de Québec.
 Adopté

7442

Propose par l'échevin Alfred Kermay
 appuyé par l'échevin Louis Karmy

Et résolu que ce conseil demande
 respectueusement aux autorités du Bureau
 de Reconstruction Economique de la Province
 de reconsidérer la résolution demandant l'accep-
 tation des échelles de distribution de secours direct
 dans les limites de cette cité attendu que
 l'échelle actuellement en vigueur ne répond
 plus aux besoins et nécessités de cette muni-
 cipalité et qui en conséquence ne sont pas traités
 d'une manière équitable étant donné les

échelles des villes avoisinantes.

Ce conseil insiste donc fortement pour que notre Bureau de Reconstruction Economique reconstruise de nouveau ces dites échelles.

Adopté.

7443

Propose par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance d'une résolution de la Société d'histoire du Cap-de-la-Madeleine, appuyée fortement cette dite résolution et prie respectueusement le Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir y faire suite et faire exécuter dans le plus bref délai possible les travaux mentionnés à ladite résolution.

Adopté.

7444

Propose par l'échevin Aef. Lemay

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée d'avancer à cette cité une somme de \$1000. étant le montant additionnel requis pour la distribution des secours direct par le mois de décembre 1939.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande portant intérêt au taux de 4 1/2 % l'an et ce pour le montant de \$1000.

Cette résolution est sujette à l'acceptation de la Commission municipale.

Adopté.

7445.

Propose par l'échevin Aef. Lemay

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi additionnel de \$1000. pour les distributions.

du mois de décembre 1939.

Adopté.

7446.

Proposé par l'échevin Alf Lemay
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution no-7444 du conseil de cette cité relativement à une demande d'autorisation d'emprunt temporaire au montant de \$1,000. comme montant additionnel requis pour la distribution de secours-direct aux nécessiteux de cette municipalité durant le cours du mois de décembre 1939.

Adopté.

7447

Proposé par l'échevin Lionel Gasparis
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui dépendront dès le 2ème jour de janvier 1940 se reportissant comme suit:

		Int	Ruehat	Total
Règlement no -	99	509 ⁵⁰		509 ⁵⁰
✓	103	440 ⁰⁰		440 ⁰⁰
✓	146	90.	1000.	1090.
		\$ 562 ⁵⁰	\$ 1,000. ⁰⁰	\$ 6,62 ⁵⁰

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets portant intérêt au taux de 4 1/2% l'an fait à demande jusqu'à concurrence du montant total de \$ 6,62⁵⁰.

Qu'il ne sera en aucune manière, modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté.

7448 ✓

Propose par l'échevin Lionel Larivière
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement priée de bien vouloir approuver la résolution No-7447 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire au montant de \$667,750 pour renouveler l'échéance de coupons et d'obligations devenant due le 2 janvier 1940.
 Adopté

7449 ✓

Propose par l'échevin Ael Remay
 Appuyé par l'échevin D. Trudel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Wilfrid Bisson, Procureur Général de bien vouloir faire nommer Monsieur Laurent Langis actuellement enquêteur municipal, Juge de Paix, pour la réception du serment seulement.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à l'Honorable Procureur Général.
 Adopté

7450 ✓

Propose par l'échevin Lionel Larivière
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit autorisée à charger à même le compte Règlement No-217 les obligations suivantes lesquelles ont été fixés au sort au Bureau de la Commission municipale de Québec et font :-

Règlement No-173	\$ 100 = SA = 37, 38, 45, 46, 49-57, 66-7-74.
	500 = SB = 1, 5, 7, 11, 12, 13, 47.
✓ 174	100 = SA = 32, 33, 39, 49, 50, 56, 62.
	500 = SB = 10, 21, 26, 28, 35.
174	1000 = SC = 24, 26, 36, 41, 43.
✓ 175	100 = SA = 10, 34, 39, 40, 41.
	500 = SB = 16, 25, 27, 41, 49, 51.

Adopté.

7451

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
 appuyé par l'échevin Alfred Remy

Et résolu que La Commission des Legueux
 de Québec soit respectueusement priée de faire suite
 à la demande déjà faite au sujet de la licence d'é-
 picier-licencié par la vente de la bière seulement
 à M. J. Arthur Bouneau demeurant au No-681 de la
 rue Notre-Dame en la cité du Cap-de-la-Madeleine.
 Adopté

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Isidore Stalley
 Maire
 J. Beaumont
 Greffier

Province de Québec
 Cité du Cap-de-la-Madeleine

À une assemblée régulière du conseil de la
 cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée
 fut tenue aux lieu et place ordinaires des ses-
 sions à l'Hôtel-de-Ville Mardi le 26 décembre
 1939 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient
 présents Son Honneur le Maire Isidore Stalley M.M.
 les échevins Lionel Larivière, Donat Turmel, Alfred
 Remy et Louis Lamy formant quorum sous la
 présidence du Maire au fauteuil.

7452

Proposé par l'échevin L. Larivière
 appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la
 dernière assemblée régulière du conseil de cette
 cité en date du 18 décembre 1939 soit adopté
 tel que lu

Adopté.

1453

Approuvé par l'échevin Louis Lamy
 approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant
 total de \$ 4686¹¹ et tels que décrits ci-après soient
 acceptés et payés :

Les comptes

D. J. Moore Bois

175⁰⁰ ✓

" "

9.73 ✓

J. Ledoux "sellier"

15.75 ✓

D^r. E. Lavalley MD.

5⁵⁰ ✓

D^r. Chas Demers MD

150. ✓

" "

189.05 ✓

" "

160⁵⁰ ✓

" "

80⁵⁰ ✓

L. Imprimeur du Roi

45⁷⁸ ✓

D^r. A. De Grandmont

15⁰⁰ ✓

D. Turbide val

24¹⁰ ✓

Les Editeurs Mun. Enq.

3⁰⁰ ✓

Shawinigan W. P. Coy

36⁰¹ ✓

" "

358⁷⁵ ✓

" "

160⁴⁵ ✓

The Bell Telephone Coy

26³⁵ ✓

Délicat Auto Accessoires

764 ✓

Sazette Printing Coy Ltd

26¹⁰ ✓

Canadian Acceptance

52⁷⁹ ✓

L. B. Beaubien Bois

621.82 ✓

Lein Martel

101.14 ✓

Antoinette Petit

103.14 ✓

Albertine Laf. Grenier

1051.37 ✓

Joseph Bagnon

105.14 ✓

Guille Duceval

22⁰⁰ ✓

L. B. Beaubien Bois

5⁰⁰ ✓

J. Alphonse Pagnon

115⁵¹ ✓

Pave des Loyes "Sec-Dit"

647⁰⁰ ✓

Banque Can. Nationale

349³¹ ✓

La Caisse Populaire

23⁵⁶ ✓

La Cité du Cop

60⁰⁷ ✓

C. N. De Grandmont

216⁸⁰ ✓

\$ 4686¹¹

Adopté

7454 ✓

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande à la Commission des Liqueurs de Québec d'établir dans les limites de cette cité un magasin de la Commission des Liqueurs pour la vente des spiritueux et des vins.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à la Commission des Liqueurs pour approbation.
Adopté

7455 ✓

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil autorise son Honneur le Maire à proclamer Mardi le 2 janvier 1940 jour de fête civique.

Le conseil de la cité invite tous les industriels, les propriétaires de maisons de commerce et les banques à fermer leurs portes ce jour-là.
Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

L. Larivière
Le-Maire
J. Plamondon
Greffier

-1940-

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville le mardi le 15^{ème} jour de janvier 1940 à 7 heures PM. à laquelle assemblée étaient présents M.M. les échevins Lionel Larivière, Georges Desest, Moïse Telle, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous

la présidence au Pro-Maire M. Lorne Larivière au fauteuil.

7456 ✓

Proposé par l'échevin Louis Hamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 décembre 1939 soit adopté tel que lu.

Adopté

7457 ✓

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un vœu au montant de \$ 18975³⁰ comme suit:-

Cost nourriture	10943 ⁸⁰
✓ chauffage	2792 ³⁵
✓ vêtements	1639 ¹⁵
✓ alu	<u>3600.</u> \$ 18975 ³⁰

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de février 1940 aux 559 chefs de famille et leurs 2320 dépendants et ainsi qu'aux 55 personnes vivant seule forment un total de 2934 secours, tous de cette municipalité.

Adopté

7458 ✓

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette cité un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$ 18975³⁰ pour payer exclusivement des secours-direct en argent durant le cours du mois de février 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$ 18975³⁰ devant porter intérêt au taux de 4 1/2% l'an et être faits à demande.

Cette résolution est soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

7459ⁿ

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7458 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne pour les secours-directs à être distribués avant le cours du mois de février 1940.

Adopté

7460ⁿ

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Aefred Lemay

Et résolu que ce conseil, à la suite d'une résolution de la Commission de chômage de cette cité, présente respectueusement l'échelle de réinstallation suivante, au Bureau de Reconstruction économique pour approbation

1 personne	# 8 ⁰⁰	6 personnes	18 ⁰⁰
2 personnes	12 ⁰⁰	7	19 ⁵⁰
3	13 ⁵⁰	8	21.-
4	15 ⁰⁰	9	22 ⁵⁰
5	16 ⁵⁰	10	24. ⁰⁰

11 personnes et plus # 25⁰⁰

Adopté

7461ⁿ

Proposé par l'échevin Aef. Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu qu'un permis de salle de billard soit accordé à M. Ernest Brousseau demeurant au No-641 de la rue Notre-Dame en cette cité

Adopté.

7462ⁿ

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu qu'un permis de restaurant

peut accorder à M. Ernest Bourleau 641 Notre-Dame pour l'année 1940 sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté.

7463 ✓

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Appuyé par l'échevin Aef. Lemay
 Et résolu que M. l'échevin Lionel Lavi-
 nière soit nommé pro-maire pour le prochain terme
 Adopté

7464 ✓

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 Appuyé par l'échevin Aef. Lemay
 Et résolu que ce conseil prie respec-
 tueusement toutes les compagnies et les cito-
 yens de la Cité du Cap-de-la-Madeline qui ont
 l'intention de souscrire à l'emprunt de guerre
 du Gouvernement Fédéral de bien vouloir transmet-
 tre leurs souscriptions par l'entremise de la Banque
 locale afin de grouper autant que possible les sous-
 criptions du Cap-de-la-Madeline.
 Adopté

7465 ✓

Avis de motion

Je soussigné échevin de la cité donne avis de
 motion qu'aux temps et en la manière vultus par la
 Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumet-
 trai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement au-
 torisant le conseil de cette cité à prélever des fonds néces-
 saires pour l'administration de la cité pour l'année 1940"

Daté et signé au Cap-de-la-Madeline ce quinzie-
 me jour du mois de janvier 1940

(signé) Louis Lamy
 échevin de la cité

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Lidoux Talley

J. Beaumier
 Maire
 J. Lefebvre

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellaine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madellaine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville Lundi le 22 janvier 1940 @ 7h30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley MM les échevins Lionel Lavoie, Aep. Devost, Moïse Bellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7466

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 janvier 1940 soit adopté tel que lu
Adopté

7467

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 16568⁹⁴ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

M. J. Marbeau Rég 214

22¹⁵ ✓

Banque Can Nat ✓

34⁴² ✓

Laguette et Desroches ✓

3.- ✓

Ovide Lemay ✓

3⁴⁴ ✓

Joseph Houle ✓

5.- ✓

Banque Can Nationale

99⁷⁰ ✓

407⁵⁷ ✓

La Cité du Cap

49⁶⁰ ✓

Banque Can Nationale

117²¹ ✓

Cas des Secours direct

3600⁰⁰ ✓

Desjardins Couture Inc Rég 214

5⁰⁰ ✓

Alredo Marbeau ✓

13⁰⁰ ✓

Liste de Paie No-1

1007⁷⁰ ✓

35³⁰ ✓

6290⁵⁹

7467 (suite)

Banque Can. Nationale	6790. ⁵⁹	
Paié des secours - direct	13. ¹⁴	✓
Canadian Acceptance	3900.-	✓
Élucido Matteau	52. ⁷⁹	✓
Élucido Matteau	11. ³⁰	✓
Hermann Lacroix	18. ⁷⁸	✓
Liste de Paié No-3	35. ³⁵	✓
Élucido Matteau	5. ⁰⁰	✓
Banque Can Nat.	17. ⁷⁶	✓
Paié des secours - direct	3800.-	✓
Liste de Paié No-4	1002. ²⁰	✓
M ^{me} M ^{rs} Choussard	7. ⁰⁰	✓
Liste de Paié No-5	47. ⁵⁵	✓
	<hr/>	
	15 200. ⁹⁶	
R. Loranger & Émile Ensq	22. ⁹⁶	✓
Ephrem Marchand	3. ⁰⁰	✓
Aleide Demes	5. ¹⁵	✓
B. J. More & Coie	49. ⁶⁸	✓
Joseph Sauwen & Fils	7. ⁵¹	✓
La Habelle Mutité de Paié	25.-	✓
Présens de la Province	725.-	✓
Bureau d'Enregistrement	4. ⁵⁵	✓
Le Nouvelliste L'Éc	35. ⁰⁶	✓
St Maurice Valley Chronicle	19. ³²	✓
Québec Chronicle Telegraph	13. ⁵⁰	✓
Le Soleil L'Éc	12. ⁶⁰	✓
La Vie de Pub La Presse L'Éc	33. ⁹⁰	✓
Geo Lalancette	11. ⁰⁵	✓
Garage Royer & Émile	3. ⁴⁸	✓
Edmond Boissoneault	4. ⁷⁰	✓
J. B. Loranger	4. ⁵	✓
Aboumillard	2. ⁰³	✓
La Pharmacie Perreault	4. ⁰⁰	✓
	16. ⁰⁰	✓
J. M. Bourgeois M ^{rs}	61. ²⁵	✓
D. Chas Demes	103. ²⁵	✓
D. & Lavalée	57. ⁶⁵	✓
La Vie de Prod San de Méd	3. ⁵⁰	✓
Louis Lacroix	4. ⁵⁰	✓
Ephrem Roy	8. ⁰⁹	✓
	<hr/>	
	16438. ¹⁴	

7467 (suite)

	Rapports	
Charbonneau Champlain		16438. ¹⁴
J. Telesphore Nadeau		70 ⁷⁸ ✓
Dr Lawrence Pope Bag		21. ³⁹ ✓
B. A. Brun Entq		4 ⁰⁵ ✓
aug Robichaud		6 ⁴⁰ ✓
J. A. Gilbert		10 ⁰⁰ ✓
Ray Lavange		12 ⁰⁰ ✓
D. Moressette		2 ⁹⁵ ✓
		3 ²³ ✓
		<hr/> 16,568 ⁹⁴

Adopté

7468

Attendu que les voitures à traction animale non munies de lanternes de nuit, mettent en péril la vie de leurs conducteurs et des autres usagers de nos routes, et sont la cause d'accidents dont le nombre s'accroît sans cesse; et

Attendu que ce danger s'aggrave du fait que la circulation devient de plus en plus intense par suite des forts montants dépensés par le Gouvernement pour améliorer notre route et pour encourager l'industrie du tourisme; et

Attendu que tous les États de l'Union américaine et toutes les provinces du Dominion, sauf Québec, obligent les conducteurs de véhicules à traction animale à munir leurs voitures, de lanternes, et que le fait pour notre Province, de ne pas avoir encore adopté une législation semblable, nuit à son bon renom, et crée à l'étranger une impression défavorable; et

Attendu que les usagers de nos routes ont droit d'exiger des pouvoirs publics, l'adoption d'une législation conforme aux lois en vigueur dans toutes les autres parties de l'Amérique du Nord, et assurant autant que possible notre sécurité:

Il est proposé par l'échevin Léonil Latvière appuyé par l'échevin Arphonse Dévast

Et résolu que la Législature de Québec soit respectueusement invitée à adopter, dès sa pro-

chaîne pesson, une loi obligeant les conducteurs de voitures à traction animale de les munir, la nuit, d'une lanterne projetant un feu blanc à l'avant et un feu rouge à l'arrière

Adopté

7469

Proposé par l'échevin Louis Hamy
Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que ce conseil s'engage à verser à M.M. G. Massicotte & Fils la somme de deux cents dollars pour l'entretien de la route 19 située dans les limites de la cité du Cap, durant la présente saison d'hiver.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque à l'ordre de M.M. G. Massicotte & Fils aussitôt que la saison d'hiver sera terminée et que ladite route 19 aura été entretenue à la satisfaction du conseil. De plus

Le Maire et le Greffier sont autorisés à signer le contrat en autant qu'il contienne une clause par laquelle elle liera l'entrepreneur contre toutes réclamations en dommages qui pourront être envoyés à la cité par suite de la défectuosité de ladite route 19.

Adopté

7470

Proposé par l'échevin Alp. Devost
Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que le Greffier soit autorisé à vendre à l'enchère publique selon la loi la propriété suivante

Alphonse Rivard P-163

Adopté

7471

Proposé par l'échevin Alp. Devost
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que la corporation de la cité du Cap-de-la-Madelaine appréciera grandement tout ce que la compagnie Consolidated Paper Cor-

provision pourrait faire pour dépense un montant d'argent nécessaire pour tenir le moulin de papier à journal et le moulin connu sous le nom de Grand Wood au Cap-de-la-Madeline, en état de réparations afin de permettre à ladite compagnie de reprendre ses opérations et de faire fonctionner ledit moulin dès qu'il sera possible de le faire.

Adopté

7472

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la cite les coupons et les obligations qui deviendront échus le 1^{er} février 1940 se répartissant comme suit:

Règlement No-78	292 ⁵⁰	292 ⁵⁰
✓ 130	1905.-	1000, 2905.-
✓ 131	850.-	900, 1750.-
✓ 133	435.-	1200, 1635.-
✓ 136	87. ⁵⁰	200, 287 ⁵⁰
✓ 211	1008.	1400, 2408.-
	# 4578. ⁰⁰	# 4700, # 9278. ⁰⁰

Que la Banque Canadienne Nationale conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet fait à demande portant intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2% l'an pour le montant total de # 9278.⁰⁰

Le billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec

Adopté

7473

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Est résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement prié de bien vouloir approuver la résolution No-7474 du conseil de cette cité relativement à l'échéance de coupons et d'obligations qui deviendra due le 1^{er} février 1940

Adopté

7474

Proposé par l'échevin Louis Remy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemaire

Est résolu que la présente séance soit ajournée à lundi le 29 janvier 1940 à 7h30 P.M. pour prendre en considération toutes choses mises à l'étude ce jour ou toutes choses inachevées.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est ensuite ajournée.

Sidore Talley
Maire

J. Beaumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 5^{ème} jour de février 1940 à 7h30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidore Talley M.M. les échevins Lionel Larivière, Alphonse Desost, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemaire et Louis Remy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7475

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Alfred Lemaire

Est résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité

en date du 22 janvier 1940 soit adopté tel que lu.
Adopté.

746

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$55 991.¹⁷ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes

Banque Can. Nationale	30. ⁰⁰	✓
Care des sec-direct	4000.-	✓
Liste de Paie no-6	297. ³³	✓
Banque Can. Nationale	5.-	✓
Care des sec-direct	3300.-	✓
Liste de Paie No-7	40. ³⁵	✓
La Cité du Coy	40. ⁸⁵	✓
Care des loyers de secours	690. ⁵⁰	✓
Banque Can. Nationale	6622. ⁵⁰	✓
" "	607. ⁵⁷	✓
" "	30070. ⁴⁸	✓
Care des sec-direct	4000.-	✓
Liste de Paie No-8	1002. ⁷⁹	✓
" " No-9	37. ⁵⁰	✓
Care des sec-direct	4000.-	✓
La Cité du Coy	20. ⁸⁰	✓
La Cie d'huile Penn-Mass.	248. ⁰⁰	✓
Lafayette Inc Eng + matériel	98. ³⁰	✓
Arthur Bonneau	1. ⁷⁰	✓
J. B. Lorange	19. ⁰⁰	✓
E. Dumas	29. ²⁵	✓
Dr E. Lavalée Md.	33. ⁷⁵	✓
✓ Chas Demers ✓	114. ⁸³	✓
E. Ledoux, pelletier	1.-	✓
C. V. Ayotte	2.-	✓
A. Brumillard	2. ¹⁰	✓
Mulhri Service	13. ¹¹	✓
Bell Telephone Coy of Canada	23. ⁵³	✓
Shawinigan W. + P. Coy	30. ⁹⁶	✓
	358. ⁷⁵	✓

à payer

Shawinigan w. & P. Coy	162 ⁷⁹	✓
Real St. Arnaud	15 ⁵⁰	✓
Adélard Pétreault MD.	6 ⁵⁰	✓
Mrs. Loranger	2 ⁰⁰	✓
Bureau d'Enregistrement	4 ⁵⁰	✓
Henri Cooke	2 ⁴⁵	✓
Alex Robichaud	4 ⁰⁰	✓
R. Loranger & Frère Ensg.	15 ⁰⁰	✓
Canadian Pacific R.R.	19 ⁰⁵	✓
J. Abay	10 ⁴¹	✓
Imprimerie St. Patrice Ensg.	41 ⁷⁰	✓
Tresorier de la Province	18 ³⁶	✓
Dr. Lamoureux	4 ⁰⁰	✓
	<u>\$ 55,991.¹⁷/₁₀₀</u>	

Adopté.

7477

Propose par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le greffier soit autorisé de vendre à l'enchère publique la propriété appartenant au nom de M. Albert Brousseau et située au no. curieux 13 de la rue Duguay et P-149 au cadastre officiel du Cuy-de-la-Madeleine.

Adopté.

7478

Propose par l'échevin Alphonse Desros
Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que la permission de M. Naz. Loranger pour les numéros de licences pour 1940 au prix total de \$ 117⁷⁰, soit acceptée.

Adopté.

7479

Propose par l'échevin Lionel Lamoureux
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu qu'une licence de restaurant pour 1940 soit accordée à M. Charles Lemay, 501 Notre-Dame et les Bis-Rochefort 670 Notre-Dame parquette à l'approbation du Chef de Police

Adopté.

7480

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de Québec lui accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$ 22419.²⁵ comme suit :

Cost nourriture	13379. ⁷⁵	
✓ chauffage	3390. ⁵⁰	
✓ vêtements	2049.-	
✓ abri	<u>3600.-</u>	\$ 22419. ²⁵

pour être distribuées en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de mars 1940 (5 semaines) aux 556 chefs de famille, leurs 2330 dépendants ainsi qu'aux 47 personnes seules, formant un total de 2928 personnes, tous de cette municipalité

Adopté.

7481

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette cité un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$ 22419.²⁵ pour payer exclusivement les secours-direct en argent durant le cours du mois de mars 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$ 22419.²⁵ devant porter intérêt à un taux ne dépassant pas 4 1/2% l'an et être faits à demande.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté.

7482

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution no-7481 du conseil

de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour les secours - direct à être distribués durant le cours du mois de mai 1940.

Adopté.

7483

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le greffier soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation 1940 pour ce qui concerne la propriété de la succession d'Albéric Lemire de manière à baisser de \$200. la bâtisse située sur le lot de subdivision no-88 du cadastre officiel no-134 L'adité évaluation devant apparaître au rôle pour le montant de \$1635⁰⁰ pour la bâtisse et \$255 pour le terrain.

Adopté.

7484

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire les corrections suivantes au rôle d'évaluation 1940 des propriétés appartenant à la Consolidated Paper Corporation.

A enlever.

<u>Dénominés</u>	<u>Bâtisses</u>	<u>Machineries</u>	<u>Totals</u>
18 ^a - Evap. Bldg	5611.	1810.	7,421.
18 ^b - L.S. Ck	3298.	84.	3,882.
18 ^c - Recv. Bldg	15066.	3987.	19,053.
18 ^d - Crusti. ✓	17827.	2439.	20,266.
14 K.S.P. Dig →	4934.	605. →	5,539.
	<u>\$47,236.</u>	<u>8,925.</u>	<u>\$56,161.</u>

Machineries enlevées

10 K. & S. Se. Room	700.		
11 Machine Room	20160.		
13 ' shop	<u>476.</u>		<u>\$21,936.</u>

Terrains à être inscrits comme terrains industriels

Chie de 114	\$9865.		
✓ 109-110-111	<u>17875.</u>	✓17740.	

Adopté.

7485.

Proposé par l'échevin Louis Hamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire les corrections suivantes au rôle d'évaluation 1940 pour les propriétés appartenant à M. Stanislas Lorange

P-125 23.20 Aq. @ #50.⁰⁰ au lieu de #100. #1160.⁰⁰

P-123-124-125 32 v @ 30.⁰⁰ v v v 50. 960.⁰⁰

P-125 54240' @ 34 #1627.⁰⁰ dans la colonne "En Culture"

Retranche

P-125 5000' @ 1¢ #50.⁰⁰

Adopté.

7486

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que la propriété de M. Donat Lambert située sur le No. de subdivision 2263-1 du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine 387 soit portée à #1185.⁰⁰ au lieu de #1310. tel qu'actuellement évalué et que le greffier soit autorisé de faire la correction au rôle d'évaluation actuellement déposé.

Adopté.

7487

Proposé par l'échevin Louis Hamy
Appuyé par l'échevin Lionel Lativrière

Et résolu que le rôle d'évaluation 1940 tel que déposé par les évaluateurs et tel qu'amendé par les résolutions Nos 7483, 7484, 7485 et 7486, soit homologué.

Adopté

7488

Proposé par l'échevin Lionel Lativrière
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande à la Commission municipale de Québec d'autorisation d'emprunter au moyen d'obligations un montant approximatif de #22500. pour payer les secrets distribués durant la période du 1^{er} janvier 1939 au

1^{er} avril 1939.

Adopté

7489

Proposé par l'échevin Aeg. Devost
appuyé par l'échevin Louis Ramy

Et résolu que la soumission de MM. R. Lorange & Fils enq pour de l'avoine de l'Ouest pour une période de trois mois, au prix de \$1⁷³ le sac de 98 lbs sac inclus, soit acceptée.

Adopté

Lecture de correspondances
Et la séance est levée

Sidoro Halley
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madelaine, laquelle assemblée, régulièrement convoquée par Son Honneur le Maire, fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le douzième jour du mois de février 1940 à 7h30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidoro Halley M.M. les échevins Lionel Larivière, Aeg Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Ramy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7490

Proposé par l'échevin Louis Ramy
appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que la présente séance soit ajournée en signe de deuil occasionné par le mort de Son Excellence le Gouverneur Général Lord Tweedmouth cette séance est ajournée à une date qui sera fixée en comité

Sidoro Halley
Maire

J. Beaumier
Greffier

CANADA
 PROVINCE DE QUEBEC
 MUNICIPALITE DE
 LA CITE DU
 CAP-DE-LA-MADELEINE

CAP-DE-LA-MADELEINE, 9 février 1940.

A son honneur le Maire,
 Messieurs les échevins,
 Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SEANCE SPECIALE
 DU CONSEIL

AVIS



Avis, vous est, par le présent, donné, qu'une séance spéciale du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions du conseil à l'Hôtel-de-Ville, le UNN D I, le douzième (12 ième) jour du mois de février de l'année mil neuf cent quarante, à sept heures de l'après-midi.

Donnée sous mon seing en la cité du Cap-de-la-Madeleine, ce neuviè-
me (9 ième) jour de février mil neuf cent quarante
(1940)

Cette assemblée est convoquée

par Son Honneur le Maire

- pour les raisons suivantes:-
- 1o- Faire l'étude du Budget et passer toutes résolutions pour l'adopter s'il y a lieu.
 - 2o- Prendre connaissance du règlement de l'imposition de la taxes pour l'administration de la cité pour l'année 1940, et passer toutes résolutions s'y rapportant.
 - 3o- Prendre toutes décisions se rapportant au chômage et adopter des résolutions s'il y a lieu.
 - 4o- Prendre connaissance des comptes et correspondances produits au bureau du conseil et prendre action par résolution s'il y a lieu.

J. Beaumes
 LE GREFFIER.

J. Beaumes
 Le Greffier.

FB/

Liste de Paie No-11

40 ²⁰/₂₉ ✓

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellène.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madellène laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaire des sessions à l'Hotel de Ville lundi le 19^{ème} jour de février 1940 à 7 hrs PM. à laquelle le assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Edouard Talley M.M. les échevins Lionel Larivière, Arp. Devost, Moïse Telle, Donat Turmel, Arped Lemay et Louis Hamy formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

7491.

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 février 1940 ainsi que celui de la séance spéciale du 1^{er} février 1940 soient adaptés tels que lus.

Adopté

7492

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 7363⁴⁵ et tels que décrits ci après soient acceptés et payés:

Les comptes

Edmond Bourssonneauet	785	✓
René de Colset Derron Héri	200.	✓
Charbonneau & Laurent	179.19	✓
Lomer Murrissette	10.-	✓
Noy. Rouange	3.80	✓
Alex Robichaud	11.69	✓
Tresorerie de la Province	1151.58	✓
D ^r J.M. Burgens	67.50	✓
Banque Can. Nationale	25.00	✓
Liste de Paie No-11	40.55	✓
Canadian Accept Corp	57.79	✓
Caie des see-direct	4000.	✓
Liste de Paie No-12	1007.70	✓
✓	36.	✓
✓	13	

La cité du Cap.	50. ⁷⁵	✓
Liste de Paie No-14	365. ⁶⁰	✓
D ^r E. Lavallee M.D.	41. ⁸⁵	✓
R. Livange & Fils Eng.	17. ³⁰	✓
Geo Barakatt & Fils Inc	2. ⁸⁵	✓
Impumene & Patrice Eng	72. ⁷⁵	✓
Alphonse Roy	23. ⁵⁰	✓
	<u>7363.⁴⁵</u>	

Adopté

7493

Propose par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que M. Karol Buis soit engagé
contre-maître au département de la Voirie avec le
palaise de \$2500 par semaine.

La présente résolution prendra effet im-
médiatement

L'échevin alg. Devost se déclare dissident.

Adopté.

7494

Propose par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Donat Tusnel

Et résolu que toutes résolutions anti-
érieures concernant l'engagement de Monsieur Tanerède
Bordelleau, ou fixant ou amendant son palaise soient
révoquées et annulées à toutes fins que de droit; et

Que Monsieur Tanerède Bordelleau soit par la
présente engagé Surintendant de l'aqueduc au salaire
de \$25 par semaine

Adopté.

7495

Propose par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que toutes résolutions antérieures
concernant l'engagement de M. Henri Chasqui, ou fixant ou am-
dant son salaire, soient révoquées et annulées à toutes
fins que de droit.

L'échevin alg. Devost se déclare dissident

Adopté.

7496

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que toutes résolutions antérieures
concernant la fixation du salaire de M. Welle Dargis
soit amendée de manière à ce que ledit salaire soit fixé
à # 18⁰⁰ par semaine au lieu de # 20⁰⁰ par semaine.
Adopté.

7497

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
appuyé par l'échevin Alfred Lemay.

Et résolu que le trésorier soit avisé de
dresser une liste de ceux qui doivent 6 murs d'eau
ou plus parmi ceux qui ne sont pas sur les perceptions
directes et ce pour lundi prochain.
Adopté.

7498

Avis de motion

Je soussigné échevin de la cité donne avis de
motion qu'au temps et en la manière voulus par
la loi et les règlements je proposerai et soumettrai
à ce conseil à une prochaine séance, un règlement
intitulé "Règlement sur amendes le règlement⁵⁰
sur amendements", concernant les séances du conseil de
cette cité.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline ce dix-
neuvième jour du mois de février 1940

(signé) Lionel Larivière
Échevin de la cité

7499

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Lionel Larivière

Et résolu que le budget tel que préparé par
le greffier, pour servir de base à l'imposition de la taxe
pour l'administration de la Coopération de la cité
du Cap-de-la-Madeline pour 1940 et tel que décrit
ci-après, soit accepté

Budget pour 1940.

Service de la dette

Commission sur échéances

153. ³³

Intérêts sur obligations	43583. ⁵⁰	
Rachat d'obligations	35500. ⁰⁰	79,236. ⁸³
	<u> </u>	

Intérêts

Intérêts à la Banque (adm)		500. ⁰⁰
----------------------------	--	--------------------

Dotations

Aliénés et Reformés	2365. ⁹⁶	
Indigents publics	7304. ²²	
Écoles de Ref. Ind.	292. ⁵⁴	
Abonnement aux journaux	10.-	
Annuaire des adresses	50.-	
Assurances de Garantie	20.-	
aux publics (réglements)	50.-	
Chômage (administration)	5220.-	
Contingents	1000.-	
Délégations	350.-	
Élections municipales	175.-	
Bâtisses et Jures	12.-	
Fonds de secours	3000.-	
Mutations de Prop.	100.-	
Nos de licences	117. ²⁰	
Octrois	1500.-	
Papeterie & Impressions	400.-	
Publicité	75.-	
Rôle d'évaluation	600.-	
Salaires	5228. ⁵⁰	
Telephone Loyers	163. ⁸⁰	
✓ Messages	75.-	
Versement des livres	400.-	# 28,459. ²²
	<u> </u>	

Voies

Appareils Motorisés	100.-
Assurances	90.-
Bâtisses chauffage	200.-
✓ éclairage	30.-
✓ entretien	50.-
Camion, & tracteur ent	100.-
Chevaux ferrage & sellerie	60.-
✓ nourriture & ent	450.-
Contingents	200.-
Savonnerie et huile	160.-
	<u> </u>

Ind de rues et No de Ville	30.-	
Neige Notre-Dame	500.-	
✓ Diverses rues	900.-	
✓ Trottoirs	100.-	
Reclamations en dommages	75.-	rien
Rigoles	350.-	
Route d'Hiver	50.-	
Rues (dis) entretien	100.-	
✓ Notre-Dame ✓	2775.-	
Salaires	—	
Traverses à niveau	100.-	
Trottoirs et clôtures rep.	25.-	
	<u>6,435.00</u>	

Aqueduc

Appareils	35.-	
Assurances	11.75	
Bulbes chauffage	100.-	
✓ éclairage	20.-	
✓ entretien	5.-	
B. Fontaine sages	50.-	
✓ Matériaux	50.-	
Cmd de service sages	210.-	
✓ Matériaux	65.-	
✓ ligne sages	200.-	
✓ Matériaux	15.-	
Contingents	75.-	
Energie électrique	1980.-	
Papeterie et impressions	40.-	
Prise d'eau	75.-	
Remb de taxe d'eau	10.-	
Salaires	4216.40	
Tel + Mess.	15.-	
Valves entretien	5.-	
	<u># 7,178.15</u>	

Egouts

Cmd ligne sages	230.-	
✓ ✓ Mat	75.-	
✓ Serv. sages	32.-	
✓ Mat	10.50	
Contingents	5.-	
Busards regards	75.-	
Salaires	1300.-	
	<u>1777.50</u>	

Police et Incendie

Appareils	50.-
Assurances	148.-
Auto chef	700.-
✓ Canon	50.-
✓ Echelles	100.-
Batisses chauffage	145.-
✓ éclairage	175.-
✓ entretien	10.-
Constables spéciaux	75.-
Contingents	75.-
Extincteurs chimiques	60.-
Fonds secrets	50.-
Gazoline & huile	235.-
Opérettes & Impressions	20.-
Salaires	7174.-
Système d'alarme	300.-
Telephone & Messages	67 ⁸⁰
Uniformes	500.-

9834⁸⁰Hôtel de Ville

Assurances	30.
Chauffage	165.
Eclairage	100.
Entretien	250.
Contingents	75.

670⁰⁰Marché aux Denrées

Assurances	19. ⁷⁰
Chauffage	6. ⁵⁰
Eclairage	15. ⁰⁰
Entretien	50.-
Contingents	10.-

100⁷⁰Logements Diverses

Entretien	25.-
Fds d'amortissement	891. ⁷⁶
Intérêt	1450. ⁰⁰

7366²⁶Hygiène

Contingents	25.-
Deposés	25.-
Désinfection	35.-

Unité Sanitaire	1152.-	
Vidange (enlèvement)	<u>1000.-</u>	2237 ⁰⁰
<u>Cours des juges de Paix</u>		
Pension des prisonniers		5 ⁰⁰
<u>Parcs publics</u>		
Contingent	50.-	
Eclairage	<u>15.-</u>	65 ⁰⁰
<u>Eclairage</u>		
Eclairage des rues		4305 ⁰⁰
<u>Divers</u>		
Balance publique		10 ⁰⁰

Depenses Récapitulation

Servici de la dette	(19236 ⁸³)	
Intérêts Banque	500.-	
Finances	28459. ²²	
Voie	6435.-	
Aqueduc	7178. ¹⁵	
Egoûts	1727. ⁵⁰	
Police et incendie	9834. ⁸⁰	
Hôtel de Ville	620.-	
Marché aux Denrées	100. ⁷⁰	
Logements Ouvriers	(2366. ²⁶)	
Hygiène	2237 ⁰⁰	
Cours des juges de Paix	5.-	
Parcs publics	65.-	
Eclairage	4305.-	
Divers	<u>10⁰⁰</u>	143,080 ⁴⁶

Revenus

Tax. fonciers @ 1 ²⁰ / ₁₀₀ par 100.	100,165. ⁶⁹	
Aqueduc & Egoûts	30,000.-	
Tax. de Troisième	2214. ⁷⁷	
Licences	7500.-	
Logements ouvriers	500.-	
Int sur art. de taxes	1000.-	
Hôtel de Ville	240.-	
Marché	250.-	
Neige \$1000. Amendes \$100.	1100.-	
Divers	110.-	143,080 ⁴⁶

Adopté

7500

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement no. 215 de la cité du Cap-de-la-Madeleine intitulé "Règlement autorisant le conseil à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1940" soit adopté en première lecture.

Adopté

7501

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le règlement no. 215 de la cité du Cap-de-la-Madeleine intitulé "Règlement autorisant le conseil à prélever les fonds nécessaires pour l'administration de la corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1940" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Lidore Talley
 Maire
 J. Fleury
 Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un agournement du 4 mars 1940 lequel fut tenu le 4 mars 1940 au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville à 7 heures P. M. et auquel agournement étaient présents, son honneur le Maire Lidore Talley, M. M. Lionel Lavoie, Louis Lamy, Alphonse D'Amboise, Alfred Lamy, et Donat Lavoie, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

7502

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 février 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7503

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$32 371⁸³ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Paie des recours-directs	\$ 4 000.00	✓
✓	2 975.00	✓
Pierre Larivière	38.00	✓
La Caisse Populaire	35.00	✓
Liste de paie n° 15	39.07	✓
✓	40.38	✓
La Cité du Cap	51.70	✓
✓	78.60	✓
Banque Canadienne Nat.	579.69	✓
✓	9 278.00	✓
✓	3 765.60	✓
✓	15.00	✓
J. A. Lebel, maître de P.	35.00	✓
Paie des layens	679.60	✓
Paie des recours-directs	4 000.00	✓
Liste de paie n° 17	1 025.05	✓
Honoré Tremblay	11.69	✓
Liste de paie n° 18	137.21	✓
Shawinigan Water & Power	160.89	✓
✓	30.99	✓
✓	31.58	✓
✓	358.75	✓
D. Turbid & all.	17.50	✓
Edmond Savary	4.06	✓
Adilard Tetreault, M.O.	2.00	✓

Les comptes (suite)

Treasurer de la Province	\$ 292 ⁵⁴	
J. J. Moore & Co ^{ys}	29 ²⁹	✓
Bell Telephone City of Can.	21 ⁷⁴	✓
Theriacault & Fils	14 ⁰⁰	✓
Bureau d'enseignement	34 ⁶⁰	✓
	54 ⁵⁵	✓
Alfred Guerin	3 ⁰⁰	✓
Joseph Hardy	14 ⁴⁵	✓
Dr. E. Lavallée, M.D.	22 ⁴⁵	✓
	40 ⁰⁰	✓
Nap. LaRanger	5 ²²	✓
	117 ⁶⁰	✓
Edm. Boissonneault	3 ⁰⁰	✓
J. Téléphore Nadeau	3 ⁰⁴	✓
J. H. Beaumier, Agent	70 ⁰⁰	✓
A. Brouillard	5 ⁴⁵	✓
Charbonnier Champlain Eng.	13 ⁷⁸	✓
Eng. Baivert	6 ⁵⁵	✓
Jules Roy	11 ⁰⁵	✓
P. A. Guin Eng.	00 ⁸⁰	✓
Canadien Pacific Railways.	1 ⁰⁰	✓
H. Massicott & Frère Eng.	4 ¹²	✓
Gono Electric Eng.	1 ⁶³	✓
Alphonse Roy	8 ⁷⁰	✓
W. M. Saunders	17 ⁴⁰	✓
Dr. Chs. Demers M.D.	178 ⁰⁵	✓
Honorable Trésorier de la Pro.	10 ⁰⁰	✓
Arthur Rompré	6 ⁴⁵	✓
W. Scully	40 ¹¹	✓
Liste de paie	4000 ⁰⁰	✓
Total	32,371 ⁸³	

Adopté

7507

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil accorde
l'application faite en date de ce jour par
M. David Marriette, 345 Notre Dame, pour

une licence de restaurant pour l'année 1940,
le tout sujet à l'approbation du Chef de
Police

Adopté.

7504

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et
est par les présentes faite auprès des autorités
du Bureau de Reconstruction Economique de la
Province de bien vouloir accorder à cette
municipalité un octroi au montant de
\$ 19,125¹⁰ comme suit:

Pour nourriture	\$ 10,985 ⁶⁵
✓ Chauffage	2,840 ¹⁵
✓ Vêtements	1,649 ³⁰
✓ Abri	3,650 ⁰⁰

pour être distribués par cette municipalité
durant le cours de mois d'avril 1940 aux
573 chefs de famille et leurs 2396 dépendants
ainsi qu'aux 51 personnes vivant seule
formant un total de 3030 nécessiteux tous
de cette municipalité.

Adopté.

7505

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil demande à
La Banque Canadienne Nationale de bien vouloir
avancer à cette cité un ou des montants jusqu'à
concurrence de la somme totale de \$ 19,125¹⁰
pour payer exclusivement les secours-direct
en argent durant le cours du mois d'avril
1940.

Le Maire et le Trésorier sont autori-
sés à signer un ou des billets jusqu'à con-
currence du montant total plus haut
mentionné. Ce ou ces billets devant porter
intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an

et être faite à demande.

Cette résolution devra être approuvée par la Commission municipale de Québec.
Adapté.

7506

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution N° 7505 du conseil municipal de cette cité, relativement à un emprunt pour financer les secours-directs qui seront distribués durant le cours du mois d'avril 1940.
Le montant total prévu est de \$19,125.⁰⁰
Adapté

7508

Proposé par l'échevin Lionel Landier
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le salaire de M. Arthur Beaudin soit porté à \$24⁰⁰ par semaine.

Ses attributions seront: Chef de bureau du Chômage de la Cité du Cap de la Madeline.
L'échevin alp. Devost se déclare dissident.
Adapté.

7509

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que M. Henri Croteau pointeuren chef soit par la présente nommé membre de la Commission de Chômage en sus de la position actuellement détenue. Son salaire pour les deux positions sera de \$22⁰⁰ par semaine. Cette résolution est sujette à l'approbation du Bureau de Reconstruction économique.

L'échevin alp. Devost se déclare dissident.
L'échevin Lamy prend son siège.
Adapté.

7510

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Attendu que la licence de coiffeur
n'est pas prévue au Règlement N° 72 il est en
conséquence résolu, que le prix pour une
licence de coiffeur vendant à commission
dans les limites de la cité soit fixé à \$ 10⁰⁰
pour les personnes résidant dans la cité
et celles qui n'y résident pas \$ 15⁰⁰
adopté.

Lecture de diverses correspondances.
Et la séance est levée.

Sudor Talley
Maire
Beaume
Greffier

Cronnee de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelune

A une assemblée régulière du conseil de
la Cité du Cap-de-la-Madelune laquelle as-
semblée fut tenue aux lieu et place ordinaire
des sessions à l'Hotel de Ville Lundi le 18^{em}
jour du mois de mars 1940 à 7ho P.M. a laquelle
assemblée étaient présents Son Honneur le
Maire Sudor Talley MM les échevins Lemel
Larivière Desjardis, Maurice Pelletier, Donat
Turmel Alfred Lemay formant quorum
sous la présidence du maire au fauteuil.

7511

Résolution transmise le 11 mars 1940 à la
famille de M. l'échevin Alfred Lemay

Proposé par l'échevin Lemel Larivière
Appuyé par l'échevin Louis Larivière

Et résolu que ce conseil apprend avec
regret la mort de Monsieur André Bouché beau-père
de M. l'échevin Alfred Lemay de cette cité

Ce conseil offre à M. Alfred Lemay et à sa famille ses plus sincères sympathies.
Adopté

7512

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
appuyé par l'échevin Donat Turmel
Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil en date du 6 mars 1940 (ajournement) soit adopté tel que lu.
Adopté.

7513

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
appuyé par l'échevin Donat Turmel
Et résolu que les comptes au montant total de \$6317.⁰⁹ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Canadian Accept Corp	52. ⁷⁹	✓
Liste de Paie No-19	37. ⁴⁰	✓
Paie des sec-directs	4000.-	✓
Banque Can Nationale	2.-	✓
Liste de Paie No-20	1020. ⁶⁰	✓
✓	21	46. ³⁵ ✓
✓	22	116. ⁶⁹ ✓
La cité du Cap	52. ²⁰	✓
Alexandre Roy	4. ⁸⁰	✓
Therrien et Fils	7.-	✓
✓	✓	14.- ✓
J Ble Lanquette agent	20.-	✓
J Donat Beaumais ✓	35.-	✓
J. Laperrinière	. ⁹⁵	✓
Sarage Girard Lévesque	79. ¹⁰	✓
Dominique Sauvageau	4. ⁹⁵	✓
H. Lorange & Fils Entq	17. ³⁰	✓
Imprimerie St Patrice Entq	24. ³⁰	✓
Lorenzo Héroux	3. ⁰⁰	✓
D-Benoit Jacob) en suspens		
R'Avenir)		
Canadian Pacific Railways	38. ⁰⁵	✓

Aug Robichaud	4 ⁵⁹	✓
Dr. J. Paquin	16.-	✓
G. J. Moiré & Co Ltd	11.66	✓
La Cie JB Rolland & Fil	3 ⁵⁰	✓
L'Imprimeur du Roi	47 ⁴⁶	✓
Dr. Chas Demers M.D.	168 ⁹⁰	✓
J. M. Bourgeois M.D.	43 ⁵⁰	✓
La Canadienne Moderne	2 ⁰⁰	✓
L'Union Musicale	100.-	✓
	50.-	✓
	<u>50.-</u>	✓
	#6,317 ⁰⁹	
	Adopté.	

7514

Proposé par l'échevin de Lemay
 appuyé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu qu'un permis de restaurant pour
 1940 soit accordé à M. Edmond Carpentier 13 Rue St-
 J-Ble. sujette à l'approbation du Chef de Police.
 Adopté

7515

Proposé par l'échevin de Lemay
 appuyé par l'échevin D. Turmel
 Et résolu qu'une licence de restaurant
 pour l'année 1940 soit accordée à Mme Melvina Aubert
 Beaulieu 267 rue Notre-Dame, sujette cependant
 à l'approbation du Chef de Police.
 Adopté

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée

Lidore Talley
 Maire
 J. Beaumont
 Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

Le 26 mars 1940, faute de quorum, l'assemblée régulière qui devait avoir lieu, fut ajournée par Son Honneur le Maire Tiodore Halley, et Monsieur l'échevin Lionel Lavoie, au 28 mars 1940.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline.

A un ajournement de l'assemblée régulière du 26 Mars 1940, tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville, Jeudi le 28 Mars 1940, à 7. h. P.M. auquel l'ajournement étaient présents, Son Honneur le Maire Tiodore Halley, MM. les échevins Lionel Lavoie, Maire Tellier, Donat Turmel & Alfred Lurray, formant quorum sous la Présidence du Maire ou l'absence.

7516

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 approuvé par l'échevin Donat Turmel
 Et résolu que ce conseil apprend avec regret la mort de M. Willie Poisson, échevin de la cité des Trois-Rivières et demi frère de M. l'échevin Louis Lamy, échevin de cette corporation.
 Le conseil se joint à la population pour offrir aux familles Poisson et Lamy, leurs plus sincères sympathies.

Adopté

7517

Proposé par l'échevin Alfred Lurray
 approuvé par l'échevin Donat Turmel,
 Et résolu que ce conseil accorde l'application faite par MM. S. Laperrière, rue Rochefort, Cap-de-la-Madeline, M. Alphonse Roy rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeline, pour une licence de restaurant pour l'année 1940 le tout sujet à l'approbation du chef de Police

Adopté.

7518

Proposé par l'échevin Lionel Lauvrière
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation de renouveler ledit emprunt de \$ 6,423.00 autorisé le 20 juillet 1939 pour une période de six mois, et lequel montant n'a pas encore été remboursé.

Que copie de la présente soit transmise à la Commission municipale pour approbation.
Adopté.

7519

Proposé par l'échevin Alf. Lemay
Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le Surintendant soit autorisé à enlever de sur le rôle d'évaluation la maison appartenant au nom de Monsieur Amand Gilinas et située sur le No. cadastral P-562 laquelle a été détruite par un incendie le 22 janvier 1940.

Le Trésorier est aussi autorisé à l'enlèvement de sur le rôle de perception.
Adopté.

7520

Avis de Motion

Je soussigné, échevin de la Cité, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la "loi" et les règlements de la Cité; je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement de construction No. 45"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeline
ce 28 ième jour de mars 1940.

Signé: Moïse Tellier
échevin de la Cité

7521

Proposé par l'échevin D. Turmel
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay.

Suite 7521

Et résolu que la Cie de Transport
St. Maurice soit respectueusement priée de
bien vouloir établir un arrêt d'autobus au
coin des rues N. Dame et De La Fréte.
Adopté.

7522

Proposé par l'échevin M^r. Lemay
Approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil après avoir
pris connaissance de l'opinion légale écrite de
M^{rs} Biqué, Guin et Proumehur, Avocats des
Trois-Rivières, et aussi de l'opinion verbale de
M^{re} Lion Mithot C. R. notaire avocat dans la
cause L. P. Mercier VS La Cité du Cap., dont
un jugement de la Cour de Magistrat vient
de donner gain de cause à M. L. P. Mercier,
décide d'en appeler du jugement rendu le 1^{er}
mars et autorise à cette fin M^{re} Lion Mithot
à porter en appel la décision prise par le
Tribunal et l'autorise à faire toutes procédures
à cette fin.

Le Maire et le Trésorier sont aussi auto-
risés à faire le nécessaire.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Léon Stalley
Maire
M^r Beaumier
Guffin

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeline

À une séance régulière du con-
seil de cette cité; tenue aux lieux et place
ordinaires des sessions, à l'hôtel de Ville
le 1^{er} Avril 1940, à 7 hrs P.M. à laquelle

assemblée étaient présents son Honneur le Maire Isidore Valley, MM. les échevins Lionel Lavoie, Alphonse Desautels, Donat Lussier et Alfred Lemay, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

7523

Proposé par l'échevin Donat Lussier
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité, en date du 18 mars 1940 ainsi que celui de l'ajournement en date du 28 mars 1940 soient adoptés tels que lus

Adopté.

7524

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$13,913.68, et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les Comptes:

Paie des secours-direct	\$ 4,000.00	✓
Paie des secours-direct	3,700.00	✓
Pierre Lavoie	38.00	✓
Liste de Paie No. 23	38.90	✓
Paie des Sec. Direct	2,700.00	✓
Liste de Paie No. 24	1,023.60	✓
La Cité du Cap	84.85	✓
Lion Heon	2.03	✓
Emery Panmton	11.75	✓
Etienne Lamontagne	9.00	✓
Lomer Morissette & Cie	19.20	✓
La Pharmacie Turcotte	92.00	✓
Bureau des Epms. Elect.	5.00	✓
Impression St. Patrice	14.85	✓
Shawinigan Water & Power	159.62	✓
" " "	189.72	✓
" " "	358.75	✓
" " "	13.98	✓

Suite = 7524 Les-comptes.

J. Bte Lanouette	13.50	✓
Henri Loisele	5.00	✓
Bell Telephone Co'y	23.42	✓
Pierre Lamoine	18.00	✓
Adilard Titicault M.D.	2.00	✓
Dr. E. Lavallie M.D.	48.75	✓
Dr. Chs. Demers M.D.	83.05	✓
Thermeault & fils	22.00	✓
Liste de Paie No. 25	26.26	✓
Liste de Paie No. 26	33.55	✓
Bureau d'émigristement	8.25	✓
Médéric Boismont J. de Paie	11.00	✓
T. J. Moore & Co'y Ltd.	2.80	✓
Tissier de la Province	7.25	✓
Charbonnerie Champlain	186.56	✓
R. Lorange & fils Emig	6.72	✓
Freddy Lamerque	36.00	✓
La Cité du Cap	54.50	✓
Dme T. H. Gilllet	10.00	✓
J. A. Labelle	8.00	✓
Paie des loyers	698.10	✓
J. Bergeron	2.22	✓
Dr. Rochefort	132.00	✓
	<u>\$13913.68.</u>	

Adopté.

Il est 9^h 30 minutes, et l'échevin Louis Lamy prend son siège.

7525

Proposé par l'échevin Alfred Lemaire
 Approuvé par l'échevin Donat Lunnel
 Et résolu que ce conseil autorise Le
 Maire et le Greffier à signer le contrat de
 vente de la propriété située au No. 7 de la
 rue Beaumier, à M. Edmond Roy cultivateur
 de Ste-Angèle de Laval, pour le prix de
 \$1,500.00 comptant tel que stipulé dans le
 contrat le tout tel que lu en conseil ce jour

Adopté

7526

Proposé par l'échevin Alf. Devost
Appuyé par l'échevin Donat Fumel

Et résolu que ce conseil accorde
les applications faite par les personnes sui-
vantes pour un permis de restaurant pour
l'année 1940.

D. me Edmond Bergeron

418 Notre-Dame

Louis Godin

Coteau

Arthur Dargis

15 rue Taupin

le tout sujet à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

7527

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande
respectueusement au Bureau de Reconstruction
Economique de bien vouloir accorder à cette
Municipalité un octroi additionnel de \$ 564.70
pour pouvoir compléter le montant distribué
d'avec celui déjà autorisé.

Adopté.

7528

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil demande
à la Banque Canadienne Nationale de bien
vouloir avancer à cette cité un montant addi-
tionnel de \$ 564.70 pour dépenses additionnelles
faites durant le cours du mois de mars 1940

Le Maire et le Trésorier sont auto-
risés à signer un billet au montant
de \$ 564.70 devant porter intérêt à un
taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an, et
être fait à demande. Cette résolution est sujette
à l'approbation de la Commission Municipale
de Diligence.

Adopté.

7529

Proposé par l'échevin Lionel Laroche
 Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission Municipale de Québec, de bien vouloir approuver la résolution No. 7528 du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

7530

Proposé par l'échevin Lionel Laroche
 Appuyé par l'échevin Alphonse Devost

Et résolu que ce conseil ayant pris connaissance d'une lettre du Bureau de Reconstruction Économique en date du 28 mars 1940, relativement à une contribution de 10% à partir du 1er mai, expose que la Cité se trouve actuellement et depuis nombre d'années dans l'impossibilité de contribuer pour aucun pourcentage dans la distribution des secours direct dans cette municipalité.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances
 et la séance est levée.

Maire
 J. Beaumier
 Suffier

Cronique de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions à l'Hotel de ville Lundi le 15ème jour du mois d'août 1940 à 7 heures PM. à laquelle assemblée étaient présents MM les échevins Lionel Laroche, Alphonse Devost, Maurice Teller, Donat Turmel, Alfred Lemay et Mme Lamy

formant quorum sous la présidence de M. l'échevin
Lionel Larivière pro-maire, au fauteuil.

1531

Proposé par l'échevin Aef Lemay
appuyé par l'échevin D. Trudel

Et résolu que demande soit faite et est par
les présentes faite auprès des autorités du Bureau de
Reconstruction Economique de bien vouloir accorder à
cette municipalité un octroi au montant de \$ 23834⁷⁵
comme suit:

Cour nourriture	\$ 14611 ⁴⁵	
" chauffage	3493 ²⁰	
" vêtements	1930 ¹⁰	
" abri	<u>3800⁰⁰</u>	\$ 23834 ⁷⁵

pour être distribué en secours-directs par cette muni-
cipalité durant le cours du mois de mai 1940 aux
516 chefs de famille et leurs 2391 dépendants ainsi qu'aux
54 personnes vivant seule formant un total de
3021 nécessiteux tous de cette municipalité.
Adopté

1532

Proposé par l'échevin Aef Lemay
appuyé par l'échevin D. Trudel

Et résolu que ce conseil demande à la
Banque Canadienne Nationale d'avancer à cette
cité un ou des montants jusqu'à concurrence de la
somme totale de \$ 23834⁷⁵ pour payer exclusivement
les secours-directs en argent durant le cours du
mois de mai 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à si-
gner un ou des billets jusqu'à concurrence du mon-
tant total plus haut mentionné. Ces dits billets
devront porter intérêts à l'an ^{ann} taux n'excédant pas 4 1/2 %
l'an et être faits à demande.

Cette résolution est sujette à l'approbation
de la Commission municipale de Québec,
Adopté.

1533

Proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin D. Tussel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir approuver la résolution No 753v du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire au montant total de \$ 23834⁷⁵ pour les permis directs à être distribués durant le cours du mois de mai 1940.

Adopté

7534

Proposé par l'échevin Ael Lemay
appuyé par l'échevin D. Tussel

Et résolu que ce conseil accorde un permis de restaurant, pour l'année 1940 à chacune des personnes suivantes, sujet à l'approbation du chef de Police :

Eugène Boisvert	549	St Madeleine
Edmond Ruard	654	Notre-Dame
Les Rivoix	107 ^B	
Alfred Lebourneau	81	St Laurent
Haul Thibault	34	Dusey
Hervé Vives	470	Notre-Dame

Adopté

7535

Proposé par l'échevin Ael Lemay
appuyé par l'échevin D. Tussel

Et résolu que les listes électorales provinciales pour 1940 telles que préparées par le Greffier soient homologuées après examen de ces documents par les membres de ce conseil. Les demandes en inscription ont été paraphées par le Président du conseil M. L. Larivière.

En conséquence les dites listes électorales entrent en vigueur ce jour que est le 3^{ème} jour après l'expiration du délai prescrit pour la confection des dites listes.

Adopté.

7536

Proposé par l'échevin Louis Hamy
appuyé par l'échevin Ael Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement

humblement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt de \$9985. autorisé le 21 septembre 1939 pour une période de six mois, et lequel montant n'a pas encore été remboursé.

Une copie de la présente soit transmise à la Commission municipale de Québec pour approbation.
Adopté.

7537

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin eef. Lemay

Et résolu que ce conseil demande à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler le billet au montant de \$3536⁵⁰ laquelle autorisation datée du 27 octobre 1939 n'était valide que pour une période de six mois. Ce conseil prévoit, vu les circonstances, ne pouvoir rencontrer ce billet le 13 mai prochain.

Une copie de la présente soit immédiatement transmise à la Commission municipale de Québec pour approbation.

Adopté.

7538.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin eef. Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à l'Honorable Ministre des Affaires municipales d'approuver la présente résolution décidant d'avancer d'une heure pour la période du 27 avril 1940 à minuit jusqu'au 28 septembre 1940 à minuit.

Une copie de la présente soit transmise à l'Honorable Oscar Drouin Ministre des Affaires municipales pour approbation.

Adopté.

7539

Proposé par l'échevin eef. Lemay

Appuyé par l'échevin D. Trudel

Et résolu que la présente séance soit ajournée à jeudi le 18 avril 1940 à 7 heures P.M. pour

complète toutes choses achevées à cette séance.
Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est ajournée

L. Lamy
Maire
J. Tremblay
Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap. de la Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de cité lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Jeudi le 18 avril 1940 à 7h30 PM auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Isidor Talley MM les échevins Lionel Larivière, Aes Devost, Moise Teller, Donat Turmel & Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7540

Proposé par l'échevin D. Turmel
Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès verbal de la dernière assemblée régulière en date du conseil de cette cité en date du 1^{er} avril 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7541

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Considérant que le Bureau de Reconstruction Économique de la Province a, à diverses reprises, avoué la coopération de cette cité que cette dernière devra contribuer pour 20% dans les premiers dettes à être distribués;

Considérant que la quote part de la cité pour les premiers direct actuellement distribués dans les limites de cette cité représenté un montant global de

#4000. par mois;

Considérant que l'imposition d'une taxe spéciale aurait pour effet d'augmenter le taux actuel de la taxe de 50% ce qui représenté en chiffres ronds y compris les impôts #58,000.00 ;

Considérant que nombre de chômeurs nécessiteux propriétaires seraient dans l'impossibilité absolue de payer cette taxe spéciale miseuse;

Considérant que nombre d'autres petits propriétaires se voyant dans l'obligation de payer cette dite taxe spéciale seraient dans une position telle qu'ils ne pourraient pas la payer et se verraient forcés, dans les circonstances, de demander du secours et grossiraient par là le nombre déjà considérable de chômeurs;

Considérant que tous les propriétaires mentionnés aux deux paragraphes qui précèdent se voyant forcés de payer cette dite taxe se trouveraient dans l'obligation d'abandonner leurs propriétés:

Il est en conséquence résolu

Que ce conseil décide de payer à même ses fonds généraux, très restreints, la quote part de 20% des secours direct qui sont distribués dans les limites de cette cité tant et aussi longtemps que les fonds le permettent.

Ce conseil ne voyant pas d'autre alternative à ce problème se voit dans l'obligation de prendre cette décision.

Que copie de la présente soit immédiatement transmise à la Commission municipale de Québec et au Bureau de Reconstruction Economique de la Province.

Adopté

754v

Proposé par l'échevin L. Larivière
appuyé par l'échevin M. Pelletier

Est résolu que la Commission du chômage de cette cité soit priée de bien vouloir inclure la clause suivante dans son règlement d'administration: "Toute personne ne recevant pas actuellement

de secours. divers de ce résident de la cité du Cap depuis le 1^{er} mai 1937 pour avoir droit au secours"
Adopté

7543

Proposé par l'échevin Donat Ruamel

Appuyé par l'échevin Alp Devost

Et résolu que l'engagement de Monsieur Benoit St Pierre comme aide à la Commission au chômage de cette cité soit rescindé et annulé à toutes fins de droit, et qu'en conséquence la résolution No. 7350 faite et passée le 24 août 1939 soit amendée de manière à retrancher le nom de Monsieur Benoit St Pierre ainsi que le salaire de \$1500 par semaine y mentionné
La présente résolution prendra effet immédiatement
Adopté.

7544

Proposé par l'échevin D. Ruamel

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu qu'un permis de restaurant pour 1940 soit accordé à M. Raul Dumas sujet à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

7545.

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Lionel Lavié

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission des Licences de bien vouloir accorder aussitôt que possible les trois licences d'épreuves licencées tel que le permet le règlement de la cité portant le No. 201 de ses règlements

Adopté

Relecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

L. Lavié
L. Lamy
J. Lamy
Bref

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date de 22 avril 1940, lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 29 avril 1940 à 7 h 30 pm. auquel ajournement étaient présents MM les échevins Lionel Larivière, arp. Devost, Moïse Tellei, Donat Turmel, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence de M. L. Larivière procureur au faubourg.

7546

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 avril 1940 ainsi que celui du 18 avril 1940 soient adoptés tels que lus

Adopté

7547

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 83439⁵⁸ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes

Banque Canadienne Nationale	29398 ⁹⁵	✓
" " "	464 ³⁶	✓
" " "	11715 ⁰⁰	✓
" " "	15912 ⁴⁹	✓
Le Protonotaire C. Dist ³ Riv	400.-	✓
Cave des secours-directs	4000.-	✓
Le Protonotaire C. Dist ³ Riv	1000.-	✓
Canadian Accept Corp	52 ⁷⁹	✓
Office des salaires raisonnables	23 ⁶⁰	✓
Liste de Paie No-28	54 ⁹⁵	✓
Banque Can Nationale	5 ⁰⁰	✓
Cave des secours-directs	4000.-	✓
Liste de Paie No-29	1023 ⁶⁰	✓

L. B. Beaubien H&E Ltée	107 ⁸¹	✓
Liste de Paie No-30.	47 ⁰⁰	✓
Cave des peccis-direts	4000.-	✓
Edmond Buissonneault	34 ⁹⁵	✓
La Cie d'huile Penn-Mass	784	✓
Garage Royer & Frieze	581	✓
Service Martin	11 ⁰³	✓
Armand Brumillard	2 ¹⁰	✓
J. Bte Lorange	10 ¹⁰	✓
P. V. Ayotte	2 ⁰⁰	✓
Canadian Pacific Rk.	3274	✓
Gravel & Lamy Entg	226	✓
Bureau d'Enregistrement	40	✓
J. Henri Beaumes	26 ⁶⁰	✓
R. Lorange & Frieze Entg	18 ⁸⁰	✓
Herve D'Amis	14 ⁹³	✓
Francis Hankin Bois	45 ⁶⁸	✓
Northern Electric Co's	180	✓
Charbonnere Champlain Entg	725	✓
L. Honorable Tresorer de la Province	12 ⁰⁰	✓
Canada Iron Foundry Ltd	44 ⁶⁰	✓
Napoleon La Haye	9 ⁴⁴	✓
D. Charibean	10 ⁰⁰	✓
✓ A De Brandmont	225	✓
✓ J. M. Bourgeois	30 ²⁵	✓
✓ Eug Lavallée	26 ³⁵	✓
✓ Char Demers	104 ⁰⁵	✓
Napoleon Lorange	305	✓
Aephonse Roy	2132	✓
D. Eug Lavallée MD	1150	✓
La Cie du Cop.	5491	✓
Shawmigan W & P. Co's	3314	✓
" "	35825	✓
J. A. Albert Richard	1350	✓
La Cie du Cop.	60 ⁰⁰	✓
✓	20 ⁹⁰	✓
Réal LaHaye	20 ⁰⁰	✓
Benoit St Pierre	30 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No-31	42 ¹⁰	✓

Banque Canadienne Nationale	15 ⁰⁰ ✓
La Cité du Cap.	38 ⁰⁹ ✓
Pharmacie Perreault	14 ⁸⁰ ✓
La Cie d'Huile Penn-Mass.	28 ¹² ✓
Canada Iron Foundries Ltd	11 ³⁴ ✓
Reil & Arnaud	9 ⁷⁵ ✓
Canadian Pacific Railways	53 ⁸⁸ ✓
L'Union musicale du Cap	50 ⁰⁰ ✓
Care des secours-direct	3500 ⁰⁰ ✓
Liste de Paie No-32	993 ⁶⁰ ✓
Care des loyers de secours	3800 ⁰⁰ ✓
Liste La Cité du Cap	36 ⁶⁵ ✓
Bell Telephone Co of Canada	27 ⁶⁶ ✓
Imprimerie St Patrice entq	173 ✓
E. Massicotte & Fils	372 ⁰⁰ ✓
J. J. Morr & Co	8 ⁵⁰ ✓
E. Massicotte & Fils	200 ⁰⁰ ✓
Shawinigan W & Co	166 ⁵³ ✓
Dépôt Auto Accessoires	9 ⁵⁰ ✓
Pharmacie Perreault	50 ✓
Mus Cap & Regalia	23 ²² ✓
D ^r Eug Lavallée	11 ⁶³ ✓
R. Lorange & Fils Entq	17 ³⁰ ✓
La Cité du Cap	35 ⁹⁷ ✓
Liste de Paie No-33	42 ⁰⁰ ✓
D ^r E. Lavallée Md	24 ⁰⁰ ✓
J. Téléphone Nadeau	1 ⁰⁰ ✓
Loyers secours-direct	677 ⁹⁵ ✓
L. Lanqis	3 ⁰⁰ ✓
	<hr/> 83,439 ⁵⁸

Adopté

7548

Proposé par l'échevin Donat Trudel
appuyé par l'échevin Ael Lemay

Et résolu qu'un permis de Restaurant pour
1940 soit accordé à chacune des personnes suivantes
pujet cependant à l'approbation du Chef de Police.

S. Laperrière Corn Rochefort & Monplaisir

Berard Trudel 652 Notre-Dame
Adopté

1549

Proposé par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil consent à ce que
le terrain de M. Richard Rochefort, compris entre les
rues Latreuille, Ste Marie et Ste Madeleine soit établi
comme terrain de jeux et s'engage à payer comme
loyer un montant équivalent aux taxes générales muni-
cipales et scolaires de la présente année fiscale.
Adopté.

Lectures de diverses correspondances
Lecture d'une motion de M.M. les échevins A. Devost
et M. Tellier mis à l'étude après le consentement d'un
propreur
Lectures de correspondances mises à l'étude
Et la séance est levée

Sidore Talley
Maire
J. Blauvelt
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

À un agissement de l'assemblée régulière
du conseil de cette cité en date du 6 mai 1940 lequel
agissement fut tenu aux lieux et place ordinaires
des sessions à l'Hôtel de Ville Mercredi le 8 mai
1940 à 7 h 30 P.M. auquel agissement étaient présents
Son Honneur le Maire Sidore Talley M.M. les échevins
René Larivière, Aef. Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel
Alfred Lemay et Louis Lamy, formant quorum sous
la présidence du Maire au fauteuil.

1550

Proposé par l'échevin Aef Lemay
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de l'agisse-
ment de la séance régulière du conseil de cette cité
tenu le 29 avril 1940 soit adopté tel que lu.
Adopté.

1551

Croquis par l'échevin R. Larivière
approuvé par l'échevin R. Lamy

Et résolu que la présente séance soit ajour-
née jusqu'à 9 h. P.M. ou plus tôt, sur les comptes!
Adopté

à 9 h. P.M. la reprise de la séance
Tous les membres sont présents

1552

Croquis par l'échevin Lionel Larivière
approuvé par l'échevin Donald Turmel

Et résolu que les comptes au montant to-
tal de \$3617³⁴ et tels que décrits ci-après soient ac-
ceptés et payés.

Les comptes

La cité du Cap	24 ⁹³ ✓
Banque Can. Nationale	21921. ⁶⁷
" " "	7038. ⁶⁹
" " "	437. ⁸⁷
Care des secours - directs	4000.- ✓
Shawinigan W. & P. Co. Inc	1714. ⁹² ✓
Josée Tanguay	4 ²⁵ ✓
Élixide Matteau	51. ⁸⁵ ✓
Liste de Parc No 34	11. ⁹⁰ ✓
Bureau d'Enregistrement	78 ³⁴ ✓
La Mun. scolaire	2. ⁰⁰ ✓
C. V. Ayotte	19 ⁵³ ✓
Garage Gerard Lévesque	15. ⁰⁰ ✓
Les Ass. Dun Rockwood & D	127. ⁷⁹ ✓
Canada Iron Foundry Ltd	2. ⁰⁰ ✓
J. B. Lavange	4. ⁸⁶ ✓
Mus. Cap & Régalia	308. ⁹⁰ ✓
Roland Rochefort	31. ⁰⁵ ✓
Canadian Pacific Railways	6. ⁰⁰ ✓
Bravel & Lamy	5. ⁴⁰ ✓
D ^r Chas Demers M.D.	2. ⁰⁰ ✓
✓ Adélard Béliveau M.D.	35. ⁰⁰ ✓
✓ J.M. Bourgeois M.D.	351 ✓
Imprimerie St Patrice Entg	

A. Bonillard	6 ⁰⁹	✓
Alphonse Roy	4 ⁸⁰	✓
Garage Royer + Érixe	8 ⁹⁹	✓
J. P. Rousseau	25 ⁵⁷	✓
Dr. E. Lavalley MD.	5 ⁰⁰	✓
H. Massucotte + Érixe	86 ⁴⁹	✓
Edm. Buissonneau	7 ¹⁰	✓
Martin Lervie	9 ³⁰	✓
Francis Hankin Hoüy	74 ⁵⁷	✓
Canadian Rudlow Value	79 ⁰⁰	✓
Henri Rousseau	18 ⁰⁰	✓
	<u>36,172.</u>	³⁴

Adopté

7553

Proposé par l'échevin Aef. Lemay
Appuyé par l'échevin R. Lamy

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$17814⁹⁵, comme suit:

Cost municipale	10542.70	
✓ chauffage	2475.05	
✓ vêtements	1354.75	
✓ autre	<u>3442.45</u>	\$17814 ⁹⁵

pour être distribués en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de juin 1940 aux 532 chefs de famille et leurs 261 dépendants et 42 personnes vivant seule formant un total de 2835 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté.

7554

Proposé par l'échevin Lionel Larueise
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette municipalité un ou des montants jusqu'à concurrence de la somme totale de \$17814⁹⁵ pour payer exclusivement les secours-direct en argent durant

le cours du mois de juin 1940.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$17814⁹⁵. Ce ou ces billets devront porter intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2% l'an et être faits à demande.

La présente résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.
Adopté.

7555

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7554 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour payer les secours direct en argent durant le cours du mois de juin 1940.

Adopté

7556

Proposé par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil accorde un permis de restaurant pour 1940 à chacune des personnes suivantes sujet à l'approbation du Chef de Police.

Bernard Crodeau 47 Notre-Dame

Roland Plouffe 4 ✓ ✓

Vitalis Belodan Corn Dusey + Phibeau

Victor Ravictourne ✓ Notre-Dame + St J Bte

Adopté

7557

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Lionel Lacombe

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 30 avril 1940 par The Bell Telephone Co of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux

de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre

M. Raul Buisot contre-maître de la Voie est par la présente nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté

7558

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil accorde son consentement à ce qu'une association soit formée sous le nom de "Primo Summer" dans un but de récréation et d'instruction pour l'esprit et de relâchement pour le corps, le tout sous l'empire du chapitre 257 S. R. Q. 1925.

Adopté

7559

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Trismel

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de donation de rues appartenant actuellement à M. Emile Halin et situées dans les limites de la Mission St Odilon et ce après que les membres du conseil en aient pris communications.

Adopté

Son Honneur le Maire ne signe par la résolution maintenant.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Louis Lamy
Maire
Alfred Lemay
Greffier

Province de Québec

Cité du Cop. de la Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cop. de la Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 20^{ème} jour de mai 1940 à 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents M M les échevins Lionel Larivière, Alf Devost, Moïse Tellier, Donat Turmel, Alfred Lemay et Lamy formant quorum sous la présidence de M. L'échevin Lionel Larivière Pro-maire au fauteuil.

7560

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière (ajournement) tenue le 8 mai 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

7561

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 11173⁰⁰ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Care des peuns-directs	4000.-	✓
Canadian Acceptance Corp	52.79	✓
Liste de Care No-35	993.60	✓
Canada Iron Foundries	226.91	✓
Liste de Care No-36	43.05	✓
✓	67.95	✓
✓	37	✓
Care des peuns-directs	4000.-	✓
Liste de Care No-38	34.90	✓
La Labelle	25.00	✓
Canada Iron Foundries	95.75	✓
Rene de Cotter Ferron Heie	80.00	✓
Délisle Auto Accessoires Heie	36	✓
Dr. E. Lavallee MD.	35.00	✓
• Pierre La Haye MD	68.65	✓
R. Lorange & Ferie Entg	17.40	✓

Gustave Cellier	35.00	✓
D. A. Gilbert	13.00	✓
J. Barron & Fil	5.46	✓
D ^r J. J. Paquin	8.00	✓
La Cie Rines du Canada Ltee	3.75	✓
H Massicotte & Fries Ltee	521.62	✓
Consolidated Paper Corp.	1.00	✓
Canada Iron Foundries	305.67	✓
Aephonso Roy	15.40	✓
Leon Mishak Ch.	270.80	✓
Impremere St Patrice	28.94	✓
J. L. Borneau	28.00	✓
Denise Tanguay	150.00	✓
	<u>11,173.00</u>	

Adopté

7562

Propose par l'échevin Donat Turmel
Appuyé par l'échevin Moïse Peller

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour restaurant pour l'année 1940 à M Aephonso Roy 356 Notre Dame, M. Life' Blas 179 St Laurent et à M. W Dammis Rue Notre Dame près de chez M J Lanquette (source d'eau minérale) sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté

7563

Propose par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Jeudi le 23 mai 1940 à 7h30 PM. pour traiter toutes questions relevant du chômage.

Adopté

Lecture de diverse correspondance

Et la séance est ensuite ajournée à Jeudi le 23/5/40

Léon Stollery

Maire

J. J. Paquin

Échevin

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un agouvement de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 mai 1940 lequel agouvement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Jeudi le 23 mai 1940 à 7h00 P.M. auquel agouvement étaient présents Son Honneur le maire Isidore Talley M.M. les échevins Lionel Lavoie, Aep Desaut, Maire Pelletier, Donat Dumelle Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

7564

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la Cité du Cap-de-la-Madeleine les coupons et les obligations qui deviendront dus le 1^{er} juin 1940 au montant total de \$ 17855⁰⁰ se répartissant comme suit:

	Intérêts	Rachat	Total
Règlement No - 100	1437 ⁵⁰	2000.	3437 ⁵⁰
✓ 163	402.	3300.	3702.-
✓ 186	715 ⁵⁰	5000.	5715 ⁵⁰
	2555.	10300.	12855 ⁰⁰

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet au montant total de \$ 12855⁰⁰ à demande devant porter intérêt à un taux n'exécédant pas 4 1/2% l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme des dits coupons et obligations.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

7565

Proposé par l'échevin Lionel Lavoie
 appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir approuver la résolution No-7564 du conseil de cette cité relativement à l'échéance de coupons et d'obligations du 1^{er} juin 1940, le montant total de l'échéance étant de \$178550⁰⁰

Adopté

7566

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeline par suite du chômage a actuellement sur les listes de secours au-delà de 600 familles bénéficiant des secours directs;

Attendu que les montants que la cité a versés en secours directs dans le passé et ceux qu'elle est appelée à verser et ce jusqu'au 31 décembre 1940, se chiffrent à la somme de \$ 170,138.73;

Attendu que la part de la Cité dans ces secours telle qu'exigé par les autorités Provincial et Fédérale est de 20% ce qui représente un montant de \$ 34,027.75

Attendu que la cité du Cap-de-la-Madeline en outre de payer la quote part des secours directs mentionnés plus haut a été avisé qu'à partir du 1^{er} mai 1940, la cité devra assumer la charge complète des incapables au travail ce qui représente pour les montants dépensés depuis le 1^{er} mai et ceux à être versés jusqu'au 31 décembre 1940 la somme de \$ 4,500.00;

Attendu que les montants mentionnés aux deux attendus précédemment inoncis représente un total de \$ 38,527.75;

Attendu que le budget actuel ne prévoit aucun montant pour contribuer à un pourcentage quelconque dans les secours directs distribués par le passé, et ceux qu'elle est appelée à distribuer d'ici au 31 décembre 1940;

Attendu que pour équilibrer le budget actuel

il est nécessaire d'imposer une taxe spéciale équivalente au montant total de \$38,527.75

En conséquence,

Sur proposition de l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Il est ordonné et statué, et ce
Conseil ordonne et statue par la présente
résolution ce qui suit, savoir :

10.- Une taxe spéciale de soixante quinze
(\$0.75) par cent dollars d'évaluation est imposée
sur tous les biens fonds de cette municipalité,
le tout comprenant terrains, bâtisses et machineries
sans payer la quote part de 20 % des secours
directs distribués par le passé et ceux à distribuer
d'hui au 31 décembre 1940.

20.- Cette dite taxe spéciale sera percev-
able de la même manière que les taxes ordinaires
et seront payables en trois versements bi-men-
suels de la date que ladite taxe sera due.

Cette résolution est sujette à l'ap-
probation de la Commission municipale de
Québec et de l'Honorable Ministère des Affaires
municipales, de l'Industrie et du Commerce.

Le vote est demandé par l'échevin
Alf. Devost

Votent Contre: les échevins Alf. Devost et
Moïse Tellier.

Votent Pour: les échevins Lionel Larivière,
Donat Turmel, Alfred Lemay
et Louis Lamy

Résolution adoptée sur division.

7567

Proposé par l'échevin Lionel Larivière
Appuyé par l'échevin Moïse Tellier

Et résolu que ce Conseil demande
respectueusement à la Consolidated Paper Cor-
poration de reconsidérer ses anciens employés
lors de l'ouverture du Moulin du Café.
(M. Maurice Division) Adopté

Lecture de diverses correspondances
et la séance est levée

Léon Stalley
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Je soussigné Raymond Bernier nommé cons-
table jure que je remplirai avec honnêteté fide-
lité et justice les devoirs de ma charge avec de cette
charge au meilleure de ma connaissance.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madelaine ce
dixième jour de juin 1940

J. Beaumier
Le greffier

Raymond Bernier

Je soussigné Raymond Bernier jure que je
porterai vraie allégeance à Sa Majesté le Roi Ses
héritiers et successeurs

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madelaine ce
dixième jour de juin 1940

J. Beaumier
Le greffier

Raymond Bernier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée
fut tenue aux lieu et place ordinaire des ses-
sions à l'Hôtel de Ville Ronde le 3 juin 1940

a 7 hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Louis Stalley MM les échevins Lionel Larivière, Marie Bellier, Donat Turmel + Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

7568

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 mai 1940 ainsi que celui de l'ajournement en date du 23 mai 1940 soient adoptés tels que lus.

Adopté.

7569

Proposé par l'échevin Lionel Larivière

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 112187⁷⁷ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Carré des peaux-dissect	4000.	✓
Napolein Leranger	26 ⁴⁸	✓
Shalvingan W & Co	22 ⁶³	✓
✓	358 ⁷⁵	✓
✓	192 ⁰¹	✓
Dr Eug Lavalley M.D.	6 ⁰⁰	✓
Imprimerie St Patrice	72 ²⁵	✓
Roland Rochefort	59 ¹⁵	✓
Bono Electric Réq	5 ⁹⁶	✓
L'Avenir	12 ⁵⁰	✓
Cardonnese Moderne	3 ⁵⁰	✓
Bequé, Brun & Lavenex	30.	✓
Canada Iron Foundry	412 ³⁸	✓
Thomas Liviers	1 ⁶⁵	✓
La Cie J.B. Holland & Fils	38 ³⁴	✓
Canadian Vermicide Coy	16 ⁶⁶	✓
Bell Telephone Coy of Canada	15 ²⁰	✓
La Cie d'Huile Lenn-Mass	21 ⁸²	✓
Bureau d'Enregistrement	7 ⁵⁰	✓
E. Dumier	12 ²⁵	✓

Northern Electric Co.	42 ³⁵ ✓
R. Lorange & Fils Entq	17 ⁴⁰ ✓
Liste de Parc No-41	40 ⁵⁰ ✓
La Cité du Cap.	19 ⁵⁵ ✓
Banque Can. Nationale	66733. ⁴¹
	27581 ⁰⁶
Liste de Parc No-39	993 ⁶⁰
Parc de sec-direct	3000.
Liste de Parc No-41	45 ⁶⁷
La Cité du Cap	149 ⁷⁶
Parc des loyers payés par ch.	575 ⁶⁰
Parc des secours-directs	1000.
	7000.
Banque Can Nationale	17855 ⁰⁰
H. Massicotte & Fils Ltee	87 ³⁹ ✓
Jules Roy	18 ³⁰ ✓
	# 112187. ⁷⁷

Adopté

7570

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Il est résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 20 mai 1940 par The Bell Telephone Co. of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité, le tout tel que demandé dans la susdite lettre.

M. Donat Dumel contre-maître de la Voie a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

7571

Proposé par l'échevin Donat Dumel
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Il est résolu que ce conseil accorde l'application faite par chacune des personnes suivantes pour un permis de restaurant pour l'année 1940 sujettes cependant à l'approbation au chef de police.

Lucide Chartray 108 rue St Valère

Ferdinand Binette Route Shawinigan
 Alice Lefebvre ✓ ✓
 Adopté

7572

Proposé par l'échevin Lionel Lacroix
 appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil après avoir pris connaissance d'une lettre en date du 29 mai 1940 signée par le Sous-Ministre de Transports d'Ottawa, donne à Sa Majesté le droit de pénétrer sur notre aéroport et d'y exécuter des travaux d'améliorations et d'y exiger des baisses que le Ministère de Transports pourrait construire selon qu'il le jugera nécessaire.

Adopté

7573

Proposé par l'échevin Lionel Lacroix
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil autorise Son Honneur le Maire à signer pour et au nom de la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine l'entente avec le Gouvernement Fédéral en ce qui concerne le louage de l'aéroport municipal aux termes et conditions mentionnés à ladite entente, le tout tel que lu en conseil ce jour.

Adopté

7574

Attendu que pour permettre au Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, de payer en argent les prêts directs aux chômeurs nécessiteux, il est nécessaire que la Banque Canadienne Nationale lui accorde un crédit ouvert d'un montant n'excédant pas \$100,000.

Il est proposé par Louis Lamy
 Appuyé par Donat Turmel

Et résolu que Son Honneur le Maire et le Trésorier s'adressent à ladite Banque Canadienne Nationale pour obtenir le crédit ci-dessus mentionné qui restera valable pour le plein montant, et ce jusqu'à nouvel ordre, comme crédit permanent, nonobstant tous remboursements, qui pourraient être effectués.

de temps à autre, soit pour le montant total ou partiel des sommes prêtées en vertu de ce crédit ouvert.

Ces remboursements n'auront pas l'effet de modifier ou diminuer ce pouvoir d'emprunt.

Son Honneur le Maire et le Trésorier sont autorisés, pour donner effet à la présente résolution, à signer un ou des billets promissaires en reconnaissance des sommes ainsi créditées, et ce en attendant que la cité soit remboursée des contributions des gouvernements. L'intérêt à être payé à la banque sur ces avances ne devra pas excéder $4\frac{1}{2}\%$ l'an.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

7576

Proposé par l'échevin Donat Rummel

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que l'engagement de M. Henri Crabeau, comme peintre en chef pour la cité du Cap, soit révoqué et annulé à toutes fins que de droit. En conséquence la résolution No 7350 est amendée en y retranchant le deuxième paragraphe lequel a trait à M. Crabeau. La résolution No 7509 appointant M. Crabeau comme membre de la Commission de chômage de cette cité est aussi révoquée et annulée à toutes fins que de droit.

La présente résolution prend effet immédiatement.

L'échevin M. Bellier se déclare dissident.

Adopté

Une motion proposée par l'échevin Louis Hamy appuyée par l'échevin Donat Rummel a l'effet de nommer M. Edmond Saubier peintre en chef a été mise à l'étude et la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité:

7576

Proposé par l'échevin L. Lavoie

Appuyé par l'échevin D. Rummel

Et résolu que la présente séance soit ajournée
 puis jusqu'à 11 h 30 P.M. ou plus tôt sur la motion
 no-7577.

Adopté

P
 Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est ajournée

A 11 h 30 P.M. la séance ne se continue pas.

Isidore Talley
 Maire
 J. Beaumier
 Secrétaire

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du conseil de la
 Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut
 tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à
 l'Hôtel de Ville Lundi le 17^{ème} jour de juin 1940 à
 7 h 30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son
 Honneur le Maire Isidore Talley M.M. les échevins
 Lionel Larivière, Oez Devest, Moïse Tellier, Donat Turmel
 Alfred Remy et Louis Lamy formant quorum sous
 la présidence du Maire au fauteuil.

7578

Proposé par l'échevin Oef Remy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès verbal de la dernière
 assemblée régulière du conseil de cette cité en date
 du 3 juin 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

7579

Proposé par l'échevin Oef Remy

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total
 de \$ ~~8979~~⁹¹²⁹ et tels que débits ci-après soient acceptés
 et payés :-

7579 (suite) Les comptes :-

B. V. Ayotte	5 ⁰⁰	✓
A. Bonnellard	11 91	✓
Sarage Roy & Frère	8 99	✓
Service Martin	11 99	✓
Bell Telephone Co's	7 78	✓
D. A. Gilbert	7 ⁰⁰	✓
René de Collet Ferron Hbré	20 ⁰⁰	✓
La Cité du Cap	110 52	✓
Wm Scully Ltd	58 59	✓
Dawson Bros Ltd	8 90	✓
Canada Iron Foundries Ltd	165 01	✓
Pharmacie Perreault	27 95	✓
Ray Roy	75	✓
Martin Service	96	✓
Henri Cooke	100	✓
J. M. Bourgeois MD	8 ⁰⁰	✓
Dr. & Lavalée MD.	19 95	✓
International Stock Food	5 40	✓
Liste de Paié	89 40	✓
Bureau d'Enregistrement	2 60	✓
E. Boissonneault	21 65	✓
H. Massicotte & Frères Ltee	50 63	✓
Caisse des parents-direct	4000.-	✓
Liste de Paié No-42	993 60	✓
' ' ' ' 43	44 90	✓
Canadian Acceptance	52 79	✓
Caisse des S-D.	3000	✓
Liste de Paié No-44	50 30	✓
L'Union musicale du Cap	50 ⁰⁰	✓
✓	150 ⁰⁰	✓
La Cité du Cap "Petite Caisse"	38 40	✓
Wm H. Saunders	16 90	✓
J. R. Rousseau	17 30	✓
Des Roy	26 35	✓
Dr. J. Lamoureux	9 ⁰⁰	✓
Dr. P. Lathaye MD.	41 80	✓
	<u>9179.82</u>	

Adopté.

7580

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Lionel Lacroix

Et résolu que demande soit faite et est
par les présentes faite auprès des autorités du Bureau
de Reconstruction Economique de la Province de bien
pouvoir accorder à cette municipalité un octroi au
montant de \$ 15,879³⁰ comme suit :

• sur nourriture	9,433 ³⁵	
✓ chauffage	2,035 ⁸⁰	
✓ vêtements	1,110 ¹⁵	
✓ abri	3,300 ⁰⁰	\$ 15,879 ³⁰

pour être distribués en secours-direct par cette
municipalité durant le cours du mois de juillet
1940 aux 500 chefs de famille et leurs 2133 dépen-
dants ainsi qu'aux 39 personnes vivant seule
formant un total de 2677 nécessiteux tous de cette
municipalité.

Adapté

7581

Proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que Son Honneur le Maire soit
autorisé à signer les nouvelles formules " Demande
de secours F-4-37 pour être ensuite transmises
au Bureau de Reconstruction Economique.

Adapté.

7582

Proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin Lionel Lacroix

Et résolu que M. Oscar Beaudet soit
engagé comme membre de la Commission de chômage
aux mêmes conditions que les autres membres de
ladite Commission.

Adapté

7583

Proposé par l'échevin Aef. Devost

Appuyé par l'échevin M. Tellier

Et résolu que la proposition de M. M. R.
Loranger & Fils Inc pour de l'avoine criblée de

l'ouest, pour une période de 3 mois au prix de \$ 1.65 par sac de 98 lbs, soit acceptée.

Adopté

Rebure de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Sidore Talley
Maire
Beaumont
Breffier

Cronique de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

Une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hotel de Ville Mardi le 25 juin 1940 à 7h30 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidore Talley M.M. les échevins Lionel Rivièrre, Alfred Lemay et Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil

7584

Proposé par l'échevin Lionel Rivièrre
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 juin 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

7585

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$997.¹⁸ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés

Les comptes

Caie des peaux-durel
Liste de Paie No. 46

3000. ✓
949.⁶⁰ ✓

Jos Sauvin & Fils	374. ⁶⁹ ✓
Liste de Paie No-47	93. ⁰⁵ ✓
La cite du Cap.	14. ⁵⁰ ✓
Canada Iron Foundries	29. ⁵⁷ ✓
Aleide Demets	17. ⁰⁰ ✓
Shawinigan Water	358. ⁷⁵ ✓
Honorable Mrs Low.	3959. ¹³ ✓
Shawinigan Water	23. ⁵⁰ ✓
Nap Lorange	170. ⁰⁰ ✓
Mrs Luvier	16. ⁰⁰ ✓
Bell Telephone Coy of Canada	36. ³⁹ ✓
	<hr/> #8997. ¹⁸

Adapté.

758b

Croquis par l'échevin def. Lemay
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'aquit de la cite du Cap-de-la-Madeleine les coupons et les obligations qui deviendront dus le 2 juillet 1940 comme suit

Reglement No- 99	5097. ⁵⁰	3500.	8597. ⁵⁰
✓ ' 103	446.-	300.	740. ⁰⁰
✓ ' 146	60.-	-	60. ⁰⁰
Total =	#5597. ⁵⁰	#3800. ⁰⁰	#9397. ⁵⁰

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total plus haut mentionné. Ce billet devra porter intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adapté

Leclure de diverses correspondances
Et la séance est levée

Léon Stalley
Maire
J. Beaumier
Greffier.

7587
Province de Québec
Cité du Cap de la Madeleine

Je, Georges Bouffard, échevin
de la Cité du Cap de la Madeleine, jure
que je remplis avec honnêteté,
fidélité et justice les devoirs de
cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité -
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
au Cap de la Madeleine y compris
ce deuxième jour de
Juillet 1940
J. Rivar
Greffier

7588
Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

Je Alfred Lemay échevin de la Cité du Cap
de-la-Madeleine, jure que je remplis avec honnêteté, fideli-
té et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.

Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine ce
quatrième jour de juillet 1940
A. Lemay
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

7589

Je Alphonse Devost échevin de la Cité du Cap-de-la-Madelaine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité:

Ainsi Dieu me soit en aide

Assemblé devant moi au

Cap-de-la-Madelaine ce

quinzième jour de juillet 1940

Alphonse Devost.

Beaumont
Breffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 15^{ème} jour de juillet 1940 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley MM les échevins A. Devost, Geo Buffard, M. Pellié, D. Turmel, Alf Lemay & Louis Lamy formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7590

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 juin 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

7591

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que le rapport de l'Officier-rapporteur relativement aux élections tenues le 5 juillet 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

759v

Croquis par l'échevin Alfred Lemay
 appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que les comptes au montant
 total de \$ 28064⁹⁸ et tels que décrits ci après soient
 acceptés et payés.

Les comptes :-

Liste de Paie No. 48	60 ⁴⁵	✓
Paie des loyers	498 ⁷⁵	✓
✓ des pie-direct	3500 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No- 49	949 ⁶⁰	✓
✓ ✓ 60	56 ³⁰	✓
Canadian accep Corp.	52 ⁷⁹	✓
La cite du Cop.	200 ⁶⁵	✓
Paie des pie-direct	3500 ⁰⁰	
J. D. Martel	56 ⁰⁰	
Honorable Pres Prov.	1622 ²⁷	
Paie des pie-direct	2500 ⁰⁰	✓
Banque Can Nationale	9397 ⁵⁰	
✓ ✓ ✓	607 ⁸⁷	
✓ ✓ ✓	695 ¹⁶	
La Commission Sal. Pais	21 ³⁰	✓
Paie liste No- 51	54 ⁹⁸	✓
Banque Can Nationale	18 ⁰⁰	✓
Paie des pie-direct	3000 ⁰⁰	✓
La cite du Cop "P-Cash"	44 ⁵⁹	✓
Pop. Lotanges	104 ⁴²	✓
Bono Electric Ensq	3 ⁰⁹	
Canada Iron Foundrie	44 ⁵⁰	✓
Northern Electric Coy	17 ⁰³	✓
Liste de Paie No- 52	95 ⁰⁰	✓
Service MARTIN Service	7 ⁵⁰	
La Cie d'Heule Penn-Mass	10 ¹⁵	✓
Garage Royer & Frere	7 ⁸³	✓
Alphonse Roy	17 ⁷⁵	✓
A. Duillard	2 ⁰³	✓
Eugene Bisvert	23 ⁰⁶	✓
Le Nouvelliste	10 ⁰⁸	✓
René de Collet Directeur	20 ⁰⁰	✓
Carrière Zhu Lee	2 ⁰¹	✓

Shawmigan W & Coy	186 ⁰¹ ✓
Jos Sawin + Fil	5 ²² ✓
Canadian Ludlow Value	158 ⁰⁰ ✓
O.V. Ayotte	27 ⁰⁰ ✓
J. M. Bourgeois MD	4 ⁰⁰ ✓
Dr Maurice Transport	8 ⁰⁰ ✓
Bureau d'Enseignement	8 ⁹⁰ ✓
L'Eglise Ste Madeleine	4 ⁰⁰ ✓
Imprimerie de l'Assise	6 ⁴⁸ ✓
Thomas Vivier	2 ⁴⁴ ✓
Tresorer de la Province	12 ⁰⁰ ✓
T. J. Moss & Co	2 ⁸⁰ ✓
Armand Guibault	10 ⁰⁰ ✓
Arthur Kompri	7 ⁶⁵ ✓
J. Telesphore Nadeau	12 ⁶¹ ✓
R. Leranger + Dreise	16 ⁵⁰ ✓
D. Sauvageau	1 ⁵⁰ ✓
Henri D. Vivier	9 ⁷⁸ ✓
Ministère des aff. mun.	10 ⁰⁰ ✓
H. Massicotte + Dreise Ltee'	430 ⁷⁸ ✓
Dr Eug. Lavallee MD	1 ⁰⁰ #28,064 ⁹⁸ =

En amendement

Propose par l'échevin A. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Que le compte de \$ 95⁰⁰ élections soit mis

à l'étude

Le vote sur l'amendement

Pour: Mm. M. Peller, G. Buffard et A. Devost

Contre Mm. D. Turmel, A. Lemay et L. Lamy

Son Honneur le Maire vote contre l'amendement qui est rejeté

Le proposeur et le seconds de l'amendement ne désirant pas que le vote soit pris sur la motion principale cette dernière est adoptée sur division

Adopté sur division

1593

Propose par l'échevin A. P. Lemay
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que demande soit faite et

est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de \$16098.⁹⁰ comme suit:

Cost nourriture	\$ 10544. ⁵⁰	
✓ chauffage	1410. ¹⁵	
✓ vêtements	1344. ²⁰	
✓ Abri	2800. ⁰⁰	\$ 16,098. ⁹⁰

pour être distribués en secours directs par cette municipalité durant le cours du mois d'août 1940 aux 447 chefs de famille et leurs 1935 dépendants ainsi qu'aux 39 personnes vivant seule formant un total de 2421 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

7594

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
approuvé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que M. Omer Rancourt soit nommé pour le ramassage des cheminées dans la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1940.

Adopté.

7595

Proposé par l'échevin Louis Lamy
approuvé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que les différents comités permanents soient formés comme suit:-

Comité des Finances: M.M. L. Lamy, A. Lemay et D. Turmel
Président M. l'échevin Louis Lamy

Comité de la Voirie: M.M. D. Turmel, A. Devost et L. Lamy

Président M. l'échevin Donat Turmel

Comité de l'Assistance: M.M. A. Lemay, D. Turmel et S. Buffard

Président M. l'échevin Alfred Lemay

Comité de l'Acqueduc: M.M. A. Devost, A. Lemay et M. Teller

Président M. l'échevin Alphonse Devost

Comité de l'Eclairage: M.M. S. Buffard, L. Lamy, et M. Teller

Président M. l'échevin Georges Buffard

Comité Marché Public: M.M. M. Teller, A. Devost et S. Buffard

Président M. l'échevin Mose Teller

Adopté

759b

Attendu que la taxe spéciale de \$ 0.75 pour chaque \$ 100. d'évaluation imposée sur tous les biens fonds de cette municipalité par la résolution du 23 mai 1940 portant le No. 756b est inopportune et constitue une charge trop lourde pour les propriétaires de biens fonds de la cité du Cap-de-la-Madeleine;

Attendu que l'allocation des chômeurs doit être supportée par les gouvernements Fédéral et Provincial uniquement ou dans tous les cas ne peut être payée au moyen d'une taxe spéciale imposée sur les contribuables de la cité du Cap-de-la-Madeleine En conséquence

Sur proposition de l'échevin Georges Buffard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue par la présente résolution ce qui suit:

1^o Que la résolution passée le 23 mai 1940 portant le numéro 756b imposant cette taxe spéciale de \$ 0.75 par \$ 100. d'évaluation sur tous les biens fonds de cette municipalité soit révoquée et annulée à toutes fins futures que de droit et qu'il soit donné aux officiers de la cité du Cap-de-la-Madeleine de ne pas procéder à la perception de telle taxe.

En amendement

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Aeped Lemay

Que la résolution ci-dessus soit acceptée en autant que ce conseil ait une garantie écrite de la Banque Canadienne Nationale qu'elle continuera à avancer les fonds nécessaires pour les chômeurs chaque semaine pour le montant total des vœux demandés et que les gouvernements Fédéral et Provincial prennent les peens-droits dans la proportion de 50% - 50% et informe la cité en conséquence

Le vote sur l'amendement

Pour les échevins: D. Tremblay, A. Lemay & L. Lamy

Contre les échevins: A. Devost, G. Buffard & M. Peltier

En l'honneur le Maire vote en faveur de l'amendement lequel est adopté sur division

Le vote sur la motion principale

Pour les échevins: A. Devost, G. Buffard, et M. Peltier

Contre les échoués = D. Dumel, à Lemay + P. Lamy
 Son Honneur le Maire vote contre la motion principale

7597

Propose par l'échevin à Lemay
 appuyé par l'échevin D. Dumel
 Et résolu que M. l'échevin Louis Lamy soit
 élu pro-maire pour le prochain terme.
 Adopté

7598

Propose par l'échevin Georges Bouffard
 appuyé par l'échevin M. Pellerin
 Et résolu qu'attendu que la cité est dans
 l'obligation d'emprunter les argentés nécessaires pour les
 fonds d'amortissement pour les échéances de juin & juillet 1940
 et aussi empruntera pour le mois d'août 1940 demande
 à la Commission municipale de Québec de déclarer la
 cité en défaut.
 Adopté

7599

Avis de motion

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la LOI et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé: "Règlement autorisant le conseil à faire la conversion de la dette actuelle consolidée et aussi consolider tous les comptes en suspens impayés soit au Revenu et comptes en rapport avec les travaux faits au compte Capital"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce
 quinzième jour du mois de juillet 1940.

(Signé) George Bouffard
 Echevin de la Cité.

Relecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée

Louis Lamy
 Maire
 J. Beaumier
 Greffier

Comune de Québec

Cité du Cap-de-la-Modeline

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Modeline laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le vingt-deuxième (22^e) jour du mois de juillet 1940 à 7 h³⁰ P.M. à laquelle assemblée étaient présents M.M. les échevins Louis Lamy, Aeg Devost, Georges Buffard, Moïse Pelleri, Donat Trudel et Alfred Lemay formant quorum sous la présidence de M. l'échevin Louis Lamy, pro-maire, au fauteuil.

7600

Il a été unanimement résolu que ce conseil s'engage à faire les travaux nécessaires, de l'ordre d'aqueduc + d'égout pour l'établissement de l'industrie laquelle sera connue sous le nom de "Allied Steel Company" et faire tous les arrangements relatifs à l'approvisionnement de l'eau.
Adopté à l'unanimité.

7601

Proposé par l'échevin Donat Trudel

Approuvé par l'échevin Moïse Pelleri

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 juillet 1940 soit adopté tel que lu.
Adopté.

7602

Proposé par l'échevin Donat Trudel

Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 4044⁴⁵ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Caré des permis-directs	2500 ⁰⁰ ✓
Liste de Parc No- 53	949 ⁶⁰ ✓
" " " 54	67 ⁸⁵ ✓
La habelle	35 ⁰⁰ ✓
Shawmigan W. & P. Co. y	20 ⁹⁴ ✓
	358 ⁷⁵ ✓

Imprimerie St. Paulin Enq
 C. V. Ayotte
 Garage Sévère Lévesque
 Dr. P. La Haye

22⁰¹ ✓
 15⁵ ✓
 74⁵ ✓
 86⁷⁹ ✓ 4044⁴⁵

Adopté.

7603

Proposé par l'échevin Geo Buffard
 Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Est résolu que le conseil maître de l'aqueduc soit autorisé à relever l'égoût de la rue Jacques-Buteux à partir de la rue Notre-Dame à aller au Boulevard. Il est aussi autorisé à faire un puits sur la rue Haerrix près du Canadien Pacifique.

Adopté.

7604

Proposé par l'échevin Ael Lemay
 Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Est résolu que le Trésorier soit autorisé à verser les argentés nécessaires à l'enquêteur des permis-directs en rapport avec l'usage qu'il aura à faire: inspection de listes de paie des industries et compagnies, enquêtes etc, etc,,.

Adopté.

7605

Proposé par l'échevin Ael Lemay
 Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Est résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer par et à l'acquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dûs le 1^{er} avril 1940 se répartissant comme suit:-

	Intérêt	Rachat	Total
Règlement No - 78	292 ⁵⁰	1900.	2192 ⁵⁰
130	1880.-	-	1880 ⁰⁰
131	827 ⁵⁰	-	827 ⁵⁰
133	405 ⁰⁰	-	405 ⁰⁰
136	82 ⁵⁰	-	82 ⁵⁰
211	980 ⁰⁰	-	980 ⁰⁰
	<u>\$ 4,467⁵⁰</u>	<u>\$ 1900⁰⁰</u>	<u>\$ 6,367⁵⁰</u>

Que la Banque emseme tous les coupons et

et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande jusqu'à concurrence du montant total de \$ 6367⁵⁰. Ce billet devra porter intérêt à un taux n'excédant pas $4\frac{1}{2}\%$ l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier, restreindre ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Cette résolution est sujette à l'approbation de la Commission municipale de Québec.

Adopté

M. l'échevin B. Bouffard demande à Son Honneur le Maire d'attendre la réponse de la Commission municipale Re: résolution No-7598, avant d'envoyer ladite résolution à la Commission municipale.

7606

Proposé par l'échevin Aef Lemay
Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7605 du conseil de cette cité relativement à un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale pour rencontrer l'échéance de coupons et d'obligations du 1^{er} août 1940.

Adopté

Même remarque de M. l'échevin B. Bouffard au sujet de l'envoi de la résolution à la Commission municipale.

7607

Proposé par l'échevin B. Bouffard
Appuyé par l'échevin M. Tellier

Et résolu que le greffier soit autorisé à faire publier un avis, sous sa signature, que ceux qui n'auront pas acquittés leurs licences queltes qu'elles soient de la date de l'avis à aller au 6 août 1940, des procédures seront prises contre les récalcitrants.

Adopté.

7608

Proposé par l'échevin S. Buflard

Appuyé par l'échevin M. Pelletier

Est résolu que le trésorier soit et est par la présente prié de faire une liste de ceux qui doivent des taxes municipales pour les années 1938 et précédentes et ceux pour la prochaine séance régulière du conseil au 5 août 1940.

Cette liste servira de base pour une vente pour taxes dues qui devra avoir lieu prochainement.

Adopté.

7609

Proposé par l'échevin S. Buflard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Est résolu que la Banque Canadienne Nationale soit prié de bien vouloir avancer à cette municipalité un montant de \$7000⁰⁰ pour payer exclusivement les marchands qui ont avancés à cette cité les matériaux nécessaires à la confection de lignes d'eau et d'égout telles que : Égout International, rails, conduites de service et principales d'aqueduc et d'égout, etc., Re: Compte Capital.

Ce montant devant être remboursé à même les revenus généraux lors de l'imposition de la taxe pour 1941.

Adopté.

7610.

Proposé par l'échevin S. Buflard

Appuyé par l'échevin Aep. Devost

Est résolu que la Commission municipale de Québec soit respectueusement prié de bien vouloir ratifier la résolution No 7609 du conseil de cette cité relative-ment à un emprunt temporaire au montant de \$7000⁰⁰ pour payer des comptes non acquittés en rapport avec des tra-vaux "au capital" non prévus aux budgets 1939-1940.

Adopté

Lecture de diverses correspondances

Lecture d'un avis du procureur de M. Russell en rap- port avec le compte de la Carrière des Rivières, mis à

l'étude

Lecture d'une mise en demeure du procureur de M. U. W. Rousseau Re: Jugement en date de 1930 Re: East Air Service Transport Aeropost Pte Hirc et hangar y exigé Et la séance est levée

Isidore Talley
Maire
J. Beaumier
Greffier.

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville le mardi le 19^eème jour du mois d'août 1940 à 7 h 30 PM. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley M. M. les échevins Alphonse Devost, Georges Buffard, Donat Turmel & Louis Lamy formant quorum pour la présidence du maire au laudant.

7611

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 juillet 1940 soit adopté tel que lu.
Adopté

7612

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Buffard.

Et résolu que les comptes au montant total de \$3995.⁹⁵ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes

Banque Canadienne Nationale	2137. ⁸⁶
✓	✓ 14516. ⁶⁸
✓	✓ 6367. ⁵⁰

7617 (suite)

Liste de Paie No-50	2 ¹⁰
Paie des peens-directs	1000.-
Paie des loyers de peens	3000.- ✓
✓ ✓ ✓ payés par cheques	403 ⁵⁰
Liste de Paie No-55	67 ³⁵
La cite au Coy "Petty-Cash"	44 ⁰¹
Paie des peens-direct	3000.-
Liste de Paie No-56.	949 ⁶⁰ ✓
Laquerey & Desrochers	4.- ✓
Liste de Paie No-57	69 ²⁰ ✓
Paie des peens-directs	2000.- ✓
Liste de Paie No-58	64 ²⁰ ✓
Paie des peens-directs	2000.- ✓
Liste de Paie No-59	949 ⁶⁰ ✓
✓ ✓ 60.	55 ⁴⁰ ✓
La cite du Coy Petty Cash	3144 ✓
✓	58 ⁹⁹ ✓
Canadian Acc. Coy.	52 ⁷⁹ ✓
La Canadienne Moderne	2 ⁷⁵ ✓
Hensel Bellevue	57 ⁴ ✓
Canadian Bitumuls	58 ⁷¹ ✓
Jos Bauwin & Fils	1 ⁸⁴ ✓
Dr. G. Kavalier Md.	16 ⁰⁰ ✓
Northern Electric Coy	4 ⁰⁸ ✓
Nap. L'orange	3 ⁵⁸ ✓
✓	6 ³⁵ ✓
Shawinigan Water & Power	21 ⁹⁷ ✓
✓	18 ⁷⁵ ✓
R. L'orange & Fils Enrg	16 ⁵⁰ ✓
✓	4 ⁶⁹ ✓
✓	17 ⁶⁹ ✓
✓	44 ⁶² ✓
Wm Scully Ltd	3 ²² ✓
Chas Burns Enrg	3 ⁰⁰ ✓
Edmond Savary	11 ⁶⁰ ✓
Carriere 3 Riv Ltee	4 ⁶⁴ ✓
Garage Royer & Fils	11 ⁸⁵ ✓
Alphonse Roy	10 ⁸⁸ ✓
Armand Brullard	13 ⁷⁵ ✓
D. Berne Ltee	

H. Massicotte & Fries Ltee	157 ⁷⁶ ✓
Bell Telephone Coy of Canada	24 ⁹⁰ ✓
La Cité du Cop. "Petty Cash"	20 ²⁵ ✓
L'Union musicale du Cop.	50 ⁰⁰ ✓
D ^r P. LaHaye Md	13 ⁶⁵ ✓
O. V. Ayotte	1 ⁷¹ ✓
Edm. Boissonneault	10 ⁻ ✓
J. Bte Lorange	4 ⁶¹ ✓
Delisle Auto Accessoires	27 ⁰⁰ ✓
✓	3 ⁵⁴ ✓
Service MARTIN Service	13 ²⁰ ✓
J. M. Bourgeois Md	8 ⁰⁰ ✓
Bureau d'enregistrement	5 ⁰⁰ ✓
L'avenir	5 ⁵⁰ ✓
Gravel & Lamy	5 ⁸² ✓
Imprimerie St Patrice	50 ³⁰ ✓
✓	30 ⁸⁶ ✓
La Cité du Cop.	19 ⁵⁴ ✓
Canadian Acceptance Corp.	52 ⁷⁹ ✓
Gustave Cellier	109 ²⁰ ✓
La Cie d'Huile Penn Mass.	8 ¹⁰ ✓
M ^{me} J. D. Sarnau	44 ⁰⁰ ✓
Alphonse Desautels	8 ⁰⁰ ✓
Paquet Secours directs	2000 ⁻ ✓
Delisle Auto Accessoires	3 ⁰⁰ ✓
P. J. Morin Bois	38 ⁷⁴ ✓
Rene de Collet Teron Bois	20 ⁻ ✓
Duuson Bois Ltd	74 ⁰⁰ ✓
Imprimerie St Patrice Entq	8 ⁵⁵ ✓
J. Bte Lorange	45 ⁰⁰ ✓
	<hr/> 39,956 ⁹⁵

Adopté

7613

Propose par l'echevin Desautels
 appuye par l'echevin Louis Lamy

Est résolu que la résolution No 7600 soit amendée
 en y remplaçant le nom de "Allied Steel Company" en celui de
 "Electee Steel Limited"

Adopté

7614

Proposé par l'échevin Donat Dumel

appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil autorise le Marie et le Sophie à signer un contrat de vente pour usage privé devant deux témoins d'un lot de ~~subdivision~~^{terre} connu et désigné comme étant le lot de subdivision No-57 du lot primitif No-406 appartenant à la cité depuis le 20 décembre 1935. Ce lot appartenant à M. Théodore Dupien pour l'avoir acquit précédemment de M. Valérie Thibault le prix de vente pour ledit lot No-406-57 est de \$ 64⁵⁰

Adopté

7615

Proposé par l'échevin R. Lamy

appuyé par l'échevin D. Dumel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser le conseil à renouveler l'emprunt temporaire de \$ 1300. déjà autorisée et dont la limite de temps pour le remboursement est actuellement expirée

Adopté

7616

Proposé par l'échevin D. Dumel

appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que demande suit perdue et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de bien vouloir accorder à cette municipalité un vote au montant de \$ 10711⁰⁵ comme suit:

Par municipaux	6,600. ¹⁰	
✓ chauffage	1,010. ¹⁰	
✓ vêtements	800. ⁸⁵	
✓ alim	2300.-	\$ 10711 ⁰⁵

pour être distribués en secours directs par cette municipalité durant le cours du mois de septembre 1940 aux 372 chefs de famille et leurs 1606 dépendants et 34 personnes seules formant un total de 2010 nécessiteux tous de cette municipalité

Adopté

7617

Proposé par l'échevin D. Rasmel

Appuyé par l'échevin L. Ramy

Et résolu que ce conseil accorde par la présente un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1940 à M. Prudent Buis 65 rue Notre-Dame, Côté de la-Modellene, sujet à l'approbation du chef-de-Police.

Adopté

7618

Proposé par l'échevin L. Ramy

Appuyé par l'échevin D. Rasmel

Et résolu que le Maire et le greffier soient autorisés à signer une quittance complète et finale relativement à la propriété de M. J. E. Basil dont le dernier paiement a été effectué dans la semaine de 2 août 1940.

Adopté

7619.

Proposé par l'échevin Aeg. Devost

Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 13 août 1940 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'erection et le maintien de poteaux de téléphone et de câbles souterrains sur et en dessus des chemins publics de cette municipalité le tout tel que demande dans la susdite et tel qu'indiqué à un plan attaché à la susdite lettre.

M. Ruel Buis a été nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

7620

Proposé par l'échevin Aeg. Devost

Appuyé par l'échevin Ls. Ramy

Et résolu que ce conseil, donne par la présente autorisation à la Cie Bell Telephone Coy of Canada de creuser une tranchée à travers de la rue St Laurent vis-à-vis le sentier qui conduit aux usines de "Delbec Steel Limited" le tout tel qu'indiqué à un plan attaché à la lettre de ladite Compagnie Bell Telephone en date du 16 août 1940.

Le contre-maître de la Courne est autorisé par la présente à surveiller les travaux.

Adopté

7621

Propose par l'échevin R. Lamy

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas \$10,000. pour la confection d'une conduite principale d'équité de 24" de grosseur sur une longueur approximative de 1800 pieds pour desservir la nouvelle Industrie "Electric Steel Limited" actuellement en construction et aussi une conduite d'eau sur une longueur approximative de 200 pieds.

Adopté

7622

Propose par l'échevin R. Lamy

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à cette Municipalité une ou des sommes n'excédant pas \$10,000. pour la confection d'une conduite principale d'équité sur une longueur approximative de 1800. pieds et une conduite principale d'aqueduc sur une longueur de 200 pieds pour desservir la nouvelle Industrie "Electric Steel Limited" actuellement en voie de construction.

Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total de \$10,000.00. Ce ou ces billets devra ou devront porter intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an et sera ou seront faits à demande.

Adopté.

7623

Propose par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Bueffard

Et résolu que ce conseil soit autorisé à faire faire des rues privées, en asphalte tel que le département de la Ville provinciale en fait actuellement sur les grandes routes et à l'entrée des villages.

Rue Rapin de St Laurent à Brunelle

De Dorval à Rochelleux largeur 14 pieds

Rue Rochelleau De Trupin à Ste Madeleine largeur 84 pieds
 Rue Laeroux entre Alice + Jacques Buteux ✓ 20 ✓
 Rue Jacques Buteux entre Laeroux et Notre Dame ✓ 20 ✓
 Rue Rochefort entre C.P.R. et Blvd Dusey ✓ 24 ✓
 Rue Massucotte entre Longval + Trupin ✓ 20 ✓

Que le Greffier soit autorisé à faire les démarches nécessaires sur connaissance avant de commencer les travaux de creux approximatifs des matériaux et de la main-d'œuvre nécessaires.

Adopté

7624

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu que ce conseil octroi le conseil des Métiers et du Travail la somme de \$ 2500⁰⁰ comme annoncé dans le supplément du Nouvelliste à l'occasion de la célébration de la Fête du Travail du 1^{er} Lundi de septembre 1940.

Adopté

7625

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil octroi à l'association de Marchands détaillants la somme de \$ 1500⁰⁰ à l'occasion de leur Pique-nique annuel.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Lidore Talley
 Maire
 Beaumont
 Greffier

Commissaire de Québec

Cité du Cap-de-la-Madellène

Nous soussignés Siméon Lapointe, ~~Beaumont~~ Cyr
 et Nazaire Urvis nommés évaluateurs de la Cité du Cap-

de la Madeleine et dûment nommé secrétaire
des évaluateurs pour la confection du rôle d'évaluation pour
l'année 1941 jurons de remplir les devoirs de nos charges
respectives avec honnêteté, fidélité et justice le tout au
meilleur de notre connaissance et croyance.

Ainsi Dieu nous soit en aide

Assemblé devant moi Samson Lapointe Président
au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-troisième jour du mois d'avril 1940 Alphi Cyr Evalueur
de
J. Beaumes M. G. Girard Secrétaire
Le Breffier

Province de Québec
Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut
tenue aux lieu et place ordinaire des sessions à
l'Hôtel de Ville Lundi le 23ème jour du mois d'avril
1940 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient
présents Son Honneur le Maire Isidor Stalley MM les
échevins Les Devost, Les Buffard, Moise Kellier, Donat Turmel
Alf Remay et Louis Lamy formant quorum sous la
présidence du Maire au fauteuil.

7626

Proposé par l'échevin Alfred Remay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que le procès-verbal de la
dernière assemblée régulière du conseil de la cité
du Cap-de-la-Madeleine en date du 19 avril 1940
soit adopté tel que lu.

Adopté

7627

Proposé par l'échevin Alfred Remay

Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Est résolu que les comptes au montant
total de \$ 3182⁷⁴ et tels que décrits ci-après soient acceptés

et payés.

Les comptes

La municipalité scolaire	18 ⁹⁰	
Care des pecuns-directs	2200.-	✓
Liste de pui No-61	69.75	✓
Care des loyers	265.75	✓
La Cité du Cap.	60.43	✓
Imprimerie St Patrice Entq	40.11	✓
Underwood Elliott Fisher	9.18	✓
Aleide Demers	4.56	✓
E. Guilbert Auto parts	17.3	✓
Bell Telephone Coy of Canada	26.43	✓
Jules Roy	41.05	✓
Bureau d'Enregistrement	5.15	✓
Hon Trésorier Provincial	3.00	✓
Shawinigan Water Power	365.93	✓
" " "	17.44	✓
" " "	78	✓
Débile Auto Accessoires	17.30	✓
Bustave Cabellier "Agent"	35.75	✓
D. C. La Haye MD		
	<u>3182</u>	74

Adopté.

7628.

Propose par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Trumel

Et résolu que le chef de Police soit autorisé à acheter les outils nécessaires pour faire les réparations aux boyaux pour incendies.

Adopté.

7629.

Propose par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Trumel

Et résolu que les salaires des trois constables mentionnés plus bas soient portés à 21 par semaine chacun.

Rosaire Normandin

Laurie Belle Isle

Lemida Lemay

L'échevin dep. Devost demande le vote

Contre : Moïse Teller, Leo Bouffard & dep. Devost

Commissaires = D. Turmel, Aef Lemay et Louis Lamy
 Son Honneur le Maire donne son vote en faveur de la
 résolution.

Adoptée par division

7630

Considérant que le personnel de l'administration du
 chômage est depuis quelques mois diminué de deux
 employés, économisant ainsi, une somme de \$33⁰⁰ par se-
 maine à la Cité;

Considérant que les arriérés pour réclamations
 dues par Québec, lors de l'entrée en fonctions de M. Beaudin
 ont été depuis payés jusqu'à mai 1940 faisant ainsi
 une autre économie d'environ \$150⁰⁰ par mois à la Cité;

Considérant que la réclamation de mai 1940, était
 de \$20433²⁵ et que celle de juillet 1940 n'est que de
 \$11245²⁰ soit une diminution de \$9188⁰⁵ représentant
 par la part de la Cité seulement, une économie de
 \$1837⁶⁰ pour le mois de juillet seulement;

Considérant que toutes ces économies sont
 faites, à cause de la bonne administration de la Commis-
 sion de chômage de la Cité, qui a, comme guide et
 secrétaire M. Arthur Beaudin;

Considérant que le Président et les Commissaires
 de ladite Commission du Chômage sont rémunérés à
 raison de \$50⁰⁰ chacun par semaine;

Considérant que M. Arthur Beaudin, qui, lui
 aussi, en fait partie, en qualité de guide et secrétaire
 et remplit ainsi deux fonctions, étant aussi chef
 de Bureau, et mérite d'être traité sur un pied d'égalité
 avec les Commissaires

Il est proposé par l'échevin Aef Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu qu'il soit accordé à M. Arthur
 Beaudin, en plus de son salaire de chef de Bureau
 les mêmes émoluments que les Commissaires de
 la Commission et ce rétroactif au 1^{er} juin 1940

L'échevin A. Devost demande le vote
 Contre = M.M. Moise Pelletier, Geo. Buffard, Aef Devost
 et Donat Turmel.

Cours: MM Alf Lemay & Louis Lamy
Résolution rejetée.

7631

Proposé par l'échevin Alf. Devost
Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que ce conseil accepte de M. Emery Massicotte une rue de bords de large partant de la rue Piquin allant vers le Nord, jusqu'aux S. E. de l'aéroport et ce à titre gratuit. Cette rue portera le nom de "Avenue des Étables".

Adopté

7632

Proposé par l'échevin Alf. Devost
Appuyé par l'échevin Geo. Buffard

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission des Chemins de Fer l'autorisation de traverser la voie d'évitement de la Consolidated allant aux usines de la Warragomaclo par la rue qui est connue sous le nom de "Avenue des Étables"

Adopté

7633

Proposé par l'échevin Geo. Buffard
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay

Et résolu que ce conseil s'engage pour faire suite à la lettre de la Commission municipale de Québec en date du 22 août 1940, à verser à la Banque Canadienne Nationale, les argent qui seront payés par la nouvelle industrie "Electric Steel Limited" en remboursement des avances qui seront faites à la cité en rapport avec les dépenses qui seront faits pour la confection de conduite principale d'aqueduc et d'égoûts.

Adopté

7634

Proposé par l'échevin Geo. Buffard
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde une option à Mme Odilon Carrié pour la propriété située à 44 rue St. Joseph au prix de \$ 1500⁰⁰ comptant et ce pour une période de huit jours.

À l'expiration de l'option, si Madame Cassie ne s'en est pas prévalu, le Maire et le Sireffre sont autorisés à signer un contrat de vente en faveur de M. J. A. Bronsard pour ladite propriété au prix de \$ 1500 comptant.

Adopté

7635

Proposé par l'échevin adj. Dewost

Appuyé par l'échevin adj. Lemay

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1940 à Dame Alphonse Hébert 301 rue St Laurent, sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté.

7636

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots nos 388, 405 et 406 appartenant à MM Maurice et Emile Thibeau et divers autres propriétaires tel qu'indiqué à un plan préparé par M. F. X. Des Berlinguet arpenteur géomètre en date du 17 août 1940 le tout en conformité de l'article 1, sous-paragraphe 17^e au Statut des V 1934, chapitre 70.

Adopté.

7637

Proposé par l'échevin Leo Buffard

Appuyé par l'échevin Moïse Pelletier

Et résolu que la Cie Shawinigan Water Power soit autorisée à placer une lumière de rue sur la rue Monplaisir entre St Laurent et Rochefort.

Adopté.

7638

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que M. M. J. Lapointe, Naz Bivès, et Alphonse Cyr soient nommés évaluateurs pour la confection du rôle d'évaluation pour servir de base à l'imposition de la taxe pour 1941. M. Jean Lapointe est par la présente nommé Président. Les émoluments seront

de \$0.50 de l'heure pour le président et de \$0.40 de l'heure pour les autres évaluateurs. Le président aura le choix du secrétaire lequel sera payé \$0.40 de l'heure et sa nomination sera sujette à ratification par le conseil. En amendement

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alp. Devost

Que M. D. Brovencher soit nommé à la place de M. Cyr.

Le vote sur l'amendement :-

Pour : MM. Aphonse Devost & Geo Buffard.

Contre : MM. M. Tellier, D. Turmel, Alp Lemay et R. Lamy

Le vote sur la motion principale :-

Pour : MM. M. Tellier, D. Turmel, Alp Lemay & R. Lamy

Contre : MM. Aphonse Devost & Geo Buffard.

Motion adoptée sur division

7639

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Alp. Devost

Et résolu que M. Albert Trotter soit nommé secrétaire des évaluateurs à \$0.40 de l'heure.

En amendement

Proposé par l'échevin R. Lamy

Appuyé par l'échevin Alp Lemay

Que la résolution no-7638 prise sur la présente résolution

Le vote sur l'amendement

Pour : MM. D. Turmel, Alp Lemay et R. Lamy

Contre : MM. A. Devost, G. Buffard et M. Tellier

Son Honneur le Maire déclare la résolution lue d'ordre et réserve son vote pour la prochaine séance.

7640

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que la permission de M. Romeo Brunet de Grafton pour 1800 pieds de tuyaux de béton armé de 24" de diamètre P.A.B. Cop-de-la-Méditerranée au prix de \$2¹⁰ le pied courant plus la taxe provinciale, soit acceptée

Adopté

Ouverture et lecture de plusieurs submissions
 Lecture de diverses correspondances
 Et la séance est levée.

Isidore Stalley
 Maire
 J. Beaumont
 Le Greffier

Le Mardi 3 septembre 1940 @ 8 h 30 P.M. M.M. les
 échevins ^{Beaufort et Devost} ayant constaté le défaut de quorum ont ajourné
 ladite séance à Lundi le 9 septembre 1940
 à 7 heures P.M.

J. Beaumont
 Le Greffier

Cité de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de la séance régulière du
 3 septembre 1940 lequel ajournement fut tenu aux
 lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de
 Ville Lundi le 9 septembre 1940 à 7 heures P.M.
 auquel ajournement étaient présents Son Honneur le
 Maire Isidore Stalley M.M. les échevins Aef. Devost,
 Geo. Beuffard, Donat Turmel, Aef. Lemay et Louis Lamy
 formant quorum sous la présidence du Maire au
 fauteuil

7641

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le procès-verbal de la dernière
 assemblée régulière du conseil de cette cité en date du
 26 août 1940 soit adopté tel que lu

Adopté

7642

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Aef. Lemay

Et résolu que les comptes au montant
 total de \$33354⁹⁴ et des que décrits ci-après soient

Acceptés et payés.
Les comptes

Liste de Paié No-62	958.60 ✓
Banque Can. Nationale	16,594.78 ✓
'	12,869.62 ✓
La Cité du Cap	25.50 ✓
Cairi des secours-direct	2,000.00 ✓
Liste de paié No-64	52.20 ✓
Carmel Vaugeois	42.00 ✓
Banque Can. Nationale	18.00 ✓
La Cité du Cap	42.85 ✓
The Sharrigan Water & Power	2.58 ✓
Liste de paié No-63	60.00 ✓
Pharmacie Lavallée	3.69 ✓
Sharrigan Water & Power	183.93 ✓
Canadian Bitumens	19.39 ✓
Garage Girard Lévesque	17.50 ✓
Alcide Demers	4.92 ✓
Dust-O-Clean Co.	4.00 ✓
Le Condomein Moderne	2.25 ✓
P. A. Gouin Engg.	.75 ✓
Bureau d'Éménagement	9.45 ✓
Alphonse Roy	10.35 ✓
Télégraphique St. Antoine	2.55 ✓
Carrière 3. Rivière Stée.	19.15 ✓
Gravel & Quarry	.51 ✓
Délidé Auto Accessoires	4.39 ✓
H. Massicotte & Frères Stée.	68.90 ✓
"	163.22 ✓
Le lie d'huile Perme. ^{31^{re}} Masso.	53.17 ✓
A. Brauillard.	5.04 ✓
Martin Service	10.20 ✓
Garage Roy & Frère	5.80 ✓
Liste de Paié No-65	57.60 ✓
B. Larouque & Frère Engg.	9.75 ✓
P. D. P. Labaye.	20.00 ✓
Emile Maynard.	12.00 ✓
	<u>23,354.94</u>

Adopté.

7643

Proposé par l'échevin Louis Sarny,
Appuyé par l'échevin Donat Turmel,
Et résolu que le Conseil ra-
tifie la nomination de M. Siméon Lapointe
fils de Pierre Lapointe comme secrétaire
des évaluateurs.

En Amendement.

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alf. Devost,
Que M. Albert Trattier soit
nommé secrétaire des évaluateurs.

Le vote sur l'Amendement.

Pour: Geo. Bouffard et Alf. Devost.

Contre: Donat Turmel, Alf. Lemay, et Louis
Sarny.

Le vote sur la Motion Principale.

Contre: Geo. Bouffard et Alf. Devost.

Pour: Donat Turmel, Alf. Lemay, et
Louis Sarny.

Adopté sur division.

7644

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay,
Et résolu que le Conseil offre à
M. John Dubois, le montant de \$1,700.00 en
paiement de sa réclamation.

Cette offre est sans préjudice à nos
droits, sans admettre notre responsabilité
et dans le simple but de racheter notre
paix.

Si accepté, le Maire et le Trésorier
sont autorisés à signer une chèque pour le
montant ci-haut mentionné.

Adopté.

7645

Proposé par l'échevin Alf. Devost.
Appuyé par l'échevin Alf. Lemay,
Et résolu que la soumission de M.
B. Lorange et Frère Cury pour de l'avoine de

criblé de l'ouest No: 2 au prix de \$1.44
le sac de 98 lbs, sac inclus, soit accep-
tée.

Adopté.

7646

Proposé par l'échevin Geo. Bouffard,
Appuyé par l'échevin Alp. Devost,
Et résolu que le Maire soit
autorisé à faire baisser le trottoir situé
en face de la propriété de M. Jos.
Demers, 44 rue Fusay.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances et la
séance est levée.

José Stalley
Maire
J. Beaumont
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du conseil de la
Cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée
fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions
à l'Hôtel de Ville Lundi le 16ème jour de sep-
tembre 1940 à 7 hrs 8m. à laquelle assemblée
étaient présents Son Honneur le Maire Josés
Stalley MM les échevins Geo Bouffard, Maïse Pelli,
Louis Lamy, Alfred Lemay et Donat Turmel
formant quorum sous la présidence du Maire
au fauteuril.

7647

Proposé par l'échevin D. Turmel

appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que le procès verbal de la der-
nière assemblée régulière du conseil de cette cité
en date du 9 septembre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7650.

Proposé par l'échevin Alfred Lemay
 appuyé par l'échevin Omar Pismel

Et résolu que demande soit faite et est par
 les présentes faite auprès des autorités du Bureau de
 Reconstruction économique de leur vouloir accorder à
 cette municipalité un octroi au montant de \$ 8057.⁴⁰
 comme suit:

Cost nourriture	5,164. ²⁰
" chauffage	6371. ⁷⁰
" vêtements	656. ⁰⁰
" abri	1600.-
	<u>\$ 8,057.⁴⁰</u>

pour être distribué en secours-direct par cette muni-
 cipalité durant le cours du mois d'octobre 1940 aux
 305 chefs de famille et leurs 1300 dépendants et aux
 27 personnes vivant seules formant un total de 1632
 nécessiteux sous de cette municipalité.

Adopté.

7651

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 appuyé par l'échevin Geo Bruffard

Et résolu que ce conseil accorde l'ap-
 plication faite en date du 9 septembre 1940 par
 The Bell Telephone Co. of Canada pour l'entretien
 et le maintien de poteaux de téléphone sur les
 rues de cette municipalité aux endroits indi-
 qués sur le plan soumis avec la susdite lettre.

Monsieur R. Buist est nommé pour
 surveiller les travaux.

Adopté.

7652

Proposé par l'échevin Geo Bruffard
 appuyé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que ce conseil autorise l'achat
 d'une coupe d'une valeur ne dépassant pas \$ 10.⁰⁰
 Dollars pour être remise à l'Union des Terrains de Jeux.
 cette coupe devant être offerte comme "Trophée de
 la Cité du Cop" et être remise en compétition à chaque
 année jusqu'à ce qu'elle ait été gagnée trois fois
 par le même concurrent.

Adopté.

7653

Proposé par l'échevin Alfred Remy
 Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le Breffier soit autorisé à
 demander des permissions pour les paletots, casques et
 bottes dont le département de justice a fait la demande
 ainsi que pour un paletot pour le percepteur de l'aqueduc.
 Adopté

7654

Proposé par l'échevin Donat Ruelmel

Appuyé par l'échevin Moïse Pélissier

Et résolu que la maison de la ville près
 du réservoir soit mise en vente au plus haut enché-
 risseur. En conséquence le Breffier est autorisé à de-
 mander des permissions pour la vente de cette bâti-
 se.

Une des permissions soient aussi deman-
 dés pour la vente du hangar de l'aéroport.

Le conseil s'engage de n'accepter ni la plus
 haute ni aucune des permissions.

Adopté.

Lecture de diverses correspondances

Et la séance est levée

Isidore Talley
 Maire
 J. Beaumier
 Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de
 la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée
 fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions
 à l'Hôtel de Ville Lundi le 7 octobre 1940 à 7 heures
 P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Hon-
 neur le Maire Isidore Talley, M.M. les échevins Geo.
 Buffard, Moïse Pélissier, Louis Remy, Alfred Remy et
 Donat Ruelmel formant quorum sous la présidence du

Marsé au faubourg.

7655

Proposé par l'échevin Georges Bouffard
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de M. Després Rusbide, citoyen en vue de cette cité et ancien président du Bureau des Évaluateurs.

Ce conseil se joint à la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour offrir à la famille Rusbide ses plus sincères condoléances.

Copie de la présente soit immédiatement transmise à la famille ainsi qu'aux journaux pour publication.

Adopté à l'unanimité.

7656

Proposé par l'échevin Aef. Lemay
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 septembre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

7657

Proposé par l'échevin Geo Bouffard
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 25707⁴² et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes.

Liste de paie No-69	90 ⁷⁵	✓
✓ " " 70	81 ⁶⁰	✓
Paie des sec.-diseit	1500.-	✓
J.-A. Labelle	20.-	✓
Paie des sec.-diseit	1000.-	✓
Liste de Paie No-71	967 ⁶⁰	✓
La Cité du Cap.	35 ⁹⁹	✓
Banque Can. Nationale	10073. ⁰⁰	✓
✓ " " " "	177 ⁴⁹	✓
✓ " " " "	1302 ¹⁶	✓
Canada Am. Tourists Htl	782 ⁴²	✓

Banque 3 Rivieres	456. ⁶⁶	✓
Canadian Pacific R.R.	566. ⁷⁵	✓
H. Massicotte & Fries	1867. ⁵⁶	✓
J. Bauvin & Fils	319. ⁸⁹	✓
Francis Hankin & Co	116. ⁸⁸	✓
Canadian Redlow Value	75. ⁵⁰	✓
L'Union musicale du Cap	50. ⁰⁰	✓
Liste de Paie No 72	78. ²⁰	✓
✓ / / 73	94. ⁷⁰	✓
Commission Salaire Min.	22. ³⁰	✓
Caie des sec. direct	162. ⁰⁰	✓
✓ / /	2000. ⁻	✓
Liste de Paie No. 74	97. ⁶⁰	✓
✓ / / 75	74. ⁸⁰	✓
Canadian Acceptance Corp	52. ⁷⁹	✓
Carmel Vaqueois	84. ⁰⁰	✓
L'Union Musicale du Cap	50. ⁰⁰	✓
Nap. Lorange	70. ⁸⁵	✓
Thomas Vivier	5. ³⁰	✓
Shawinigan W & P. Co	21. ²⁵	✓
Canada Iron Foundries	365. ⁹³	✓
Edm. Boissimeneau	30. ²⁹	✓
H. Massicotte & Fries	17. ²⁰	✓
La Cite du Cap	493. ⁴³	✓
La Pharmacie Perreault	44. ⁴⁹	✓
E. H. Desmarais	95. ⁻ 346. ²	✓
Ben Wedge	7. ⁰⁰	✓
Bell Telephone Co of Canada	35. ⁵⁸	✓
R. Lorange & Fries	14. ⁴⁰	✓
Shawinigan W & P Co	276. ⁰⁹	✓
✓ / /	1. ⁹¹	✓
Dr. E. Lavallee M.D.	3. ⁵⁰	✓
Emery Panneton	54. ⁷⁵	✓
La Cite du Cap	25. ⁰⁵	✓
J. Bauvin & Fils	154. ³¹	✓
Impremere & Latrue Enq	3. ⁰³	✓
Mr. J. D. Bureau	5. ⁰⁰	✓
La Ville Municipale	19. ⁰⁰	✓
Bureau d'Enregistrement	11. ²⁰	✓

Nap Roy	137 ✓
Napoléon Loranger	4870 ✓
J. J. More Bois	.83 ✓
Eugène Boisvert	1885 ✓
Garage Royer + Drexel	667 ✓
H. Massicotte + Drexel	7360 ✓
Aphonse Roy	1560 ✓
Garage Grogan	808 ✓
Chs Ed Pagani	700 ✓
Parc des Pleurs - Drexel	150000 ✓
J. Lorenzo Heoux	585 ✓
Kerr Elams office appl.	7685 ✓
A. Beaudin val	4970 ✓
	<u>25,707.42</u>

Adopté

7658

Proposé par l'échevin Donat Rummel
Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Est résolu que ce conseil, à l'occasion de la semaine de prévention contre les incendies, autorise le bureau à mettre une annonce dans l'Avenir, journal local, au prix de \$16.80

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque pour ledit montant de \$16.80.

Adopté.

7659

Proposé par l'échevin Geo Buffard
Appuyé par l'échevin M. Pelletier

Est résolu que ce conseil accorde un octroi de \$10.00 comme encouragement à la formation d'une troupe de scouts Catholiques au Cap-de-la-Madeline.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de \$10.00 au nom de Scouts Catholiques du Cap-de-la-Madeline.

Adopté.

7660

Proposé par l'échevin Geo Buffard
Appuyé par l'échevin Ael Lemay

Est résolu qu'à l'occasion du vingtième anniversaire du Nouvelliste, ce conseil présente à ce journal

les plus chaleureuses félicitations.

Ce conseil autorise de plus la publication d'une page d'annonces au nom de la cité dans la section réservée au top-de-la-Madeline, lorsque sera publié le numéro suivant du Nouvelliste. Le coût de cette annonce ne devra pas excéder \$150⁰⁰. ✓

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer à l'ordre du "Nouveliste" un chèque pour le montant ci-haut qui sera remis à ce journal lorsque ladite page d'annonces aura été publiée.

Adopté.

7661

Proposé par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Hamy

Et résolu que ce conseil accorde l'application faite en date du 23 septembre 1940 par The Bell Telephone Co of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux et de câbles souterrains sur et en-dessous des chemins publics de cette municipalité de tout tel que demandé dans la susdite lettre.

Monsieur Rame Bust, contre-maître de la Voirie est nommé par le conseil pour surveiller les travaux.

Adopté.

7662

Proposé par l'échevin Louis Hamy

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Bureau de Reconstruction économique de bien vouloir approuver l'échelle suivante concernant les travaux de Voirie Provinciale.

1-	\$ 2 ⁸⁰ / ₅	par semaine	6-	\$ 10 ¹⁵ / ₈₅	par semaine
2-	4 ³⁵ / ₅	✓	7-	10 ⁶⁵ / ₅	✓
3-	6 ⁰⁵ / ₅	✓	8-	11 ⁶⁵ / ₅	✓
4-	7 ⁶⁵ / ₅	✓	9-	12 ⁴⁰ / ₅	✓
5-	9 ³⁵ / ₅	✓	10-	13 ¹⁰ / ₅	✓

11- \$ 13⁹⁰/₅ par semaine

Adopté

7663

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que ce conseil demande respectueusement au Bureau de Reconstruction économique de bien vouloir considérer l'échelle suivante laquelle est de 20% plus élevée que celle actuellement en vigueur. Cette échelle devra servir de base aux nécessiteux travaillant sur des travaux municipaux d'ordre "Capital"

1 -	# 2 ⁵⁵	par semaine	6 -	# 9 ³⁵	par semaine
2 -	4 ⁰⁰	✓	7 -	10 ⁰⁰	✓
3 -	5 ⁶⁰	✓	8 -	10 ⁷⁵	✓
4 -	7 ¹⁰	✓	9 -	11 ⁴⁵	✓
5 -	8 ⁶⁵	✓	10 -	12 ¹⁰	✓
			11 -	# 12 ⁸⁵	par semaine

Adapté.

7664

Proposé par l'échevin Donat Dumel
 Appuyé par l'échevin Moïse Pélissier

Et résolu que ce conseil desiré s'associer à la Société d'histoire du Cap-de-la-Madellene pour la célébration du 283^{ème} anniversaire de l'établissement de la première chapelle au Cap et il accorde à ladite Société d'histoire un retour de \$100. pour l'aide à défrayer le coût des fêtes qui auront lieu à cette occasion.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un cheque à l'ordre du Trésorier de la Société d'histoire du Cap-de-la-Madellene pour le montant ci-haut mentionné.

Adopté.

7665

Proposé par l'échevin Alf Lemay
 Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale une somme n'excédant pas \$6000. pour la confection de conduite d'aqueduc sur une longueur de 500 pieds en 6" de diamètre, et aussi la confection d'une conduite d'égoût de 24" sur une longueur de 1200 pieds pour desservir la Cie d'Huile Penn-

Mass du Cap-de-la-Madeline et toutes les bâtisses actuellement exigées et celles qui seront exigées dans un avenir rapproché.

Adopté.

7666

Proposé par l'échevin Le Lamay
Appuyé par l'échevin Le Lamay

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir avancer à la Cité du Cap-de-la-Madeline une somme n'excedant pas \$6000. pour la confection de lignes de conduites principales d'aqueduc et d'égout pour desservir la Cité d'huile Penn-Mass, les bâtisses actuellement exigées et aussi celles qui seront exigées dans un avenir rapproché.

Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande, devant porter intérêt à un taux n'excedant pas 4 1/2 l'an pour le montant total plus haut mentionné.

Adopté.

7667

Proposé par l'échevin Leo Bouffard
Appuyé par l'échevin Le Lamay

Et résolu que la soumission de M. Willrod Tremblay pour la bâtisse des pompes ancienne résidence du gardien, au prix de \$205³⁰ suivant conditions de la demande de soumission, soit acceptée. Le prix devant être versé avant la démolition.

Adopté.

7668

Proposé par l'échevin Leo Bouffard
Appuyé par l'échevin Moïse Teller

Et résolu que toutes personnes propriétaires qui doivent des taxes municipales pour les années 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937 et 1938 devant d'ici au 1^{er} novembre 1940 prendre arrangement avec le Trésorier, de voir à ce que les montants soient divisés de manière à payer ces dites taxes durant la période du 1^{er} novembre ¹⁹⁴⁰ au 1^{er} mai 1941.

et que ceux qui n'auront pas pris arrangements d'hier au 1^{er} novembre avec le Trésorier, le Greffier soit autorisé à préparer une vente pour taxes dues dans le délai fixé par la loi.

Adopté

7669

Proposé par l'échevin Geo Buffard
Appuyé par l'échevin Rs Lamy

Et résolu que le Greffier de la Cité soit autorisé à acheter de M. Armand Brunellard, 4 Rues 30-5 H.D. R-1 au prix de 23³⁵ chacun plus les taxes, et 4 tubes @ 1²⁷ chacun moins 5% net si payé dans les dix jours.

Adopté

Ouverture d'une soumission pour pannes de constables
bottes et casque d'hiver etc
Ouverture de plusieurs soumissions pour la budgise
des pompes.
Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Sidor Stalley
Maire
J. Beaumier
Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 26^{ème} jour d'octobre 1940 à 7 heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidor Stalley MM les échevins Aep Devost, Geo Buffard, Moise Teller, Louis Lamy, aef. Lemay et Donat Turmel formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1670

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Omat Turmel

Est résolu que le procès-verbal de la dernière
assemblée régulière du conseil de cette cité en date du
7 octobre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté.

1671

Proposé par l'échevin Omat Turmel

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Est résolu que les comptes au montant to-
tal de \$1271⁸⁷ et tels que décrits ci-après soient
acceptés et payés.

Les comptes

Liste de Paie No - 76	967 ⁶⁰	✓
✓ ' 77	97 ⁴⁰	✓
✓ ' 78	81 ⁶⁰	✓
Care des secours-dixit	1500.	✓
Lorenzo Héroux	2 ⁰⁰	✓
St Lawrence Paper Bag	12 ⁹⁸	✓
The Shawmigan W P	365 ⁹³	✓
✓ ' ✓	29 ⁵⁷	✓
✓ ' ✓	27 ⁰⁹	✓
H Massicotte & Frieses Ltee	167 ⁷²	✓
Dominique Sauvageau	1 ⁷⁵	✓
Rene de Cotret Ferron More	20 ⁰⁰	✓
Martin Service Station	8 ⁶⁵	✓
Armand Bronillard	5 ⁹⁶	✓
Steve D Viviers	4 ⁰⁹	✓
Dr Eug Lavallee	8 ⁰⁰	✓
La Cité du Cop	54 ⁶⁹	✓
Joseph Hardy	25 ¹³	✓
L'avenis	16 ⁸⁰	✓
Ministère Provincial du T.	6 ⁰⁰	✓
E. Fournier	6 ⁷⁹	✓
Thomas Viviers	1 ¹⁴	✓
Napoleon Lavange	25 ⁹⁵	✓
David Myrissette	5 ⁶⁰	✓
Napoleon Lavange	28 ⁶⁵	✓
C. A. Brun Entg.	4 ⁷⁰	✓

C. B. Ayotte	2 ⁶⁶	✓
Hercule Parenteau	5 ⁰⁷	✓
La Commission Scolaire	84 ⁵²	✓
Dr Pierre Lattaye	83 ⁷⁰	✓
M ^{me} Henri Dusseault	2 ⁰⁰	✓
J. Lapointe tal	80 ⁶⁰	✓
La Cie d'Huile-Lenn-Mass	26 ¹²	✓
Leon Heon	4 ⁵⁰	✓
La Cordonnerie Moderne	2 ⁹⁰	✓
La Moussette Heu	13 ¹⁶	✓
Canadian Pacific Railway Coy	0 ⁷⁷	✓
Garage Gerard Levesque	5 ⁹⁰	✓
Bell Telephone Coy of Canada	24 ⁸⁰	✓
Shawmigan W & Coy	1 ⁸⁵	✓
Canada Iron Pipes	19 ⁸³	✓
Liste de Paie No-79	97 ⁴⁰	✓
R Brunet & Banque Can du Commerce - 4770	15 ¹⁵	✓
Paie des secours-diesel	1500 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No-80	81 ⁶⁰	✓
✓ ✓ 81	967 ⁶⁰	✓
Paie des loyers de secours	700 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No-82	99 ²⁰	✓
Paie des loyers	198 ⁶⁰	✓
La Cite du Cap	8 ⁵⁰	✓
✓ ✓	154 ⁰ \$ 1227, 82	

Adopte'

7672

Propose par l'ecuyer Ael Lemay
 appuye par l'ecuyer Donat Turmel

Et resolu qu'un montant de \$9⁰⁰ soit ac-
 corde a chaque membre de la brigade de la police (employes
 permanents) pour l'annee 1940, et a l'avenir qu'un mon-
 tant de \$15⁰⁰ leur soit accorde a chacun d'eux annuel-
 lement, pour achat de chaussures.

Adopte'.

7673

Propose par l'ecuyer Leo Bouffard
 appuye par l'ecuyer Ael Lemay

Et resolu que la resolution No-7651 faite

et passé le 16 septembre 1940 soit amendée en y remplaçant le premier paragraphe par le suivant :-

"Que ce conseil accorde l'application faite en date du 9 septembre 1940 par The Bell Telephone Co of Canada pour l'érection et le maintien de poteaux de téléphone et de câbles souterrains sur et en-dessous des rues de cette municipalité aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre"

Adapté

7674

Proposé par l'échevin Aef Remay
Appuyé par l'échevin Moïse Pelletier

Est résolu que M. Lucien Massicotte soit engagé Contre-Maître en chef des Travaux de confection de la conduite d'éclair sur la rue St Laurent et sur la rue projetée, au prix de 16 800 par jour.

Monsieur Lucien Massicotte aura plein pouvoir de conduire ces travaux et si de la machinerie est requise il est par la présente autorisé à s'en procurer.

Adapté

7675

Proposé par l'échevin Aef Remay
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Est résolu que le Brefpe soit autorisé à demander des permissions pour la vente de l'ancien hangar à l'aéroport. La permission devra spécifier la démolition sur les lieux. En amendement

Proposé par l'échevin Leo Buffard
Appuyé par l'échevin Aef Devost

Que la permission soit accordée au plus haut prix possible.

Le vote sur l'amendement

Pour = MM les échevins - M. Pelletier, Leo Buffard et Aef Devost

Contre = MM les échevins = D. Turmel, Aef Remay et Louis Lamy

Son Honneur le Maire vote pour l'amendement.

Le vote sur la motion principale

Pour = MM les échevins = D. Turmel, Aef Remay et Louis Lamy

Contre = MM les échevins = M. Pelletier, Leo Buffard et Aef Devost

Son Honneur le Maire vote contre la motion

Amendement adopté par division

7676

Croquis par l'échevin Le Hamy
 approuvé par l'échevin de Lemay

Et résolu que ce conseil autorise M. Roméo Brunet de Griston à faire à l'usage de tuyaux de ciment de 18" de diamètre pour la conduite d'égout, de la rue St Laurent à aller à l'usine de Electric Steel Ltd et aussi pour conduite principale d'égout, de la rue Ste Madeleine, sur l'avenue des Orables, à aller aux usages de la Cie d'huile Penn-Mass. Le prix de la fabrication étant de \$ 13⁰⁰ du pied.

Adopté

7677

Croquis par l'échevin de Lemay
 approuvé par l'échevin Donat Ruel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de bien vouloir accorder à cette municipalité un vœu au montant de \$ 9285⁸⁵ comme suit:-

Car nourriture	\$ 5937 ⁵⁰	
✓ chauffage	1348 ⁵⁰	
✓ vêtement	850 ⁶⁰	
✓ abri	1247 ²⁵	\$ 9285 ⁸⁵

pour être distribués en secours-diesel par cette municipalité durant le cours du mois de novembre 1940 aux 217 chefs de famille et leurs 833 dépendants ainsi qu'aux 20 personnes vivant seule formant un total de 1070 nécessiteux sous de cette municipalité.

Adopté

7678

Croquis par l'échevin Ste Bénéfard
 approuvé par l'échevin de Lemay

Et résolu que ce conseil autorise les poursuites de la requête en date du 21 octobre 1940 de se former en corporation civile sur les noms et raison sociale de "La Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine" dans le but de se réunir et d'étudier la petite histoire de chez nous et faire des conférences sur icelle.

Adopté

7699

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Aep Lemay

Et résolu que ce conseil serait prêt à offrir à M. Leo Brousseau ou représentant le montant équivalent à l'évaluation du terrain nécessaire à l'ouverture de la Rue St-Henri sur une largeur approximative de 34'.

Adopté

7680

Proposé par l'échevin Aep Devost
appuyé par l'échevin Moïse Teller

Et résolu qu'une mesure soit prise afin de régler le cas des aliénés, d'une manière définitive attendu que M. Alfred Lavangez a déjà versé un certain montant à la cité il est proposé que des procédures soient prises contre les autres afin de les faire acquitter leur dette ou que l'argent versé par Monsieur Alfred Lavangez lui soit remis.

L'échevin A. Lemay demande le vote.

Pour: M.M. M. Teller, Leo Buffard, Aep Devost et Louis Lamy

Contre: M.M. Donat Turmel et Alfred Lemay.

Adopté sur division.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

André Talley
Moïse
J. Beaumont
Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville le 16ème jour du mois de novembre 1940 à 7 h 00 pm à laquelle assemblée étaient présents 5 M. M. M.

le Maire Sidore Talley M M Louis Lamy ses Bouffard,
 Alfred Lemay et Omar Turmel tous echevins formant quorum
 sous la presidence du Maire au fauteuil.

7681

Propose par l'echevin D. Turmel
 Appuye par l'echevin S. Bouffard

Et resolu que le proces-verbal de la demiere assem-
 blee reguliere du conseil de cette cite en date du 28 octobre
 1940 soit adopte tel que lu

Adopte

7682

Propose par l'echevin Alf Lemay
 Appuye par l'echevin D. Turmel

Et resolu que les comptes au montant total
 de \$34450¹⁶ et tels que decrits ci-apres soient acceptes et payes.
Les comptes

Banque Can Nationale	19 ⁶⁸	✓
✓	14835.49	✓
✓	9765.04	✓
✓	878 ⁵⁶	✓
Care des pecuns-dixit	2000.-	✓
Liste de Pare No 83	112 ⁷⁰	✓
Care des pecuns-dixit	2500.-	✓
Liste de Pare No-87	81.60	✓
Care des pecuns-dixit	2000.-	✓
Liste de Pare No-86	127 ⁷⁰	✓
Canadian Acceptance	55 ⁷⁹	✓
Liste de Pare No 85	62 ⁷⁰	✓
✓	967 ⁶⁰	✓
La Cite du Coy	6 ²⁰	✓
L. S. Theriault	130	✓
Garage Royer & Frere	1247	✓
J. R. Rousseau	1904	✓
Martin Service Station	1200	✓
Aephonse Roy	1640	✓
A. Bouffard	371	✓
✓	10468	✓
Anand Sauvageau	500	✓
La Cite Renee	408	✓

Bureau d'enregistrement	10 ⁰⁰	✓
L. Morissette Hôri	3 ¹⁷	✓
John Miller 3 ¹² Hôri	2 ⁷⁶	✓
Alexis Demers	11 ²⁷	✓
R. Lavange + D'Arcy	24 ¹⁴	✓
✓	7 ⁴⁷	✓
D ^r Le Kavallié	2 ⁵⁰	✓
Mussey Harris	5 ⁷⁵	✓
Edmond Boissonneau	33 ¹³	✓
Noy. Lavange	17 ⁷⁵	✓
J. Le Lavange	1 ³⁰	✓
Mercure Parenteau	5 ⁰⁰	✓
Déliste Auto Accessoire	3 ⁸	✓
Impression de Patrice Enay	75 ⁶⁶	✓
J. A. Nadeau	65 ⁴⁴	✓
Rene de Cotret, D'Arcy Hôri	20 ⁰⁰	✓
Bruno Lumbert Coij	67 ²¹	✓
Jeunesse Lavolette	10 ²⁰	✓
Therrien + D'Arcy	58 ⁴⁰	✓
Shawinigan W. P. Coij	100 ⁴⁷	✓
✓	313 ⁸⁰	✓
Roland Duchesne	344 ⁷⁵	✓
G. A. Brun Enay	6 ²⁷	✓
Noy. Lavange	110 ⁷⁵	✓
Liste de Paie No.	21 ⁶⁰	✓
Liste de Paie No. 88	33 ⁷⁰	✓
J. A. Labelle	117 ⁹⁰	✓
	18 ⁰⁰	✓
	<u>34480</u>	1/16 + 7

Adopté

7682^a

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin S. Bueffard

Et résolu que le compte au D^r P. Lattaye
 MD au montant de \$172⁹⁰ soit accepté et payé
 Adopté

7683-

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin D'Arcy Turmel

Et résolu qu'il est donné l'usage supplémentaire

laisse occasionnée par l'entretien du système d'alarme par le sous-chef Chs Ed Paquin, ce dernier est justifiable d'avoir une augmentation de \$3⁰⁰ par semaine. La présente résolution accorde donc au sous-chef Chs Ed Paquin une augmentation de \$3⁰⁰ par semaine et ce à partir du 11 novembre 1940.

Adopté

7684

Proposé par l'échevin Aef Remay
appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que l'échelle de distribution des secours direct à partir du 1^{er} décembre telle que préparée par la Commission de chômage de cette cité soit soumise au Bureau de Reconstruction pour approbation

Adopté

7685

Proposé par l'échevin D. Turmel
appuyé par l'échevin A Remay

Et résolu que ce conseil prie le G^{ral} Hon. W. L. Mackenzie King Premier Ministre du Canada, et le Hon. James G. Gardiner Ministre des Services de Guerre de bien vouloir considérer l'opportunité de l'établissement d'un collège militaire dans la Province de Québec où serait donné un enseignement militaire en langue française et où seraient préparés des officiers militaires canadiens de langue française particulièrement et ce afin de permettre aux canadiens français de devenir plus aptes à travailler à la défense du Canada.

Adopté

7686

Proposé par l'échevin Aef Remay
appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de Québec accorde à cette municipalité les octrois suivants

Secours-direct	6316 ¹⁰	
Prime de 20%	380 ⁰⁰	
de 30%	805 ⁰⁰	7501 ³⁰

pour être distribués en secours-direct et en prime au travail

travaux municipaux et travaux provinciaux, durant le cours du mois de décembre 1941 aux 205 chefs de famille et leurs 875 dépendants ainsi qu'aux 13 personnes vivant seule formant un total de 1043 nécessiteux hors de cette municipalité.

Adopté.

7687

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que Me Franconi Lajoie C.R. soit autorisé à confesser jugement dans la cause de Mel Belinas Vs La Cité de la Cité de la Madeleine Re = Amite-parisienne.

Adopté.

7688

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un contrat d'achat d'une lisière de terrain pour l'ouverture de la rue St Henri à partir de la rue Notre-Dame sur une largeur approximative de 34' pour le prix représentant l'évaluation municipale de la Cité de la dite lisière de terrain.

Adopté.

7689

Proposé par l'échevin A. Lemay

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que MM. E. Beaurmies, J. Biron, A. Beaudin et L. Laroque soient autorisés à faire la copie du rôle d'évaluation pour l'année 1941 pourvu que le montant à être payé ne soit pas supérieur à celui payé par le passé.

Adopté.

7690

Proposé par l'échevin D. Turmel

Appuyé par l'échevin A. Lemay

Et résolu que le Greffier soit autorisé à faire bénéficier les nécessiteux travaillant à la confection de l'équât de 7" de diamètre Rue St-Haurent.

et l'équité de 18" Avenue Steel d'une prime additionnelle de \$300⁰⁰ par semaine jusqu'à un nombre d'heures à H8 soit donné. C'est-à-dire que le temps à faire sera gratuite d'une prime, outre celle de 20%, d'une somme de \$300⁰⁰ dollars et la balance de H8 heures de la semaine comme temps fait d'avance.

Le Presoir est par la présente autorisé à préparer une liste de paie en conséquence.

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Isidore Talley
Maire
D. Turmel
S. Buffard
Alphonse Devost

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville Lundi le 2^{ème} jour du mois de décembre 1940 à 7^{he} P.M. laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley M^{rs} les échevins Louis Lamy, D. Turmel, Geo Buffard et Alphonse Devost formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil

7691

Proposé par l'échevin D. Turmel
Appuyé par l'échevin S. Buffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 novembre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

769v

Proposé par l'échevin D. Brunel

Appuyé par l'échevin S. Bruffard

Et résolu que les comptes au montant total
de \$12475⁵⁹ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.
Les comptes

Care des pecours-direct	2000.-	
Liste de Paie No - 90	973 ⁶⁰	
✓ 91	40 ²⁰	
Care des pecours-direct	1400.-	
Liste de Paie No 91 ^a	102 ⁹⁵	
✓ 92	92 ²³	
Care des loyers & charges	196 ⁸⁵	
Liste de Paie No - 93	174 ⁰⁰	
Banque Canadienne Nationale	193 ⁴⁸	
✓ ✓ ✓	2302 ⁹⁷	
✓ ✓ ✓	12 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No - 94	104 ¹⁴	✓
✓ 95	69 ³⁰	✓
La Cité du Cap	27 ⁹⁰	✓
R. Lorange & Frie	14 ⁴⁰	✓
Canadian Acceptance Corp	52 ²⁹	✓
L'Union Musicale du Cap	50 ⁰⁰	✓
✓ ✓	100 ⁰⁰	✓
Bell Telephone City of Canada	33 ⁸⁰	✓
Canada Iron Foundries	146 ⁷⁹	✓
Shawinigan W.P. City	31 ⁰⁸	✓
✓	365 ⁹³	✓
✓	460 ²⁰	✓
J. Telesp Nadeau	146 ⁰⁵	✓
Déiste Auto Accessoires	33	✓
L'aveni	420	✓
Ulcide Dimes	975	✓
D. J. L. Rochefort M.D.	2150	✓
Luis Babon	2 ⁰⁰	✓
Ray Lahaie	9 ⁰⁰	✓
Roméo Brunel	1450 ⁰⁰	✓
L. Massicotte & Fil.	78 ²⁵	✓
J. X. J. Berlinguet Ab.	102 ²²	✓
Le Buffle de la Paix	65 ⁵⁰	✓

Francis Lopez Ch.
 Hon. Membre de la Province
 Dr. P. Lortay M.D.

25.⁰⁰ ✓
 1599⁶⁸
 46⁵⁰ #17, 475⁵⁹

Adopté

7693

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 appuyé par l'échevin D. Guimel

Est résolu que ce conseil accorde l'application
 faite en date au 22 novembre 1940 par Bell Telephone
 of Canada pour l'installation et le maintien de poteaux de
 téléphone sur les chemins publics de cette municipalité
 et ce aux endroits indiqués sur le plan attaché à ladite lettre.

M. Rame Bust Contr. Maître de la Voie
 est par la présente nommé pour surveiller les travaux.
 Adopté.

7694

Proposé par l'échevin S. Bruffard
 appuyé par l'échevin L. Lamy

Est résolu que ce conseil, pour se rendre à l'en-
 trevue de M. L. P. Mercier, au sujet de la rue Duquoy pour
 la partie située entre le prolongement imaginé
 de la rue Lorange à aller au Boulevard Ste Made-
 leine, consent à acheter cette partie de rue appartenant
 actuellement à M. L. P. Mercier, pour le prix de \$200.-
 comptant.

Si accepté le Maire et le Greffier sont autorisés
 à signer un contrat pour l'achat de ladite portion de rue.
 Cet achat est fait à la condition que toute
 les rues mentionnées au plan de subdivision de la terre
 dudit L. P. Mercier soit donnée gratuitement. Ces rues
 comprennent les rues Lorange + Massueatte.
 Adopté

7695

Proposé par l'échevin Louis Lamy
 appuyé par l'échevin S. Bruffard

Est résolu que la Banque Canadienne
 Nationale soit priée de payer pour et à l'acquit de la
 cité les coupons et les obligations qui deviendront dus
 le 1^{er} janvier 1941 se reportant comme suit:-

7695
(suite)

Règlement No-99	5005 ⁰⁰	5005 ⁰⁰
✓ 103	437 ⁵⁰	437 ⁵⁰
✓ 146	60 ⁰⁰	1060 ⁰⁰
	5497 ⁵⁰	1000.
		6497 ⁵⁰

Que la Banque conserve tous les empons et les obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés.

Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet à demande pour le montant total de \$ 6497⁵⁰. Ce billet devra porter intérêt à un taux n'excédant pas 4 1/2 % l'an.

Ce billet ne devra en aucune manière modifier ni s'inscrire au revers les droits que la Banque a comme porteur des dits empons et obligations.
Adopté

7696

Proposé par l'échevin L. Lamy
appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7695 du conseil de cette cité relativement à l'échéance du 1^{er} janvier 1941.

Adopté

7697

Proposé par l'échevin Des Devost
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le conseil demande au gouvernement provincial d'émettre des timbres pour la taxe provinciale de 2%.

Adopté

7698

Proposé par l'échevin L. Lamy
appuyé par l'échevin S. Bouffard

Et résolu que le compte de Roméo Monissette au montant de \$ 665⁰⁰ soit accepté payable \$ 122²³ pour partie des taxes scolaires de R. Monissette et Berthe Berlinguet et la balance de \$ 542⁷⁷ applicable pour les taxes de Berthe Berlinguet et les taxes de Roméo Monissette et les redevances sur la maison de Roméo Monissette.

Adopté

1699

Proposé par l'échevin S. Buffard
appuyé par l'échevin L. Lamy

Et résolu qu'une augmentation de salaire de \$2⁰⁰ par semaine soit accordée à M Ph. L. Hensley et ce à partir du 1^{er} novembre 1940.

Que le salaire de M. Roger Labrecque soit porté de \$15⁰⁰ à \$18⁰⁰ par semaine et ce à partir du 1^{er} novembre 1940.

L'échevin Devost demande le vote.

Contre = MM les échevins M Bellis, A Devost et D Dumel

Pour = MM les échevins S Buffard et L. Lamy

Résolution rejetée sur division.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Isidore Talley
Maire
J. Beaumes
Secrétaire.

FAB

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville Lundi le 23^{ème} jour du mois de décembre 1940 à 7 hrs PM. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley MM les échevins Louis Lamy, Leo Buffard, Aeg Devost, Donat Dumel et Alfred Lemay formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1700

Proposé par l'échevin Aeg Lemay

appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 décembre 1940 soit adopté tel que lu.

Adapté

1701

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

approuvé par l'échevin Geo Bruffard

Est résolu que les comptes au montant total de
 #18489¹⁹ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés.

Les comptes

Liste de Paie No-98	124 ⁷⁵	✓
Care des parents-direct	3000.-	✓
Liste de Paie No-97	973 ⁶⁰	✓
Care des parents-direct	2000.-	✓
La Cité du Cap	13 ⁵⁰	✓
"	69 ³⁸	✓
Liste de Paie No-100	114 ⁴⁴	✓
✓ 101	26 ⁴⁰	✓
Care des parents-direct	2500.-	✓
Liste de Paie No-102	973 ⁶⁰	✓
✓ 103	53 ⁴⁸	✓
Tresorier de la Province	1656. ⁹⁴	✓
" "	4334 ²⁶	✓
La Cité du Cap	10 ²⁶	✓
J. L. Rochefort MD	23 ⁰⁰	✓
Shawmigan W of Coig	29 ⁵²	✓
" "	365 ⁹³	✓
" "	383 ³⁶	✓
La Cité du Cap	70 ⁰⁰	✓
René de Coislet Geron Heie	20 ⁰⁰	✓
La Cité Ronéo	77	✓
Canadian Ludlow Valve Mfg	46 ⁷²	✓
Municipalité de Ste Marthe	10 ²⁷	✓
Pharmacie Perreault	38 ⁶¹	✓
La Cité du Cap	50 ⁰⁰	✓
D ^r L. Lavalée MD	2 ⁵⁰	✓
D ^r J. M. Bourgeois MD	4 ⁰⁰	✓
J. B. Lavange	33 ⁹¹	✓
Bureau d'Enregistrement	5 ⁰⁵	✓
Les Editions Mun. Ensq	3 ⁰⁰	✓
La Cité d'Huile Penn. Mass	40 ⁷⁹	✓
Distrib Auto Accessoires Heie	29 ⁵⁰	✓
Nap Lavange	16 ⁶⁵	✓
Josephat Bergeron	1 ¹⁵	✓

Joseph Hardy	14 ⁸⁷	✓
Canada Iron Furnaces	962 ⁹⁵	✓
Charbonnerie de Raizen	434	✓
✓ Champlain	165	✓
E. V. Ayotte	199	✓
Mrs Arthur Brunelle	20 ⁰⁰	✓
Map Roy	175	✓
Thermeuret & Fils	217 ⁶⁴	✓
Le Nouvelliste Ltee	15 ⁰⁰	✓
Ed Boissonneault	15 ⁴⁵	✓
Dr P. Lattaye MD	74 ⁷⁵	✓
La Cite au Cap.	23 ⁵⁰	✓
Alexandre Roy	23 ¹⁰	✓
Garage Roy & Fils	8 ¹²	✓
J. L. Rousseau	22 ⁰⁰	✓
Martin Service Station	10 ⁵⁰	✓
Abruzzese	364	✓
Pharmacie Lanouette	960	✓
Mme W Benard	132	✓
Hubert	300	✓
E. X. Gari	338	✓
Les Barakatt & Fils	869	✓
Aleide Demers	17 ¹⁰	✓
	<u>14489</u>	19

Adopte'

1102

Propose par l'echevn cep. Devost
Appuye par l'echevn Les Buffard

Et resolu que la permission de M.M. & Massicotte & Fils pour l'entretien, d'hiver, pour la saison 1940-41, des rues de la Cite au Cap-de-la-Madeline au prix de \$6⁵⁰ + \$⁵⁰ de l'heure soit accepte.

Adopte'

1103

Propose par l'echevn Alfred Demay
Appuye par l'echevn Donat Turmel

Et resolu que ce conseil apprend avec regrets la mort de M. Alphonse Champagne citoyen en vue de cette cite et un des membres de notre Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeline. A la famille exprimee ce

conseil transmet ses plus sincères sympathies.

Adopté

7704

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que ce conseil pour se prévaloir de la loi des Lettres de Change, tel qu'édicté par la loi 2422 Geo V 1934, chapitre 17 sous paragraphe D, proclame comme jours de fêtes municipales les jours 26 décembre 1940 et 2 janvier 1941, et ordonne aux corporations, banques ou à toutes personnes que la chose peut concerner, d'observer ces jours comme jours fériés et non juridiques en conformité à la loi ci-dessus mentionnée et prie tous les établissements industriels et commerciaux de bien vouloir observer ces jours comme jours de fêtes municipales et de fermer leurs portes afin de faire participer leurs employés aux fêtes de Noël et du jour de l'An.

Adopté

7705

Proposé par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin Ls Lamy

Et résolu que ce conseil fixe à \$ 0.15 sous le voyage de 3 Vps le prix à être payé, à l'avenir, pour le charoyage général de la neige.

Adopté

7706

Proposé par l'échevin Alf Lemay

Appuyé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil, pour faire suite à une correspondance de la Cie Electric Steel Limited s'engage à faire les arrangements nécessaires afin que ladite Avenue Steel soit améliorée. Il s'engage aussi à mettre la rue St Laurent dans un état tel que le trafic lourd puisse y circuler avec facilité.

Adopté

7707

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alf Devost

Et résolu que ce conseil a pris connaissance

d'une requête de la Cie de Bois Br haument du Cap-de-la-Madeleine et étant donné les perspectives de réduire le chômage et ainsi conserver le seul moulin à scie dans la région de la Mauricie, approuve ladite requête et la recommande à l'Honorable Ministère des Forêts et Parcs de la Province.

Adopté

7708

Proposé par l'échevin Geo Buffard
Approuvé par l'échevin Alf Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction économique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi additionnel de #278^{#5} pour compléter les distributions de décembre 1940 étant donné la fin de l'année fiscale.

Adopté

7709

Proposé par l'échevin Alf Lemay
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande à la Banque Canadienne Nationale de bien vouloir accorder une marge de crédit jusqu'à concurrence du montant total de \$45000. ou l'équivalent de quatre (4) mois de distributions de secours-direct.

Si accepté le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence du montant total plus haut mentionné. Ce ou ces billets devra ou devront porter intérêt à un taux n'étant pas 4 1/2% l'an.

Adopté

7710

Proposé par l'échevin Alf Lemay
Approuvé par l'échevin D. Turmel

Et résolu que ce conseil demande respectivement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-7709 du conseil de cette cité relativement à la marge de crédit demandée à la Banque Canadienne Nationale pour la distribution des secours-direct durant le cours

de l'année 1941.

Adopté

7711

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de leur vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant total de \$ 9188³⁵ comme suit :-

Secours-direct	\$ 8400 ⁸⁵	
Prime de 30%	<u>787⁵⁰</u>	\$ 9188 ³⁵

pour être distribuée en secours-direct et en forme au travail durant le cours du mois de janvier 1941 aux 206 chefs de famille et leurs 830 dépendants ainsi qu'aux 16 personnes vivant seule formant un total de 1057 nécessiteux tous de cette municipalité.

Adopté

7712

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le Trésorier soit autorisé à payer les comptes au D^r Chas Demers, de ceux qui sont actuellement sur la liste des secourus. Les comptes de ceux qui ne sont pas nécessiteux devront être retournés au D^r Demers ou à son représentant attitré. Une quittance des comptes qui seront payés devra être signée en bonne et due forme.

Adopté

7713

Proposé par l'échevin Les Devot
Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte de donation de la Rue St-Vedé par M^{rs} H. Arsenault et S. Dumas le tout tel que préparé par le Notaire Bercher et tel que ^{lu} en conseil ce jour

Adopté

7714

L'échevin Geo Buffard demande le vote de nouveau sur la résolution no-7699.

Votent Pour: MM. G. Buffard + L. Lamy

Votent Contre: MM. A. Devost + D. Turmel

L'échevin Aelf Lemay se déclare dissident

Le Maire se déclare aussi dissident et la chose est remise au budget.

7715

Proposé par l'échevin Aelf Devost

Appuyé par l'échevin Aelf Lemay

Et résolu que ce conseil offre par la présente à M. Pierre Lorange le prix de \$150⁰⁰ pour le loyer de son terrain voisin de l'Hôtel de Ville pour la saison du patin c'est-à-dire la saison d'hiver 1940-41. Le conseil se réserve le droit de payer la différence du prix des taxes municipales ordinaires si ce dernier se décide de le garder comme terrain de jeu.

L'échevin Buffard se déclare dissident

Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

Sidoux Talley
Maire
J. Beaumont
Greffier

Cronica de Québec

Cité du Cop. de la-Madeline

Une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cop. de la-Madeline, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions Lundi le 20^{ème} jour du mois de janvier 1941 @ 7^h 00^m. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Sidoux Talley MM. des échevins Louis Lamy, Geo Buffard, Aelf Lemay, Donat Turmel, Aelf Devost + Maire Telles formant quorum pour la présidence du maire au laudant.

7716

Propose par l'échevin Alfred Lemay

appuyé par l'échevin Leo Briffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du conseil de cette ville en date du 23 décembre 1940 soit adopté tel que lu.

Adopté

7717

Propose par l'échevin Alfred Lemay

appuyé par l'échevin Donat Gurnel

Et résolu que les comptes au montant total de \$ 25962⁶³ et tels que décrits ci-après soient acceptés et payés:

Les comptes

Liste de Paie No-102

✓ ✓ 99
 ✓ ✓ 99
 ✓ ✓ 104

99⁰⁰ ✓
 273⁰⁰ ✓
 165⁰⁰ ✓
 52⁶⁰

La Cité du Cap

Canada Iron Foundries

Nap Lattaye

Edmond Savary

S. Lapointe tal

La Cie d'Huile Penn-Mass

Alphonse Roy

D. J. Moore & Co

Belle Telephone Co

Dr Chas Demers

Shawinigan W P. Co

Banque Can Nationale

✓ ✓ ✓
 ✓ ✓ ✓

34⁴¹ ✓
 50¹² ✓
 5⁰⁰ ✓
 5¹² ✓
 22⁸⁰ ✓
 13⁷⁶ ✓
 5¹⁰ ✓
 15²¹ ✓
 23⁰⁸ ✓
 529⁵⁵ ✓
 2050⁰⁰ ✓
 7704⁴³ ✓
 432⁰² ✓
 4684⁶⁴ ✓

Garage Royer & Fries

Jules Roy

Bureau d'inséqtiement

Dr J. L. Rochefort M.D.

Canadian Ludlow Valve

Parc des Semis-direct

Liste de Paie No-1

✓ ✓ ✓ ✓

8¹² ✓
 4905⁰⁰ ✓
 5⁶⁵ ✓
 65⁰⁰ ✓
 61³⁵ ✓
 3000⁰⁰ ✓
 936⁸⁰ ✓
 48⁵⁰ ✓

Caue des Secours-direct	2000 ⁰⁰	"
Canadian Acuplancee	52 ⁷⁹	"
Liste de Paie No-3	49 ⁰⁰	"
Caue des Secours-direct	7000 ⁰⁰	"
Liste de Paie No-4	973 ⁶⁰	"
✓	54 ⁷⁰	"
✓	10 ⁴⁰	"
5	53 ²¹	"
La Cite au Cap	4 ⁰⁰	"
J. Bte Lorange	18 ¹²	"
Nelson Garage	6 ³⁸	"
Ed. Buissonneauet	4 ⁸⁰	"
A. Brumillard	21 ⁸⁵	"
Martin Leves Station	157 ⁷⁶	"
Alphonse Roy	15 ⁰⁰	"
Canada Iron Foundries	99 ¹³	"
R. Lorange & Frieis Entq	169	"
Romeo Brunet	2 ⁸⁰	"
J. X. Gasi	24 ⁸	"
David Moussette	4 ⁵⁰	"
Delisle Auto Accessories	70 ⁴⁸	"
D ^r E. Lavallee MD	5 ³⁰	"
H. Massicotte & Frieis	4 ⁵⁰	"
D ^r E. Lavallee MD	70 ⁴⁸	"
Conrad Duce	5 ³⁰	"
H. Massicotte & Frieis Ltee	70 ⁴⁸	X
Le Nouvelliste Ltee	10 ⁰⁸	"
Edmond Savary	5 ²⁰	" #25962 ⁶³

Adopté.

1718

Propose par l'échevin Donat Trudel
 Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que demande soit faite et est par
 les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Remon-
 truction Economique de la Province de leur vouloir accorder à
 cette municipalité un octroi au montant de \$7439⁹⁵ comme suit:

- sur nourriture # 4317⁴⁵
- ✓ chauffage 981⁴⁵
- ✓ vêtements 586⁰⁵
- ✓ Abri 1560⁰⁰ #7439⁹⁵

pour être distribuée en secours-direct par cette municipalité

durant le cours du mois de février 1941 aux 234 chefs de famille et leurs 957 dépendants ainsi qu'aux 19 personnes vivant seule formant un total de 1205 nécessités tous de cette municipalité.

Adopté

7719

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec l'autorisation de renouveler l'emprunt temporaire de \$ 939,50 autorisée en date du 27 juin 1940 pour une période de 6 mois laquelle est actuellement expirée.

Adopté

7720

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu qu'une licence de Restaurant pour 1941 soit accordée à M. David Morissette de tout sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté

7721

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo. Bouffard

Et résolu qu'une licence de Restaurant pour 1941 soit accordée à M. Joseph Baushier 346 St. Laurent sujet à l'approbation du chef de Police.

Adopté

7722

Proposé par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la route appelée communément Cordon Young, pour la partie située entre la route Cap-de-la-Madeline - Shawinigan - Grand'Mère et les limites nord-ouest de la paroisse de Ste. Marie, pour l'entretien de l'été 1941 soit accordée à M. Ferdinand Binette pour le prix de \$ 35⁰⁰

M. Ferdinand Binette devra fournir un cautionnement suivant les exigences de la Loi.

Adopté.

1773

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la Cie Shawinigan W & Coy soit priée de bien vouloir rétablir les tarifs qui existaient au mois de septembre dernier soit \$0.50 par Cheval Vapeur comme taux fixe plus 3 centimes par kW H pour le moteur de 100 HP au lieu du compteur à demande qui est actuellement installé.

Adopté

1774

Proposé par l'échevin A Lemay

Appuyé par l'échevin A Rasmel

Et résolu que M. L. Echevin Louis Lamy soit élu pro-maire pour le prochain terme.

Adopté.

1775

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que la Banque Canadienne Nationale soit priée de payer pour et à l'aquit de la cité les coupons et les obligations qui deviendront dûs le 1^{er} février 1941 se totalisant comme suit :

Intérêts sur obligations \$ 4420.

Obligations à racheter 4900 \$ 9320.

Que la Banque conserve tous les coupons et obligations avec tous les droits et privilèges qui y sont attachés. Le Maire et le Trésorier sont autorisés à signer un billet pour le montant total plus haut mentionné.

Ce billet, devant porter intérêt à un taux n'excédant pas $4\frac{1}{2}\%$ par an, ne devra en aucune manière modifier, résulter ou nuire les droits que la Banque a comme porteur des dits coupons et obligations.

Adopté

1776

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que ce conseil demande respectueusement à la Commission municipale de Québec de bien vouloir ratifier la résolution No-1775 du conseil

de cette cité relativement à l'échéance du 1^{er} février 1941

Adopté

1727

Proposé par l'échevin Leo Bueffard
appuyé par l'échevin Moïse Bellie

Et résolu que M. Albert Vincent soit prié de
venir au Bureau du Trésorier dans un bref délai pour
venir prendre arrangements concernant le paiement de
son loyer du Marché.

Adopté

1728

Avis de motion

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-
Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps
et en la manière voulus par la Loi et les règle-
ments de la cité, je proposerai et soumettrai à ce
conseil un règlement intitulé "Règlement amende-
ment le règlement No-IV et ses amendements relative-
ment aux licences ou permis à être à la cité"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce vingt-
ième jour du mois de janvier 1941.

(signé) Alp. Devost

Échevin de la Cité.

1729

Avis de motion

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-
Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps
et en la manière voulus par la Loi et les règle-
ments de la cité, je proposerai et soumettrai à ce
conseil un règlement intitulé "Règlement pour
à l'imposition d'une taxe foncière régulière et de taxes
spéciales relativement à l'administration de la cité
pour l'année 1941"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce vingt-
ième jour du mois de janvier 1941

(signé) Alfred Lemay

Échevin de la Cité.

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée

Isidore Talley
Maire
J. Beaumont
Breffier

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de
cité laquelle assemblée fut tenue aux lieux et
place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville
Lundi le 3ième jour du mois de février 1941 à 7 h
P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son
Honneur de Maire Isidore Talley MM les échevins
Louis Lamy, Geo Buffard, Alfred Lemay, Donat Turmel,
Alp Devost & Moïse Teller formant quorum sous la prési-
dence du Maire au fauteuil.

1130

Propose par l'échevin Alfred Lemay
appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que le procès-verbal de la der-
nière assemblée régulière du conseil de cette cité en date
du 20 janvier 1941 soit adopté tel que lu.

Adopté

1131

Propose par l'échevin Geo Buffard
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que les comptes au montant total
de \$24127⁶¹ et tels que décrets ci-après soient acceptés
et payés :

Les comptes.

Aimé Marchand	9 ⁰⁰	✓
Cas des pécuns-direct	1500 ⁰⁰	✓
✓	2000 ⁰⁰	✓
J. A. Labelle	20 ⁰⁰	✓
Liste de Paie No. 6	52 ⁶⁵	✓
✓	187 ⁸⁸	✓
	<u>187⁸⁸</u>	à suivre

Care des peens-direct	1350 ⁰⁰	✓
Liste de Parc No-8	973 ⁶⁰	✓
Banque Canadienne Nationale	16 ⁸³	✓
✓	239 ⁷⁵	✓
✓	6497 ⁵⁰	✓
La cite du Cap	7 ⁰⁰	✓
Liste de Parc No-9	66 ⁵⁵	✓
✓	33 ⁰⁰	✓
10	51 ⁴⁴	✓
Canadian Acceptance Corp	43 ⁴¹	✓
H. Massicotte & Fries	14 ⁷⁵	✓
Sam Boissonneault	3 ⁵¹	✓
J. H. Leduc	1 ⁷²	✓
Geo Barakatt & Fries Inc	2 ⁵⁰	✓
J. A. Lariviere	3 ⁰⁰	✓
J. M. Bourgeois MD	17 ⁵	✓
Bastien Hubert	9320 ⁰⁰	✓
Banque Can. Nationale	187 ⁶⁰	✓
✓	9 ⁰⁴	✓
H. Parenteau	2 ⁵⁰	✓
Consol Voyet	4 ⁵⁰	✓
Nap. Lahaie	184	✓
Charbonnere Champlain	22 ⁵	✓
Delisle Auto Accessories	10 ¹⁸	✓
Henri D. Turcotte	32 ⁸²	✓
Shawmigan W & P Coy	368 ⁰⁵	✓
✓	980	✓
✓	424 ⁸⁰	✓
✓	25 ⁸⁸	✓
Bell Telephone Coy of Canada	20 ²³	✓
Canadian Pacific Railways	46	✓
D. Morissette	47 ⁴³	✓
Aug Robichaud	57 ³⁵	✓
D. G. Lattaye MD	17 ⁵	✓
Dust-O-Clean	57 ⁰⁰	✓
Hercule Parenteau	38 ⁶¹	✓
Josephat Hardy	15 ⁰⁰	✓
Alcide Demers	16 ⁷¹	✓
Real Sr Amard	109 ³⁷	✓
L. Massicotte & Fries		✓

J. Ed. Biron

$\frac{\$6.00}{\text{Total}} \quad 24127.61$
 Adopté

1732

Proposé par l'échevin Geo Buffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que la soumission de M. Paul Lemais pour 2 lots de terre situés le long de la rue Rocheleau et portant le No-cadastral 134 subdivision Nos-143 & 144 au prix de \$236.⁵⁰ comptant, soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer un contrat de vente pour les lots ci-dessus mentionnés.

Adopté

1733

Proposé par l'échevin Alp. Devost

Appuyé par l'échevin Alfred Lemaire

Et résolu que la soumission de M. Régis Tremblay pour un lot de terre situé le long de la rue Rocheleau et portant le No-cadastral 134 subdivision No-147 au prix de \$103.⁵⁰ comptant soit acceptée.

Le Maire et le greffier sont autorisés à signer un contrat de vente pour le lot ci-dessus mentionné.

Adopté.

1734

Proposé par l'échevin Alfred Lemaire

Appuyé par l'échevin Geo Buffard

Et résolu que le greffier soit autorisé à corriger le rôle d'évaluation actuellement sous étude en substituant le chiffre 5^e du pied carré à celui de 7^e du pied carré pour tous les lots suivants : 171-174 @ 171-141 inclusivement, exception faite cependant des lots bâtis.

Que la rue 123 du 171 soit portée comme non-imposable comme étant à l'usage du public.

La bâtisse apparaissant sur le No-171-134 devra porter l'évaluation de \$100. au lieu de \$270. incendiée.

Adopté

7735

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Moïse Bellis

Et résolu que l'évaluation de la propriété de M. Sam Dumont Pise soit portée à \$1725⁰⁰ comme l'an dernier.

Adopté

7736

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil prie respectueusement le Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir autoriser la Commission de Chômage de cette cité d'ajouter à l'échelle des recensements la taxe d'eau à raison de \$1²⁵ par mois pour chaque chef de recensement.

Adopté.

7737

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que Me François Lajoie C. comparet pour la Corporation défenderesse dans une cause portant le No-6559 des dossiers de la Cour Supérieure Trois-Rivières Consad Film - Co - La Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeline, et fasse toutes les procédures nécessaires pour protéger les intérêts de la Corporation défenderesse et fasse rapport.

Adopté

7738

Proposé par l'échevin Donat Turmel

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil pour se rendre à la demande de l'Organisation en faveur de la souscription des certificats de guerre, demande aux employés municipaux de répondre généreusement en souscrivant pour des certificats d'épargne de guerre.

M. J. Ed Biron est autorisé à recevoir les souscriptions.

Adopté.

1139

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Jeudi le 6 février 1941 @ 8 hrs P.M. sur les plaintes au rôle ainsi que sur toutes choses inachevées.

Adopté

Ouverture de soumissions pour lots vacants
Lecture de plaintes au rôle

Lecture d'autres correspondances

Et la séance est ensuite ajournée à Jeudi le 6/2/41 @ 8 heures P.M.

Isidore Talley
Maire
Beaumes
Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeleine

A un ajournement de l'assemblée régulière du 3 février du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, lequel ajournement fut tenu aux lieux et place ordinaires des sessions à l'Hôtel-de-Ville Jeudi le 6 février 1941 @ 7 hrs P.M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley MM les échevins Louis Lamy, Geo Bouffard, Donat Turmel, Alp. Beout + Moise Telles formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

1140

Proposé par l'échevin Donat Turmel
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le rôle d'évaluation 1941 pour ce qui concerne les lots suivants soit amendé comme suit
Les lots H06-90 @ H06-96^{mel} @ 54 du P.C. les Nos H06-97+99 @ 74 du P.C. les lots H06-100 @ H06-107^{mel} @ 54 du P.C. H06-110, H06-111 @ H06-116^{mel} et H06-119 @ 54 du P.C.

Adopté

77H1

Propose par l'échevin Louis Lamy
appuyé par l'échevin Moïse Bellis

Et résolu que l'évaluation de M. W W Rousseau
pour le terrain situé coin des Rues Dusey et St Laurent
soit porté au rôle comme suit 30000' @ 5¢ et la balance
35000' @ 3¢ au P. @.

Adopté

77H2

Propose par l'échevin Geo Bouffard
appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le bief soit autorisé à consi-
gner le rôle d'évaluation 1941 actuellement sous étude,
concernant les lots de M. L. B. Mercier, comme suit

149- 6 #100.	149- 60	100.	149-92-98 #100 chacun
7 100.	61	100.	✓ 99 @ 104 ^{mel} ✓ ✓
18 150.	62	100.	✓ 105 @ 112 ^{mel} ✓ ✓
19 100.	63	100.	✓ 119 @ 131 ✓ ✓
20 100.	64	100.	✓ 133 @ 140 ^{mel} ✓ ✓
21 150.	65	100.	✓ 142 #150.
26 200.	66	100.	✓ 143 100.
28 150.	67	100.	✓ 144 @
34 100.	68	100.	150 mel #100. ch.
35 100.	69	100.	✓ 151 @
36 100.	70	100.	162 ✓ ✓ ✓
37 100.	71	100.	149-163 #150 ⁰⁰
39 100.	72	100.	✓ 164 @
40 100.	73	100.	179 ^{mel} #100. chacun
45 150.	74	100.	
49 100.	75	100.	
50 100.	76	100.	
51 100.	77	100.	
52 100.	78	100.	
53 100.	83	100.	
54 100.	85	100.	
55 100.	86	100.	
56 100.	87	100.	
57 100.	88	100.	
58 100.	89	100.	
59 100.	91	100.	

Adopté

7743

Propose par l'échevin Leo Bouffard
appuyé par l'échevin Moïse Telles

Et résolu que l'évaluation de M. Arthur Roche-
fort pour les lots de subdivision nos - 66 + 69 du lot primi-
al du 171 soit amendée en y remplaçant le chiffre 8¢
au P.C par le chiffre 6 sous de pied carré.
Adopté.

7744

Propose par l'échevin Louis Kamy
appuyé par l'échevin Leo Bouffard

Et résolu que l'évaluation du 15^e C.N. DeBlais
soit porté au rôle d'évaluation comme suit: Règne
15, Page 21 du rôle tel que de pose l'évaluation @ 4¢ du P.C
au lieu de 8¢ du P.C. pour la partie située Rue DeBlais
entre les lots situés coin L'Orange - DeBlais et les lots
situés coin Blvd Ste Madeleine et DeBlais. Que le moins
soit porté à $3000.$ au lieu de 4835.00 .
Adopté.

7745

Propose par l'échevin Louis Kamy
Appuyé par l'échevin Donat Turmel

Et résolu que l'évaluation de M. C.N. De Grandmont
soit amendée comme suit:-

P-115 coin St Joseph NE Blvd @ 6¢ du P.C.

P-116 ✓ ✓ 50 ✓ @ 6¢ du P.C

B-116 ✓ St Maurice NE ✓ @ 6¢ du P.C

B-116 terrain situé entre coin St Joseph et coin St Maurice
5¢ du pied

Terrain Blvd Ste Madeleine côté NO du lot de M. J. Brunneau
@ 5¢ du pied.

Que l'évaluation de M. J. A. Brunneau soit portée à
6¢ du pied carré (Coin St Maurice et Blvd Ste Madeleine)

Que l'évaluation des lots de M. C.N. De Grandmont
situés sur le Blvd Ste Madeleine côté 50 Rue DeBlais à 7¢
du pied carré, coin du Moulin de Jésuite et Blvd Ste Ma-
deleine à 7¢ du pied carré et la balance du terrain située
entre le Brunneau Faverel, les lots susmentionnés et la
rue DeBlais @ $10500.$ l'arpent.

Adopté.

1746

Propose par l'échevin Desjardins
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que l'évaluation de M. Bédoin Toupin
soit amendée de manière à porter au rôle le terrain situé
entre la rue Longval et Rue Toupin et le terrain coin
NO Rue Toupin et rue projetée à 3¢ au pied carré.
Adopté

1747

Propose par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Desjardins

Et résolu que le rôle d'évaluation actuelle-
ment déposé soit amendé tel que ci-après : En Lorange
4 Arpents @ # 100⁰⁰ l'arpent
18⁶⁰ ✓ @ 50. ✓
37 ✓ @ 30. ✓ Total # 2290 au lieu
de l'évaluation actuellement inscrite au rôle.

Que le coin Lorange & St Philippe soit porté à
3 1/2 ¢ au pied carré

Adopté.

1748

Propose par l'échevin Desjardins
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le rôle d'évaluation tel que déposé
et actuellement sous étude, concernant l'évaluation de la
propriété de M. Arme Duplessis soit corrigé comme suit :-
Bâtisse # 1515. au lieu de # 1640.⁰⁰

Adopté

1749

Propose par l'échevin M. Pellerin
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que le rôle d'évaluation tel que déposé
et actuellement sous étude concernant les lots de M. Jahan
soit amendé comme suit: 622-17 @ 622-33 inclus à # 0.01¢
au pied carré au lieu de # 0.07 du pied carré.

Adopté.

1750

Propose par l'échevin M. Pellerin
Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que l'évaluation de M. H. Lacroix

soit rétabli comme en 1940 pour la bourse soit #620⁰⁰

Adopté

7751

Propose par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de Québec de bien vouloir accorder un octroi additionnel de #363⁷⁰ pour les secours direct distribués durant le cours du mois de Janvier 1941 en sus de l'octroi déjà accordé.

Adopté.

7752

Propose par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que demande soit faite et est par les présentes faite auprès des autorités du Bureau de Reconstruction Economique de la Province de bien vouloir accorder à cette municipalité un octroi au montant de #8565⁰⁰ comme suit:

Octroi nourriture	4987	⁷⁵ / ₋	
✓ chauffage	1279	²⁰ / ₋	
✓ vêtements	751	¹⁵ / ₋	
✓ abri	<u>1546</u>	⁹⁰ / ₋	# 8565 ⁰⁰

pour être distribué en secours-direct par cette municipalité durant le cours du mois de ~~février~~^{mars} 1941 aux 252 chefs de famille et leurs 1041 dépendants ainsi qu'aux 20 personnes vivant seule formant un total de 1313 secours tous de cette municipalité.

Adopté.

7753

Propose par l'échevin Louis Lamy
Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que la présente séance soit ajournée à Lundi le 10 février 1941 @ 7^h30 PM. pour l'étude des plaintes au rôle d'évaluation 1941 ainsi que pour prendre une décision sur toutes choses enachevées.

Adopté

Lecture de plaintes au rôle 1941
Et la séance est ajournée

Isidore Talley
Maire
D'Arnaud
Breffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madeline

Un ajournement de l'assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeline lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des séances à l'Hôtel-de-Ville Lundi le 10 février 1941 à 7 hrs PM. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire Isidore Talley MM les échevins Alfred Remy, Leo Bouffard, Armat Armand, Aez Devost + Moise Bellis formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

7754

Proposé par l'échevin Leo Bouffard

Appuyé par l'échevin Aez Devost

Et résolu que la résolution No-7445 faite et passée à l'ajournement de la séance régulière, tenu le 6 février 1941 soit amendée comme suit :

- 1^o En y remplaçant le chiffre 3^e du pied^e au lieu de 6^e le pied carré dans la 3^e ligne de ladite résolution (P-115 - coin NE + Blvd + St Joseph)
- 2^o En y remplaçant le chiffre 3^e du pied^e au lieu de 6^e le pied carré dans la 4^e ligne de ladite résolution (P-116 - coin SO - Blvd + St Joseph)
- 3^o En y remplaçant le chiffre 3^e du pied carré au lieu de 5^e le pied carré dans septième ligne de ladite résolution (Parcelle voisine du coin SO St Joseph + Blvd)
- 4^o Que l'évaluation des lots suivants soit portée à 6^e du pied^e
122 - subdivisions 125 = #290, 126 #295, 127 #295.
128 #295 - 129 #295 et 122-135 = #285.
- 5^o En y remplaçant le dernier paragraphe de ladite résolution 7445 par le suivant:
" Que l'évaluation des lots de M. C.N. De Grandmont, situés

près le Blvd Ste Madeleine côté SO de la rue DeBlais à 7^e du
 pied carré, ainsi que le lot situé entre Du Moulin des Jésuites
 et du Blvd à 7^e du p.c. et la balance du terrain enfermé dans
 les bornes suivantes, en front, par la profondeur des lots faisant
 front au Blvd Ste Madeleine, des côtés N. et NO au niveau Fa-
 vesel, et de l'autre côté par la rue DeBlais comme suit:
 1 Arpent à \$500, 1 arpent @ \$250, et la balance à \$100.
 de l'arpent".

Adopté

7755

Proposé par l'échevin Donat Turmel
 appuyé par l'échevin Alfred Lemaire

Et résolu que la résolution No 7442 faite
 et passée par le conseil de cette cité à l'ajournement de
 la séance régulière, tenu le 6 février 1941 soit révoquée
 et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté.

7756

Proposé par l'échevin Leo Buffard
 appuyé par l'échevin Moïse Pélissier

Et résolu que ce conseil, après avoir pris en
 considération la plainte de M. L. G. Mercier, fils, d'après ce qui
 lui paraît juste, les évaluations suivantes, en regard de
 chacun des numéros de subdivision suivants: Lot 149 =

6 - \$100.	50 - \$100.	83 = \$100.	138 = \$100.
7 - 100.	65 - 100.	85 = 100.	139 - 100.
18 - 150.	66 - 100.	86 - 100.	140 - 100.
19 - 100.	67 - 100.	87 - 100.	151 - 100.
20 - 100.	68 - 100.	88 - 100.	164 - 100.
21 150.	69 - 100.	89 - 100.	165 - 100.
26 - 200.	70 - 100.	91 - 100.	166 - 100.
28 - 150.	71 - 100.	92 - 100.	167 - 100.
34 100.	72 - 100.	93 - 100.	168 - 100.
35 100.	73 - 100.	94 - 100.	Q-149 - \$155.
36 - 100.	74 - 100.	95 - 100.	
37 - 100.	75 - 100.	96 - 100.	
39 - 100.	76 - 100.	110 - 100.	
45 - 150.	77 - 100.	136 - 100.	
49 - 100.	78 - 100.	137 - 100.	

Adopté

7757

Proposé par l'échevin Donat Dumel

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil fixe l'évaluation de la propriété de M. Maurice Pelletier 185 St Laurent comme suit

Bâtisse 20168. Peube @ 9¢ du Peube #1815.

Sol + Dependance

125. H 1940.

Adopté

7758

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Dumel

Et résolu que M. Roger Labrecque proposé au sécrétariat direct comme commis de bureau soit par la présente nommé enquêteur avec M. Langis pour les besoins de la Commission de chômage de cette cité.

Une copie de la présente soit transmise au Bureau de Reconstruction Economique de la Province pour approbation.

Adopté.

7759

Proposé par l'échevin Geo Bruffard

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que le rôle d'évaluation 1941 tel que déposé par les évaluateurs et tel qu'amendé par les résolutions nos. 7734, 7735, 7740, 7741, 7743, 7744, 7745, 7746, 7747, 7748, 7749, 7750, 7754, 7756 et 7757, soit homologué

Adopté

Lecture de plaintes et diverses correspondances
Et la séance est levée.

Sidao Stalley

Maire

J. Beaumes

Greffier

Province de Québec

Cité du Cap-de-la-Madelaine

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madelaine laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions lundi le 17^{ème} jour

au mois de février 1941 à 7 hrs P.M. en l'Hôtel-d. ville à laquelle
assemblée étaient présents En l'honneur du Maire Sidore Talley
M.M. les échevins Louis Lamy, Alfred Lemay, Geo Buffard
Donat Dumel, cep Devost & Moïse Pellet formant quorum
sous la présidence du Maire au fauteuil.

7760

Proposé par l'échevin Donat Dumel

Appuyé par l'échevin Georges Buffard

Et résolu que le procès-verbal de la dernière
assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3
février 1941, celui de l'ajournement en date du 6 février
1941 ainsi que celui de l'ajournement en date du 10
février 1941, soient adoptés tels que lus.

Adopté

7761

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Alfred Lemay

Et résolu que ce conseil accorde la permis-
sion à la Cie Quebec Airways (Training) Limited
école No-11 du Cap-de-la-Madeleine d'installer une station
pour l'ambulance de la Royal Canadian Air Force au
Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

7762

Avis de motion.

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Made-
leine donne avis de motion qu'aux temps et en la
manière voulus par la Loi et les règlements de la
cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une
prochaine séance, un règlement intitulé "Règlement
autorisant le conseil de la Corporation de la cité
du Cap-de-la-Madeleine à imposer une taxe générale
et les taxes spéciales requises pour l'administration
de la Corporation de la cité pour l'année 1941".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce dix-
septième jour du mois de février 1941.

(signé) Louis Lamy

Échevin de la Cité.

7763

Proposé par l'échevin Geo Bouffard

Appuyé par l'échevin Louis Lamy

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1941 à Mde E. Gros-jean 641 Notre-Dame. Ce conseil accorde aussi une licence pour une table de billard, le tout sujet à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

7764

Proposé par l'échevin Alfred Lemay

Appuyé par l'échevin Donat Russel

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1941 à M. Guillaume Hamel 39 rue St-Jérôme, le tout sujet à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

7765

Proposé par l'échevin Louis Lamy

Appuyé par l'échevin Geo Bouffard

Et résolu que ce conseil accorde un permis pour une licence de restaurant pour l'année 1941 à Messieurs Charles Lemay 501 rue Notre-Dame, le tout sujet à l'approbation du Chef de Police.

Adopté.

7766

Avis de motion.

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qui aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil un règlement intitulé "Règlement amendant le règlement No-77 et ses amendements relativement aux licences et permis à être payés à la Cité".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce
11^{ème} jour de février 1941.

(Signé) Alp Dewest
Échevin de la Cité.

1767

Proposé par l'échevin Louis Ramy

Approuvé par l'échevin Alfred Lemay

Que le compte de M. Gustave Mengram au
montant de \$ 16⁸⁰ soit accepté et payé.
Adopté

Lecture de diverses correspondances
Et la séance est levée.

André Stalley
Marsel
J. Beaumier
Breffier

Vari lise de minutes 1940

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Alfred Villemure de Cap-de-la-Madeleine, nommé constable spécial jure que je remplirai les devoirs de ma charge avec honnêteté fidélité et justice le tout au meilleur de ma connaissance et croyance.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour de mai 1940.

SA
ALFRED + VILLEMURE.
MARQUE.

J. Beaumier

Le Greffier.

Témoins.

D. D. D.
H. B.
C. C.

Je soussigné Alfred Villemure journalier du Cap-de-la-Madeleine jure que je porterai vraie allégeance à SA MAJESTE LE ROI ses hoirs et successeurs.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
10ième jour de mai 1940.

SA
ALFRED + VILLEMURE.
MARQUE.

J. Beaumier

Le Greffier.

Témoins.

D. D. D.
H. B.
C. C.

Province de Québec.
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Cap-de-la-Madeleine, 20 mai 1940.

A S S E R M E N T A T I O N

Nous soussignés étant dûment assermentés sur les
Saints Evangiles jurons de remplir notre charge respec-
tive de Constables spéciaux avec honnêteté fidélité et
justice le tout au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine ce
vingtième jour du mois de
mai 1940.

Beaumes
FB/ Le Greffier.

Edilard Cadotte
Lerard Leboeuf

PROVINCE DE QUEBEC.
Cité du Cap-de la-Madeleine.

Nous soussignés jurons que nous porterons vraie
allégeance à SA MAJESTE LE ROI ses hoirs et successeurs
AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi au
Cap-de-la-Madeleine, ce
vingtième jour du mois de
mai 1940.

Beaumes
Le Greffier.

Edilard Cadotte
Lerard Leboeuf

